



rappports

de la Commission permanente de gestion
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité
aux observations

année 2008

COMMISSION PERMANENTE DE GESTION

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

Membres : M^mc Sylvianne Bergmann, M. Philippe Mivelaz, M^mc Nicole Grin, M. Roland Ostermann, M. Eddy Ansermet, M. Laurent Rochat (dém.), M. Marc-Olivier Buffat (dém.), M. Jacques-Etienne Rastorfer, M. Claude-Alain Voiblet (dém.), M. Raphaël Abbet, M^mc Anna Zürcher (dém.), M. Maurice Calame, M. Roland Philippoz, M. Alain Hubler, M^mc Andrea Eggli, M. Olivier Martin, M. Blaise Michel Pitton, M. Vincent Rossi, M^mc Esther Saugeon.

COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

Membres : M. Claude Bonnard (dém.), M. Denis Pache, M. Tristan Gratier (dém.), M. Giampiero Trezzini, M. Claude Mettraux, M^mc Isabelle Truan, M. Filip Uffer (dém.), M. Marc Dunant (dém.), M^mc Nicole Graber (dém.), M. Gilles Meystre (dém.), M^mc Valérie Schwaar (dém.), M. Stéphane Montangero (dém.), M. Fabrice Ghelfi, M^mc Marie-Claude Hofner (dém.), M^mc Diane Gilliard (dém.), M^mc Elisabeth Wermelinger, M^mc Maxline Stettler (dém.), M^mc Florence Germond, M. Philippe Clivaz, M. David Payot, M. Jean-François Cachin, M^mc Claude Grin, M. Ulrich Doepper, M. Jean-Charles Bettens, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^mc Myriam Tétaz.



RAPPORT

de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2008

Organisation de la Commission permanente de gestion

Présidente :	M ^{me} Andrea EGGLI, A Gauche Toute !
1 ^{re} vice-présidente :	M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts
2 ^e vice-président :	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble
Secrétaire :	M ^{me} Vanessa BENITEZ SANTOLI
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	M ^{me} Nicole GRIN, LausannEnsemble, rapportrice M. Raphaël ABBET, UDC
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste, rapporteur M. Roland OSTERMANN, Les Verts
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	M. Eddy ANSERMET, LausannEnsemble, rapporteur M. Jacques-Etienne RASTORFER, socialiste
TRAVAUX	M ^{me} Esther SAUGEON, UDC, rapportrice M ^{me} Sylvianne BERGMANN, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	M. Maurice CALAME, LausannEnsemble, rapporteur M. Vincent ROSSI, Les Verts
SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	M. Blaise Michel PITTON, socialiste, rapporteur M. Olivier MARTIN, LausannEnsemble
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain HUBLER, A Gauche Toute !, rapporteur M. Philippe MIVELAZ, socialiste

PRÉAMBULE

La Commission permanente de gestion (ci-après : Coges) a tenu dix séances de travail dans une ambiance tranquille, propice à la discussion et à l'étude des différents sujets qu'elle a dû aborder. Que les commissaires soient ici remerciés pour leur apport à cette atmosphère. Nous avons pu être soutenus dans nos travaux par la secrétaire du Conseil. Qu'elle soit aussi remerciée ici pour sa disponibilité, la qualité de son travail et l'investissement avec lequel elle l'a accompli.

La Commission a invité la Commission des finances à tenir une séance commune. Les deux Commissions ont décidé de continuer en organisant chaque année une telle séance, organisée par l'une et l'autre Commission en alternance. Des échanges intéressants sur les fonctionnements respectifs, les audits et les mandats y ont eu lieu.

Cette première séance a débouché sur une lettre commune à la Municipalité au sujet des données relatives au flux du personnel pour chaque service. Ces données qui devraient logiquement être présentées dans les comptes et le budget, service par service, sous la rubrique salaire avec une explication sur les différences de la part de la Municipalité concernant le nombre d'Equivalents plein temps (EPT), d'auxiliaires, de postes occupés, de postes disponibles, de démissions, d'arrivées, d'apprentis en réussite et en échec, ainsi que le taux d'absentéisme, les causes et son coût.

Quelques-unes de ces questions ont trouvé réponse dans le rapport de gestion municipal, d'autres nous seront fournies sur demande.

1^{re} observation : *Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service.*

Sujets transversaux

Pour mieux étudier la gestion municipale pendant l'année écoulée, la Commission a choisi trois sujets transversaux : les absences et la sécurité au travail, l'utilisation de l'application informatique Goéland et les audits. La Coges a alors décidé d'approfondir préalablement ces sujets et a organisé des séances d'information invitant diverses personnes pour l'éclairer.

Une séance d'information et de formation intitulée « Etendue et limites du pouvoir d'investigation d'une Commission de gestion » a été organisée par la Coges. Y ont participé un juriste du Service des communes et des relations institutionnelles, le préposé cantonal à la protection des données et à l'information, une députée du Grand Conseil qui nous a informés du fonctionnement des Commissions de gestion cantonale et fédérale, la préfète de la ville de Lausanne, le président du Conseil, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que deux délégués de la Municipalité : le secrétaire municipal adjoint et l'adjoint au Service juridique.

La Commission a ainsi pu mieux comprendre ses prérogatives, mieux connaître les bases juridiques de son action, et apprécier le travail qui est fait dans d'autres Commissions semblables.

A une autre occasion, l'ingénieur communal de sécurité a abordé pour nous le problème des absences et de la sécurité au travail. Nous avons compris que, si beaucoup d'efforts ont été faits, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Le but de la directive fédérale étant de réduire les coûts de la SUVA, l'Administration doit poser des règles, informer sur les risques existants en vue de les diminuer et les classer par ordre de priorité. On a pu prendre conscience de la résistance de certains services pour ce travail même si l'intérêt de la Ville est de réduire les absences pour diminuer les coûts qu'elles occasionnent. Notons qu'en cas d'accident lié à la sécurité et s'il se vérifie que le travail n'a pas été correctement fait, la Ville serait responsable.

Le tableau des absences est une vue d'ensemble et aide à la compréhension, il est un moyen important pour se doter des outils nécessaires pour l'analyser et lutter contre des causes de l'absentéisme.

2^e observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition du Service du personnel les outils nécessaires à transmettre les statistiques des absences à la Commission de gestion au début du mois de mars de chaque année.*

L'année précédente, la Commission avait refusé la réponse municipale à son observation N° 4 sur l'intensification de « la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services ». Dans son rapport de gestion 2008, elle donne la réponse fournie à la Coges comme complément d'information en 2008, réponse qui fut refusée par le Conseil.

Le problème observé par la Coges est que les statistiques sur les taux des absences de la Ville sont, tous secteurs confondus, largement supérieures aux moyennes fédérales de la SUVA, pour cette année également. Selon le Service du personnel, globalement, pour l'ensemble de la Ville, le taux d'absence Maladie a augmenté de 6% en 2008. Quatre directions montrent une tendance à la hausse marquée : Culture, logement et patrimoine (CLP), Sécurité sociale et environnement (SSE), Travaux (TRX) et Services industriels (SIL). Deux directions font apparaître une tendance à la baisse claire sur 3 ans : Administration générale et finances (AGF) et Sécurité publique et sports (SPS). Les taux d'absence Accident sont globalement à la baisse, seules les directions AGF et SPS montrent une tendance à la hausse sur trois ans. Le taux d'absence Accident de la Ville présente une diminution de 8% entre 2006 et 2008. En 2008, pour l'ensemble de la Ville, le nombre de jours moyens d'absence par EPT peut être valorisé globalement à Fr. 15'540'000.- (3334 EPT à un coût moyen de Fr. 100'000.- [100%, base 12 mois]). Pour un coût complet, il faudrait ajouter les frais indirects dus à la gestion des absents et de leur remplacement.

Nous avons aussi observé que les absences diminuent lorsque l'on entreprend quelque chose pour lutter contre ce problème. Nous devons alors maintenir cette année l'observation N° 4 de l'année précédente puisque nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

3^e observation : *La Municipalité est invitée à intensifier la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services.*

Le chef du Service du cadastre et le concepteur du logiciel Goéland nous ont présenté cette application développée entièrement au sein de la Direction des travaux, sans aucun budget à disposition. L'équipe Goéland répond aux demandes en analysant les besoins et fait les développements nécessaires. Quoique la collaboration avec les services de l'Administration soit en général bonne, un comité a été créé pour homogénéiser le processus de mise en place de l'application. La Commission décide de s'informer pour savoir comment et quels sont les services qui utilisent Goéland.

La plupart des services qui l'utilisent se disent satisfaits de Goéland. Mais d'autres logiciels de gestion documentaire sont aussi utilisés, ce qui n'aide pas au transfert des données. Selon le chef du Service d'organisation et d'informatique, l'application Goéland présente une technologie dépassée qui s'intègre mal aux systèmes développés par la Ville. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier le problème de toutes les données non structurées et de réfléchir au moyen de faire évoluer Goéland, ou de le remplacer par une autre application. La Commission a constaté diverses incohérences dans la gestion des logiciels informatiques, incohérences qui peuvent ressembler à un manque de pilotage sur les choix informatiques. La Coges estime que la Municipalité doit faire des choix clairs sur la base de critères bien définis.

4^e observation : *Après toutes les vicissitudes qu'a connues le projet GIDE et son remplacement par Goéland, il semble se dessiner un mouvement au sein de l'Administration pour remplacer Goéland par un autre système, Alfresco. La Municipalité est invitée à préciser dans les meilleurs délais les options qu'elle privilégie en matière de gestion informatique des documents et à se déterminer rapidement sur les investissements à consentir pour faire évoluer Goéland ou pour le remplacer par un autre système, tel Alfresco, par exemple. Pour que les problèmes entre les différents services ne prennent le dessus, elle est invitée à commander un audit externe.*

La question de la TVA a été évoquée pendant nos visites. Elle est ajoutée aux factures envoyées par les services commerciaux à d'autres directions. La Commission a appris que certains services peuvent se faire rembourser l'intégralité y compris sur les prestations internes à la Ville. Qu'en est-il des directions qui sont sous le régime du forfait TVA ?

5^e observation : *La Municipalité est invitée à décrire précisément la façon dont la Ville traite le problème de la TVA lors des facturations internes entre les services.*

La Commission s'est également intéressée à sa présence sur le site internet de la Ville. Elle y a comblé des lacunes telles que l'absence de ses propres rapports de gestion. Elle y a également ajouté une présentation de son travail et de son fonctionnement. De plus, un formulaire de contact en ligne a été créé pour permettre aux citoyens de la contacter directement au cas où ils rencontraient des insuffisances ou des dysfonctionnements dans la gestion des affaires communales. Elle compte ainsi pouvoir être plus accessible à l'ensemble de la population.

La Commission s'est aussi déplacée pour visiter l'école cantonale de police à Savatan. Elle remercie les personnes qui lui ont facilité la visite et qui lui ont permis une meilleure compréhension sur la formation particulière de ce corps de métier.

CHAPITRE I

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Préambule

Selon la coutume, les commissaires ont entamé l'examen de la gestion de la Direction administration générale et finances en assistant, le 16 mars 2009, à la séance de travail hebdomadaire entre le syndic et ses chefs de service. Hasard du calendrier, sans doute, cette réunion dura à peine une petite demi-heure, aucun des participants n'ayant d'information particulière à communiquer, si ce n'est une demande de signature ou d'entretien particulier avec le syndic... Les commissaires n'en ont pas pour autant déduit qu'il ne se passait rien d'intéressant dans cette direction. La visite des différents services leur démontra d'ailleurs le contraire.

Secrétariat municipal

Dans l'organisation actuelle, le secrétaire municipal exécute de nombreuses tâches liées aux activités de la Municipalité (organisation et procès-verbaux des séances, enregistrement et diffusion des décisions de la Municipalité, traitement de la correspondance qui lui est adressée, etc.), mais il n'est pas structuré comme un véritable staff de soutien à l'action de cette dernière. Aussi, tout secrétaire municipal de transition qu'il s'estime être, l'actuel titulaire souhaite mettre sur pied une telle équipe d'ici à son départ en retraite. A cet effet, un deuxième secrétaire municipal adjoint a été engagé et une secrétaire a été transférée du Service du cadastre au Secrétariat municipal.

En 2008, divers changements sont intervenus : le bureau du syndic et son secrétariat ont été déplacés au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, tandis qu'une partie du secrétariat municipal intégrait les locaux libérés au 2^e étage. Une fois les travaux de transformation de la salle du Conseil achevés, c'est la salle de la Municipalité qui a subi un lifting, surtout technique : elle a été dotée d'équipements électroniques modernes et performants. Une grande table en fer à cheval a remplacé les anciennes tables individuelles et chaque membre de la Municipalité dispose désormais d'un ordinateur installé à sa place.

Autre changement à signaler : le rattachement au Secrétariat municipal de l'ensemble des huissiers de direction, créant ainsi un « pool » des huissiers, ce qui permet une meilleure organisation du travail et simplifie aussi les éventuels remplacements en cas de vacances ou de maladie.

Le poste de chef de l'Unité d'évaluation et de conseil a, quant à lui, été supprimé, suite au départ du titulaire, devenu juge à la Cour des comptes cantonale, mais l'unité n'a pas été restructurée. Lors de l'examen de la gestion 2007, le syndic avait promis de fournir un rapport sur le bilan de l'opération Perspectives 2004.

6^e observation : *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport-bilan sur l'opération Perspectives 2004.*

Au 31 décembre 2008, le service comptait un apprenti. Un deuxième apprenti sera sans doute engagé pour la rentrée d'août 2009. Il convient cependant de signaler qu'après l'obtention de son CFC, l'apprentie qui avait accompli sa formation aux Archives communales a été engagée dans cette unité à mi-temps pour deux ans, afin de préparer sa maturité commerciale en emploi. Il importe également

d'évoquer l'engagement de l'Administration dans l'insertion de personnes handicapées dans le monde du travail. Depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion du secrétaire municipal, alors secrétaire général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, un bénéficiaire AI travaille à la Ville en tant qu'aide-huissier, fonction dans laquelle il s'épanouit, tout en rendant de grands services à la Commune. Particulièrement bien intégrée parmi ses autres collègues, cette personne accomplit un travail équivalent à celui qu'elle pourrait exécuter dans un atelier protégé, mais sa situation d'employé communal est pour elle bien plus valorisante. En outre, le statut de rentier AI de cette personne a pu être préservé ; elle touche un modeste salaire, qui complète sa rente. L'opération n'est donc pas très coûteuse pour la Ville (environ Fr. 7000.– par année). Le succès de cette expérience a d'ailleurs incité la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à engager, aux mêmes conditions, une aide-cuisinière et le Secrétariat municipal est actuellement en tractations pour engager un deuxième aide-huissier.

Parmi les événements phares ayant marqué l'année 2008, il faut citer l'inauguration officielle du m2, la réception du président du Grand Conseil et l'exercice de sécurité « Plan-Diam » du m2 à la place de l'Ours, dont le déroulement a été retransmis quasi intégralement sur TVRL.

Initiée par le prédécesseur de l'actuel secrétaire municipal, la fusion opérationnelle du Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) est maintenant achevée. Le bilan de cette opération laisse apparaître quelques difficultés organisationnelles qui déboucheront sur d'autres changements. Il est en effet envisagé de transférer au Service du magasin général des Services industriels certaines activités du BIM qui ne sont pas du ressort de la CADEV (achats d'imprimantes, de mobilier et de produits de nettoyage) et de maintenir à la CADEV toutes les autres activités exercées jusque-là par le BIM. La Ville deviendrait dès lors cliente de la CADEV. Les décisions définitives à ce propos seront prises, en principe, dans le courant de l'année 2009.

La gestion et l'entretien du Casino de Montbenon figurent au nombre des attributions du Secrétariat municipal. Au cours de l'année 2008, 435 manifestations s'y sont déroulées, 255 à la Salle Paderewski et 180 dans la Salle des Fêtes, preuves que cet équipement est utile et remplit le rôle qui lui est dévolu. Cette infrastructure a une vocation essentiellement sociale, ce qui ne lui permet pas d'être rentable. De surcroît, le restaurant peine à attirer une clientèle régulière et suffisamment importante pour lui assurer un confortable bénéfice. La tâche liée à la gestion et à l'entretien de ce bâtiment est relativement lourde pour le personnel du Secrétariat municipal, qui n'est pas spécialisé en gestion immobilière, ni en technique d'entretien des bâtiments.

7^e observation : *La Municipalité est invitée à réfléchir à l'opportunité de rattacher la gestion du Casino de Montbenon à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.*

Dans le cours de la discussion avec le secrétaire municipal, ont également été évoqués les problèmes de stabilité du bâtiment qui abrite les Archives communales, à la rue du Maupas 47. Une visite sur place a permis de recueillir un certain nombre d'informations utiles :

La Ville est locataire des locaux qu'elle occupe, le bâtiment appartenant à la Fondation Petit (Société pour la protection des animaux – SPA). La maison a été construite dans les années 1920, et une aile supplémentaire a été réalisée dans les années 1950. Jusqu'en 1985, le bâtiment était occupé par les Archives cantonales qui l'ont quitté pour s'installer dans le complexe construit à Chavannes-Renens, cédant ainsi la place aux Archives de la Ville. Répartis sur cinq niveaux, les locaux totalisent une surface de 2300 m². Au départ, le bâtiment n'était pas conçu pour de l'archivage, mais pour du logement. La partie de 1920 a une sécurité portable de 300 kg par m² et celle des années 50, de 400 kg par m², alors que les normes actuelles préconisées sont de 700 kg à 1 tonne par m². De ce fait, afin d'éviter un effondrement, des vides sont laissés sur les rayonnages, et la Ville n'accepte plus de dépôts, surtout depuis que l'Administration y a transféré l'essentiel des documents conservés à Beau-Séjour et dont elle s'est séparée au moment du déménagement à Flon-Ville.

Tous les documents de la Ville ne sont pas encore informatisés, ni numérisés. En outre, malgré les règles élémentaires de classement, certains services ne préparent pas, ni ne trient leurs documents en

vue de leur archivage, de telle sorte que certains documents arrivent en vrac, occasionnant aux collaborateurs des Archives un fastidieux travail de tri et de classement. Concernant les plans, le personnel des Archives a évalué à 40'000 l'augmentation de leur nombre au cours des dix dernières années.

Le loyer annuel avoisine les Fr. 300'000.– et le bail arrivera à échéance dans quatre ans. La question du renouvellement du bail se pose avec d'autant plus d'acuité que le renforcement du bâtiment (mesure indispensable pour poursuivre l'activité à Maupas) s'avérera très onéreux. C'est pourquoi l'opportunité d'acquérir, voire de construire, un bâtiment spécifique répondant aux critères actuels de conservation et de sécurité mériterait d'être étudiée. Le fonds des documents anciens recèle des trésors inestimables, qui ont valu aux Archives lausannoises d'être inscrites à l'inventaire des biens culturels suisses d'intérêt national, ce qui ouvre la voie à d'éventuelles subventions fédérales en cas de construction.

8^e observation : *La Municipalité est invitée à se déterminer rapidement – avant l'échéance du bail – sur le maintien des Archives communales à la rue du Maupas ou sur l'achat, voire la construction d'un bâtiment moderne et adapté aux exigences de sécurité actuelles.*

Les commissaires se sont également intéressés au fonctionnement de l'Association des Villes romandes, dont Lausanne fait partie, le syndic en étant même le président. Créée en 2006 à l'initiative du maire de Genève M. Manuel Tornare, cette association n'est pas dirigée contre l'Union des Villes suisses, mais elle a pour but de mieux faire entendre la voix des Villes romandes à Berne. Outre les séances du comité et l'assemblée générale statutaire, deux rencontres plénières sont organisées chaque année. Consacrées chaque fois à un thème particulier, ces réunions ont permis de débattre en 2008 de la politique des transports dans les agglomérations et des questions relatives à la prise en charge de la petite enfance. La prochaine réunion aura pour thème les adolescents en difficulté et violents.

Toutes les informations concernant les décisions et les communications de la Municipalité à ses collaborateurs sont diffusées par le canal de Goéland, qui est également utilisé pour la transmission du courrier aux services et unités de l'Administration. C'est l'équipe du Secrétariat municipal qui est chargée de la numérisation de tout le courrier entrant et des documents que la Municipalité entend communiquer au personnel ou à ses chefs de service.

Le Secrétariat municipal est également impliqué dans l'informatisation des données du Conseil communal et dans la réalisation de la plateforme intranet destinée aux membres du Conseil.

S'agissant des audits, le Secrétariat municipal n'a pas fait l'objet d'un audit en 2008.

Service du personnel (SPeL)

En début de visite, l'ingénieur communal de sécurité assiste à l'entretien et, en complément des informations fournies lors de la séance plénière de la Commission de gestion sur les questions de sécurité, il renseigne les commissaires sur les actions entreprises de concert avec le médecin de la Ville.

En application de la Loi sur le travail qui exige que l'employeur protège les membres de son personnel contre les risques auxquels ils sont exposés, les employés du Service des parcs et promenades, du Service des forêts, domaines et vignobles, des Services d'assainissement et des routes et de la mobilité se sont vu proposer la vaccination contre le tétanos, l'hépatite A et B, et l'encéphalite ; 1500 personnes ont été vaccinées. Pour le travail d'organisation et de contrôle du suivi, une infirmière auxiliaire a été engagée.

Lors de la récente épidémie de rougeole, un cas a été constaté, ce qui a entraîné l'isolement de l'unité dans laquelle travaillait ce collaborateur : dix personnes ont ainsi été priées de rester à la maison pendant quelques jours.

Concernant la grippe hivernale, le service procède chaque automne à une campagne de sensibilisation auprès du personnel. Ces trois dernières années, le nombre des collaborateurs vaccinés a passé de 250 à 700.

Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de protection de la santé et de prévention, un médecin du travail sera engagé par la Ville en 2010.

La responsable de l'Unité Pilotage et Projets RH a également participé à l'entrevue avec le chef de service. Elle a fourni aux commissaires des renseignements sur les nombreuses enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS) auxquelles les Communes sont désormais tenues de répondre depuis 2008. Pour l'année passée en revue, il a fallu fournir une statistique générale et détaillée sur les salaires du personnel, ce qui a occasionné une surcharge de travail, même si l'outil PeopleSoft contient un logiciel « statistiques ».

A propos de PeopleSoft, installé en 2005, et au terme de nombreux réglages, il commence à fournir des données fiables. Petit à petit, il s'enrichit de nouveaux modules. A ce jour, 45% des fonctionnalités de PeopleSoft sont utilisées. Le nombre de gestionnaires des absences au sein de l'Administration a passé de 40 à 80.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le paiement des salaires est intégré dans PeopleSoft. A la demande du Service de la révision, un audit technique a été réalisé, afin de contrôler la sécurité du système, de vérifier son efficacité et d'évaluer les risques potentiels. Cet audit a été réalisé en septembre 2008, le rapport a été remis en février 2009. Le SPeL et le Service d'organisation et d'informatique (SOI) étudient et analysent les conclusions de ce rapport et envisagent les corrections à apporter aux 16 risques importants et aux 13 risques moyens constatés. Parmi les risques signalés, il faut citer le fait qu'une seule personne s'occupe de cette question et que les procédures ne sont pas assez documentées. Le consultant a préconisé davantage de contrôles à la saisie et une révision de tous les processus de contrôle.

9^e observation : La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur les défauts recensés dans le rapport d'audit PeopleSoft, sur les mesures prises pour les corriger et sur les moyens dont elle dispose pour s'assurer de la fiabilité du système utilisé pour le paiement des salaires.

Le Service du personnel a une fonction transversale, en ce sens qu'il est à disposition pour répondre aux demandes d'autres services ou de certaines catégories de personnel. La Municipalité le charge aussi de procéder à des recherches et à des analyses aux fins de déterminer le bien-fondé des revendications salariales ou d'amélioration de leurs conditions de travail émanant de certaines catégories de fonctionnaires. Il a ainsi réalisé des études et des analyses en vue de la mise en place du nouveau statut des policiers, pour étudier le bien-fondé des revendications du personnel des Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS), pour évaluer la situation du marché concernant certaines professions techniques que l'Administration peine à recruter, les conditions du secteur privé étant réputées plus favorables. Le conflit au sein de la Bibliothèque municipale a occasionné aux collaborateurs du Service du personnel un travail équivalent à 60 jours-homme.

La préparation du projet de nouveau système de rémunération du personnel de l'Administration communale « Equitas », et la rédaction du préavis N° 2008/38 y relatif, ont passablement occupé le service au cours de l'année 2008. Un séminaire a été organisé à l'intention de l'ensemble des chefs de service afin de les sensibiliser à la méthode, et des informations ont été mises sur le site intranet à l'intention des collaborateurs. A la demande de certaines catégories de collaborateurs, le service a été sollicité pour étudier le problème des indemnités, inchangé depuis plus de dix ans.

S'agissant de la gestion électronique des documents, le service utilise Alfresco, un système mieux adapté que Goéland, et préconisé par le Service d'organisation et d'informatique.

Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)

L'année 2008 a été notamment consacrée à la préparation de la fusion entre le Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) et le Service de l'information. Opérationnel depuis le mois d'août 2008, le nouveau service a pris le nom de Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom). Conséquence, au plan du personnel, le service a passé de 10 collaborateurs à 31 (représentant 26,5 EPT). Le bilan tiré de cette opération est positif. Du point de vue du chef de service, cette fusion est rationnelle, mais elle demande encore quelques ajustements. Il a fallu concilier l'organisation « verticale » du Service de l'information avec l'organisation « horizontale » du SEGRE. Mais le grand bénéfice de ce regroupement réside dans le fait qu'il a permis la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication. Service transversal au service des autres services de l'Administration, le DevCom fonctionne également comme agent de liaison lorsque la Municipalité estime qu'un projet important, impliquant plusieurs services, nécessite l'appui d'une structure de coordination.

La gestion du site internet de la Ville constitue un bel exemple de ce travail coordonné que le service peut être amené à réaliser. Le site de la Ville contient 9000 pages, qu'il faut tenir à jour et moderniser périodiquement. Chaque service est responsable des informations qui le concernent et qui figurent dans la rubrique « Ville officielle ». La rubrique « Ville pratique » est gérée par le DevCom, la rubrique « Ville culturelle » par le Service de la culture, la rubrique « Ville sportive » par le Service des sports. Les rubriques « Ville de loisirs », « Ville d'études » et « Ville d'affaires » sont gérées par le DevCom en collaboration avec des partenaires extérieurs et les institutions concernées.

Une autre mission du service consiste à organiser la communication entre la Ville et ses employés. A cet effet, un système intranet a été mis en place (auquel tous les employés n'ont pas accès, certains ne travaillant pas avec un ordinateur), et un journal interne, « La Ville ensemble ». Cette publication existe depuis plusieurs années. La Ville a décidé d'en supprimer l'édition imprimée et de passer à une version informatisée. Afin de la rendre accessible à l'ensemble des collaborateurs, la Ville va recycler d'anciens ordinateurs et créer des bornes dans des lieux collectifs où les collaborateurs pourront alors consulter le journal et toutes les données contenues dans l'intranet. Enfin, le Service d'organisation et d'informatique va proposer à chaque collaborateur d'avoir une adresse électronique rattachée au site communal « lausanne.ch », avec la possibilité de diriger les messages sur le compte privé et personnel.

Concernant les relations de la Ville avec les milieux de l'économie, du tourisme et du sport international, le service collabore avec le Département de l'économie du Canton, particulièrement avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT). Il a également de fréquents contacts avec l'organisme du Développement économique vaudois (DEV) ainsi qu'avec Lausanne Région. Les grands projets sont bien sûr conduits en concertation avec l'Etat, mais les relations ne sont pas toujours faciles à ce niveau, compte tenu des intérêts parfois divergents des différents partenaires. Pour ce qui touche les Axes forts, la Municipalité a d'ores et déjà décidé qu'elle soutiendra la position du Conseil d'Etat, quelle qu'elle soit.

Le City Management constitue un dossier délicat, qui a beaucoup occupé le service. Comme la Municipalité a pris la décision de renoncer à la taxe, suite aux résultats de la consultation à laquelle elle a procédé, ce sujet ne sera pas davantage développé dans le présent rapport ; l'évolution de ce dossier sera attentivement suivie par la Commission de gestion.

Au point de vue de l'évolution du commerce en ville, l'hémorragie vers la périphérie semble ralentie, sans doute en raison de la nouvelle politique cantonale en matière d'aménagement du territoire : le Service du développement territorial n'accorde plus guère d'autorisations pour la construction de grands centres commerciaux éloignés des centres. Si l'on constate l'ouverture de nouvelles enseignes dans des quartiers en plein développement comme le Flon, ou le long de la ligne du métro, il est également indéniable que le petit commerce spécialisé connaît de grandes difficultés au centre-ville ou dans des rues qui, depuis l'ouverture du m2, ne sont plus desservies par les transports publics. Ces divers phénomènes sont liés à la crise mais ils sont aussi la preuve de l'évolution que subit notre cité.

Chargé aussi des relations de promotion de la Ville, le service était présent à la foire de l'OLMA en octobre 2008, où il tenait un stand sur le développement durable, en collaboration avec Lausanne Tourisme. Lausanne était également présente en Chine à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin, ainsi qu'à Osijek, en Croatie, pour la présentation de Lausanne Architectures 2008, et à Québec, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des villes francophones. Enfin, Lausanne s'investit beaucoup au sein de l'Union mondiale des Villes olympiques (UMVO), ce qui est, pour elle, un moyen de renforcer son rôle de Capitale olympique. Si le Comité International Olympique collabore avec les Villes organisatrices à la préparation des Jeux Olympiques, il ne se s'occupe pas des autres aspects liés à ce genre d'événement, ni avant, ni après. Or, les Jeux Olympiques ont des impacts sociaux et économiques importants. L'UMVO crée des liens entre les Villes organisatrices et favorise de très fructueux échanges d'expériences. Lors de la réunion de 2008, 40 villes étaient représentées. Pour l'avenir, des rencontres annuelles sont prévues, ainsi que des séminaires thématiques ponctuels.

Le service a peu recours à Goéland, car il ne gère pas encore ses dossiers de manière informatique. Mais à titre personnel, le chef de service utilise Goéland quotidiennement pour le suivi des dossiers de la Municipalité sur lesquels il travaille.

En 2008, le service n'a pas fait l'objet d'un audit.

Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Le service a une fonction transversale, car il est au service des différents secteurs de l'Administration communale, mais il n'a pas mission de fournir des prestations aux usagers. Avec la mise en place de la cyberadministration, les choses devraient cependant changer à ce niveau.

L'ordinateur central de la Ville a été changé : d'une grosse machine unique et lourde, technologiquement dépassée, on a évolué vers un nouveau système, « Intel », composé de plusieurs machines, plus petites et réparties sur plusieurs sites (Pierre-de-Plan et Chauderon), ce qui confère à toute l'organisation davantage de souplesse et une meilleure réactivité aux pannes éventuelles. L'ensemble des bâtiments administratifs et scolaires a été câblé, et va bientôt être équipé en Wi-Fi. Au cours de 2008, un système de gestion centralisée des bornes Wi-Fi a été installé. Les salles de conférences de la Ville et les postes de travail individuels vont également être équipés de ce système. Les investissements nécessaires à ces nouveaux développements ont été trouvés dans les économies réalisées en prolongeant de 2 ans la durée des postes de travail (remplacement au bout de 6 ans au lieu de 4). Comme ce mode de faire n'a pas entraîné de problèmes particuliers, le service envisage de renouveler désormais les postes fixes tous les 6 ans et les ordinateurs portables tous les 3 ans. De nouvelles directives ont également été émises afin de rationaliser le nombre des imprimantes.

Le SOI fournit les équipements informatiques et en assure la maintenance pour un certain nombre de clients externes, tels l'Université Populaire, l'Opéra ou Tridel. Au total, cela représente une centaine de postes que les collaborateurs du service doivent gérer. Bien entendu, les prestations fournies à ces organismes sont facturées.

Selon le chef de service, l'application Goéland, développée par des collaborateurs de la Direction des travaux, présente une technologie dépassée qui s'intègre mal aux systèmes développés par la Ville. Outre le fait que Goéland n'est pas un système de gestion des documents, et que seul un petit noyau de personnes le maîtrise, divers problèmes sont apparus. Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier le problème de toutes les données non structurées et de réfléchir au moyen de faire évoluer Goéland, ou de le remplacer par une autre application.

Au plan du personnel, le service ne connaît pas de problèmes particuliers. Un système de gestion du temps a été mis en place (pointeuses). Un autre système de gestion des projets a également été installé. Il s'agit d'un « Project Management Office » – PMO, qui permet, notamment de planifier le temps nécessaire à la réalisation des projets, étape par étape.

Le service a subi un audit pour la gestion de la paie (voir chapitre consacré au Service du personnel). Le SOI a également réalisé quelques audits techniques pour certains services de l'Administration. Il a en outre le projet d'initier des audits sur la sécurité des systèmes d'information de la Ville.

Service juridique

Ce service fonctionne en quelque sorte comme le « juriste » de la Municipalité. Les collaborateurs qui lui sont rattachés instruisent les dossiers dans lesquels la Municipalité est impliquée ou la conseillent sur les actions à entreprendre. En outre, une dizaine de juristes sont intégrés dans les effectifs de certains services et les conseillent sur les aspects juridiques des dossiers qui les concernent. On trouve ainsi 2 juristes à la Direction des travaux (au Service d'architecture, essentiellement pour les procédures liées aux marchés publics et au Service d'assainissement), 3 juristes à la Police du commerce, 2 juristes à la Police municipale, un juriste au Service social et un autre à l'Inspection du travail.

La Commission de police doit faire face à un certain retard dans le traitement des contraventions, suite à l'introduction d'un nouveau programme de gestion de la chaîne des amendes, en juin 2008, et aux divers réglages auxquels il a fallu procéder en phase initiale. Pour combler ce retard (environ 40'000 sentences), il faudra sans doute engager du personnel auxiliaire.

En plus des quelque 560 sinistres dont ils ont dû s'occuper en 2008, et des questions administratives liées aux contrats conclus par la Ville, les collaborateurs du secteur assurances ont dû s'occuper du règlement de deux gros sinistres : l'incendie des Ateliers et magasins de la Ville (30 véhicules endommagés et des dégâts au bâtiment pour un montant avoisinant le million de francs) et l'inondation d'une cave au collège de Villamont abritant un dépôt du Musée de design et d'arts contemporains appliqués (mu.dac), soit une partie de la collection Jacques-Edouard Berger. Le changement d'une conduite dans le cadre des travaux d'agrandissement du collège a provoqué une inondation, occasionnant des dégâts et des pertes estimés à quelque Fr. 500'000.—. Un tel accident a bien sûr entraîné un litige juridique destiné à déterminer la responsabilité dans cette affaire de la Ville (lieu d'entreposage inadéquat ?) ou de l'entreprise ayant provoqué la rupture de la conduite.

Hormis les absences prolongées de quatre collaborateurs, pour cause d'accident, de congé parental ou de maladie, le service n'est pas confronté à un problème d'absentéisme de la part de ses collaborateurs. Il n'a pas non plus subi d'audit de fonctionnement. S'agissant de Goéland, les collaborateurs en sont des « utilisateurs passifs » : ils le consultent pour rechercher des informations, mais ils ne l'alimentent pas.

Service de la révision

Ce service existe depuis 28 ans. Les commissaires l'ont visité moins de trois mois avant le départ en retraite du chef de service, alors que la procédure de désignation de son successeur n'était pas achevée.

En plus du travail ordinaire, le service a procédé, en collaboration avec une entreprise extérieure, à l'audit du système PeopleSoft, au Service du personnel (voir aussi ce chapitre et celui consacré au Service d'organisation et d'informatique). Il s'est agi de contrôler la sécurisation de la paie et de s'assurer que le programme garantit le versement à chaque collaborateur de son salaire exact.

Autre gros dossier ayant occupé le chef de service en 2008, sa participation à la cellule de travail chargée de mettre en place le futur Système de contrôle interne (SCI) rendu nécessaire par la prochaine entrée en vigueur du modèle de comptabilité harmonisée (MCH2). Un budget de Fr. 150'000.— a été alloué pour réaliser cette étude. Quatre services tests ont été choisis :

- le Service dentaire (petit service, à la fois service public et commercial) ;
- le Service social (service à vocation publique, uniquement) ;

- le Service du gaz et du chauffage à distance (service commercial, uniquement) ;
- le Service du personnel (service transversal).

Lausanne est précurseur en la matière : elle sera une des seules Communes à être prête au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales relatives au MCH2, ce qui lui permettra, sans doute, de diffuser la méthode dès 2011.

Concernant Goéland, les collaborateurs l'utilisent pour y rechercher des informations, mais ils ne l'utilisent pas pour la gestion de leurs documents. Selon les informations reçues du Service d'organisation et d'informatique, Alfresco semble plus adapté. Les collaborateurs du Service de la révision attendent donc que ce nouveau système soit installé et opérationnel.

Service financier

En fonction depuis le 1^{er} février 2008, date du départ en retraite de son prédécesseur, le nouveau chef de service assure que le passage du témoin s'est opéré en douceur.

Le projet d'assainissement et de recapitalisation de la Caisse de pensions de la Commune de Lausanne (CPCL) a mobilisé beaucoup d'énergie en 2008 : même si le plan de restructuration était déjà établi au moment où il a repris la direction du service, il a fallu préparer les négociations avec l'Etat, rédiger le rapport-préavis¹, participer à de nombreuses réunions avec le Conseil de la Caisse, s'occuper de divers aspects techniques touchant la mise en œuvre du plan, et notamment rechercher les moyens d'optimiser, pour la Ville, les effets fiscaux du projet. Bien entendu, en cas d'acceptation du rapport-préavis par le Conseil communal, le service sera impliqué dans l'application des diverses mesures prévues.

Le service est également concerné par le chantier visant à la mise en place d'un système de contrôle interne (cf. chapitre du Service de la révision). L'année 2008 a été consacrée au choix de la méthode. Les tests devaient démarrer dans le courant du printemps 2009. L'objectif du projet est d'introduire une méthode SCI dans l'ensemble des services.

La mise en service du logiciel des amendes d'ordre et des sentences municipales a provoqué quelques bugs, mais tout est rentré dans l'ordre et le système donne satisfaction. Il reste à la Commission de police à combler le retard accumulé.

Un phénomène préoccupant est celui de l'augmentation du contentieux : le nombre de dossiers a progressé de 22% en 2008, atteignant 56'000 nouveaux dossiers, rien que pour les factures de la Ville et le contentieux fiscal. Ce chiffre n'inclut pas le contentieux des Services industriels ni les dossiers concernant les sentences municipales. La philosophie appliquée par les collaborateurs du Service financier est empreinte d'humanité : ils essaient toujours de trouver un arrangement plutôt que d'actionner immédiatement les poursuites ou de s'engager dans des procédures lourdes de recouvrement ou d'actes de défauts de biens.

Le service n'a pas subi d'audit en 2008. Au plan de la sécurité, toutes les portes sont « badgées ». Le local de la Caisse est sécurisé : seules 6 personnes disposent du badge permettant d'y accéder. En outre, une alarme a été installée, ainsi qu'une caméra et une vitre de protection pour le personnel.

Les collaborateurs du service ont développé, sur Goéland, le plan des investissements de l'ensemble des directions, ce qui permet sa mise à jour permanente. De cette manière, il est devenu un outil de gestion efficace pour la Municipalité.

¹ Rapport-préavis N° 2008/59 : « Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin. »

Goéland est également utilisé pour la circulation des « BVN » (Bulletins de versements neutres / non référencés, c'est-à-dire sans indication du motif du paiement ou de référence à la facture délivrée par tel ou tel service) : les services susceptibles d'être concernés visualisent la liste de ces bulletins sur Goéland et signalent ceux qui correspondent à des factures qu'ils ont émises. Ce système permet d'éviter la circulation des bulletins dans les services, et facilite la rapidité de gestion dans le traitement de ces « énigmes ».

Concernant le patrimoine financier de la Commune ainsi que la gestion des biens et des immeubles lui appartenant, le Service financier a pris toutes les mesures utiles en vue de la révision de la valeur des actifs immobiliers de la Ville. Ils ont référencé tous les objets et créé les champs nécessaires pour les « valoriser » à la valeur du marché. Actuellement la loi préconise une valorisation au prix d'achat. Mais le MCH2 demandera une évaluation à la valeur du marché tous les 3 à 5 ans. Le Service financier a « prévu le coup » et préparé la base de données nécessaire.

Rencontre avec le syndic et conclusion

La plupart des services composant la Direction administration générale et finances ont une fonction transversale, raison pour laquelle on retrouve parfois les mêmes préoccupations dans plusieurs services.

L'entretien avec le syndic a mis en évidence son souci de promouvoir la Ville sur la scène suisse et internationale, grâce notamment aux contacts noués avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, la Fondation Jean Monnet et à diverses commissions ou associations dont la Ville est membre, telles l'Union des Villes suisses, l'Association des Villes romandes, l'Union mondiale des villes olympiques, la Fédération des régions vertes, qu'il préside, ou encore la commission du développement durable de l'Association internationale des maires de langue française. Lausanne a également des contacts avec l'Association des Villes françaises lémaniques. Toutes ces relations visent à faire connaître Lausanne dans la Francophonie et au-delà. Elles permettent d'entrer dans des réseaux et se révèlent ou se révéleront utiles à long terme, pour le tourisme et l'image de Lausanne. Les excellentes relations entretenues avec la Thaïlande à la faveur du don par cette dernière du pavillon érigé dans le parc Denantou, à l'occasion du 80^e anniversaire du roi Bhumibol, ont favorisé une entrevue avec le maire de Bangkok, une des huit plus grandes villes d'Asie, ce qui a constitué une occasion exceptionnelle de promouvoir notre ville et le canton dans ce pays lointain.

Le même souci de promotion et de développement de la région lausannoise guide les actions conduites dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), ainsi que dans le projet de rénovation et transformation du site de Beaulieu.

Les relations avec le Canton sont bien meilleures que ce qu'en dit la presse et l'exercice si décrié du double mandat, avec la fonction de conseiller national exercée par le syndic, présente selon lui l'avantage de lui offrir un accès privilégié à certaines informations, d'ouvrir des portes et de faciliter les contacts avec les autorités fédérales.

Le même souci de promotion et de défense des intérêts de la Ville l'incite à être très actif au sein de l'Union des Villes suisses et de l'Association des Villes romandes dans le but d'aboutir à une plus grande solidarité entre les Villes de ce pays.

CHAPITRE II

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS

Préambule

Tous les services ont été visités, ce qui nous a permis de rencontrer l'ensemble des chefs de service ainsi que plusieurs cadres de direction. La sous-commission a également, à sa demande, rencontré plusieurs collaborateurs de terrain. Ces entretiens nous ont offert un regard différent sur l'activité déployée dans cette direction, très utile pour se faire une représentation de la mission et des moyens dont les collaborateurs sont les dépositaires. A tous, nous adressons nos remerciements pour leur disponibilité et l'état d'esprit positif qui a sous-tendu nos contacts lors de nos rencontres.

Question transverse : audits ?

Service administratif : pas d'audit, mais un mandat d'expert scientifique pour accompagner l'Observatoire de la sécurité dans ses travaux.

Contrôle des habitants : pas d'audit, mais des mandats ponctuels pour le suivi des mutations vers les nouvelles applications informatiques et un mandat pour le recrutement du nouveau chef de service.

Police du commerce : pas d'audit.

Service des sports : pas d'audit.

Police municipale : pas d'audit, mais un mandat pour l'accompagnement de la démarche éthique et un accompagnement RH externe pour le recrutement de deux cadres de direction.

Service de protection et sauvetage : un audit interne a été réalisé, par un nouveau collaborateur qui bénéficiait des compétences nécessaires.

Service administratif

Secrétariat et comptabilité

La gestion administrative et comptable du personnel de la direction laisse apparaître des fluctuations importantes dans les rangs des collaborateurs fixes et auxiliaires. Entre 2007 et 2008, le nombre de dossiers traités évolue de 940 à 990 pour les employés fixes (toutes durées d'emploi confondues, c'est-à-dire incluant les personnes entrées et sorties durant l'année, ainsi que tous taux d'emploi confondus) et de 400 à 320 dossiers pour les auxiliaires (également toutes durées d'emploi et tous taux d'emploi confondus), pour les raisons suivantes : s'agissant des employés fixes, l'accroissement du nombre de dossiers est essentiellement dû à l'engagement, en 2008, de 21 aspirants de police, de 6 aspirants gardes de police et de 12 aspirants sapeurs-pompiers professionnels ; s'agissant des auxiliaires, la forte diminution du nombre de dossiers résulte du passage, au début de 2008, à l'utilisation, en lieu et place

du logiciel Zadig, du logiciel PeopleSoft pour le calcul et le paiement des salaires ; à l'occasion de ce passage, il a été procédé à la suppression des dossiers, encore ouverts, d'auxiliaires qui n'étaient plus employés par la Ville, auxiliaires essentiellement rattachés au Service des sports. Le Secrétariat général s'appuie sur le logiciel Goéland pour le suivi des objets traités par le Conseil communal, mais pas pour la gestion des documents internes.

Service des taxis

Le nouveau règlement sur le central d'appel des taxis A est entré en vigueur le 1.1.2008. Taxi Services Sàrl a obtenu la concession pour le central téléphonique pour une durée de cinq ans. Bien que les choses aient changé, les procédures n'en sont pas pour autant terminées et celles qui sont en cours pourraient bien se terminer une nouvelle fois au Tribunal fédéral. La Ville n'est pas engagée directement dans les procédures ; elle l'est comme membre de l'Association des communes. 14 exploitants, qui ont refusé d'adhérer à Taxi Services Sàrl, se sont vu retirer leur autorisation A et ont fait recours ; le conflit porte sur le fait qu'ils souhaitent pouvoir continuer à utiliser le domaine public sans participer au financement du Central téléphonique.

Seule la brigade des taxis de la Police municipale contrôle les taxis et poursuit la concurrence déloyale dont les détenteurs d'une concession se plaignent régulièrement.

10^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier les possibilités de garantir une exploitation correcte du domaine public et protéger le service proposé par les Taxis lausannois (A et B) contre les maraudeurs.*

Observatoire de la sécurité

Des rencontres, auxquelles ont été associés les travailleurs sociaux hors-murs, ont été réalisées dans les quartiers suite à des plaintes d'habitants relatives à de la petite délinquance. Le but des réunions est d'informer et de proposer des mesures pour apaiser la situation.

Service des sports

Courant 2008, un cours a été mis sur pied en collaboration avec le Service du personnel et dans le cadre de l'activité du Centre vaudois d'éducation permanente ; destiné à tout le personnel en contact avec le public, il a porté sur la gestion des conflits (4 séances). Un autre cours, à l'intention de l'unité technique, a porté sur la collaboration en équipe (2 jours).

L'Euro 2008 a constitué une grosse part de l'investissement du service. Tous les événements en lien avec cette compétition se sont bien déroulés. L'autre moment fort a été la représentation de la Ville aux JO de Pékin, occasion de multiples contacts renforçant la position de Lausanne comme Capitale olympique. Cinq événements ont été organisés auxquels ont participé le président du CIO, le président de la Confédération et un très grand nombre de dirigeants des mondes sportif, politique et économique.

Les Championnats d'Europe de gymnastique ont souffert du manque d'affluence et un découvert important a été évité : le déficit annoncé de près de Fr. 250'000.– ne se montera finalement qu'à Fr. 15'000.– (ceci grâce notamment à la diminution ou l'abandon des créances de la TSR, du Canton et du Centre intercommunal de glace de Malley et des soutiens du CIO et de l'Association pour l'organisation de manifestations sportives dans la région lausannoise), en complément de la garantie de couverture de déficit de Fr. 240'000.– accordée par la Ville à cette compétition. La Ville privilégie, maintenant, plutôt des subventions en lieu et place des garanties de couverture de déficit ce qui clarifie les rapports avec les organisateurs. La Fédération internationale de gymnastique s'est installée à Lausanne en 2008.

A noter la mise sur pied du concept « Volontaires sportifs lausannois », réseau de bénévoles qui participent aux grands événements sportifs mis sur pied à Lausanne. Lors de chaque épreuve, le Service des sports est présent sur place et enregistre l'activité des bénévoles (près de 600). Une manifestation annuelle, avec remise de distinctions, valorise leur engagement. Actuellement ces bénévoles sont engagés sur les manifestations phares, mais la question d'identifier des personnes pouvant apporter du temps et des compétences au niveau de la gestion des clubs se pose pour les initiateurs du concept.

L'Ecole de natation sous la responsabilité du Service des sports (1,8 EPT, et des auxiliaires) rencontre un très grand succès.

Les subventions accordées aux clubs pour la formation des jeunes (Fr. 500'000.– par an) font l'objet d'un contrôle sous forme de pointages ; les subventions étant accordées par participant lausannois (Fr. 2.20 pour les 5-9 ans, Fr. 1.70 pour les 10-20 ans), le service se doit de vérifier si ce qui est annoncé correspond à la réalité. Fr. 500'000.– de subventions sont accordés pour les loyers des salles et des terrains. Fr. 100'000.– de subventions casuelles (env. 60 bénéficiaires par an) complètent l'aide aux clubs et aux sportifs.

Concernant les grandes manifestations (20 km, Marathon, Athletissima, ...), les subventions non entièrement utilisées peuvent être conservées avec l'accord du Service de la révision afin, soit de développer la manifestation, soit pour un report sur l'année suivante. Toutes les prestations de service de la Ville sont offertes aux organisateurs, à l'exception de l'énergie.

La révision des comptes d'Athletissima met en évidence un découvert de quelque Fr. 250'000.–. Ceci est en désaccord avec les termes du préavis N° 2005/25², qui octroyait une subvention unique de Fr. 500'000.– et une augmentation de la subvention annuelle de Fr. 200'000.– à Fr. 300'000.–, moyennant l'engagement de l'association de présenter un bilan équilibré en 2008.

Les comptes de Lausanne-Marathon présentent un déficit cumulé de Fr. 312'614.–, susceptible de mettre en péril l'association, ceci malgré une augmentation de la subvention de la Ville de Fr. 87'000.– à Fr. 100'000.– et une subvention extraordinaire de Fr. 50'000.–.

11^e observation : *La Municipalité est invitée à communiquer ses intentions quant aux associations Athletissima et Lausanne-Marathon, en tenant compte dans sa communication des risques de retraits de sponsors privés et des conséquences financières qui en résulteraient.*

En 2008, Fr. 341'000.– ont été versés aux clubs « phares » (16) et aux sportifs d'élite (6). Soutenus, en particulier, pour porter l'image de la Ville dans le monde sportif, les clubs « phares » se doivent de respecter la Charte éthique de Swiss Olympic et le règlement lausannois fixant les règles d'attribution des subventions.

12^e observation : *La Municipalité est invitée à rappeler à tous les clubs bénéficiaires d'une aide le point suivant du GUIDE POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF 8.1.3. Sport d'élite et éthique sportive : « Le bénéficiaire (club ou individu) d'une aide en faveur du sport d'élite convaincu de dopage, d'acte de violence, de tricherie ou de tout autre acte contraire aux valeurs du sport telles que définies par la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et Swiss Olympic se verra interdit d'aide par la Ville de Lausanne. La Municipalité détermine la durée de l'interdiction. »*

Tous les montants prévus pour les rénovations des installations sportives du préavis N° 2005/6³ ont été utilisés à l'exception de ceux tributaires du projet « Métamorphose ».

² « Athletissima. Aide financière. »

³ « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. »

Police du commerce

Beaucoup d'activités en lien avec les manifestations engendrées par l'Euro 2008 de football et l'inauguration du m2.

Des discussions ont eu lieu pour faire face au mécontentement des détenteurs de place de marché qui ont dû se déplacer lors de « Label CH » et de l'inauguration du m2. Une journée de compensation leur a été offerte, mais elle n'a pas encore été utilisée. Les choses semblent apaisées maintenant. La nouvelle répartition des places à la Riponne s'est faite sur une base consensuelle et sereinement.

La Police du commerce a eu un rôle prépondérant dans les aménagements du Centre funéraire, plus particulièrement dans la création d'une nouvelle chambre funéraire. Les travaux, qui ont pris un peu de retard, ne sont pas encore achevés. En effet, il reste encore certains problèmes à régler et tests techniques à effectuer, liés à la récupération de la chaleur.

Les délais pour les aménagements du port avec les nouvelles places d'amarrage ont été tenus.

Des litiges avec des exploitants qui n'ont pas respecté leurs obligations ne trouvent pas d'issue en raison de la charge de travail du secrétaire de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

13^e observation : *La Municipalité est invitée à donner à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales les moyens lui permettant de rendre ses décisions dans des délais raisonnables.*

Les inspecteurs de la Police du commerce, en plus de leur activité spécifique, ont exercé une activité préventive et éducative auprès des commerçants et des exploitants d'établissement dans le but de protéger les mineurs contre la consommation d'alcool et de tabac.

14^e observation : *La Municipalité est invitée à donner une visibilité à l'action de prévention de la Police du commerce, en faisant apparaître dans son rapport de gestion le nombre de contacts, d'infractions, d'avertissements, etc.*

Contrôle des habitants

La succession du chef de service s'est déroulée dans les meilleures conditions, la procédure de sélection ayant retenu la candidature de l'adjoint en place, particulièrement au fait des arcanes du service.

Les développements informatiques et la formation des collaborateurs sur le nouveau logiciel se sont poursuivis. Plusieurs personnes ont collaboré à la mise en place du logiciel informatique, ce qui a augmenté la charge de travail de leurs collègues. Le poste prévu au budget pour la numérisation des documents n'a pas été utilisé, l'activité de numérisation ayant été intégrée à la gestion globale d'un dossier, sans que cela ne pose de problèmes particuliers aux collaborateurs qui ont accepté ce mode de faire. Toutefois, le poste en cause sera repourvu en 2009, avec une fonction plus générale, afin de remédier à la charge supplémentaire globale représentée par la numérisation.

La migration des fichiers vers le nouveau logiciel n'a pas encore été réalisée, mais les étapes de développement par le Service d'organisation et d'informatique et de tests par les collaborateurs sont en cours. Ceux-ci attendent avec une certaine impatience les améliorations ergonomiques qui seront apportées par le nouveau logiciel.

Le Contrôle des habitants est toujours tributaire des éventuels retards du Service cantonal de la population (SPOP), mais la situation s'est améliorée par rapport à 2007. Une différence entre les émoluments budgétisés et les encaissements est due au fait que la volonté du Contrôle des habitants de

modifier le montant des émoluments n'a pas été possible, en raison du fait que les modifications prévues du règlement cantonal d'application de la Loi sur le contrôle des habitants n'ont pas encore été adoptées par le Conseil d'Etat. De plus, les arrivées d'habitants d'autres communes vaudoises ne donnent plus droit à un émolument de Fr. 65.– mais de Fr. 25.–. Le nombre record des naturalisations en 2008 est dû à une augmentation des demandes et à un allègement des procédures.

La statistique de l'appartenance religieuse est au service de la répartition des deniers publics entre les confessions réformée et catholique. Les personnes ne s'annonçant pas comme adeptes de ces confessions se retrouvent dans la catégorie « Autres religions », qui agglomère aussi les personnes se déclarant sans religion ou qui ne répondent pas.

15^e observation : *La Municipalité est invitée à introduire dans la statistique des appartenances religieuses des catégories « sans religion » et « pas de réponse ».*

Malgré les efforts demandés aux collaborateurs en raison des multiples changements et de la charge de travail qui en résulte, leur satisfaction ne semble pas entamée et l'absentéisme montre une diminution marquée.

Corps de police

Généralités

Pour la Police municipale, deux événements majeurs ont marqué l'année 2008 : la mise en exploitation du m2 et l'Eurofoot 08.

L'exercice « M Due », en mai, a permis de boucler deux ans de travail de préparation sur les aspects de la sécurité de ce nouveau moyen de transport, premier du genre en Suisse. Les données de l'exercice, imposées par l'Office fédéral des transports, particulièrement exigeantes (station en profondeur, fumée, évacuation de 100 passagers), ont mis en situation, tant en surface que dans la station, tous les professionnels impliqués dans une intervention de secours aussi importante, ce qui a fourni des enseignements très utiles. Ce type d'exercice sera réédité tous les quatre ans, les exercices d'état-major quant à eux auront lieu tous les ans.

L'inauguration du m2 en septembre, et les festivités qui lui étaient liées ont attiré près d'un demi-million de personnes en ville, dont 160'000 ont pu tester le métro. Depuis le début de l'exploitation, 150 interventions des agents de la Police municipale ont eu lieu dans le métro, toutes en 2^e ligne, sur appel de la sécurité interne, principalement pour des vols à la tire.

L'Eurofoot a généré un nombre important d'heures supplémentaires, représentant la moitié de celles qui avaient été prévues (7750 sur les 16'800 prévues). La moitié de ces heures ont été payées aux collaborateurs, l'autre moitié reprises en congés. L'Euro a eu deux effets importants sur l'activité du Corps de police : 12% d'appels en moins au central téléphonique en juin 08 qu'en juin 07, et une baisse significative des amendes d'ordre (-Fr. 500'000.–), la majorité du personnel ayant été affecté à d'autres tâches que celles de la surveillance du trafic et des places de parc...

Dans la nuit de Nouvel An, 80 policiers des divers corps de la région et de la gendarmerie ont été mobilisés pour rétablir l'ordre lors de la fête « Beaulieu New Year ». De nombreux objets ayant été volés ou dispersés dans les événements, la Police municipale lausannoise a mis sur pied un dispositif afin que les lésés puissent retrouver les objets personnels égarés ou déposer une plainte pénale. A cette occasion, le bureau des objets trouvés a dû occuper des locaux voisins des siens, les surfaces à disposition étant nettement insuffisantes pour faire face au surcroît d'objets. En décembre, ces locaux plus vastes, mis à disposition temporairement par le Service des gérances, ont permis le déménagement dans ces surfaces, maintenant adaptées à l'augmentation des activités du bureau des objets trouvés.

La collaboration avec le CHUV s'est poursuivie. Les situations difficiles que rencontrent les soignants sont de plus en plus fréquentes et nécessitent la collaboration fréquente des forces de l'ordre. Un exercice, avec prise d'otage et déplacement des activités des urgences hors de leurs locaux habituels, a permis aux professionnels des soins et de la sécurité de tester leur capacité à faire face à un événement majeur.

Le nombre de délits est globalement stable bien qu'une augmentation des vols dans les appartements (+15,7%) et les commerces (+61,6%) soit notée. L'activité liée à la répression du trafic de stupéfiants reste très importante ; dans la statistique des délits, on ne peut distinguer les trafiquants des consommateurs ; l'accent est toujours mis sur les dealers lorsqu'il s'agit de dénoncer le commerce de substances toxiques, et peu sur les acheteurs qui échappent ainsi à la statistique.

16^e observation : *La Municipalité est invitée à affiner la statistique des interventions dans le domaine de la drogue pour distinguer les deux catégories interpellées par la police, les dealers et les consommateurs.*

Le nombre de jours d'arrêts de travail (48) dus à des actes de violence lors d'interventions est en baisse, de même que les actes de résistance contre l'autorité. Globalement, le nombre des absences pour maladie ou accident au Corps de police est légèrement inférieur à ceux des deux dernières années et est comparable à ceux des autres services de la Ville pour la maladie, légèrement supérieur pour les accidents professionnels.

La réorganisation de l'encadrement, avec la mise au concours de deux postes de cadres, dont l'un pour Police-secours, se poursuit. Le groupe de travail « horaires », dont l'objectif est une meilleure gestion du temps de travail et une amélioration de la santé du personnel, poursuit ses travaux. Tant pour les groupes d'intervention que pour les autres policiers de terrain, l'horaire doit permettre de concentrer les forces dans les moments difficiles, soit les nuits de fin de semaine. Le malaise né à la suite de la divulgation du rapport Police-secours est en voie de résorption et devrait se résoudre avec la nomination d'un nouveau chef. Le Conseil des cadres fonctionne et l'évolution des relations entre les niveaux hiérarchiques est positive.

La réflexion se poursuit au niveau des directions des différents états-majors vaudois pour mettre sur pied la collaboration entre la gendarmerie et les polices municipales. L'orientation politique prise par le Conseil d'Etat reçoit le soutien de l'Etat-major lausannois qui, sur les grands événements de 2008, a dû collaborer avec les autres corps, et qui se félicite de la qualité de cette collaboration.

La pétition « Pour des amendes d'ordre au bénéfice de la prévention » devrait trouver une réponse dans le 2^e trimestre 2009 ; de même que le postulat « Etude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne ».

Formation

Treize aspirants ont été assermentés après avoir obtenu leur brevet fédéral de policier. L'effort de recrutement se poursuit : 20 aspirants et 6 aspirantes ont été engagés et se formeront en 2009 à l'Académie de police du Chablais.

Une école de gardes de police a permis de former 6 nouveaux gardes.

Subdivision état-major

La Police municipale a reçu en 2008 le Prix suisse de l'éthique, qui récompense le travail poursuivi depuis plusieurs années. En 2008, 370 policiers ont été formés au cours de 30 matinées.

Un délégué à la déontologie (déontologue) et une commission de déontologie complètent maintenant le dispositif, ce qui permet de spécifier le rôle du délégué à l'éthique et celui de la commission d'éthique pluridisciplinaire. Le déontologue intervient lors d'une plainte ou d'une question concernant

l'activité policière et recherche la conciliation dans le but de donner une réponse au citoyen, ainsi qu'au policier impliqué ; il est important que l'erreur, voire la faute, d'un policier puisse être reconnue. Le déontologue rend compte de ses conclusions au policier et au commandant qui se détermine en suivant ou non les conclusions de la commission.

Ces démarches ont des effets positifs dans deux axes majeurs : 1) la satisfaction des Lausannois qui augmente de près de 10 points entre 2003 et 2009 (89,1% sont satisfaits du travail effectué par la police) et 2) 90% des collaborateurs de la Police municipale sont fiers d'appartenir au Corps de police (75% en 2003).

Police-secours (PS)

Une nouvelle organisation des sections de PS est en place, avec une autonomie des groupes d'intervention qui sortent des sections et concentrent leur activité en renfort, principalement les nuits de fin de semaine. Cette modification d'organisation des sections et des horaires hebdomadaires préfigure la nouvelle organisation qui devrait entrer en vigueur début 2010.

Quelques problèmes à gérer dans les quartiers avec des revendications de groupes de jeunes, mais qui restent maîtrisables moyennant une attention particulière et un travail de proximité avec les habitants. Pas de difficultés majeures lors des interventions, de type agression contre la police, mais assez souvent des déprédations contre les véhicules laissés sans surveillance.

Pour les collaborateurs, les nombreux changements n'ont pas encore tous montré leurs effets et ils attendent les conséquences du nouveau statut et de la démarche éthique. Ils constatent que le nombre de missions des agents de PS a des effets sur les effectifs en première ligne ; parfois les patrouilles souffrent d'un manque d'effectif en raison des agents détachés à d'autres missions ou en formation. Deux éléments qui les handicapent dans l'exercice de leur mission : l'effectif parfois insuffisant et le parc de véhicules trop restreint.

17^e observation : *La Municipalité est invitée à garantir les missions de la police de proximité, qui devrait bénéficier d'effectifs suffisants (à fixer) afin de pouvoir assurer la sécurité publique et ménager la santé des collaborateurs.*

Brigade cycliste

Spécialisation très utile, principalement en été, pour les interventions dans le sud de la ville, qui exigent des facilités de contacts avec le public et des compétences linguistiques. La demande d'augmentation de l'effectif d'un demi-EPT, pris sur la dotation des postes de quartier, a pu être accordée.

Postes de quartier et poste mobile

Les horaires d'ouverture diffèrent en fonction de la localisation du poste et des besoins.

L'utilisation du poste mobile souffre du manque d'effectif, les policiers étant pris sur les autres activités. Il n'a pu être exploité que 54 journées, la plupart pendant l'Eurofoot et le Comptoir.

Organisation et exploitation

Les mesures prises en 2007 pour mettre les locaux et adapter les équipements aux normes légales Santé et sécurité au travail se sont poursuivies en 2009. Réalisées en grande partie avec des ressources internes, budgétaires et humaines, elles se poursuivront en 2009 et 2010.

Police judiciaire (PJ)

La vacance du poste de chef de la PJ s'est terminée avec l'entrée en fonction du nouveau chef en cours d'année. Les délégations aux chefs de brigade, qui avaient été mises en place pendant l'intérim, n'ont été que peu modifiées, ce qui satisfait les personnes concernées.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut, les collaborateurs de la PJ ont perdu l'indemnité qu'ils recevaient pour être disponibles chaque fois qu'une situation l'exigeait. Ils étaient ainsi quasiment toujours de piquet. Une nouvelle organisation est maintenant en place, 60 inspecteurs se répartissant un piquet d'une durée de 7 jours, pour avoir sur le terrain 12 inspecteurs représentant toutes les spécificités du métier. Cela représente une semaine sur cinq de piquet, ce qui donne droit à une indemnité et un temps de récupération. Cette organisation doit être encore évaluée, mais elle semble satisfaire le plus grand nombre tout en répondant aux exigences de la mission de la PJ.

On relève une collaboration importante avec Police-secours, tant pour l'enregistrement des plaintes que pour les interventions conjointes. Les arrestations de trafiquants (1 sur 2 est arrêté en flagrant délit) sont parfois frustrantes en raison de l'absence de sanctions et de la lenteur des procédures qui n'ont ainsi pas le caractère dissuasif souhaité. Les actes délictueux peuvent se produire à plusieurs reprises avant la première condamnation, ce qui a pour effet de ne permettre que la sanction d'actes répétitifs et non d'une récidive.

18^e observation : *La Municipalité est invitée à intervenir auprès des instances compétentes pour que le travail de terrain des inspecteurs de la PJ ne soit pas compromis par des lenteurs administratives de l'instruction judiciaire.*

Sécurité du trafic et stationnement

Le bilan des accidents de la circulation est en nette amélioration avec une diminution importante des accidents, du nombre de blessés mais surtout une baisse très marquée des enfants victimes, fruit sans doute du travail de prévention réalisé dans les écoles.

Compte tenu de l'importance que les gens mettent dans la sécurité routière comme élément du sentiment général de sécurité, les efforts de prévention pour limiter les risques liés à la circulation sont essentiels et ils donnent visiblement des résultats.

A noter une diminution du montant des amendes d'ordre encaissées de 8,9%, due probablement à une baisse de l'activité de contrôle pendant l'Euro et une modification des habitudes de déplacements des Lausannois depuis l'entrée en fonction du m2.

16 scooteristes collaborent au contrôle du stationnement, jusqu'à 2 h du matin. Les nuits donnent lieu à une activité importante et, selon les collaborateurs eux-mêmes et contrairement à ce qui était redouté lors de leur engagement, cette activité n'est pas plus risquée que la journée. En effet, il semble que la nuit, les automobilistes ont plus tendance à éviter de se confronter à la police et aux risques d'un contrôle d'alcoolémie. Cette activité nocturne a généré 21'000 contraventions pour un montant de Fr. 1'300'000.-. Les défalcons sont représentées par des amendes modifiées en raison de l'aggravation de la faute (l'amende initiale est annulée au profit d'une plus sévère) ou de la marge de négociation laissée au collaborateur pour annuler immédiatement une amende lors d'un contact avec le contrevenant et que la suppression se justifie.

Service de protection et sauvetage

Généralités

La réorganisation du service, l'opération KIWI, initiée en 2006 et visant à élever les compétences professionnelles, sortir les divisions de la tutelle des sapeurs-pompiers et soutenir l'autonomie des chefs de division s'est achevée en 2008.

Les divisions en lien avec les secours à la population (pompiers, ambulances et protection civile) ont été séparées des divisions offrant les prestations de service que sont les Pompes funèbres et le centre de formation de La Rama.

Les charges financières liées à l'Euro et l'inauguration du m2 n'ont pas été aussi importantes que prévu pour le service, les collaborateurs ayant accepté de fixer leurs vacances en fonction de ces événements et de compenser par des congés les heures supplémentaires lorsque les besoins du service le permettaient.

Globalement le nombre d'interventions est en diminution. Plusieurs hypothèses à cette diminution : – amélioration de la fiabilité des appareils de détection, – amélioration de la qualité des bâtiments, – diminution de la consommation d'alcool, ce qui a une influence sur les accidents de tous types.

Dans le cadre des mesures visant à améliorer la prise en compte des aspects santé et sécurité au travail, une psychologue, auxiliaire à 80%, a été engagée pour apporter du soutien aux collaborateurs.

Le suivi de l'évolution des postes, en raison de données parfois discordantes avec le Service du personnel, apparaît comme une difficulté. La communication de la décision d'organisation ou de la dotation budgétisée faciliterait ici aussi la lecture du rapport de gestion.

Division secours et incendie

Plusieurs conventions de collaboration ont été passées pendant l'année 2008, mettant en évidence la qualité des prestations du service et la bonne collaboration avec des partenaires tel l'ECA. Des cours sont mis sur pied et financés par les partenaires (formation aux interventions dans les tunnels et collaboration avec le train d'extinction des CFF par ex.). En permanence 5 pompiers doivent pouvoir être opérationnels dans les 15 minutes pour intervenir sur le territoire placé sous la responsabilité des CFF. Ces prestations sont facturées dans le cadre des conventions : à l'ECA qui gère les financements octroyés par la Confédération pour les interventions sur les routes nationales, aux CFF pour les interventions sur leur domaine.

Le corps des sapeurs-pompiers détachera un 60% d'EPT pour participer à l'enseignement dispensé par l'ECA. Un projet d'école latine de sapeurs-pompiers sera mis sur pied en collaboration avec le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève.

L'exercice « M Due » a permis aux pompiers de tester leurs moyens d'interventions. Les équipements mis au point par le service (les lorries ou chariots d'intervention) ont été homologués et attisent des convoitises extérieures. Les pompiers se sont rendu compte des difficultés auxquelles ils doivent faire face dans un tunnel. Cet exercice a mis encore plus en évidence que le tunnel dit Déchoduc, pour l'acheminement des trains entre Sébeillon et Tridel, ne correspond à aucun des critères de sécurité pour le transport de personnes. Malgré cela, il a été utilisé à plusieurs reprises lors de journées portes ouvertes. En cas d'incendie dans le tunnel, les pompiers seront dans l'incapacité totale d'intervenir. Ils devront se contenter d'attendre la fin de l'incendie ou que le train ne revienne par ses propres moyens à la sortie du tunnel.

19^e observation : La Municipalité est invitée à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel.

Les horaires de sapeurs-pompiers sont passés de 64 heures à 52 heures par semaine avec une annualisation du temps de travail. Cette diminution a nécessité une augmentation de 14 EPT, couvrant en partie seulement la diminution globale du temps de présence disponible. Depuis avril 2008, quatre sections au lieu de deux permettent d'avoir en permanence 18 sapeurs-pompiers prêts à être engagés, ce que l'ancien horaire ne garantissait pas.

L'intégration de la centrale d'appels dans le champ d'activité des pompiers a montré ses effets positifs car cela permet à des collaborateurs qui ne pourraient pas reprendre une activité dans une section d'intervention après un accident ou une maladie, de reprendre un rythme de travail régulier, avec moins d'engagement physique, en passant par la Centrale.

La question du crédit retraite, particularité obtenue par les sapeurs-pompiers, est en discussion. Ils souhaitent, à terme, obtenir un statut équivalent à celui des policiers, avec l'objectif de parvenir à un horaire de 44 heures par semaine, sans travail de plus de 12 heures consécutives, mais sans devoir créer de postes supplémentaires. L'horaire des pompiers pourrait s'inspirer de celui des ambulanciers.

Les prestations de police du feu, en matière d'expertise des bâtiments, sont peu valorisées. Considérées comme un service, elles ne donnent que rarement lieu à une facturation, ou alors en deçà de leur coût réel.

20^e observation : *La Municipalité est invitée à revoir la facturation du travail des experts de la police du feu.*

Les collaborateurs sapeurs-pompiers rencontrés dans le cadre de la visite se disent globalement satisfaits du changement d'horaire car il laisse plus de temps disponible pour la famille et les activités personnelles tout en garantissant à toute heure un nombre suffisant de pompiers en activité. Malgré ces améliorations, ils attendent une prochaine évolution de l'horaire (et une compatibilité avec l'horaire des autres services d'urgence de la Ville) afin de mieux pouvoir planifier leur vie privée ; actuellement, les horaires sont communiqués le 25 du mois pour le mois suivant.

La nouvelle organisation a nécessité des changements maintenant bien intégrés, avec une adaptation des temps de formation et de mise à niveau pour certains, afin de faire face à l'activité à la centrale téléphonique. La cuisine a été aménagée et les repas confectionnés par La Rama sont de qualité, ces deux éléments donnant une grande satisfaction.

Division du groupe sanitaire

Une convention a été passée entre le Service de la santé publique et la Ville de Lausanne concernant le dispositif de renfort sanitaire en cas d'accident majeur, composé du détachement du poste médical avancé (DPMA), de l'organe de commandement du service sanitaire (ambulancier-chef des secours) et des ambulanciers du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP). Cette convention a permis de régler les modalités d'engagement de ce dispositif sur tout le territoire vaudois et l'octroi en conséquence d'un financement de la part du Service de la santé publique.

Le manque d'ambulanciers diplômés sur le marché contraint à recourir à un pool d'auxiliaires constitué d'ambulanciers en dernière année de formation ou d'ambulanciers d'autres compagnies qui se rendent disponibles pour des échanges.

Centre de formation de La Rama

Une augmentation notable de l'activité de la cuisine est à relever ; elle est due à l'Euro 2008 et à la modification des horaires des sapeurs-pompiers. En effet, c'est la cuisine de La Rama qui a fourni les repas aux collaborateurs de la protection civile et c'est elle qui confectionne les repas livrés à la caserne de la Vigie pour les collaborateurs qui sont en service et ne peuvent pas se rendre chez eux ou à l'extérieur pour s'alimenter.

Office des pompes funèbres

Les mesures préconisées par l'audit effectué en 2007 ont été prises, mais les résultats escomptés ne sont pas atteints. La localisation des locaux à l'avenue des Figuiers ne semble pas idéale, car elle ne permet pas de développer l'offre. Le nombre de services funèbres est en baisse alors que toutes les autres entreprises ont augmenté leur nombre de prestations. L'annonce d'un nouveau déficit, qui peut être lié à un déficit d'image et de compétences, semble inévitable.

21^e observation : *La Municipalité est invitée à compléter ou développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.*

CHAPITRE III

DIRECTION DE LA CULTURE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

Préambule

Permettez-nous, tout d'abord, d'exprimer nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs pour l'accueil qu'ils ont réservé aux commissaires chargés de procéder à l'examen de la gestion pour 2008.

Relevons, et ce n'est pas nouveau, la difficulté du mandat qui échoit à la Commission de gestion, pour des conseillers communaux de milice, face au pouvoir exécutif et à l'Administration communale.

Au cours de nos travaux, il est apparu, comme cela doit souvent être le cas, qu'il est parfois frustrant pour les commissaires, de devoir se limiter à l'examen d'une gestion portant sur l'année écoulée, sans pouvoir prendre en compte, ni le présent, ni le futur. Mais à chaque Commission son mandat, ce qui n'empêchera pas les membres de dite Commission de se pencher avec intérêt, à d'autres occasions, sur l'avenir.

En 2008, selon le programme de législature 2006-2007, la Direction de la culture, du logement et du patrimoine a présenté deux préavis importants, à savoir : le préavis⁴ traçant les grandes lignes de la politique culturelle lausannoise pour les années 2009-2013, ainsi que le préavis⁵ définissant la politique immobilière de la Ville de Lausanne.

Parallèlement, le vaste programme de construction de 3000 logements va bon train, ainsi que la mise en valeur du patrimoine par le Service des forêts, domaines et vignobles.

Selon la tradition, la première réunion programmée par les membres de la Commission a eu pour but de réunir la direction et ses chefs de service afin de fixer le calendrier des visites.

Commission immobilière

En 2008, la Commission immobilière a soumis au Conseil communal 11 préavis et s'est réunie 4 fois pour examiner 34 affaires.

Rappelons au surplus, que toute acquisition et toute aliénation d'immeuble ou de droit réel immobilier à partir de Fr. 10'000.– doivent être soumises à la délégation de la Commission des finances aux affaires immobilières.

Enfin, au cours de l'année 2008, le délégué et son adjoint ont participé aux séances de diverses commissions et groupes de travail.

⁴ Rapport-préavis N° 2008/26 : « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé 'Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma' ».

⁵ Rapport préavis N° 2008/30 : « Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. »

Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi)

En préambule, relevons l'esprit d'équipe animant ce service, du chef aux bûcherons, de l'œnologue aux agriculteurs, en passant par le secrétariat, et le grand professionnalisme qui règne dans ce dicastère.

A fin décembre 2008, le Service FoDoVi comptait 34 postes plus 7 apprentis. D'après le décompte analytique, cette statistique nous apprend que plus de 60% des heures travaillées sont attribuées au Service des forêts.

Forêts

Il est intéressant de constater que la Commune possède une propriété forestière de 1860 ha (dont 1500 ha sur le territoire communal) dont :

- 150 ha en zone urbaine (Sauvabelin, Bois-Mermet, Borde, Désert, Vuachère, etc.) ;
- 1515 ha dans le Jorat (forêt périurbaine et rurale) ;
- 170 ha dans le Jura (Les Amburnex) ;
- 25 ha dans le Gros-de-Vaud et les Préalpes.

L'une des préoccupations des responsables de nos forêts se situe au niveau des dangers que peut occasionner l'utilisation abusive des forêts pour les loisirs, où le coût du vandalisme se monte à environ Fr. 100'000.- par année.

C'est pourquoi il est indispensable de poursuivre les initiatives prises pour promouvoir une protection plus active de la forêt, de sensibiliser tous les usagers en favorisant la diffusion de l'information et de l'encadrement des jeunes et du public. L'organisation des samedis de la forêt lausannoise et les animations à l'intention des élèves de nos écoles vont d'ailleurs dans ce sens.

Au sujet des visiteurs en forêts urbaines, il y a entre 1000 et 2000 visiteurs par ha et par an. La Tour de Sauvabelin attire à elle seule près de 100'000 visiteurs par an.

La 8^e édition de l'opération « Un arbre, un enfant », dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville à Vernand-Dessous, a accueilli 1860 participants.

Malgré un hiver rigoureux et de fortes chutes de neige, la forêt n'a pas souffert, ce qui prouve que les propriétés forestières sont bien gérées et il est important de le souligner. Elles sont à l'avant-garde sur le plan suisse. Relevons encore que les commissaires ont assisté et participé avec grand intérêt à une séance de martelage dans les bois du Chalet-à-Gobet.

Compostière de la Tuilière

La compostière, qui se trouve actuellement dans une zone intermédiaire, devrait plutôt se situer en zone industrielle. Pour cette raison, tout projet d'extension est actuellement bloqué. Le projet « Métamorphose » implique à terme le déplacement de la compostière. FoDoVi participe, avec d'autres services de la Ville, à l'étude d'un nouveau site de traitement et de valorisation des déchets verts. Ces dernières années, la compostière de la Tuilière a traité annuellement un volume stabilisé de l'ordre de 15 à 18'000 tonnes de déchets verts.

Domaines

La Ville de Lausanne reste propriétaire de belles exploitations agricoles dans les hameaux périphériques et dans les communes voisines.

Elle doit montrer l'exemple, non seulement en matière d'urbanisme, mais aussi dans les propriétés rurales. En sa qualité de propriétaire foncier, elle se doit de travailler à la conservation et à la valorisation de ses domaines ruraux.

Il faut relever les efforts consentis par les fermiers, qui participent, souvent dans une mesure très appréciable, à l'amélioration des bâtiments et installations qui leur sont loués.

Voici des faits marquant 2008 dans les domaines :

- 1^{er} janvier 2008, création d'une communauté partielle d'exploitation entre les fermiers des Cases et de Rovéréaz ;
- présentation à Beaulieu des fermes pédagogiques, des chambres et des tables d'hôtes ;
- inauguration du refuge des Saugealles ;
- biogaz des Saugealles avec le premier exercice annuel complet, qui a permis la production nette de 230'000 kWh correspondant à la consommation d'environ 65 ménages.

La disponibilité en surfaces agricoles et non bâties permet à la Ville de disposer en permanence de terrains d'échange pour ses grands projets (par exemple « Métamorphose »).

A noter encore que 8 familles sont sous contrat avec la Ville.

Vignobles

La Ville de Lausanne est le plus important propriétaire public de vignes en Suisse.

L'ensemble des exploitations viticoles de la Ville remplissent les exigences de production intégrée, soit :

- produire des raisins sains et de qualité ;
- assurer à long terme la fertilité du sol et la qualité du milieu cultivable ;
- promouvoir les méthodes biologiques et les procédés de mise en application ;
- favoriser une viticulture respectueuse de l'environnement et économiquement viable.

Lors de la mise des vins de la Ville à la salle du Conseil communal, le samedi 13 décembre, 212'705 litres ont été vendus au prix moyen de Fr. 9.84 le litre. Par contre, 18'810 litres n'ont pas trouvé preneur. Ils seront vendus ultérieurement par le service, à un prix supérieur à l'enchère maximale.

Dans ce service, il n'y a pas eu d'audit proprement dit, mais des mandats de consultants. Il s'agissait notamment de :

- revoir la mise des vins – relookage des carnets ;
- faire connaître au public les vins de la Ville ;
- prévoir des annonces publicitaires.

Afin de renforcer la promotion et la commercialisation de ses produits, FoDoVi a engagé, à partir du 1^{er} janvier 2008, un responsable chargé de cette mission.

Service du logement et des gérances

Le Service du logement s'est engagé à tout mettre en œuvre pour la réalisation des projets « 3000 logements ». En effet, en 2008, quatorze projets totalisant 956 logements ont vu le jour. Dans l'état actuel de définition des programmes, 86% sont destinés à la location, dont 25% subventionnés, et 14% à la vente en PPE. En 2008, du point de vue de la construction de logements, il y a eu une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année précédente.

Logements subventionnés

Au cours de 2008, environ un quart des locataires ont été contrôlés sur les 8000 logements subventionnés que comprend le parc lausannois. Ce contrôle a permis la perception de Fr. 622'755.– suite à l'augmentation des loyers de 457 locataires qui ne répondaient plus aux conditions légales. Pour 108 locataires, la subvention a été supprimée.

Internet

Au sujet du projet « 3000 logements », il suffit au grand public de se rendre sur le site de la Ville de Lausanne pour trouver des réponses claires et documentées à ce sujet, à savoir : – où se situent les projets, – combien d'appartements sont en location ou en vente PPE, – quand s'adresser à la gérance pour une inscription, etc. A l'avenir, chaque nouveau projet immobilier viendra alimenter le site.

Division des gérances

Avec le renouvellement du mandat de gérance attribué par la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), les prestations facturées par la division des gérances pour la gestion des immeubles de la CPCL s'élèvent à Fr. 2 millions environ. Contrairement aux régies privées, la Commune ne tient compte pour adapter les loyers que des critères suivants :

- indice suisse des prix à la consommation ;
- évolution des coûts d'entretien et des charges d'exploitation.

Malgré la situation économique difficile et les difficultés qui peuvent en résulter pour les locataires d'appartements, il n'y a eu que 42 résiliations de baux pour loyers impayés, dont 2 seulement ont été effectives.

Avec Goéland, ce logiciel va permettre d'une part d'assurer une gestion saine du parc immobilier et, d'autre part, d'être en mesure de mieux renseigner les locataires.

Au Service du logement et des gérances, il n'y a pas eu d'audit, il y a un responsable de la sécurité au travail et les absences sont restées stables.

Office de l'hygiène

Un collaborateur de l'hygiène alimentaire va rejoindre FoDoVi à partir du 1^{er} janvier 2009. Au cours de 2008, sur les 220 récoltes de champignons contrôlées, 12 en contenaient des vénéneux. De plus, dix cours d'introduction à l'hygiène alimentaire ont été organisés et suivis par 107 personnes provenant principalement des métiers de la restauration.

Bureau d'intégration canine (BICan)

Pour la première fois, la sous-commission s'est intéressée au Bureau d'intégration canine. Les commissaires ont assisté à l'interrogatoire d'un propriétaire de chien dangereux, suivi d'un exercice de dressage.

L'activité 2008 a donc principalement été conditionnée par les trois sphères d'influence suivantes :

- une stagnation des affaires traitées dans le domaine des chiens dangereux ou présentant une agressivité hors norme ;
- la poursuite d'une intense activité administrative visant à recenser, localiser, contacter puis convoquer, par étapes, les détenteurs de chiens juridiquement considérés comme potentiellement dangereux ;
- la réflexion menée conjointement avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), visant à proposer les premières modifications du règlement d'application de la Loi sur la police des chiens (LPolC).

En conclusion, le Bureau d'intégration canine de la Ville de Lausanne demeure une entité performante et reconnue par la majorité de ses partenaires. Il constitue l'un des outils nécessaires au maintien du sentiment de sécurité dans un domaine très particulier, marqué par un fort aspect émotionnel.

Un renforcement de sa dotation en personnel administratif lui permettrait d'être encore plus actif sur le terrain, ce qui serait judicieux.

Service de la culture

En préambule, il nous semble utile de rappeler l'importance de ce service, qui joue un rôle primordial dans les activités culturelles de la Ville.

En 2008, le budget culturel de la Ville s'est élevé à Fr. 40 millions, dont Fr. 31 millions de subventions.

La sous-commission s'est particulièrement intéressée aux problèmes des quatre musées communaux : le Musée de design et d'arts contemporains appliqués (mu.dac), le Musée historique de Lausanne (MHL), la Collection de l'Art brut (CAB), le Musée romain de Lausanne-Vidy (MRL) et celui du Fonds des arts plastiques (FAP).

Musée de design et d'arts contemporains appliqués (mu.dac)

Avec les onze expositions temporaires organisées en 2008, plus de 22'000 personnes ont visité le mu.dac.

Le dépôt de ce musée, situé à Villamont, a été entièrement inondé dans la nuit du 4 au 5 novembre, suite à la rupture d'une vanne d'alimentation en eau. 800 œuvres étaient entreposées dans ce local où des mesures urgentes de conservation ont dû être prises. Le bilan définitif de cette inondation devrait être connu d'ici la fin 2009.

Musée historique de Lausanne (MHL)

Le nombre de visiteurs est égal à celui de l'année précédente, malgré une baisse enregistrée lors des journées du patrimoine.

Il est à relever qu'une importante huile de François Bocion, intitulée « La Fête de la Navigation », a été déposée au MHL de la part de la Société de Navigation. De plus, suite à la fermeture du Musée du Vieil-Ouchy, les collections de cette institution privée ont été confiées à l'Association mémoire de Lausanne et déposées au MHL.

Collection de l'Art brut (CAB)

La sous-commission a pris connaissance du fait qu'un audit avait été conduit dans ce service, non pas motivé par des problèmes particuliers, mais plutôt pour établir une photographie des besoins. Dit audit, qui a été demandé par le chef de service, s'est déroulé entre avril et juin 2008 et a coûté Fr. 45'000.–. Au final, la direction a été divisée en deux, soit une direction artistique et une administrative. Quant à savoir si des améliorations seront constatées dans ce service suite à cet audit, il est encore un peu trop tôt pour le dire.

L'année 2008 a connu une forte augmentation des visiteurs. Victime de son succès, la Collection de l'Art brut attend avec impatience les résultats du rapport-préavis N° 2008/26 sur la politique culturelle traitant notamment des questions de rénovation et d'agrandissement du musée, ainsi que de la construction d'un dépôt adapté aux besoins de conservation d'œuvres uniques. Toutes ces intentions du rapport-préavis ne se concrétiseront pas avant 2010.

Une exposition itinérante « Crossing Spirit », comprenant plus d'une soixantaine d'œuvres de la CAB, a circulé dans plusieurs villes du Japon, attirant plus de 32'000 visiteurs.

Musée romain de Lausanne-Vidy (MRL)

Il faut rappeler que les pièces déposées au MRL, sont la propriété du Canton ; ce musée attend toujours que le projet d'agrandissement soit réalisé.

Relevons une exposition temporaire qui a eu un succès retentissant sous le titre « Les murs murmurent, graffitis gallo-romains ». Cette exposition réunissait pour la première fois plus de 80 graffitis découverts en France et en Suisse, sous forme de peintures murales.

Fonds des arts plastiques (FAP)

En 2008, le FAP a acquis plusieurs œuvres, dont une lors d'une vente aux enchères d'Alice Bailly, intitulée « Etude pour Entracte ». Cette œuvre est exposée au MHL. De plus, le Fonds des arts plastiques a poursuivi la réalisation d'œuvres d'art dans l'entrée du nouveau bâtiment Flon-Ville.

Sécurité au travail

Un responsable de la sécurité a été nommé dans chacun des musées communaux. Cette tâche a été attribuée à des collaborateurs occupant la fonction d'employé de musée et possédant une bonne connaissance de l'infrastructure des lieux. Ils sont par ailleurs tous au bénéfice d'une formation technique.

Depuis l'introduction des normes de sécurité, toutes les interventions relevant du domaine de l'électricité doivent impérativement être réalisées par un professionnel ou une personne agréée. Une grande majorité des dites mesures de sécurité ont déjà été appliquées dans les quatre musées communaux.

Théâtre

En 2008, le théâtre – qui a toujours été l'un des piliers de la culture à Lausanne – a représenté 27,06% du budget du Service de la culture.

Les différents théâtres de la Ville ont connu une stabilisation quant au nombre des spectateurs qui les ont fréquentés.

Danse

Pour la danse, les montants attribués ont représenté 13,02% du budget du Service de la culture.

Le Béjart Ballet, qui reçoit une subvention annuelle de Fr. 4'490'000.–, a attiré plus de 200'000 personnes pour 101 représentations (dont 13 à Lausanne). Quant à l'Ecole-Atelier Rudra Béjart, elle accueille 45 élèves de 18 nationalités différentes ; l'enseignement y est gratuit.

Opéra de Lausanne

Malgré l'obligation qu'il a d'exercer extra-muros, l'Opéra a attiré plus de 30'000 spectateurs, soit à la Salle Métropole soit au Théâtre de Beaulieu. Le début des travaux est suspendu à une décision du Tribunal cantonal.

Concernant l'absence du personnel pour l'ensemble de ce service, il est stable ; une seule personne en congé de maladie longue durée (217 jours), qui est malheureusement décédée.

L'application de Goéland est instaurée petit à petit par le chef de service, vu que ce mode de faire fonctionne bien.

Bibliothèque municipale

Cette année, les commissaires ont mis l'accent sur l'audit qui a été demandé en 2008. Celui-ci a mis en lumière des défauts de structure, de management et de fonctionnement de la bibliothèque, en particulier en matière de communication. Le coût de l'audit est de Fr. 56'000.–. Une des premières mesures qui a été prise a été d'appuyer la directrice de la bibliothèque par un coaching qui se déroulera pendant plusieurs mois. Le but de ce coaching est de redonner une nouvelle impulsion à la bibliothèque.

En effet, c'est le projet d'ouvrir le samedi la bibliothèque de Chauderon et la bibliothèque Jeunesse qui est à la base de ce conflit. Après de multiples discussions qui ont abouti à une impasse, la Municipalité a tranché selon les modalités suivantes :

1. du lundi au vendredi, fermeture à 19 h 30 au lieu de 21 h ;
2. engagement d'un poste supplémentaire ;
3. versement de Fr. 100.– par mois aux collaboratrices et collaborateurs en place, à titre de compensation pour une obligation de travailler le samedi par tournus qui n'existait pas lors de leur engagement.

Après une visite effectuée un samedi par les commissaires, il a été intéressant de constater que le public attendait cette ouverture avec impatience. En effet, à l'heure où les portes devaient s'ouvrir, de nombreuses personnes attendaient déjà devant l'entrée de la bibliothèque. Par contre, à la bibliothèque Jeunesse, les visiteurs viennent plus tard. Mais le succès est identique.

Attendons encore quelques mois pour juger si ces mesures sont vraiment convaincantes.

Si le personnel est resté stable en 2008, on constate par contre que le nombre de jours de maladie avec certificat médical a augmenté, tandis qu'il a diminué pour les jours de maladie sans certificat. Deux cas d'absence au-delà de 21 jours ont été signalés. Le D^r Randin, qui s'est intéressé au taux d'absentéisme dans le Service de la bibliothèque municipale, a remarqué en particulier un certain nombre d'absences de courte durée mais qui se répétaient ponctuellement dans le courant de l'année.

La bibliothèque de Chauderon a été fermée quatre semaines en octobre, pour des travaux, ce qui explique la baisse du nombre de prêts par rapport à 2007 d'environ 10'000 unités. Par contre, la plus grande augmentation du nombre de prêts a été constatée à la succursale d'Entre-Bois.

Concernant la sécurité au travail, il a été remarqué que les étagères devraient être consolidées.

Au sujet de l'application Goéland, elle est utilisée pour les relations avec les autres services et les documents du Conseil communal.

Il est remarqué, une fois de plus, que l'informatique est jugée obsolète.

Des cas d'incivilité (principalement des manquements aux règles élémentaires de la vie en société) ont été commis à la bibliothèque d'Entre-Bois par des adolescents. Des gardes Securitas ont été engagés pour la fermeture.

Outre la bibliothèque municipale et jeunesse, il existe quatre succursales – Entre-Bois, Montriond, Grand-Vennes et Chailly – ainsi qu'un bibliobus en attendant l'ouverture d'une succursale aux Toises.

Un nouveau véhicule bibliobus devrait être acheté (enfin) en 2009.

Remarque : *Au moment d'envoyer ce rapport, nous apprenons que la Municipalité a décidé de créer un nouveau service regroupant, en deux unités, la Bibliothèque municipale et les Archives de la Ville, au sein de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine. Ce service aura pour nom : Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne (BAVL).*

CHAPITRE IV

DIRECTION DES TRAVAUX

Préambule

La plupart des visites se sont déroulées dans le bâtiment administratif de Flon-Ville. Dans l'ensemble, les chefs de service apprécient le cadre de travail et se déclarent satisfaits. Le personnel a eu un peu de peine à s'habituer. Il y a également eu quelques problèmes de places de travail (plus de postes que de places de travail), mais aussi d'éclairage, qui a dû être complété. Le climat y est un peu trop sec. Il semble, de l'aveu même du personnel concerné, que les collaborateurs seraient plus souvent malades sans que les statistiques ne viennent étayer cette impression.

Les thèmes communs seront traités dans chaque service.

Les commissaires ont relevé que, contrairement à l'exercice précédent, le nombre d'audits a nettement diminué et ceux-ci seront mentionnés dans les services concernés.

Ils ont également constaté qu'il est parfois difficile de savoir quel préavis est concerné sur la liste des préavis bouclés. Ils ont expressément demandé que les numéros de préavis y figurent.

Service du cadastre

Le Service du cadastre occupe 50 personnes, dont 3 apprentis (2 géomaticiens et un employé de commerce). Consulté pour tous préavis liés à la construction et aux ventes jusqu'au permis de construire, doté d'une police des constructions (droit foncier lié à des demandes de construction), ce service assure pour toute la direction le secrétariat mais aussi la gestion et le « controlling » du budget et des comptes, ainsi que le traitement de comptabilités particulières telles que GEDREL, P+R de Vennes, les festivités du m2, etc.

Deux personnes de formation comptable ont été transférées du Service d'architecture à Cadastre. Les mandats assumés au Service d'architecture continuent de l'être par ces deux collaborateurs. Au Service du cadastre, les factures liées aux investissements (DIPA)⁶ sont comptabilisées par un des collaborateurs (environ 3000 factures par année pour Travaux).

L'autre collaborateur s'occupe de l'amélioration financière des chantiers de la direction (tableaux de bord et controlling) et, compte tenu de sa formation d'expert-comptable fédéral diplômé, seconde le chef comptable. Les tableaux de bord financiers des investissements et du fonctionnement (budget) sont discutés une fois par mois en séance des chefs de service avec le directeur. Le but est d'introduire une culture de gestion financière à la Ville et d'anticiper d'éventuels dépassements de crédits accordés. A partir du logiciel comptable GEFI, les données sont introduites dans un tableau excel. Chacun est informé de la gestion précise de chaque projet.

Pour le prolongement de la « Coulée verte » le service a assuré une étroite coordination des projets privés et publics en vue de la construction de deux bâtiments. Les différents projets, la mise en place

⁶ Dépenses d'investissements du patrimoine administratif.

d'un concept de structure foncière (négociations d'échanges et modifications de parcelles) assurent le prolongement de la « Coulée verte » jusqu'au lac.

Sur mandats du Canton, le service a poursuivi les travaux de mensuration officielle, sauf le noyau historique de la ville qui n'a pas encore été traité.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Les absences sont gérées par les RH et contrôlées par la comptabilité en temps réel, mais aussi par controlling transversal au moyen de PeopleSoft. 22 accidents professionnels sont à déplorer (statistique du Service du personnel) contre 0 en 2007 (statistique du Service du personnel). Après 4 mois d'absence d'un collaborateur, la comptabilité informe le médecin-conseil et le collaborateur du droit au traitement restant, ceci pour tous les services de la direction.

L'application Goéland

Cette application est intégralement développée au sein de ce service qui a pour tâche, outre le maintien de l'infrastructure de cette application, la formation usuelle des nouveaux utilisateurs, d'ateliers de formation ainsi que d'accompagnement, la réalisation d'un nouveau module nécessaire, et a rendu accessible l'Extranet au Conseil communal.

Audits

Pas d'audit dans ce service en 2008.

Service des routes et de la mobilité

Le plus grand service de la direction, qui compte pas moins de six divisions formées d'unités, de sections et d'ateliers et emploie 339 personnes et 13 apprenti-e-s.

Ce service, qui travaille beaucoup avec le Service d'assainissement et Eauservice, peut généralement boucler les demandes de crédits-cadres dans les trois ans, ce qui n'est pas le cas des autres services. Parfois les préavis sont bouclés avec des bonus. Ceci s'explique par le fait que les prix des entreprises sont parfois bas sur certains chantiers et qu'en 2003 et 2004 il y avait un manque de travail dans le génie civil. Parfois aussi certains travaux ne s'avèrent pas nécessaires. Les demandes de prolongations dépendent de l'ouverture du DIPA. Le responsable de la division administration, affecté auparavant à raison de 60% à la section RH, s'occupe dorénavant de gestion financière. En 2008, une stratégie a été adoptée et un bureau de coordination a établi un plan d'investissements des crédits-cadres. Les projets sont ainsi planifiés via un programme de controlling et les travaux réellement coordonnés, aussi avec les Services industriels. Au moyen de ce tableau financier des projets, une nette amélioration du traitement des chantiers est attendue. Ainsi, la vision, la planification et le contrôle des chantiers permettront d'anticiper et la gestion des crédits-cadres sera plus rigoureuse. Un préavis a été préparé en trois volets pour régulariser les crédits-cadres 2005-2006-2007 en dépassement.

Le solde du rapport-préavis pour la promotion du vélo N° 2004/55⁷ (Fr. 345'000.– sur un total de Fr. 628'000.–) encore disponible servira à financer la station vélo en libre service (VLS) à Ouchy.

Les chantiers liés au m2 ont été terminés en 2008. Les permis de fouille et les nouveaux chantiers sont en diminution par rapport à 2007.

⁷ « Promotion de l'usage du vélo à Lausanne. Réponse à la motion de M. Luc Matthey-Doret et consorts. Réponse à la motion de M. Alain Bron. Réponse à la motion de M^{me} Angelina Pasche. Réponse à la pétition du Syndicat du personnel des transports publics lausannois. Demande de crédit pour le financement d'aménagements et de mesures de promotion du vélo. »

Les festivités du m2 ont en majorité été couvertes par le sponsoring. Une trentaine de personnes ont été engagées pour les « petits » travaux, les autres mandats ayant été octroyés aux entreprises de travaux privées. Finalement, un excédent de charges d'un peu plus de Fr. 220'000.– est à mettre au passif de la Commune.

Les surveillants à la propreté étaient initialement prévus au Service d'assainissement. Afin d'obtenir plus de répression et d'améliorer ce service, notamment au sujet de la surveillance (crottes et chiens), il a été demandé à la police d'assurer ce service. Un transfert d'EPT a été proposé mais ce projet a été abandonné pour incompatibilité des classes de salaire.

Le Plan de mobilité de l'Administration communale (PML) a été élaboré par le Service des routes et de la mobilité et doit entrer en vigueur en 2009. Les voitures Mobility (autopartage) sont de plus en plus utilisées pour les déplacements professionnels courts des collaborateurs de cette direction ; l'autopartage fonctionne à satisfaction après un remaniement du mode de réservation. Les abonnements Mobilis des TL sont régulièrement employés. C'est au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) que reviennent maintenant l'exécution et la responsabilité du PML. Il est à relever que les mesures préconisées sont impopulaires et qu'il tarde à être mis en œuvre par le Service du logement et des gérances, car quelque 1500 places de parc en ville, dont environ 700 places principalement aux abords des écoles, louées Fr. 40.– jusqu'en 2008, doivent être augmentées à Fr. 80.– par mois, d'où quelques réticences.

Espaces publics : dans les aménagements des zones 30, les aspects de sécurité sont pris en priorité, ce qui est important. Par contre, vu les investissements considérables que requiert l'aménagement de ces zones, les aspects paysagers, de la compétence du Service des parcs et promenades, devraient être davantage développés.

22^e observation : La Municipalité est invitée, lors d'aménagements dans les zones 30, à intégrer davantage d'espaces verts (arbres, buissons, bandes herbeuses, etc.).

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Chaque mois, selon des délais bien précis (le 15 du mois), l'assistante chargée en administration du personnel (CAP) introduit dans PeopleSoft les absences (jusqu'à un mois) transmises par les différents services. A ce stade, vérification et contrôle des certificats médicaux sont faits. Au-delà, les cas sont signalés au médecin-conseil, qui vérifie la pertinence de l'absence et le suivi administratif se fait par le Service du personnel (SPeL) en collaboration avec la comptabilité du Service du cadastre. Une autre procédure établie par le SPeL s'ensuit après quatre mois d'absence et c'est le médecin-conseil qui reprend le dossier.

La responsable des ressources humaines (RH), rattachée à la direction et travaillant à 100%, répond aux directives MSST sur le bien-être au travail notamment, détecte d'éventuels problèmes et organise des entretiens individuels ou de satisfaction. Des mesures de management sont ensuite prises afin d'orienter au mieux le personnel en cas de nécessité. En cas d'absences sans certificat répétées, trois étapes sont prévues : tout d'abord un entretien et une mise au point afin de signifier le mécontentement au collaborateur, en présence du chef direct, et éventuellement du chef de division et du répondant des RH. Si aucune amélioration n'est constatée, une mise en demeure, réglementée par le SPeL, est signifiée au collaborateur en présence du RH, du chef direct et du chef de service. En dernier lieu, un éventuel licenciement du collaborateur, signifié en présence du supérieur direct, du chef de service et du directeur. Après quatre mois d'absence, la RH reste en contact avec le SPeL et le médecin-conseil et prend des nouvelles du collaborateur.

Les indicateurs statistiques du service correspondent à la moyenne suisse pour les segments terrain et administration et le responsable Sécurité et qualité au travail, secondé par le SPeL, consacre un 25% à cette tâche. Dans ce service, les accidents professionnels sont en baisse notoire, mais pas les absences pour cause de maladie de longue durée dont le taux est assez important. Il est dû notamment à trois collaborateurs qui ont atteint le quota de 200 jours d'absence. Lorsque des signes de malaise éventuel

apparaissent, se traduisant par des absences maladie sans certificat systématiques, un certificat peut être demandé dès le premier jour, en application du RPAC. Un certain taux d'absences est également dû à la générosité de la Ville qui octroie les congés tels que congé parental, maladie des enfants, appartenance à une fanfare, à un club sportif, camps, déménagement, etc. Ces absences faussent également les statistiques. Il est prévu de mettre sur pied des analyses uniformisées avec indicateurs maladie, avec ou sans certificat, accidents professionnels et non professionnels, et de prendre en compte le nombre de jours non travaillés.

L'application Goéland

Une large utilisation est faite par ce service. Elle permet, outre le traitement des affaires, d'améliorer et de simplifier la gestion des dossiers, d'établir des statistiques pour des projets administratifs (études en vue de l'établissement du budget, de la coordination des projets transversaux, ainsi que pour la coordination des chantiers composant les crédits-cadres annuels).

Audits

L'audit de la division « Mobilité » a été fort utile. Une nouvelle organisation s'en est suivie avec la modification du cahier des charges, un fonctionnement amélioré, qui a également permis de mieux cerner la mission des collaborateurs. Il s'agit maintenant d'anticiper les problèmes, ce qui est du ressort de la RH.

Ateliers et magasins de la Ville (AMV)

Les AMV bénéficient de locaux spacieux, neufs et clairs. Avec ses 3 unités, dont 6 secteurs d'entretien répartis dans la ville, les AMV comptent 63,5 postes, dont 61,5 occupés et 5 apprentis, qui fournissent un important travail d'entretien et de réparation des véhicules du Service des routes et de la mobilité et d'autres services. Début 2008, l'unité de la signalisation routière a commencé la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation réfléchissants qui devraient être achevés d'ici à 2012.

Un catalogue des tarifs est utilisé pour la facturation des prestations interservices.

Les travaux de réparation suite à l'incendie dans les nouveaux locaux sont presque terminés. Le remplacement de quatre aérochauffeurs permettant le maintien hors gel du hangar où sont déposés les camions a été nécessaire.

Des achats importants ont été effectués en 2008, comme un testeur de frein, nécessaire pour préparer aux AMV les véhicules et les présenter à l'expertise. Les achats de véhicules de même marque s'avèrent moins onéreux et permettent l'achat de pièces identiques.

Le décompte 2008 des dégâts au mobilier urbain se chiffre à Fr. 42'954.45 pour ce qui concerne les auteurs connus et par conséquent refacturés. Le vandalisme a causé des frais pour un montant de Fr. 21'755.60 et des plaintes ont été déposées pour des dégâts se montant à Fr. 24'830.-.

Les AMV font également partie chaque année de la Journée « Oser tous les métiers » : les jeunes visitent le matin les bureaux de Flon-Ville et passent l'après-midi aux AMV avec l'un des parents sur le lieu de travail. Une visite guidée proposée par l'Université Populaire dans son nouveau programme 2009 a été mise sur pied pour la première fois. En cas de succès, l'expérience sera reconduite.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Il y a eu beaucoup d'accidents et de maladies. L'année 2008 a été qualifiée d'année « horribilis » avec un accident professionnel grave et un accident non professionnel grave. Un cas important de maladie ainsi qu'un collaborateur qui entraîne un club sportif et qui bénéficie de 10 jours de congé par an pour le sport qu'il pratique, péjorent aussi les statistiques, selon le chef de la division.

Suite à des remarques émises par l'Unité santé et sécurité au travail (USST), des mesures ont déjà été prises, certaines sont en cours de réalisation et d'autres à venir.

Ce service n'a pas de problème pour embaucher et le tournus du personnel est qualifié de normal. La flexibilisation du temps de travail est en vigueur, liée en particulier aux facteurs temps et saisonnier.

L'application Goéland

Comme dans la plupart des services de cette direction, Goéland est largement utilisée, pour la gestion et la recherche de documents, le suivi de courrier, etc.

Audits

En 2007, un audit a été réalisé pour la gestion du stock. Depuis, le logiciel Megan permet la gestion du stock, l'historique des véhicules en réparation, des garanties et des tachygraphes.

Office de la signalétique urbaine (OSU)

Cet office évolue depuis le 1^{er} juillet 2004 dans la division Espaces publics du Service des routes et de la mobilité et compte quatre personnes : le chef de service, son adjoint ainsi que deux inspecteurs. Ses tâches sont nombreuses, principalement dans la gestion de l'affichage sur les domaines public et privé et du planning d'affichage culturel, de banderoles, des caissettes à journaux et de la mise en place de signalétique urbaine comme les plans de ville, les plans de situation dans les écoles, les zones foraines et sportives. La création des plaques commémoratives et la gestion des plaques de rues, la dénomination d'artères ainsi que le traitement des recours font notamment partie de son cahier des charges.

Jusqu'en 2013, la Société générale d'affichage SA (SGA) est le partenaire exclusif de la Ville. En 2008, pour un montant de Fr. 2'202'944.80, cette société a le droit d'afficher sur les domaines privé et public contrairement aux entreprises privées qui le peuvent uniquement sur le domaine privé. Selon le plan d'affichage, qui est un concept général d'affichage de la ville avec des zones déterminées où l'affichage est autorisé, la Ville met ainsi à disposition 22 réseaux de chacun 27 panneaux, ce qui représente 594 panneaux d'affichage culturels, dont la face payante est gérée par la SGA. La SGA pose également les affiches culturelles sur la face mise à disposition gratuitement par la Ville aux institutions soutenues par elle. Malgré les quelque 4000 surfaces d'affichage, dont 2700 panneaux répartis entre les abribus et les Cityplans qui sont hors zone, une société privée demande régulièrement un affichage hors zone et recourt systématiquement lorsque les autorisations lui sont refusées. Sur 7 recours, 5 ont été refusés et 2 acceptés par le Tribunal de la Cour de droit administratif et public.

Les commissaires ont par ailleurs constaté que des recours étaient encore pendants au Service juridique depuis 1999, ce qui n'a pas manqué de les étonner.

Le préavis N° 2003/47, « Signalisation des écoles lausannoises », finance encore la pose des totems aux abords des écoles. La poursuite du projet pourrait être abandonnée, les totems subissant de nombreuses déprédations effaçant les inscriptions figurant dessus.

Service d'urbanisme

Ce service compte 41 collaborateurs (37,9 EPT) et se prépare à se séparer de son chef de service depuis une vingtaine d'années, celui-ci ayant fait valoir son droit à la retraite dès avril 2009. Le chef de service nous a reçues avec le responsable du Bureau d'études qui assurera l'intérim durant trois mois. Son successeur entrera en fonction au début juillet 2009 et mettra sur pied une nouvelle équipe suite au départ à la retraite de 9 personnes dans ce service. Deux départs à la retraite au Groupe technique ont occasionné une augmentation de personnel à la Police des constructions afin d'assurer la formation avant le départ des adjoints techniques. Un collaborateur du Groupe de documentation a

également pris sa retraite en fin d'année et ce poste n'a pas été repourvu. Cette unité est en mutation et sera même probablement appelée à disparaître à moyen terme, étant moins fréquemment utilisée en raison de la numérisation des documents.

L'année 2008 est qualifiée de « bonne année » et la situation économique est saine. C'est une année record en termes de demandes de permis de construire, de rentrées d'argent et le travail a été considérable.

Bureau d'études

Certains plans partiels d'affectation (PPA) tardent à être réalisés tels que celui concernant les parcelles entre Ouchy-Brillancourt et chemin de Beau-Rivage (CVCN N° 2005/43), l'agrandissement de l'hôtel Mövenpick, celui concernant la parcelle de la Vaudoise Assurances et Château Fallot toujours en suspens.

Etudes régionales : la Commission de politique régionale d'agglomération a déjà tenu 2-3 séances avec le Service d'urbanisme. Trois crédits ont été votés et accordés. Ce service est très occupé par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), tout comme la direction et quelques autres services, mais aussi par le projet Métamorphose. Le PPA pour le secteur Malley est qualifié de « modèle ». Pour le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), il est prévu une participation annuelle de Fr. 45'000.– de la Ville. L'apport financier n'est pas important et ce projet permet de développer une orientation en vue des objectifs de la Ville (plus d'urbanisme en relation avec la densification) et une bonne collaboration avec les 12 communes concernées est établie. Les intérêts de la Ville sont difficilement mesurables, mais il s'agit d'un retour sur investissement à long terme.

Aménagement urbain : trois collaborateurs sont prioritairement affectés au projet Métamorphose, un à plein temps et deux urbanistes travaillent sur les plans d'affectation. Le secteur de Vidy a bien avancé, mais l'initiative empêche l'avancement à la Pontaise. La démarche participative OLA!⁸ était coordonnée par le Service d'urbanisme, et le Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne pour l'Ecoquartier.

L'Office de coordination des risques environnementaux procède au suivi des problèmes particuliers de qualité de l'air à l'aéroport par exemple et à l'ancienne usine du Vallon, mais aussi pour sa démolition. Des études d'impact établissant un plan de degré de sensibilité au bruit (plan DS) déterminent le degré de protection des habitations lors de demandes de permis de construire. Tout comme la problématique d'assainissement du bruit en ville, l'Etat doit d'ici à 2018 assainir son réseau de routes cantonales.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Pour ce qui est de la santé au travail, le répondant sécurité est le chef de l'Atelier des maquettes, bien placé puisque c'est dans ce service que peuvent se poser plus particulièrement les problèmes liés à la sécurité. Sur le plan des absences du personnel, c'est également une mauvaise année pour ce service, qui compte malheureusement trois collaborateurs ayant un taux d'absentéisme relativement important pour accidents non professionnels et maladie non professionnelle.

L'application Goéland

L'Office de la police des constructions est un pionnier en la matière où tout dossier est traité par Goéland. Ce service est également un grand utilisateur de cet outil qui contient beaucoup d'informations et dont la gestion et le suivi devraient se faire dans toute l'Administration par gain de temps, selon le chef de service.

⁸ « Oui, Lausanne avance ! »

Audits

Pas d'audit dans ce service qui n'est pas certifié et qui ne juge pas nécessaire de le faire, ses missions étant définies par des normes légales.

Service d'architecture

En 2008, il a été décidé de créer un nouveau poste d'inspecteur à la Police des constructions et d'engager un architecte-dessinateur ou ingénieur qui entrera en fonction dès 2009 pour les analyses des dossiers de demandes de construire et veiller à la conformité des bâtiments sur la question de la sécurité, de la hauteur des locaux, des barrières architecturales, de la vérification des normes d'isolation, ceci en coordination avec le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).

Les contrôles de l'amiante se poursuivent : pas de résultats négatifs et des travaux d'assainissement sont entrepris si nécessaire. Sur un crédit de Fr. 2 millions, Fr. 500'000.– ont été dépensés.

En 2008, le projet de Beaulieu a beaucoup occupé le service. C'est un projet dont la mise au concours et la coordination avec deux maîtres d'ouvrage était assez compliquée. La tour « Taoua », qui a été retenue pour moderniser le site de Beaulieu, coûtera à la Ville environ Fr. 350'000.– (sur un compte d'attente), les frais étant partagés entre les maîtres d'ouvrage (la Fondation de Beaulieu et une entreprise privée).

Sur la base du Guide romand des marchés publics, afin d'unifier les travaux entre les services, des procédures d'appel d'offres avec les critères et tableau de soumission permettent l'évaluation des offres et la gestion des critères d'adjudication. Le panel des documents que doivent remplir les soumissionnaires concernent la répartition des tâches et des responsabilités, les qualifications et capacités en personnel des soumissionnaires, les questions organisationnelles, le concept santé, hygiène et sécurité au travail de l'entreprise, mais également l'application d'un système de management et de gestion des risques compatibles avec l'environnement, par exemple.

La construction de la Maison de quartier à Chailly est terminée. Une mise au concours a eu lieu pour une œuvre et le prix a été attribué à un habitant du quartier pour une sculpture formée de galets et sur laquelle les enfants peuvent s'amuser. Un film a également été tourné dès le début de la construction pour les archives filmographiques de la Ville et sera mis en vente. Cette activité est une petite partie du cahier des charges d'un collaborateur passionné du Service d'urbanisme et pris sur un crédit de construction urbanisme pour Fr. 11'500.–.

Les 74 W.-C. publics lausannois ont besoin d'être assainis, mais le coût est exorbitant et a été évalué à environ Fr. 12 millions pour l'ensemble des installations. Le Service des routes et de la mobilité en sera le gestionnaire et un plan d'investissement est prévu.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Les absences de courte durée sont en diminution dans ce service. L'entrée mensuelle des données sur PeopleSoft représente environ 3 heures de travail. Il est prévu de nouveaux modules pour « comptabiliser » également les heures de formation, etc. C'est un outil professionnel qui permet une bonne gestion du temps de travail. Ce service ne tient pas d'autres statistiques des absences, estimant ne pas en avoir besoin puisque le Service du personnel s'en charge.

L'application Goéland

Comme pour tous les services de cette direction, hormis l'utilisation de cette application pour la gestion administrative, cet outil est très utilisé par les inspecteurs de la Police des constructions mais également pour les projets transversaux.

Audits

Le service est certifié ISO 9001:2000. La société SGS a effectué les audits qui ont coûté Fr. 8608.– et Fr. 1538.70 pour l'audit de surveillance (d'une durée d'un demi-jour). Des audits internes se font aussi. Des améliorations dans la structure et la systématique de gestion du service ont été constatées. Prochain audit de certification prévu en 2010.

Service d'assainissement

Le service, qui compte 234 EPT (au plan des postes 239,4 EPT), peine à trouver du personnel, tout particulièrement des cadres. De nombreuses annonces ont fait d'ailleurs l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de Fr. 9600.–.

Recours

Le traitement des recours est effectué par le Service juridique de la Ville et son chef de service représente la Ville aux audiences devant la commission, accompagné, cas échéant, par un représentant d'Assainissement.

Cinq recours concernant la taxe d'évacuation des eaux sont pendants, dont un depuis 2001, le tout représentant un montant de Fr. 129'000.–, ainsi que 7 recours contre la taxe de raccordement, frais de pesage (en suspens depuis 1999) et taxe de ferraille (en suspens depuis 2001).

Les listes de recours remises aux commissaires ne donnent aucune indication sur l'état de la procédure, contrairement à celle remise en 2006, et ne semblent pas à jour. Il apparaît également que la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales est surchargée.

Tridel

La quantité de déchets brûlés par Tridel est en hausse constante. Compte tenu des rejets polluants dans l'agglomération lausannoise, on ne sait s'il faut s'en réjouir.

Les déchets incinérés en 2008 représentent un total de 176'474 tonnes (168'746 tonnes en 2007) alors que l'usine était censée brûler 140'000 tonnes.

Provenance en tonnes :

Suisse :	162'623	(apports zone périmètre lausannois : 148'307, et interusines : 14'316)
Allemagne :	8'951	
Italie :	4'901	

En 2008, les journaux se sont fait l'écho d'une éventuelle importation de déchets napolitains et une pétition comportant de nombreuses signatures a été adressée au Conseil communal.

Si le contenu de sacs poubelles est analysé par la Ville, on pourrait imaginer que ces déchets importés le soient aussi. En effet, les déchets provenant de l'Italie du nord peuvent très bien avoir été acheminés depuis d'autres endroits.

23^e observation : *La Municipalité est invitée à donner des informations sur le contrôle des déchets importés, en particulier leur provenance, leur contenu et par qui ce contrôle est effectué.*

Unité de gestion du réseau (UGR)

Les Services industriels, qui prélèvent les acomptes de la taxe d'épuration, ont rétrocédé un montant plus faible que les années précédentes. En effet, il reste à expliquer une tranche manquante de Fr. 700'000.-. Le problème est vraisemblablement lié aux problèmes avec SAP.

Par suite de l'arrêt du Tribunal fédéral dans l'affaire Montmoiret, la Ville devra probablement investir à l'avenir entre Fr. 600'000.- et Fr. 700'000.- pour la mise en séparatif sur domaine privé d'un collecteur unitaire commun à plusieurs biens-fonds, celui-ci devenant équipement public.

La réfection de l'avenue des Alpes prévue dans le préavis N° 2005/66⁹ (crédits-cadres annuels pour 2006 non encore bouclés) pour un montant de Fr. 500'000.- a fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire au crédit-cadre 2006/54¹⁰. La sous-commission s'étonne que la demande de crédit complémentaire ne concerne pas le préavis initial (2005/66, qui prévoyait la réfection de l'avenue des Alpes).

Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les charges de la STEP et de l'Unité de gestion du réseau (UGR) ont été supérieures aux recettes de la taxe d'épuration (plafond autorisé de Fr. 1.20 par m³) ce qui a nécessité le prélèvement de Fr. 1,8 million du Fonds de péréquation. Ce fonds, qui se montait à plus de Fr. 9 millions, est redescendu à Fr. 7'277'977.-. Le Service des routes et de la mobilité prélève Fr. 2'100'000.- à l'UGR et à la STEP pour l'affaiblissement des routes en cas de fouilles, alors que c'est l'UGR qui répare les routes en cas de fouilles.

Les diverses actions entreprises et financées par le crédit du préavis N° 2004/23¹¹, telles qu'achat d'équipement de santé individuel, détecteur de gaz, bilan de santé du personnel en rotation, construction de barrières, ont sans doute contribué à réduire les accidents professionnels. Ce même préavis prévoyait la sécurisation des citernes susceptibles d'être source de pollution, mesure réalisée.

La station d'épuration a reçu la visite de 2449 personnes (789 en 2007).

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

L'objectif du service est de faire baisser l'absentéisme.

Chaque mois, les absences sont transmises au Service du personnel (SPeL). Les absences des auxiliaires sont prises en compte, ce qui donne des résultats différents par rapport à ceux du SPeL.

Au niveau des accidents, les mesures prises semblent porter des fruits. Le nombre des accidents professionnels bagatelles est en hausse mais les absences en jours sont en baisse. Tant dans les statistiques du SPeL que dans celles du service, le nombre de jours d'absences pour cause d'accidents professionnels est en baisse par rapport à 2007.

Par contre, les absences pour cause de maladie avec ou sans certificat sont en hausse constante. La STEP et le Centre intercommunal de logistique (CIL) concentrent le plus de jours d'absence pour cause de maladie par comparaison avec les autres unités.

⁹ « Rénovation et extension de la voirie, réfection d'ouvrages et marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2006. »

¹⁰ « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2007. »

¹¹ « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP). Sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental. »

A la STEP, le record de 846,2 jours (statistique du service) d'absence pour cause de maladie avec certificat est dû en grande partie aux absences de longue durée de 3 collaborateurs, totalisant 462 jours d'absence. Des contrôles sont effectués pour limiter certains abus. Il semble qu'au vu des conditions de travail pénibles dans ces unités concernées, une politique de prévention de l'absentéisme devrait être menée.

24^e observation : *La Municipalité est invitée à identifier les causes d'absences pour maladie dans les unités de la STEP et du CIL et à prendre des mesures pour y remédier en menant une politique de prévention de l'absentéisme, en particulier en accompagnant les collaborateurs en congé maladie et accidents.*

L'application Goéland

L'utilisation de Goéland sera développée, sur le plan administratif, avec la certification ISO.

Audits

En 2004, le service débutait la mise en œuvre du système de Management de la sécurité de la qualité et de l'environnement (MSQE). Ce projet devait permettre la certification ISO 9001:2000 et ISO 14001:2004. Un pré-audit a été réalisé fin 2008 pour un coût de Fr. 22'600.– sur 6 ans (procédure totale).

Centre intercommunal de logistique (CIL)

Visite du CIL dont la construction a débuté en 2006. Les bureaux administratifs ont pris leurs quartiers au début janvier 2008 et l'exploitation a démarré fin janvier 2008 après que des travaux de mise en conformité ont été effectués. Ce site a été inauguré le 31 mai 2008. A cette occasion, les visiteurs ont pu parcourir à bord d'un train spécial de Tridel au CIL le parcours qu'empruntent les wagons remplis de déchets compactés destinés à être incinérés à l'usine de Tridel, qui a organisé des journées portes ouvertes à cette occasion, mais également à l'occasion de l'inauguration du m2.

Cette visite a démontré l'utilité et la nécessité de cette importante installation intercommunale, où ont été traités 73'206,99 tonnes de déchets, dont 45'162,07 tonnes de déchets incinérables et 28'044,92 tonnes de déchets recyclables en 2008. La déchetterie publique du CIL est affectée au dépôt des déchets par les particuliers, ce qui représente 45'000 tonnes incinérables et 28'044 tonnes recyclables, et des déchets apportés par les entreprises (déchets industriels banals – DIB), soit 10'000 tonnes ainsi collectés. Les DIB sont soit facturés mensuellement aux entreprises dont les véhicules sont pesés ou contre paiement à chaque passage. En 2008, le taux de recyclage est de 41%, contre 37,45% en 2006 et 39,73% en 2007. Une quarantaine de types de déchets privés sont dénombrés. Les filières de revalorisation des métaux, du verre, des plastiques et du papier sont intéressantes. Le matériau trié a une certaine valeur économique.

Quant à l'importation des déchets provenant de l'étranger, elle est régie par la Confédération qui donne l'autorisation après préavis de l'Etat de Vaud. Sur ce point, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) est très strict.

L'optimisation des tournées de ramassage des déchets ménagers et des objets ménagers volumineux (OMV) ainsi que la préparation à la mise en place de déchetteries mobiles ont ponctué l'année 2008. A chaque tournée ont été relevés les emplacements, le type de déchets et les quantités collectées. Ainsi, des corrections seront apportées par le CIL pour obtenir encore des économies de temps, de ressources et de carburant. D'ici à juillet 2009 tous les renseignements ainsi collectés en 2008 devront être vérifiés puis optimisés pour le calendrier 2010.

Un plan directeur de gestion des déchets doit être élaboré avec pour objectifs de définir une politique et une stratégie en matière de gestion des déchets sur le territoire lausannois qui permettra également

de répondre à la problématique du choix de mode de financement (taxe) de la gestion des déchets qui est un outil exigé par la loi.

Le bureau du compactage des déchets situé au milieu des poussières (et odeurs) dégagées par le versement des déchets dans les cuves pour être compactés est borgne. Il est très étonnant que cet élément n'ait pas été « pensé » lors de la construction de ce bâtiment.

25^e observation : La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais.

Le transbordement en benne des déchets compactés sur les wagons se fait à l'aide d'un camion, qui, par son va-et-vient incessant occasionne beaucoup de nuisances sonore et environnementale. De plus c'est un travail très répétitif et très rébarbatif.

26^e observation : La Municipalité est priée d'envisager un autre système de transbordement des bennes sur les wagons.

Des visites guidées du CIL sont également proposées par l'Université Populaire de Lausanne.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

En 2008, l'« éveil musculaire » a été introduit à 6 h 30 et offert aux employés qui le désirent avant le début de la tournée des camions à 6 h 45. Ceci a notamment pour but la réduction des accidents au travail.

Malheureusement, on compte passablement d'accidents professionnels et non professionnels. Sur 120 collaborateurs, 3 posent des problèmes d'absentéisme, dont un à long terme, devant aboutir à un licenciement. Un de ces postes n'ayant pas été repourvu, il en résulte une certaine démotivation du personnel. Après le management mis en place, le personnel est plus stable et il y a peu de changements à l'administration.

L'application Goéland

Elle est largement utilisée, comme dans la plupart des services de cette direction, pour le suivi de courrier, la recherche de documents, etc.

Audits

En 2008, un pré-audit MSQE a été réalisé en vue d'une certification ISO 9001 + 14001 (management environnemental), puis un test effectif de certification en 2009. Coût : Fr. 16'000.– sur 3 ans. Suite à l'audit de degré de satisfaction, des mesures ont été mises en place et le CIL a entièrement été réorganisé. La comptabilité analytique a aussi été introduite.

Eauservice

Au 31 décembre 2008 ce service comptait 129 personnes (dont un apprenti employé de commerce et un apprenti laborantin), soit 2 collaborateurs supplémentaires par rapport à 2007. Un collaborateur est maintenant affecté au contrôle et pointage des factures qui se sont poursuivis au SAP. Globalement, les problèmes liés à la facturation avec SAP ont permis, par le contrôle systématique des factures, par pointage d'environ 20'000 clients (vente au détail) mais aussi de gros clients (comme le CHUV et les communes), d'identifier les problèmes et d'apporter des mesures correctives. L'introduction des nouveaux tarifs pose des difficultés au niveau informatique et quelques clients désavantagés par les nouvelles structures tarifaires ont fait part de leur mécontentement. En 2008, pas moins de 150 à 200 recours ont été enregistrés suite à la modification tarifaire, mais aussi à l'intervention du Surveillant des prix.

Il est à noter qu'en raison d'une baisse générale de la vente d'eau, l'objectif de ce service est de suivre l'évolution de ses ventes.

Le projet « Solidarité internationale eau » à Madagascar a nécessité un temps de travail non négligeable pour l'étude et un poste de chef de projet à 50% est prévu au budget 2009. Un partenariat éventuel est envisagé avec la Commune de Pully car, finalement, la Direction du développement et de la coopération (DDC) va abandonner ce projet.

Les absences du personnel et la santé et la sécurité au travail

Le personnel est stable et il ressort des entretiens de satisfaction que les collaborateurs sont plutôt satisfaits. Un ingénieur de sécurité y consacre environ 50%. La tendance à l'absentéisme est légèrement en hausse dans ce service également. Le fait que certains collaborateurs sont plus exposés de par leur travail dans les fouilles, à l'extérieur et des conditions météorologiques pas toujours favorables est une des explications. Plusieurs accidents sont à déplorer, dont un accident professionnel grave et deux accidents non professionnels assez importants. Un cas de maladie prolongée (2 ans) est suivi par le médecin-conseil qui envisage une reconversion professionnelle. Des listes de dangers ont été créées et un exemplaire remis à l'arrivée de chaque nouveau collaborateur. La méthode Alexander est également suivie dans ce service. Fin 2008, une demi-journée santé a été mise sur pied et suivie à satisfaction.

L'application Goéland

Mis à part la gestion des chantiers, des préavis et des affaires interservices, Goéland est peu utilisé par ce service, qui traitait ses affaires principalement en interne. Un planning a été fait et une sérieuse mise en place avec l'équipe Goéland est amorcée pour la gestion du courrier, des réclamations, du contact avec les clients, processus liés aux raccordements des bâtiments, ainsi que la gestion des compteurs.

Audits

Outre les audits internes, de surveillance de l'accréditation de normes ISO 17025 et de qualité, un audit concernant le problème de la facturation de l'eau a été effectué dans le but de déceler la cause des erreurs, pour le prix de Fr. 30'030.-. Un autre mandat a consisté à réorganiser la division « Clients et ressources » afin de faire face aux nombreuses plaintes liées aux erreurs de facturation, d'absorber le surcroît de travail lié à l'intense activité du bâtiment et d'être plus rigoureux et rapide dans la transmission des données permettant la facturation ; celui-ci n'est pas terminé et a coûté Fr. 17'700.-.

L'état des biens immobiliers d'Eauservice laisse à désirer. En effet, les immeubles, souvent proches des « réservoirs » sont peu ou prou entretenus, entraînant de ce fait la détérioration de ces immeubles qui jouissent pourtant souvent d'un certain cachet par leur situation.

27^e observation : La Municipalité est invitée à prévoir un plan d'investissements pour l'entretien des immeubles appartenant à Eauservice.

CHAPITRE V

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Préambule

Pour une fois un seul commissaire s'est rendu le vendredi 20 mars 2009 à la séance des chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE). Cette première prise de contact a permis la rencontre de l'ensemble des chefs de service ainsi que du directeur.

Nos visites, au cours desquelles nous avons rencontré tous les chefs de service, se sont déroulées du 20 au 23 avril. Par ailleurs, nous avons visité le chantier de transformations et d'agrandissement du collège de Villamont, ainsi que la nouvelle nursery-garderie Espace Enfance Vinet.

Secrétariat général

Thèmes transversaux

Audit : Un seul audit a été commandé en 2007. Il s'agissait de trouver une solution pour le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) qui n'a pas pu redresser sa situation financière, ce qui a provoqué une faillite et la liquidation de l'institution. Ces faits avaient été mentionnés dans le précédent rapport. Les deux théâtres pour enfants ont été réunis.

Goéland : L'équipe du secrétariat est enthousiasmée par cet outil. Toutefois son utilité à la DEJE n'est pas évidente.

Absences : Il y a eu deux congés maternité ; pas d'autres longues absences.

Sécurité : La qualité de l'air dans le bâtiment de Chauderon semble poser des problèmes de salubrité. Attente d'une analyse de la qualité de l'air.

28^e observation : *La Municipalité est invitée à fournir des informations sur les problèmes posés par la climatisation des locaux et le cas échéant à y remédier.*

Prestations offertes aux élèves

Une fois de plus nous pouvons souligner l'importante offre présentée à nos élèves, aussi bien en matière de culture, de sports, voire même de connaissances et de découvertes.

L'Université Populaire retrouve petit à petit son positionnement sur le marché et semble s'ouvrir par rapport à la forte concurrence d'autres institutions de formation.

Ecoles d'art

De nombreuses écoles de musique suivies par le secrétariat de la DEJE permettent aux jeunes de se former et de pratiquer leurs arts. L'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) rencontre un tel succès qu'elle doit refuser du monde.

Cultes et temples

Nous ne pouvons pas dire que l'entretien du patrimoine religieux ne se fait pas. En effet, une douzaine de dossiers ont été traités. De plus, la réaffectation du Temple de St-Luc en Maison de quartier est en cours. Il faut cependant noter le cas du Temple d'Ouchy dont l'état est de plus en plus inquiétant. Il est peu utilisé et il n'est pas considéré comme une œuvre architecturale majeure.

29^e observation : *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy et de procéder à des travaux d'entretien.*

Service de la petite enfance (SPE)

Thèmes transversaux

Audit : Un seul audit a été commandé pour permettre de trouver un aboutissement à la crise qui sévissait au sein de la garderie de Valency. En définitive la directrice a renoncé et, aujourd'hui, aucune nouvelle directrice n'a été nommée. Un nouvel audit devrait voir le jour concernant La Grangette, nous reverrons le problème l'année prochaine.

Goéland : Le personnel a été formé pour utiliser le programme. Toutefois il semble que le programme n'est pas utile au type d'activités du SPE et qu'un vrai programme de gestion électronique de données est freiné par le système Goéland, qui est plutôt un programme de gestion de dossiers.

Absences : Les absences sont en hausse. D'une part, l'environnement de travail pose certains défis au niveau psychologique : sollicitation continue de la part des enfants, absence de pause, confinement, bruit permanent ; d'autre part, le personnel est essentiellement féminin (75%) et jeune, ce qui explique de nombreuses maternités.

Sécurité : La santé au travail est affectée par les pressions mentionnées ci-dessus.

Evénements importants

Cinq événements importants ont marqué le service en 2008 :

- La reconnaissance du Réseau d'accueil de jour de Lausanne (ReseauL) est l'un des plus importants. Cette charte marque la volonté d'agir ensemble au niveau de l'accueil de jour des enfants de la part de la Ville ainsi que des partenaires privés.
- La création d'une structure de coordination unique, l'Accueil en milieu familial (AMIFA), acceptée par notre Conseil au travers du préavis N° 2007/57¹², permet aux ex-mamans de jour de disposer d'un contrat de travail.
- Le nouvel Espace Enfance Vinet, ouvert conformément au rapport-préavis 2007/34¹³, dégage 44 places pour le personnel communal. 26 des usagers n'habitent pas à Lausanne. Une visite de

¹² « Création d'une structure de coordination de l'accueil familial. Renforcement du statut des 'accueillantes' en milieu familial. Création d'une nursery garderie de 22 places. »

¹³ « Création d'une crèche garderie aux fins d'accueillir notamment les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale. Réponse à la motion de M^{me} Thérèse de Meuron. »

l'institution nous a permis de constater que les zones extérieures mériteraient d'être mieux aménagées.

30^e observation : *La Municipalité est priée d'étudier une meilleure zone couverte pour l'entrée et un aménagement mieux ombragé pour les jeux à l'extérieur à l'Espace Enfance Vinet.*

- Validation du plan de développement qualitatif et quantitatif de l'accueil de jour préscolaire, suite à un vote du Conseil sur une interpellation d'une conseillère. Le but est de disposer de 3000 places d'accueil préscolaire à la fin de la législature (aujourd'hui 2700). De plus, des notions d'intégration, de prévention et d'accompagnement des familles ont été intégrées.
- Organisation du 6^e colloque de la petite enfance qui, pour la première fois, s'est tenu à Lausanne. En 2009 le colloque sera organisé par Genève, Ville avec laquelle il existe une bonne collaboration.

Par ailleurs, le SPE intègre des stagiaires en formation d'assistants socio-éducatifs. Il est regretté que la Municipalité ne reconnaisse pas l'encadrement nécessaire à leur formation au même titre qu'elle le fait pour les apprentis. Il manque de ce fait du temps pour un encadrement de qualité.

31^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif.*

Bureau d'information aux parents et i'CARE

Le logiciel de gestion i'CARE fonctionne de mieux en mieux. Il permet de gérer les places d'accueil, en particulier au niveau des demandes de places. Le Bureau d'information aux parents (BIP) utilise le logiciel. Notons que la sécurité des données est garantie avec un niveau de sécurisation bancaire.

Halte-jeux subventionnées

Onze halte-jeux sont subventionnées par la Ville. Ces structures accueillent pour une demi-journée des enfants de 2,5 à 4,5 ans pendant les périodes scolaires. Le Service de la petite enfance coordonne ces lieux, en particulier au sein du RéseauL.

Activités promotionnelles

- Un rapport de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) met en évidence les différences de coût de la prise en charge des préscolaires. Lausanne s'avère être la moins chère des villes suisses.
- Poursuite du plan de développement de l'offre d'accueil préscolaire.
- Deux préavis ont été acceptés par le Conseil.
- Deux préavis seront présentés au Conseil en 2009, un sur la Bourdonnette (crédit complémentaire), un autre pour un aménagement d'un Centre de vie enfantine dans la Fondation Pro Habitat.

Service de la jeunesse et des loisirs

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : Est utilisé pour rechercher et télécharger des documents. Par manque de formation du personnel l'application est peu utilisée. Goéland est considéré comme peu convivial.

Absences : Sur 146 EPT, il y a eu en 2008 1096 jours d'absence dans le service. Notons un personnel essentiellement féminin (73%), ce qui explique de nombreuses maternités. Par ailleurs, une surcharge de travail à Chauderon a donné lieu à plusieurs absences, ce qui engendre des coûts indirects importants pour la Ville.

Sécurité : L'ingénieur de sécurité n'a pas été mandaté.

Evénements marquants

Grâce à la continuation de la politique communale de la jeunesse, la nouvelle cheffe de service a bouclé sa première année en s'intégrant de manière harmonieuse et efficace à la tête du service.

Maisons de quartier

Le préavis N° 2007/22¹⁴ sera revu suite aux divers amendements proposés par le Conseil.

La Maison de quartier de Chailly a pu ouvrir ses portes après une fin de chantier difficile. Cette Maison de quartier a un périmètre qui n'est pas strictement défini : il est choisi de manière souple par la population. Ce mode de faire, s'il fonctionne, pourrait être adopté pour les autres Maisons de quartier.

Les plans pour la future Maison de quartier de la Pontaise ont été mis à l'enquête publique.

Secteur Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

1950 élèves ont fait appel aux APEMS à la rentrée 2008, soit 200 de plus qu'en 2007. On prévoit qu'en 2012, 62% des écoliers iront aux APEMS.

L'ordonnance de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) impose une mise en conformité des locaux destinés à recevoir les usagers des APEMS. Un délai de cinq ans a été accordé pour opérer ces transformations. Les coûts devront donc être prévus au plan des investissements.

32^e observation : *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal au plus vite sur le coût des transformations des locaux recevant des APEMS, en particulier en regard de la demande pour des journées continues et non seulement en regard des nouvelles exigences légales.*

Secteur vacances

Une offre globale et coordonnée regroupant les associations subventionnées comme le Service de la jeunesse et des loisirs (S JL), la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) devrait permettre de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Un dépliant qui donne des informations sur la large palette de ce qui est organisé pendant les 14 semaines de vacances a été édité et distribué aux élèves des écoles.

Délégation à l'enfance

Les Pousses Urbaines ont pour mission de rendre publique l'expérience des enfants citadins. Dans leur 2^e édition, elles ont planché sur les transports publics en collaboration avec les TL.

¹⁴ « Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7^e PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions : Diane Gilliard 'Pour une maison des associations', Eddy Ansermet 'Pour une radicale amélioration du service public', Marc Dunant 'Accueil du public dans l'Administration', Carl Kyril Gossweiler 'Pour une information du public respectueuse du public', Carl Kyril Gossweiler 'Pour une ouverture cohérente de l'information au public'. »

Une animatrice se charge, en collaboration avec les acteurs du terrain, de mettre en place un Conseil d'Enfants. Le premier a pris forme à Prélaz. D'autres Conseils d'Enfants seront développés dans d'autres quartiers, en particulier aux Bossons et à Chailly.

Travail social de proximité

Quatre travailleurs sociaux hors-murs interviennent dans divers quartiers comme Montoie, Grand-Vennes, Malley-Montelly. Ils fournissent un travail de prévention en particulier au niveau des déprédations et des incivilités. Leur travail est jugé bon.

Des actions préventives sont mises en place lors des fêtes improvisées pour les promotions.

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)

Des nouveaux statuts, qui ont été adoptés par la fondation, impliquent la transformation du secrétariat. Les divers postes ainsi que les budgets sont supervisés par l'Administration communale. La cheffe de service consacre environ 20% de son temps à cette tâche.

Une convention avec Pro Senectute a été établie dans le cadre de « Quartier solidaire ».

Service des écoles primaires et secondaires

Thèmes transversaux

Audit : Il n'y a pas eu d'audit en 2008.

Goéland : Cet outil n'est pas utilisé pour la gestion des élèves. Il est en revanche utilisé dans le secteur bâtiments, pour lequel Goéland est adapté. Depuis peu, il est également utilisé pour la documentation liée au Conseil communal.

Absences : Les absences sont en hausse.

Sécurité : Les principaux postes qui peuvent poser des problèmes de sécurité sont les conciergeries, avec les travaux qui peuvent impliquer des situations relativement anodines mais dangereuses : haute échelle, travail sur un toit, déplacement de charges lourdes...

Par ailleurs, les exigences de l'ingénieur de sécurité sont jugées trop élevées par rapport à la réalité scolaire et ne peuvent pas être traitées en priorité.

Préavis et interpellations

Le plus gros chantier en cours est celui du collège de Villamont que nous avons visité. Les travaux seront terminés pour la rentrée de l'automne 2011. Le Conseil a voté un crédit-cadre de Fr. 25 millions pour l'assainissement et la rénovation des bâtiments scolaires, les premiers chantiers sont en préparation et ne devraient pas tarder à débiter.

L'accès à Internet par les élèves des écoles a fait l'objet d'un préavis appelé « Ecole et informatique »¹⁵. Dès 2008 des essais ont été tentés et en 2009 toutes les classes seront raccordées.

Organisation des classes et des établissements

Résumé de la fonction du service par son chef : « Gérer l'enchevêtrement des domaines scolaire et d'accueil de jour entre la Commune et le Canton, plutôt qu'essayer de le désenchevêtrer ».

¹⁵ Préavis N° 2008/11 : « Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III ».

Le programme informatique prévu par le Canton pour gérer les élèves, les classes et les établissements n'est pas opérationnel. Le programme lausannois basé sur l'application FileMaker appelé Lagapes, arrivé en bout de course fin 2008, a été repris par le Service d'organisation et d'informatique et, grâce à l'application FileMaker Pro, a donné Lagaperl. Ce programme est utilisé par les établissements scolaires de la région lausannoise. Nous avons pu constater son efficacité lors d'une démonstration. C'est à la rentrée scolaire que l'outil pourra démontrer toute son efficacité.

Cheminements piétonniers tous numérisés, ce qui donne un bon enclassement et permet de fixer la limite de 1 km pour l'abonnement TL.

Sécurité dans les écoles : Le tissu d'encadrement coopérant bien avec la police donne lieu à une meilleure collaboration facilitant le travail des directeurs d'établissement.

Attention des élèves : On soupçonne peu la vie secondaire des élèves, c'est-à-dire leurs activités annexes après l'école (ou même pendant les pauses). Cela prend la forme d'échanges par *sms*, de vie sur les réseaux sociaux sur Internet, voire de jeux d'ordinateur en ligne multiutilisateurs, ou encore d'activités récréatives en groupe. A certains âges, cette vie secondaire peut devenir tellement importante qu'elle prend une grande part de l'attention de l'élève, péjorant ainsi ses résultats scolaires.

Ces comportements se basant pour une grande part sur des technologies nouvelles, la Coordination régionale des ressources (CRR) observe les nouveaux problèmes engendrés afin de pouvoir proposer des réponses appropriées.

33^e observation : *La Municipalité est invitée renseigner la Commission de gestion sur ses intentions relatives à la prévention des risques engendrés par les nouvelles technologies.*

Secteur parascolaire

Un nouveau concept pour les devoirs surveillés a été mis en œuvre au printemps 2008. Les deux cents surveillants des devoirs suivent une formation continue. Les difficultés principales sont la discipline, la gestion des conflits et le manque de motivation des élèves.

Les Conseils d'établissement qui remplacent les Commissions scolaires ont été mis en place ; ils seront opérationnels pour la rentrée 2009.

La nouvelle organisation de Pédibus a été mise en place début 2008. Le système est très complexe, mais semble être efficace.

Les fermes pédagogiques ont fêté vingt ans d'existence. Leur intérêt semble toujours aussi vif.

Secteur bâtiments

Le vandalisme est toujours en augmentation. Par exemple, dix-sept grandes vitres du collège de Vennes ont été détruites. Les responsables sont souvent retrouvés mais les parents n'ont pas les moyens de rembourser les dégâts. Pour 2008, les frais s'élèvent à Fr. 278'000.-.

Pour lutter contre ces actes, il a été fait appel aux sociétés de surveillance dont le coût pour 2008 s'élève à Fr. 36'400.-.

Service de santé des écoles

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : Pour des raisons pratiques et de secret professionnel, Goéland n'est pas utilisable pour le service pour l'instant, sauf pour les documents du Conseil communal.

Absences : Le chef du service nous rend attentifs au fait que les statistiques ne lui paraissent pas pertinentes sans analyse des causes des absences.

Sécurité : Les risques sont très faibles.

Prévention des maladies

Le programme cantonal « Dépendances » a débuté au Belvédère. Il faudra attendre la fin de la législature afin que tous les collègues bénéficient de ces mesures de prévention.

Le rapport-préavis sur les mesures de prévention contre l'alcoolisme, réponse à la motion de M^{me} Françoise Longchamp, est actuellement consulté par la Municipalité. Il devrait sortir incessamment.

Le programme ALEX a fait l'objet du diplôme d'un futur maître d'éducation physique. Le programme a démarré à C.-F. Ramuz à l'automne 2008.

34^e observation : *La Municipalité est invitée à donner plus de visibilité au programme ALEX.*

Par ailleurs, il est réjouissant de constater que la coopération est réactivée en matière de prévention dentaire et sanitaire (programme « Densan 2 »).

En parallèle, la prévention de la violence dans les rapports interpersonnels est faite à travers le nouveau programme « Pépère », qui permet aux enfants de porter le message préventif, ce qui est bon et efficace.

Service de psychologie scolaire

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : Pas utilisé, le service utilise le programme Lagaperl qui fait la liaison entre la Commune et le Canton.

Absences : Le service est composé de 90% d'éléments féminins donc les absences pour cause de maternité sont nombreuses. La cheffe se montre très attentive au sujet des absences.

Sécurité au travail : Pas de remarque fondamentale.

Fonctionnement du service

Concernant la logopédie, des nouvelles procédures ont été mises en place et ceci avec l'aide de l'AI. Ceci a permis de s'adresser à des praticiens indépendants et de pouvoir de cette façon satisfaire les divers cas, soit 256 autorisations de procéder à un bilan et 234 autorisations de faire un traitement.

Grâce au système informatique mis en place, 8200 noms d'élèves ont été saisis, ce qui fait de cet instrument de gestion un outil de travail performant.

Il faut relever que le service cumule 40 années d'expérience dans son activité. Ceci est très utile aujourd'hui au niveau cantonal, alors que le Canton ne dispose pas d'une telle expérience.

Service dentaire

Thèmes transversaux

Audit : Aucun.

Goéland : N'est pas utilisé par le service.

Absences : Une seule de longue durée pour maladie.

Sécurité : Une analyse des risques a été faite : au niveau de la santé, le personnel soignant est relativement exposé aux maladies.

Evolution du service

Le logiciel de gestion des cabinets a très bien fonctionné en 2008. Ce programme a permis de constituer des dossiers informatisés et de gérer la facturation.

Comme mentionné pour le Service de santé des écoles, nous saluons la coopération en matière de prévention dentaire et sanitaire (programme « Densan 2 »). Notons aussi que le thème de la nutrition est systématiquement abordé par l'infirmière scolaire en même temps que l'hygiène dentaire.

Le service a mis en place un système de contrôle interne de la qualité et de gestion du risque. La réputation du service est importante puisqu'il a actuellement la confiance des trois quarts des parents lausannois, ce qui permet de baisser le coût général des soins dentaires pour les Lausannois tout en garantissant une qualité de soins inconcevable dans un système entièrement privatisé.

L'augmentation du nombre de patients se poursuit. Les visites de dépistage 2008 ont permis de contrôler environ 13'000 élèves, ce qui a engendré environ 2000 avis aux parents. L'augmentation des traitements effectués par le service n'est pas forcément due à la détérioration de la santé dentaire des enfants, mais surtout à une hausse de la proportion des parents faisant confiance au Service dentaire.

Conclusion

La gestion de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation donne une très grande satisfaction. Nous remercions tous les chefs de service et leur directeur pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

CHAPITRE VI

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Préambule

Comme chaque année, la première activité de la sous-commission a été notre participation à une séance des chefs de service, ceci afin de fixer les dates de nos visites dans les services. Nous tenons à remercier ici l'ensemble des chefs de service et le directeur de l'accueil que nous avons reçu lors de nos visites.

Durant l'année 2008, la direction n'a pas subi de modifications organisationnelles. Dès lors, l'exercice 2008 est comparable à celui de 2007 au niveau de l'organisation.

Service des assurances sociales

Il convient de rappeler ici que le Service des assurances sociales a pour tâche principale la gestion d'une caisse de compensation AVS. Les tâches communales gérées par le service sont :

- la gestion de l'allocation communale de naissance ;
- la gestion des manifestations honorant les nonagénaires ;
- la gestion de la comptabilité de la direction.

Il faut noter que les huissiers de la direction, gérés depuis le 1^{er} juillet 2006 par le Service des assurances sociales, sont passés sous la responsabilité du Secrétariat municipal dès le 1^{er} janvier 2008. C'est ainsi que six personnes ont été transférées à Administration générale et finances.

Audits

Pendant l'année sous revue, le service n'a pas été l'objet d'un audit.

Utilisation de Goéland

L'utilisation de Goéland a fait l'objet d'une directive au sein de la direction. L'accès aux différentes données de Goéland est traité par le secrétariat de la direction qui transmet aux chefs de service ce qui les concerne. Selon la direction, il est exclu que tout le personnel ait accès à des données telles que notes de séances des commissions.

Gestion du personnel

Le service a augmenté d'une unité pendant l'année sous revue. Il se compose maintenant de 69 personnes (62,7 EPT). Quatre collaborateurs ont pris leur retraite et ont été remplacés. L'aménagement du temps de travail sera mis en place dès le 1^{er} mai 2009. Les absences du personnel sont gérées par le Service du personnel. Les entretiens de collaboration ont lieu au moins une fois par année et sont gérés par les cadres du service.

AVS

Le logiciel GLOBAZ a été introduit au deuxième semestre 2007 et ne gère pour le moment que le secteur des cotisations. Les prestations ne seront introduites que courant 2010. Il y a actuellement 80 caisses de compensation AVS en Suisse, dont 2 fédérales (la caisse suisse à Genève et la caisse fédérale à Berne) et 26 caisses cantonales. Les autres caisses de compensation sont des institutions privées. Les nouvelles cartes AVS au format carte de crédit (contenant le nouveau numéro de sécurité sociale) ont été remises à tous les assurés depuis le deuxième semestre de l'année 2008 jusqu'à la fin du premier trimestre 2009. Cette mutation s'est effectuée sans problème. La gestion des rentes AVS est informatisée dès le 1^{er} janvier 1997 et tous les dossiers sont centralisés à Genève. La loi sur l'AVS a été introduite le 1^{er} janvier 1948, suite à une votation populaire du 6 juillet 1947. Elle a connu dix révisions, la dernière étant en vigueur dès le 1^{er} janvier 1997. La onzième révision, refusée une première fois par le peuple le 16 mai 2004, est actuellement en discussion au parlement fédéral.

Nonagénaires

222 nonagénaires ont été honorés en 2008 contre 244 en 2007. Il faut noter que 68% des nonagénaires sont des femmes. Le montant de la dépense pour ces cadeaux est de Fr. 24'000.–. Il faut également relever que seuls 20% des nonagénaires sont placés en EMS. Au niveau des personnes âgées de 100 ans et plus, Lausanne en compte 66 dont 81% de femmes. La doyenne de la commune est âgée de 109 ans et le doyen de 102 ans. A la création du cadeau aux nonagénaires en 1931, ils étaient au nombre de 6.

Allocation communale de naissance

Cette allocation a été introduite le 1^{er} janvier 1979 et ne concerne actuellement que les mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative. Suite à l'introduction de l'assurance maternité fédérale par le biais des APG, la demande d'allocation diminue, ce qui occasionne des économies pour la Ville. 263 allocations seulement ont été versées en 2008, soit une diminution de 52,7% depuis 2004 (dernière année sans l'allocation fédérale de maternité). La dépense totale pour ces allocations a été de Fr. 359'930.–. Il faut encore noter que le montant de cette allocation tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et que celle-ci varie entre Fr. 1000.– et Fr. 1440.– dès le 1^{er} janvier 2008.

Allocations fédérales de maternité

Durant l'année 2008, l'agence communale a versé des allocations fédérales à 325 mères pour un montant total de Fr. 3,3 millions dont près de Fr. 800'000.– ont été versés à l'employeur « Ville de Lausanne » qui récupère une grande partie des salaires versés au titre de congé maternité.

Allocations familiales cantonales

L'allocation pour enfants a passé de Fr. 180.– à Fr. 200.– dès le 1^{er} janvier 2008, alors que l'allocation de formation a passé à Fr. 250.– dès le 1^{er} janvier 2007. Les allocations sont entières et non plus partielle au prorata du taux d'activité dès un salaire égal ou supérieur à Fr. 552.– par mois.

Exonération des cotisations sur les salaires de minime importance

Dès le 1^{er} janvier 2008, les salaires ne dépassant pas Fr. 2200.– par an et par employeur sont exonérés des cotisations AVS/AI/APG et AC. Il en va de même pour les primes de l'assurance accidents. Il existe cependant une clause pour les employés de ménage pour lesquels les cotisations sont prélevées dès le premier franc.

Service du travail et de l'intégration (STI)

Audits

Dans le courant de l'année 2008, un audit de certification pour l'obtention de la norme AOMAS 2005, conduit par l'institut SQS a concerné les Emplois temporaires subventionnés lausannois (ETSL). Cet audit a été conduit avec l'aide du Canton. Chaque année, les ETSL seront soumis à un audit de suivi.

Goéland

Le service n'utilise pas Goéland dans le cadre de son activité, mais y a accès comme les autres services de la Ville. Les documents tels que notes de séances des commissions du Conseil communal sont à disposition du secrétariat du service qui transmet ce genre de documents aux collaborateurs concernés uniquement.

Gestion du personnel

Le service a augmenté d'une unité pendant l'année sous revue. Il se compose de 141 personnes (123,5 EPT) au 31 décembre 2008 contre 140 (133,8 EPT) au 31 décembre 2007. L'aménagement du temps de travail sera mis en place progressivement dès le printemps 2009. La gestion des absences a été confiée au Service du personnel.

Forum des étrangers et étrangères de Lausanne (FEEL)

Il a été relevé que le FEEL avait éprouvé en 2008 des difficultés à établir ses comptes 2006. Le Service de la révision a donc dû interrompre son contrôle annuel. Sur la demande du STI, le FEEL a mandaté une fiduciaire afin que celle-ci effectue les travaux correctifs. Cela effectué, le Service de la révision a ensuite pu reprendre ses travaux. A fin novembre 2008, un nouveau comité du FEEL est nommé. D'emblée, il prend ses distances avec les anciens responsables. A la suite de ces divergences, le secrétaire général a été licencié avec un délai au 28 février 2009. La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a mandaté le Service de la révision pour établir un audit financier du FEEL. Il faut noter également qu'une évaluation du dispositif lausannois FEEL, Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI) et Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) a été confiée à un expert neutre à la lumière de six ans de fonctionnement.

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

L'année 2008 a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe qui a engagé de nouveaux collaborateurs. Ses missions sont la consolidation des collaborations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Administration communale, la mise sur pied de projets favorisant la visibilité et le travail de fond du BLI : du 17 au 21 mars 2008 s'est déroulée la semaine d'actions contre le racisme dont le BLI a assuré le travail de coordination avec la dizaine d'associations participantes ; dès la rentrée de septembre, nouveau logo et site internet entièrement repensé ; à l'occasion de la Journée internationale des droits humains, le BLI a organisé un colloque sur le thème « Intégration des étrangers et droits humains – Enjeux sociaux et actions concrètes » réunissant plus de 250 participants.

Emplois temporaires subventionnés de Lausanne (ETSL)

La norme AOMAS 2005 (dérivée de la norme ISO 9001) a été introduite à l'automne 2008. Cette norme devra être renouvelée tous les trois ans. Tous les collaborateurs ont désormais accès au réseau RECOLTE et ont également accès à l'ensemble de la documentation de référence placée sur l'Intranet. Le Service cantonal de l'emploi a souhaité ne pas renouveler sa commande de 10 postes ETS pour l'offre lausannoise ETSL-Croix-Rouge et il a été mis un terme à ce programme spécifique dès le 31 décembre 2008. De même, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas souhaité prolonger le programme pilote « Syni emploi » qui se voulait complémentaire aux deux autres offres nationales « Syni Lausanne » et « Syni 21 ».

Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

Cette fondation, créée en 1978 par la Commune de Lausanne, est rattachée au Service du travail et de l'intégration. La fondation est un organisme juridiquement indépendant. Elle établit son propre rapport annuel en automne de chaque année.

Inspection du travail (ITL)

Selon la Loi vaudoise sur l'emploi, l'ITL dispose de compétences en matière de prévention des accidents et de protection de la santé au travail. L'ITL n'a pas de compétences en ce qui concerne la Loi sur le travail au noir. Après l'introduction le 1^{er} juillet 2008 du nouvel alinéa de la Loi sur le travail traitant des dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche, les Cantons peuvent fixer quatre dimanches travaillés par an dans les commerces. Il faut relever que le Canton de Vaud n'a pas encore statué sur l'application de ce nouvel alinéa. Suite à un changement de législation, l'ITL ne délivre plus les autorisations pour l'installation de récipients sous-pression. L'ITL a délivré 159 permis de la durée de travail et a effectué 35 examens de plans de constructions ou de modifications de locaux des entreprises. L'activité déployée pour la prévention des accidents dans les entreprises a été indemnisée pour un montant de Fr. 92'463.–.

Office régional de placement (ORP)

Jusqu'au mois de septembre 2008, la situation de l'emploi était stable et le nombre de demandeurs d'emploi a passé de 4895 en janvier à 4600 à fin septembre. Dès octobre, la tendance s'est inversée et l'année s'est terminée avec 5106 demandeurs d'emploi inscrits. Après plusieurs départs à la retraite, dix nouveaux conseillers en placement ont été engagés. La prise en charge du nombre de dossiers par collaborateur a passé de 108 en janvier à 114 à fin décembre. L'objectif reste fixé à 110 demandeurs d'emploi par conseiller. Il faut également relever que dès mai 2009, le nouveau système informatique PLASTA visant à supprimer les dossiers papier sera introduit pour tous les ORP au plan national. L'augmentation du chômage des jeunes dès le mois de novembre 2008 (fin d'études, fin d'apprentissage) est inquiétante et ce problème est pris en charge sur le plan cantonal par le Service de l'emploi.

Service social Lausanne

16^e observation de la Commission de gestion pour l'exercice 2007

L'acceptation par le Conseil communal de la réponse à la 16^e observation concernant les salaires des assistants sociaux a été suivie d'effet. A partir du 1^{er} juillet 2009, les salaires des assistants sociaux seront revus à la hausse (hausse non communiquée). De plus, certaines catégories de personnel administratif ayant obtenu de nouvelles responsabilités bénéficieront également d'une augmentation de salaire.

Audit conduit par le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

A la fin de l'année 2007 et en 2008, un audit a été mené par l'unité de contrôle et de conseil du SPAS. Il a porté sur le contrôle d'une centaine de dossiers : 18% d'entre eux étaient frappés de non-conformité, mais sans conséquences financières (contre 30% au niveau cantonal). Actuellement, 4500 dossiers (7800 personnes) sont contrôlés par 56 EPT. Le SPAS a assumé le coût de cet audit. Il faut relever également que le Service social de Lausanne compte au nombre des services pilotes du Système de contrôle interne de la Ville de Lausanne.

Expertise externe

Après des accusations portées contre le chef de service pour harcèlement psychologique, il a été demandé une expertise externe. Celle-ci a conclu au fait que l'accusation de harcèlement psychologique ne pouvait être retenue. Le coût de cette expertise s'est élevé à environ Fr. 50'000.–.

Goéland

Le service n'utilise pas Goéland. Cependant, l'assistante de direction a accès aux données intranet et transmet aux différents services ce qui est utile à leur gestion.

Aménagement du temps de travail (ATT)

L'ATT sera introduit dans le service dès le deuxième semestre 2009. En 2008, il n'y avait pas de timbrage et les présences ou absences du personnel sont directement gérées par le Service du personnel. Au niveau des absences, le taux oscille entre 14% et 15% et peut être qualifié de stable, bien qu'encore trop important. Les taux de démissions (19 en 2008) sont à nouveau à la hausse en 2008 et les chiffres sont proches de ceux de 2003. Par contre le taux de rotation du personnel est assez stable à 7,71% en 2008 contre 7,01% en 2007. Il y a encore trop d'absences pour maladie et on constate des cas de burn-out dus notamment à la nature et à la charge du travail.

35^e observation : *La Municipalité est invitée à étudier le problème récurrent du taux d'absentéisme au sein du Service social et à proposer des solutions tenant compte de la nature et de la charge de travail dans ce service.*

Personnes quittant l'aide sociale

Jusqu'à fin septembre 2008, on peut qualifier le nombre de sorties de l'aide sociale de plutôt stable. Par contre, dès le mois d'octobre, la situation a complètement changé en ce sens que le nombre de personnes à l'aide sociale ne diminue plus (octobre à décembre 2008), puis qu'il augmente à nouveau (janvier à mars 2009). On compte désormais 30 à 50 nouveaux dossiers par mois et il ne faut s'attendre à aucune amélioration jusqu'à fin 2010. Si l'on retient le scénario le plus pessimiste, pour maintenir le niveau d'assistance, le service devra certainement engager 30 à 50 collaborateurs supplémentaires, ce qui ne manquera pas de causer des problèmes de locaux. Un préavis¹⁶ est d'ailleurs en cours de traitement devant le Conseil communal pour le regroupement du Service social.

Effectifs

L'effectif du service est stable. Il a passé de 233 (191,1 EPT) à 234 (192,5 EPT) personnes employées. Le service n'a qu'un seul apprenti. Cela est dû au manque de locaux pour attribuer des postes de travail aux apprentis. La volonté existe d'augmenter le nombre d'apprentis au Service social.

36^e observation : *La Municipalité est invitée à augmenter le nombre d'apprentis dans ce service.*

Unités information et action sociales

La refonte de l'aide sociale vaudoise et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) en 2007 a vu la création du Revenu d'insertion (RI).

Fonds du 700^e anniversaire la Confédération

Ce fonds qui a été recapitalisé en 2007 s'élève maintenant à Fr. 913'780.27. Ce fonds attribue des aides ponctuelles ou des prêts aux personnes dans le besoin.

¹⁶ Préavis N° 2009/19 : « Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble ».

Fonds d'action sociale

En 2008, 30 demandes ont été complètement ou partiellement acceptées (28 sous forme de dons et 2 sous forme de prêt) pour un montant total de Fr. 34'070.95. Ce fonds vient en aide uniquement en cas de situation d'urgence (paiement d'un loyer ou de primes d'assurance maladie).

Mamac

Il s'agit d'un projet fédéral ayant pour but le regroupement interinstitutionnel entre ORP/AI/AS. Pour l'instant ce projet fonctionne à l'essai avec dix dossiers. Si l'on veut augmenter le nombre de dossiers traités, il faudra faire appel à des ressources supplémentaires.

Unité d'assainissement financier (Unafin)

Cette unité a traité 255 dossiers en 2008, chiffre relativement stable depuis plusieurs années. Le surendettement est en progression dans notre ville, mais pas les cas soumis à l'Unafin. Cela provient de la situation particulière des personnes surendettées qui doivent accepter dès leur demande à l'Unafin de ne pas contracter de nouvelles dettes et de se défaire de leurs cartes de crédit, ce qui est impossible pour certains. Depuis 2008, l'Unafin traite les cas du personnel communal et des personnes au RI (13 cas en 2008).

Unité d'insertion

Cette unité s'adresse aux jeunes adultes afin de déterminer une aide à leur insertion dans la vie professionnelle. Certains jeunes peuvent également être reconnus par le RI (91 cas en 2008). L'unité d'insertion a suivi en moyenne 230 jeunes en 2008.

Unité compétences de base

Il faut encore relever que grâce à l'introduction de la nouvelle Loi cantonale sur l'intégration des étrangers, un budget pour des cours de français a été mis à disposition.

Mobilité

Le nombre de courses en taxi pour personnes à mobilité réduite a augmenté de 60% en 2008 suite à la décision du Conseil communal d'élargir le champ d'application personnel. Le nombre de courses par Transport Handicap Vaud (THV) ne s'est accru que de 7% durant l'année sous revue. Pour répondre à la demande en 2009, un crédit supplémentaire devra être demandé.

Accueil de nuit

Cet accueil est en augmentation de plus 2000 nuitées en 2008. Il faut noter que l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse est ouvert chaque année depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril. L'accueil dans cet abri étant anonyme, aucune statistique ne peut être tenue sur la provenance des personnes hébergées.

Unité socio-éducative de terrain (Uniset)

Actuellement, cette unité se compose de deux assistants sociaux provenant du service et de deux autres prêtés par le Foyer du Levant. En cas d'acceptation du préavis traitant notamment du bistrot social¹⁷, cette unité pourrait voir ses effectifs renforcés.

¹⁷ Préavis N° 2009/3 : « Amélioration du dispositif toxicomanie à Lausanne ».

Unité RH

En 2008, cette unité a procédé aux recrutements nécessaires pour remédier aux départs et absences de longue durée. Elle a également mis en œuvre le programme de formation interne qui a été très suivi.

Unité juridique

Cette unité gère les suites des plaintes pénales et des dénonciations. Elle suit l'évolution de la législation et fournit des avis de droit à la direction et aux cadres du service. Le nombre de plaintes pénales a plus que doublé en 2008, passant de 6 à 13 cas. Par contre le nombre de dénonciations préfectorales déposées a diminué (198 en 2007 contre 153 en 2008).

Service des parcs et promenades

Audits externes

Durant l'année 2008, le Service des parcs et promenades a demandé deux audits externes. Le premier concernait un conflit de personne et s'est étendu sur les années 2007 et 2008. Il a coûté environ Fr. 40'000.– et a permis de régler le problème. La deuxième demande consistait en un coaching (remise à jour des connaissances). Cette aide extérieure a coûté Fr. 16'000.– et permis de poursuivre les rapports de travail avec le collaborateur concerné.

Goéland

Le service utilise Goéland de manière régulière pour sa gestion des travaux. Pour les autres fonctionnalités de ce programme, notamment la consultation des notes de séances des commissions du Conseil communal, le secrétariat du service déclare filtrer les informations et ne les diffuser qu'aux collaborateurs concernés.

Gestion du personnel

Le service n'est pas concerné pour l'instant par le préavis ATT (aménagement du temps de travail)¹⁸. Il n'y a pas de timbrage au sein du service. Le logiciel PeopleSoft est utilisé par le Service du personnel qui gère les absences. Actuellement on enregistre quatre cas de maladie de longue durée (4 x 240 jours) qui pèsent sur le taux d'absences. L'effectif du service est de 289 au 31 décembre 2008 (280,95 EPT) contre 286 au 31 décembre 2007 (278,55 EPT). Le renforcement des effectifs concerne notamment la « Coulée verte », le CIO et les places de jeux. D'autre part, le parc de camions et leurs chauffeurs ont été regroupés au sein du Service des routes et de la mobilité dès le mois d'octobre 2008. Il faut également noter la désignation d'un « Monsieur Nature » au sein du service qui a permis la tenue d'une exposition itinérante dans les parcs. Cette désignation n'a pas créé de poste supplémentaire car il s'agit d'une nouvelle répartition des postes de travail.

Cimetières

Le remplacement par le Service d'organisation et d'informatique du logiciel de gestion des cimetières (CIM08) a permis de gérer les activités commerciales du service (décoration et facturation des plantations sur les tombes, magasins), la gestion des inhumations, la gestion des emplacements et le suivi des interventions des marbriers de manière efficace, le tout en relation avec le Service du contrôle des habitants et l'Office des inhumations.

¹⁸ Préavis N° 2007/67 : « Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale ».

Volière

Les grillages de la volière de Mon-Repos ont été changés dans le courant de l'année 2008 et sont particulièrement appréciés du public tout en permettant une meilleure sécurité pour les volatiles. Il faut relever le travail parfait du préposé qui bénéficie de toutes les compétences et de la confiance de ses supérieurs pour la gestion de cette volière. Il y a lieu de noter également que la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) confie de nombreux oiseaux à la volière de Mon-Repos (oiseaux abandonnés par leurs propriétaires suite à un décès ou un placement en EMS).

Parc d'éducation canine

Le service entretient le parc d'éducation canine à Vidy découlant de l'obligation de formation faite aux propriétaires de chiens de suivre une formation.

Zone de Sauvabelin

A la suite de l'observation N° 25 de la Commission de gestion pour l'année 2006 sur le lac de Sauvabelin, dont la réponse a été refusée par le Conseil communal, un préavis devait être rédigé pour l'entretien du lac. Suite à l'observation, un curage en surface a été effectué au printemps 2008. Après examen, il est apparu que toute la zone de Sauvabelin (restaurant, lac, places de jeux, parc animalier) devait être l'objet d'une réfection en profondeur. Dès lors, un préavis de la Municipalité sera soumis au Conseil communal dans le courant 2010. En 2008, le service a conduit la rénovation de la chapelle de Sauvabelin.

Lausanne Jardins 09

La préparation de la manifestation s'est poursuivie tout au long de l'année 2008. Un concours interne a permis de retenir quatre jardins supplémentaires qui complèteront les parcours.

Vandalisme

Les actes de vandalisme sont courants dans les parcs et promenades de notre ville, mais le nombre de cas reste stable. On a quand même dépensé environ Fr. 150'000.– pour les déprédations.

CHAPITRE VII

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SIL)

Préambule

Les principaux événements de l'exercice 2008 sont la création d'un nouveau service, le Service commercial, la modification de l'organisation du Service de la comptabilité et des finances et du Service du magasin général, l'inauguration du Centre de formation des apprentis (C-for) et le déménagement d'une partie du personnel du Service du gaz. L'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LapEl), qui a eu pour effet que la vente de l'énergie et l'utilisation du réseau sont séparés dans la facture électrique, est en partie la cause de la création du Service commercial.

Thèmes transversaux

Audits

En ce qui concerne le Service du développement stratégique, la certification ISO 9001/14001 est effectuée tous les trois ans, et des audits de surveillance sont effectués chaque année. Le tout coûte environ Fr. 25'000.– pour la durée de trois ans.

Le Service de la comptabilité et des finances a commandé un audit fonctionnel portant sur l'analyse organisationnelle de la fonction personnel des SIL le 19 mars 2008. En effet, en 2007 il avait été décidé de regrouper la fonction RH, jusqu'alors propre à chaque service, au sein du Service du développement stratégique. Lors de la création du Service commercial, afin de rééquilibrer les services, il a été décidé de transférer cette fonction au Service de la comptabilité et des finances, ce qui a été fait le 1^{er} avril 2008. L'audit a conclu que « seule l'élaboration d'une vision commune cohérente permettra à la future fonction personnel de réussir ». Le coût de cet audit fut de Fr. 15'000.–.

Pour le Service commercial, les seuls audits effectués le sont au titre d'ISO.

Un audit a été effectué dans le cadre de « Cité de l'énergie ». Celui-ci se fait tous les quatre ans et son coût est de Fr. 50'000.–. Cette somme comprend la cotisation à l'association de Communes qu'est « Cité de l'énergie ».

Le Service de l'électricité a lancé une grande opération d'audit interne destiné à vérifier l'adéquation entre les activités réelles et les descriptions de postes. Cette démarche a abouti à la modification de 80 descriptions de postes sur environ 200.

Goéland

Le Service du développement stratégique utilise Goéland pour les affaires communes avec la Direction des travaux, les requêtes qualité, les affaires municipales et celles du Conseil communal. Les accès sont gérés par la Direction des travaux.

Le Service de la comptabilité et des finances l'utilise pour les mêmes choses ainsi que pour le plan des investissements et ne sait pas qui gère les accès.

Le Service du gaz et du chauffage à distance a les mêmes accès que le Service du développement stratégique, et plus particulièrement aux plans cadastraux pour la planification des réseaux. Les Services du magasin général, de l'électricité et multimédia également.

Le Service multimédia a un urgent besoin de disposer d'un logiciel pour archiver ses contrats. Dans un premier temps, il avait étudié une solution avec Goéland. Le Service d'organisation et d'informatique a ensuite imposé le programme Alfresco. Aux dernières nouvelles, le Service multimédia n'a toujours pas trouvé de solution.

La plupart des services se disent satisfaits de l'utilisation de Goéland.

Service commercial (SILCOM)

Ce service, qui a vu le jour le 1^{er} juillet 2007, est complet depuis le 1^{er} janvier 2009. Responsable de toutes les relations avec la clientèle, il gère la facturation de tous les autres services des SIL, ainsi que celles d'Eauservice (Travaux).

Le Service multimédia a relevé une anomalie dans la facturation : il y avait une diminution des abonnés au télé-réseau malgré l'augmentation des raccordements. Il semblerait que 2000 à 3000 abonnements n'aient pas été facturés depuis plusieurs mois. Un certain flou règne sur le nombre d'abonnés concernés et leur identité. Il est même possible que certains abonnés aient reçu un rappel, sans avoir reçu de facture auparavant.

37^e observation : *La Municipalité est invitée à faire toute la lumière sur le problème de facturation de l'abonnement au télé-réseau.*

Le chef de service nous a informés qu'il y avait de nombreuses absences pour raison de santé chez les releveurs. Ces derniers travaillent de manière indépendante et effectuent un métier difficile qui nécessite une bonne alimentation et un bon équipement (chaussures, veste) utilisé correctement. L'indépendance de ces travailleurs rend l'encadrement en matière de sécurité au travail difficile à assurer. L'idée d'équiper les releveurs d'une veste aux couleurs de la Ville a été évoquée par le chef de service et nous semble une bonne mesure.

38^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures pour améliorer l'encadrement et le soutien des releveurs de compteurs.*

Nous avons eu l'occasion de visiter le « Front Office » et de constater que le personnel qui y travaille est soumis à une très forte pression, se fait souvent insulter par des clients, est très stressé et est en sous-effectif. Il effectue, en effet, de nombreuses heures supplémentaires (environ un samedi toutes les 4 à 6 semaines).

39^e observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures de soutien pour les employés des centrales d'appels des SIL (Service commercial et Service multimédia).*

Service du développement stratégique (SDS)

Le SDS est engagé dans de nombreux projets dans le domaine des énergies renouvelables en réponse à de nombreux postulats du Conseil communal. Le chef de service nous a notamment entretenu du projet de société anonyme active dans les énergies renouvelables. Cette société, qui pourrait investir jusqu'à Fr. 120 millions, serait financée au départ par la Ville par un investissement limité à Fr. 30 millions. Cette façon de faire permet d'éviter d'accroître la dette de la Ville et donc de péjorer son rating par des officines qui ont largement prouvé leur capacité d'analyse l'automne dernier.

Les apprentis sont sous la responsabilité du SDS tout comme le centre de formation C-for inauguré en 2008. Le taux de réussite aux examens de CFC a été de 100% cette année-là. Le SDS se réjouit d'accueillir bientôt les 48 apprentis pour lesquels le C-for est prévu. Pour notre part, nous nous réjouissons de la solution trouvée avec la cantine des TL pour le repas de midi des apprentis. Cette solution répond à notre observation de l'année passée.

Service de la comptabilité et des finances (COSI)

Le COSI a effectué le premier bouclage des comptes avec le logiciel SAP. Cette opération a nécessité un gros engagement de la part du personnel mais s'est conclu positivement. Le nouveau chef de service a apprécié l'engagement et le professionnalisme de ses collaborateurs lors de cette opération. Cela a aussi permis de faire un bilan de l'installation de SAP et de mettre en évidence le fait que, au départ, les besoins en formation ont été sous-évalués.

Le changement de chef de service a été l'occasion de modifier quelque peu les missions. La division RH tient des indicateurs en matière de personnel. Parmi ces indicateurs, on citera : les absences, la pyramide des âges, le nombre d'auxiliaires et le taux de satisfaction des collaborateurs. Ce dernier indicateur est déduit des entretiens de collaboration, ce qui constitue un biais évident.

Notons la transformation de la section « comptabilité » en deux divisions : « comptabilité de direction » et « contrôle et encaissements ». Cette dernière est notamment chargée du contrôle, par le biais de la tenue d'indicateurs, du nombre de contrats bloqués, des reports d'échéance de factures, des « pas loués » (objets immobiliers inoccupés), entre autres. Tous les cas de contrôle révèlent une nécessaire amélioration, quelques dysfonctionnements, une volonté de progression et quelques « frémissements positifs ». Nous verrions d'un bon œil que les frémissements deviennent un véritable bouillonnement.

Le SILCOM est également chargé de la facturation pour eauservice. C'est à ce propos que nous avons évoqué la question de la facturation de la TVA entre services de l'Administration communale. Nous avons appris que les SIL ajoutent la TVA à toutes les prestations qu'ils facturent à d'autres directions. Les autres directions doivent en faire autant. Par ailleurs, les SIL se font rembourser l'intégralité de la TVA y compris sur les prestations internes à la Ville. Autrement dit, la TVA n'a pas d'impact financier sur les opérations entre les SIL et les autres directions de l'Administration communale. Cependant, nous n'avons pas pu déterminer si l'entier de l'Administration communale procède de la même manière. Notons enfin que si les autres directions sont sous le régime du forfait TVA, elles ne peuvent pas se faire rembourser celle facturée par les SIL. Cela signifie que, le cas échéant, la TVA perçue sur des prestations internes à la Ville aurait des conséquences financières.

Service du magasin général (MAGESI)

Malgré une activité constante, les stocks du MAGESI ont tendance à augmenter. La fin du chantier du m2 et le report de certains investissements sont la cause de cet état de fait. L'activité n'a pas pour autant diminué car le MAGESI traite davantage de petits lots.

Nous avons assisté à une démonstration des nouveaux équipements d'aide au levage des charges qui nous a convaincus de sa capacité à diminuer les sollicitations des lombaires des employés et ainsi d'améliorer la sécurité au travail.

Nous saluons également l'effort constant du MAGESI pour l'acquisition de véhicules à gaz.

Une unité transport, en test, gère trois camions et une camionnette pour le compte des SIL et Travaux. Cette nouvelle activité transversale est intégralement assumée par le MAGESI sans compensation de personnel.

Service de l'électricité (SEL)

Nous n'avons pas grand-chose à rajouter au rapport très complet sur le SEL contenu dans le rapport de gestion de la Municipalité. Cependant, nous devons revenir une fois de plus sur un problème déjà soulevé dans le rapport de l'année 2006 : le remboursement des frais de repas pris à l'extérieur. Depuis fin 2006, le SEL devait faire une note à la Municipalité avec pour délai le 31 mars 2009. Cette note n'ayant toujours pas été présentée, nous nous voyons au regret de renouveler notre observation.

40^e observation : *La Municipalité est invitée à trouver une solution rapide au problème des frais des repas pris par les employés actifs sur des chantiers éloignés de leur lieu d'attache.*

Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz et CAD)

Nous avons évoqué les fuites de gaz et les conduites en fonte à remplacer. Même si ces dernières n'ont pas été changées au rythme prévu à la fin des années nonante, le chef de service et le municipal nous ont paru sensibles à ce problème délicat du point de vue de la sécurité. Nous avons obtenu l'assurance que quatre conduites à haut risque seront remplacées d'ici cet été. Compte tenu de la volonté de résoudre ce problème dans les meilleurs délais, nous nous abstenons de faire une observation.

En visitant la turbine à gaz de Pierre-de-Plan, qui était en révision, nous avons été très désagréablement surpris de constater que les protections mises en place pour prévenir les chutes au bord d'une fosse se résumaient à une simple bande plastique rouge et blanche.

Service du multimédia (SIMA)

Outre les problèmes de facturations soulevés par le SIMA évoqués plus haut, nous constatons que la progression de la clientèle des diverses prestations offertes par le SIMA est conforme aux prévisions.

A en juger par le nombre de visites de l'espace clients, le choix de l'installer à la place de l'Europe s'avère judicieux.

Nos remarques par rapport au central d'appels du Service commercial s'appliquent également au SIMA.

Nous avons abordé le problème de l'identité visuelle des SIL (petite fleur peu visible sur certains supports publicitaires) qui souffre de la lenteur de la Municipalité à définir un nouveau logo pour la Ville comme le prévoit le concept de marketing urbain.

Le projet d'archivage des contrats a pris neuf mois de retard en raison des problèmes de choix informatique évoqués dans les thèmes transversaux.

Remerciements

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs et la cheffe de service ainsi que tous les collaborateurs de la direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

Bureau du Conseil communal

Le Bureau du Conseil et la Commission de gestion ont tenu leur séance annuelle. Les délégations étaient composées par les présidents et les vice-présidents respectifs.

Le rapport sur la gestion du Bureau pour l'année 2008 est annexé en page 199 du rapport de gestion de la Municipalité.

Le Bureau et le secrétariat ont présenté la gestion pour l'année 2008. Il est à mentionner que le nombre de séances doubles va en croissant. Il a été constaté que la durée d'une séance simple avoisinait finalement celle d'une séance double. Une idée a été émise, celle de commencer les séances simples à 19 h 00 (au lieu de 19 h 30) et de diminuer ainsi le nombre de séances doubles.

Le manque de ressources au secrétariat du Conseil a aussi été abordé. Il a été souligné que de nouvelles tâches sont apparues (ex. : la gestion assez lourde de l'Extranet, la gestion de la rétention des cotisations AVS sur les indemnités des conseillers communaux). Une solution serait d'augmenter le budget du Conseil. Une discussion à ce propos devra avoir lieu au sein du Bureau.

Le statut du suppléant de la secrétaire a également été abordé : il se trouve qu'un grave conflit de loyauté et de confidentialité existe si le choix de l'adjoint au secrétaire municipal est maintenu. Une nouvelle solution devrait être trouvée.

Le retard de parution du Bulletin du Conseil communal a également été discuté. Sans engagement de moyens supplémentaires, il s'avère impossible à résorber avec les moyens actuels.

Des questions ont été posées par la Coges sur la mise à disposition de l'Extranet aux conseillers communaux. Depuis l'arrivée de la nouvelle secrétaire du Conseil, ce dossier a beaucoup avancé pour être mis à disposition des conseillers pendant l'année 2009.

Les rapports entre la Coges et la Municipalité ont aussi été évoqués.

La compétence du personnel du secrétariat du Conseil communal a été aussi soulignée. Le Bureau et le secrétariat ont pu mener à bien toutes les nouvelles tâches et ont su prendre les bonnes décisions. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.

RAPPORT

de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2008

ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. Fabrice Ghelfi
Premier vice-président	M. Denis Pache
Deuxième vice-président	M. David Payot
Secrétaire	M. David Barbi

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Administration générale et finances	MM. Fabrice Ghelfi, Denis Pache et David Payot
Sécurité publique et sports	Mme Florence Germond et M. Ulrich Doepper
Culture, logement et patrimoine	MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini
Travaux	Mmes Claude Grin et Elisabeth Wermelinger
Enfance, jeunesse et éducation	MM. Jean-François Cachin et Philippe Clivaz
Sécurité sociale et environnement	Mmes Myriam Tétaz et Isabelle Truan
Services industriels	MM. Jean-Charles Bettens et Pierre-Antoine Hildbrand

Secrétariat : Service financier

Lausanne, le 14 juin 2009

**Rapport de la Commission permanente des finances
sur le préavis n° 2009/20 – Comptes de l'exercice 2008**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

L'introduction du préavis 2009/20 décrit le contexte financier dans lequel s'inscrivent les comptes 2008 de la ville de Lausanne. L'excédent de revenus de 103'400 francs suit deux autres exercices excédentaires alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 27 millions.

L'équilibre des comptes résulte d'une série d'évolutions parmi lesquelles on peut noter :

- des achats et des ventes d'énergie dépassant largement les prévisions;
- des hausses d'amortissement et des attributions aux réserves supérieures de 12 millions aux prévisions;
- 23 millions de recettes fiscales supplémentaires.

L'année 2008 constitue le troisième exercice successif ayant connu une certaine stabilité financière. Ces résultats positifs ne permettent pourtant pas de fanfaronner. En effet, le renversement subit de la conjoncture depuis un peu moins d'une année est une source d'inquiétude majeure pour notre collectivité. S'il paraît évident que le refroidissement de l'économie aura aussi un impact sur les finances publiques, rien ne permet aujourd'hui d'en estimer l'ampleur. Dans ce contexte, on peut simplement prévoir que les états financiers des plus petits échelons de la démocratie suisse risquent de connaître prochainement des lendemains difficiles. Espérons que cette période soit aussi courte et limitée que possible et que les degrés supérieurs de notre Confédération ne mijotent plus dans leurs arrières boutiques de nouveaux transferts de charges vers les cantons et les communes.

2. Thèmes transversaux

La Commission des finances a déterminé dans le cadre de ses travaux deux thèmes d'analyse transversale :

- a) Mandats externes donnés en 2008 : la Commission des finances a analysé les travaux confiés à des experts ou des consultants externes à l'Administration dans toutes sortes de domaines intellectuels (droit, comptabilité, ressources humaines, informatique, etc.). La Commission s'est penchée sur le nombre de mandats, leur coût, leurs objectifs, leur réussite.
- b) Contentieux et débiteurs : la Commission des finances a analysé l'évolution de ce poste, le type de débiteurs concernés comme le taux de pertes par rapport à la facturation totale.

2.1 Mandats externes

A l'issue de son travail, la Commission des finances ne tire que peu d'enseignements de l'analyse des mandats que les services confient à des tiers. Le nombre de mandats (environ 600 par an), l'ampleur des sommes en jeu (en moyenne, un mandat coûte entre 20'000 et 25'000 francs), la diversité des objectifs poursuivis ne permettent pas de conclure à une sous-dotation ou à un manque de compétence du

personnel communal. La Commission des finances recommande toutefois à la Municipalité d'abord de rester vigilante s'agissant de l'attribution des mandats qui engagent des sommes importantes (plus de 100'000 francs) et, ensuite, de se soucier de l'internalisation possible au Service du personnel des actions touchant aux ressources humaines (audits, coaches, appuis de toutes sortes, etc.).

2.2 Contentieux et débiteurs

Le taux de pertes sur un volume de facturation est un des indicateurs de la bonne gestion d'une organisation. En Suisse, il atteint 1.8 % en moyenne statistique. A la ville de Lausanne, il est inférieur à 1 % (valeur 2008, sans les impôts : moins de 4 millions). La Commission des finances prend acte de ce taux avec satisfaction, même si toutes les directions n'affichent pas les mêmes résultats. Pour que ce chiffre demeure aussi bas que possible, il est attendu de la Municipalité qu'elle maintienne la pression nécessaire pour que les services suivent avec rigueur les procédures de contentieux (rappels, poursuites). Le Service financier pourrait produire à son intention (et à celle de la Commission des finances) un tableau de bord présentant la situation par direction.

3. Analyse direction par direction

Votre Commission a examiné les comptes de l'exercice en subdivisant son travail par sous-commissions. Des rapports fouillés, représentant un travail considérable, ont été élaborés à l'attention de la Commission des finances. Que chacune et chacun des commissaires en soit ici remercié.

3.1 Administration générale et finances

Les charges de cette Direction représentent 291.3 millions de francs. Ce résultat est inférieur au budget redressé du correctif de la masse salariale – qui est ventilé dans les comptes de toutes les directions – de 9.3 millions. Dans cette Direction figurent les facturations de l'Etat pour la péréquation intercommunale, la facture sociale, les intérêts passifs.

Les recettes se montent à 612.1 millions. Elles sont composées pour l'essentiel par les recettes fiscales. A noter que les revenus réels de l'exercice dépassent de près de 24 millions ceux qui étaient prévus au budget, différence essentiellement due à l'évolution favorable des impôts.

La sous-commission formée de MM. David Payot et Denis Pache, rapporteur, recommandent l'approbation des comptes de cette Direction, suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

3.2 Direction de la sécurité publique et des sports

Les charges de cette Direction représentent 156.5 millions, elles sont inférieures de 3.7 millions aux prévisions budgétaires. L'explication résulte essentiellement d'une moindre dépense pour les charges de personnel, en particulier au Corps de police.

Les recettes se montent à 64.6 millions, soit 4.6 millions de moins que ce qui était attendu. Cette perte résulte du retard de traitement par la Commission de police, de près de huit mille rapports, dû à la mise en œuvre du nouveau programme de gestion des amendes d'ordre et à la diminution du nombre d'amendes d'ordre infligées pendant la période de l'Euro 2008.

La sous-commission, formée de Mme Florence Germond, rapportrice, et de M. Ulrich Doepper a proposé trois recommandations, adoptée à l'unanimité par la Commission des finances.

Recommandation 1 : La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour encaisser dans les délais les amendes d'ordre dont la facturation a pris du retard suite à l'introduction défectueuse d'un nouveau logiciel, comme par exemple l'engagement de ressources supplémentaires temporaires. Par ailleurs, la Commission souhaite que la Municipalité exige du fournisseur qu'il indemnise la Ville, s'il est avéré qu'il n'a pas rempli correctement son mandat.

Recommandation 2 : La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des pompes funèbres officielles (PFO), notamment pour qu'elles soient plus présentes au centre-ville. La Commission des finances estime qu'il est important de maintenir cette prestation sous la forme d'un service public parce qu'elle permet de tempérer l'évolution des tarifs pratiqués sur le marché. La Municipalité pourrait en particulier agir pour que les prestations sociales des PFO soient mieux reconnues.

Recommandation 3 : La Commission des finances souhaite que la Municipalité prenne des mesures afin que la Commission du Conseil communal de recours en matière d'impôt ait les ressources administratives nécessaires pour effectuer son travail. Un retard important a été pris et plusieurs dossiers sont bloqués, dont certains bénéficient d'un effet suspensif automatique. Les montants en jeu sont importants et les délais de prescription courent.

La sous-commission recommande d'adopter les comptes de la direction de la sécurité publique et des sports, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

3.3 Direction de la culture, du logement et du patrimoine

Cette Direction génère des charges de 122.6 millions et des recettes de 58.6 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour environ 1 million.

La sous-commission, formée de MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini, rapporteur, vous recommande d'approuver les comptes 2008 de cette Direction, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

3.4 Direction des travaux

Cette Direction génère des charges de 207.4 millions et des recettes de 154.3 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour à peine 200'000 francs. A noter que les festivités liées à l'inauguration du M2 ont coûté 2'263'000 francs. La ville de Lausanne a subventionné cet événement par un versement de 149'000 francs. Indirectement, les finances communales ont été sollicitées par le biais du fonds du développement durable et du City management.

La sous-commission composée de Mmes Claude Grin et Elisabeth Wermelinger, rapportrice, vous propose d'approuver les comptes de la direction des travaux, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

3.5 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Cette Direction génère des charges de 161 millions et des recettes de 40.5 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour 4.4 millions, explicable pour 1.7 million par la maîtrise des charges et pour le solde par une augmentation des recettes.

La sous-commission composée de MM. Philippe Clivaz et Jean-François Cachin, rapporteur, vous propose d'approuver les comptes de la Direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

3.6 Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

Cette Direction génère des charges de 104.4 millions et des recettes de 43.8 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget favorable pour 4.7 millions, explicable pour 3.9 millions par une maîtrise des charges.

La sous-commission composée de Mmes Isabelle Truan et Myriam Tétaz, rapportrice, vous propose d'approuver les comptes de la Direction, recommandation suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

3.7 Direction des services industriels

Cette Direction génère des charges de 521.3 millions et des recettes de 590.8 millions. En charge nette, l'exercice 2008 se solde par un écart au budget de 1.5 million, résultant de recettes supplémentaires de 25.3 millions et de charges accrues de 23.8 millions. Les Services industriels représentent toujours une source de revenus d'une importance vitale pour Lausanne puisqu'elle atteint près de 70 millions par an.

Les commissaires ont formulé **trois observations** que la Commission des finances a repris à son compte. En premier lieu, la Municipalité est invitée à informer le Conseil communal des changements opérés en matière de télésurveillance (origine et bases légales de la prestation, stratégie poursuivie, coûts et recettes y relatives). Ensuite, s'agissant de la Serpentine, la Municipalité est sollicitée pour donner au Conseil communal une information finale. Enfin, la Commission des finances souhaite connaître la fréquence de la révision du droit à la gratuité du télé-réseau.

Les commissaires ayant examiné les comptes des SI, MM. Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur, et Jean-Charles Bettens vous en recommandent l'approbation, proposition suivie à l'unanimité par la Commission des finances.

4. Conclusion

En conclusion, après avoir pris aussi connaissance du rapport de l'organe de révision de la Ville, la Commission des finances a approuvé les comptes 2008 de la Commune à l'unanimité tels que présentés et vous propose d'en faire de même.

Le président :

Fabrice Ghelfi, rapporteur

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Introduction

Les comptes 2008 affichent un excédent de revenus de fr. 320'844'512.92, de fr. 8'783'161.49 supérieur aux comptes 2007 (+2.81 %) et de fr. 19'635'512.92 par rapport au budget (+6.52 %). La direction Administration générale et finances supporte naturellement des écarts par rapport au budget, en raison des variations peu prévisibles de paramètres tels que la péréquation intercommunale, les rentrées fiscales et les pronostics en matière d'économies de personnel via le "correctif de la masse salariale".

Analyse des charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./Bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
30	Personnel	14.54	42'342'146	30'104'000	40.65	41'113'081	2.99
31	Biens, services, marchandises	5.23	15'221'329	15'691'400	-3.00	13'451'504	13.16
32	Intérêts passifs	15.50	45'142'569	48'095'000	-6.14	73'567'852	-38.64
33	Amortissements	3.83	11'164'906	12'204'800	-8.52	11'202'733	-0.34
35	Dédom. à collectivités publiques	59.08	172'059'368	174'758'600	-1.54	147'287'735	16.82
36	Subventions accordées	1.30	3'787'450	3'884'000	-2.49	3'662'950	3.40
38	Attributions aux réserves	0.00				10'000'000	
39	Imputations internes	0.52	1'520'412	2'761'800	-44.95	3'069'989	-50.47
	DIRECTION	100.00	291'238'180	287'499'600	1.30	303'355'844	-3.99

L'analyse par nature des charges met en évidence une légère augmentation par rapport au budget (+fr. 3'738'580). Ce phénomène découle du correctif de la masse salariale (-fr. 13'000'000), apparaissant dans le budget mais ventilé dans les différentes directions lors des comptes. Ce correctif explique également l'écart concernant les charges de personnel. L'effectif du personnel a passé de 234.84 EPT (259 postes) à 232.29 EPT (260 postes) entre le 01.01 et le 31.12.2008, et se répartit comme suit :

Administration générale et finances	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	N	EPT	N	EPT
Secrétariat municipal	51	49.99	56	49.69
Service du personnel	42	33.00	42	33.50
Développement de la Ville et communication	28	23.40	28	23.40
SOI	71	67.80	70	67.85
Service juridique	14	12.90	14	12.90
Service de la révision	13	12.20	11	10.20
Service financier	40	35.55	39	34.75
Total	259	234.84	260	232.29

Autres changements notables des charges, les intérêts passifs présentent une nette diminution par rapport au budget (-fr. 2'952'431), ainsi que les amortissements (-fr. 1'039'894). Les intérêts passifs sont comptabilisés pour l'ensemble de la Commune au Service financier, hormis pour les Services industriels, qui effectuent un calcul séparé dans leur système SAP, et dont le résultat est porté en déduction des charges d'intérêts du reste de la Commune. Les dédommagements à des collectivités publiques, principalement le Canton, connaissent également une diminution (-fr. 2'699'232), en conséquence de différents calculs (contribution LAJE, facture sociale, indemnisation des taxations, etc.). La baisse proportionnellement importante des imputations internes (-fr. 1'241'388, -44.95 %) correspond à la suppression de la redevance du droit de superficie de la Fondation de Beaulieu suite au remaniement parcellaire réalisé.

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./Bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
40	Impôts	77.65	475'299'593	452'200'000	5.11	458'605'969	3.64
42	Revenus des biens	2.25	13'777'478	10'726'000	28.45	4'070'240	238.49
43	Taxes, ventes, prestations facturées	2.73	16'709'633	19'075'900	-12.40	14'186'280	17.79
44	Part à recettes sans affectation	0.66	4'029'896	3'500'000	15.14	4'766'491	-15.45
45	Dédom. de collectivités publiques	10.79	66'021'868	65'368'600	1.00	68'862'871	-4.13
49	Imputations internes	5.92	36'244'225	37'838'100	-4.21	64'925'344	-44.18
	DIRECTION	100.00	612'082'693	588'708'600	3.97	615'417'195	-0.54

Les revenus présentent quant à eux une augmentation par rapport au budget de fr. 23'374'093 qui résulte de meilleurs résultats qu'attendu concernant les rentrées fiscales (+fr. 23'099'593). Les revenus des biens, en hausse de fr. 3'051'478, découlent principalement de dividendes (EOS, RE Holding), et à des facturations d'intérêts dans le cadre de la perception de l'impôt. Les taxes, ventes et autres prestations facturées comportaient lors du budget une prévision de ressources nouvelles de 2'500'000 francs, hausse de revenus qui a ensuite été ventilée dans les différents services de la Commune (phénomène comparable au correctif sur la masse salariale budgété à la rubrique 1201). La hausse de la part à des recettes sans affectation (+fr. 529'896) s'explique par la part communale de l'impôt perçu sur les gains immobiliers.

Analyse des charges et revenus par service

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./Bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
1000	Conseil communal	0.38	1'104'337	1'091'300	1.19	888'478	24.30
1001	Municipalité	1.28	3'739'294	3'730'700	0.23	3'646'434	2.55
1100	Secrétariat communal	24.03	69'991'143	69'994'200	0.00	66'320'402	5.53
1101	Administration et comptabilité	0.16	478'333	467'000	2.43	452'196	5.78
1102	Greffé municipal	1.55	4'526'206	4'511'500	0.33	3'788'964	19.46
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.06	167'843	164'300	2.16	366'668	-54.22
1104	Particip. à charges cantonales	36.39	105'973'648	108'000'000	-1.88	84'922'415	24.79
1200	Service du personnel	4.27	12'449'732	12'599'600	-1.19	11'050'401	12.66
1201	Correctif masse salariale	0.00		-13'000'000			
1300	SEGRE	2.83	8'234'146	9'825'600	-16.20	9'676'413	-14.90
1500	SOI	6.66	19'410'049	20'100'900	-3.44	19'053'434	1.87
1600	Conseil juridique	0.15	450'004	451'800	-0.40	438'669	2.58
1601	Commission de police	0.35	1'008'056	992'200	1.60	906'889	11.16
1602	Assur. chose et patrimoine	0.70	2'034'528	2'052'300	-0.87	1'932'759	5.27
1700	Service information	0.74	2'144'543	2'191'000	-2.12	2'295'669	-6.58
1800	Service révision	0.67	1'939'191	2'144'400	-9.57	2'056'968	-5.73
1900	Service financier	19.77	57'587'126	62'182'800	-7.39	95'559'086	-39.74
	DIRECTION	100.00	291'238'180	287'499'600	1.30	303'355'844	-3.99

Les charges des services comportent globalement peu de différence par rapport aux montants budgétés; la participation à des charges cantonales est marquée principalement par la baisse de la facture sociale. Le SEGRE connaît une diminution notable liée à la redevance du droit de superficie de la Fondation de Beaulieu (cf. analyse des charges par nature, à propos des imputations internes). Les charges du Service financier se caractérisent quant à elles par une baisse des charges liées à la dette, et par des défalcons moindres concernant les impôts (diminution des remises d'impôt de la part du Canton suite aux effets du système postnumerando).

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./Bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
1000	Conseil communal	0.00	17'876				
1001	Municipalité	0.05	300'407	247'800	21.23	248'685	20.80
1100	Secrétariat communal	10.77	65'925'915	67'769'000	-2.72	68'853'759	-4.25
1101	Administration et comptabilité	0.00	3'624			3'259	11.22
1102	Greffé municipal	0.11	657'081	537'100	22.34	577'025	13.87
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.00					
1104	Particip. à charges cantonales	0.00					
1200	Service du personnel	1.07	6'552'067	6'345'300	3.26	6'014'100	8.95
1201	Correctif masse salariale	0.00					
1300	SEGRE	0.06	356'381	335'000	6.38	256'046	39.19
1500	SOI	0.51	3'094'352	3'131'300	-1.18	3'464'319	-10.68
1600	Conseil juridique	0.00					
1601	Commission de police	0.18	1'092'290	1'692'100	-35.45	1'441'157	-24.21
1602	Assur. chose et patrimoine	0.00	27'117	16'000	69.48	7'786	248.28
1700	Service information	0.00	1'108	2'000	-44.63	6'295	-82.41
1800	Service révision	0.01	57'152	54'000	5.84	100'680	-43.23
1900	Service financier	87.24	533'997'324	508'579'000	5.00	534'444'083	-0.08
	DIRECTION	100.00	612'082'693	588'708'600	3.97	615'417'195	-0.54

Les revenus sont marqués principalement par une hausse de divers produits du Service financier (+fr. 25'418'324), ayant pour la plupart trait à la fiscalité, favorisée par la conjoncture. L'unique baisse notable de revenu pour ce service touche les imputations internes, en raison d'investissements moins rapides qu'attendu de la part des autres services communaux. Les revenus inférieurs au budget concernant le Secrétariat communal résultent uniquement de la comptabilisation dans le budget de ce service des hausses de revenus de taxes, ventes et prestations facturées, comptabilisées ensuite dans les différents services (cf. analyse des revenus par nature). La commission de police connaît quant à elle une baisse proportionnellement marquée de ses revenus (-fr. 599'810) en raison de la diminution des dénonciations des propriétaires privés.

Analyse par services

100 Autorités

1000 Conseil communal

Nous pouvons relever une augmentation du nombre des séances (plénières et de commission) due à l'augmentation de sujets à traiter, 30 séances en 2008 pour 24 en 2007 !

L'assujettissement des jetons de présence à l'AVS.AC des conseillers communaux est pris en charge intégralement par la Commune. Cette nouvelle pratique n'était pas connue lors de l'établissement du budget.

Le crédit supplémentaire de fr. 15'000.- concerne les frais d'avocat pour le litige avec la Municipalité concernant la modification de l'art. 44 du règlement du C.C.

1001 Municipalité

Pas de remarques ou commentaires particuliers.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

310 et 316 Une note d'évaluation est en préparation pour la Municipalité concernant la fusion entre le BIM et la CADEV. Les frais de papier et d'impression de tous les services non commercialisés ou subventionnés sont pris en charge par le Secrétariat municipal.

390 Ces locations des salles du casino concernent le service interne de l'administration.

1101 Administration et comptabilité

Pas de remarques particulières.

1102 Greffes municipales

300 et 301 Ce changement concerne des tâches d'auxiliaires chargés du contrôle de la validité des cartes de vote du vote par correspondance. Les scrutateurs sont toujours rétribués de la même manière.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

Pas de remarques particulières.

Thèmes généraux :

Pour ce service, il n'y a pas eu d'audit ni de mandat, concernant le contentieux il est négligeable.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

309 La remarque concerne les collaborateurs du SPEL uniquement.

351 En temps qu'employeur la Commune participe à la LAJE à raison de 0.08 % de la masse salariale.

390 Les charges d'intérêt supplémentaires concernent le système "PeopleSoft".

1201 Correctifs de la masse salariale

Les objectifs d'économies de 13 millions ont été pleinement atteints puisque l'on enregistre encore une économie supplémentaire de 2.34 millions.

Thèmes généraux :

Mandats :

- un avocat a été mandaté pour un recours concernant le renouvellement du contrat LAA.
- En collaboration avec le Service de la révision un audit a été demandé concernant l'application "PeopleSoft"
- Il y a eu 12 demandes de bilan de compétences lors d'engagement de chefs de service ou de hauts cadres.
- 3 cas de médiation.
- Concernant la formation continue la Ville mandate le CEP (centre de formation permanente du Canton, de la Ville et de certaines entreprises).

Contentieux :

Néant.

Rappelons que la Caisse de pensions CPCL est partiellement indépendante depuis 2007 et complètement depuis le 1^{er} janvier 2009.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

318 L'économie est due en particulier au départ d'un collaborateur remplacé par un autre à un salaire plus bas.

Rappelons que les collaborateurs de l'office d'études statistiques sociaux-économiques de la Ville à été repris par le SCRIS (Canton) au 1^{er} janvier 2003 le salaire de ces derniers étant pris en charge par la Ville. A l'avenir des changements devraient intervenir : des mandats précis à la demande devraient être prédéfinis.

365 Concernant les subventions, rappelons le crédit supplémentaire au vivarium accordé en particulier pour combler le manque à gagner dû à la fermeture temporaire du chemin de la Chocolatière et de Boissonnet.

Pour les subventions versées à l'étranger par le fonds de Solidarité Internationale, elles se font par le biais de la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) qui est mieux habilitée à assurer un suivi des aides.

Thèmes généraux :

Mandats

- Des mandats ponctuels sont attribués lors de demandes de visites (assez fréquentes) de groupes chinois afin d'évaluer le bien-fondé des demandes et le cas échéant parfois l'organisation des visites pour les groupes retenus. Ces démarches se font toujours en collaboration avec le Canton.

Contentieux :

Néant.

1500 Service d'organisation et d'informatique

301 Un poste de spécialiste télécom n'a pas encore été repourvu. Il est actuellement au concours.

309 Plusieurs formations budgétées n'ont pas été suivies, par manque de temps de la part du personnel ou pour s'axer sur les formations en rapport avec les projets en cours. Pour rappel, le SOI constitue un service pilote la mise au point de la gestion des formations avec le SPEL.

315 Cette économie est partiellement compensée par un report des impressions à la CADEV.

318-434 Economie due en particulier à la renégociation du consortium des télécommunications.

Thèmes généraux :

Mandats

- Un appel est fait à des prestataires externes lorsque des connaissances particulières sont nécessaires. Une demande d'offre est à chaque fois faite.
- Le helpdesk est assuré par un mandat externe suite au préavis voté par notre conseil.
- Le service de piquet est assuré par un mandat externe.

Contentieux :

Néant .

160 Service juridique

1600 Service juridique

Les comptes étant conformes au budget nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire.

1601 Commission de police

Comme relevé plus haut, forte diminution des revenus proportionnels à la baisse des dénonciations des propriétaires privés.

Thèmes généraux :

Mandats :

Pas de mandats

Contentieux :

Sur 60'000 sentences délivrées, la moitié sont traitées par le contentieux, la moitié de ces dernières est alors payée, le 25 % restant soit 15'000 cas font l'objet d'une poursuite.

1700 **Service de l'information**

Ce service a été repris par le Service développement Ville et communication et n'apporte pas de commentaires particuliers concernant les comptes.

Thèmes généraux :

Mandats :

Des mandats sont attribués pour le développement du site WEB www.lausanne.ch lorsqu'il s'agit d'avoir recours à des connaissances particulières ou d'assumer une hausse temporaire du volume de travail.

1800 **Service de la révision**

Préambule : L'effectif du personnel n'est pas complet depuis plusieurs années, ceci est dû à la difficulté de recruter du personnel qualifié. La Municipalité a souhaité attendre la nomination du nouveau chef de service pour essayer de résoudre ce problème. Vu que les grandes institutions de notre Ville (BBL, TML, etc.) sont désormais contrôlées par un organe externe, elles ne seront contrôlées par le Service de la révision que tous les 3-4 ans.

- 311 La dépense supplémentaire est due au remplacement du destructeur de documents.
- 318 L'audit de PeopleSoft (vérification du système de paie) a nécessité le recours à des mandants externes (connaissances informatiques).
- 434 La différence en rapport aux comptes précédents est due à la perte du mandat de la CPCL.

Thèmes généraux :

Mandat :

Un mandat pour l'audit PeopleSoft : fr. 2'100.- par jour. Montant total, fr. 56'700.- au lieu de fr. 46'000.- prévu. Il s'est terminé en janvier 2009.

Contentieux :

Néant.

1900 **Service financier**

- 300 Il s'agit de la rétribution de la Commission de recours en matière d'impôts.
- 301 Plusieurs renouvellements de personnes, départs à la retraites par des collaborateurs plus jeunes, ont eu lieu à des salaires plus bas.
- 322 Relevons que suite à l'introduction du programme SAP aux SI, l'intérêt de la dette concernant les SI n'est plus attribuée au Service financier.
- 329 Hausse due à la rétribution du compte courant créanciers de la CPCL soit la rémunération de l'avoir de la CPCL sur le compte de la Ville.
- 351 Pour mémoire, il s'agit de la rémunération au Canton pour la gestion des impôts.
- 380 En 2007 ce montant avait été prévu pour la diminution momentanée de l'encaissement des impôts.
- 436 La diminution des frais facturés au City Management (fr. 100'000.- par rapport aux fr. 150'000.- prévus au budget) est partiellement compensée par une allocation maternité.

Thèmes généraux :

Mandats :

Pas de mandats.

Contentieux :

Pas de risques, hormis les débiteurs d'impôts. Les risques de pertes sur impôts dus sont évalués par le Canton selon une liste avec les débiteurs arriérés.

Un nouveau système d'évaluation pour les personnes physiques et les personnes morales est en place depuis 2006.

Conclusions

Nous remercions tous les chefs de service de la direction pour les réponses qu'ils ont apportés à toutes nos questions ainsi que Mme Hurni cheffe-comptable pour sa précieuse collaboration.

Les commissaires :

David Payot

Denis Pache

DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES SPORTS

1. Remarques générales

L'année 2008 a été marquée par l'Euro 2008 qui a largement sollicité les services de la direction et dont le bilan général est plutôt positif. Sinon, dans l'examen général des comptes 2008, trois points font l'objet de préoccupations spécifiques de la part des commissaires et donnent lieu à des propositions de recommandations soumises à la plénière de la Commission des finances. Il s'agit :

- du problème avec le logiciel d'amendes d'ordre
- du retard pris par la Commission de recours en matière d'impôt
- de la situation financière des Pompes funèbres officielles (PFO).

2. Charges et revenus par nature

a)	Charges de fonctionnement	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart	%	Comptes 2007
		fr.	y c. cr. suppl. fr.			fr.
30.	Personnel	119'734'691.75	124'168'300	-4'433'608.25	-3.57	113'863'587.40
31.	Biens, services et marchandises	19'626'012.25	19'311'400	314'612.25	1.63	18'237'873.11
33.	Amortissements	9'232'488.10	8'730'900	501'588.10	5.74	9'914'564.84
35.	Dédom. à des collectivités publiques	615'612.00	609'000	6'612.00	1.09	610'976.00
36.	Subventions accordées	4'850'506.10	4'927'800	-77'293.90	-1.57	4'241'266.45
39.	Imputations internes	2'472'220.60	2'451'500	20'720.60	0.85	2'450'026.45
		<u>156'531'530.80</u>	<u>160'198'900</u>	<u>-3'667'369.20</u>	<u>-2.29</u>	<u>149'318'294.25</u>
b)	Revenus de fonctionnement					
40.	Impôts	5'742'321.85	5'600'000	142'321.85	2.54	5'520'272.05
41.	Patentes, concessions	1'194'432.15	1'380'000	-185'567.85	-13.45	1'206'967.45
42.	Revenus des biens	5'213'044.43	4'803'700	409'344.43	8.52	4'859'818.72
43.	Contributions diverses	32'845'172.88	37'763'800	-4'918'627.12	-13.02	36'124'884.57
45.	Dédom. de collectivités publiques	11'008'146.01	11'159'100	-150'953.99	-1.35	9'795'602.75
46.	Subventions acquises	311'336.60	244'000	67'336.60	27.60	274'916.80
48.	Prélèvement sur les réserves	67'439.75	0	67'439.75	100.00	206'206.83
49.	Imputations internes	8'255'368.63	8'270'900	-15'531.37	-0.19	8'265'272.78
		<u>64'637'262.30</u>	<u>69'221'500</u>	<u>-4'584'237.70</u>	<u>-6.62</u>	<u>66'253'941.95</u>

Le total des charges de l'exercice 2008 est inférieur à celui du budget. L'écart, qui est de fr. 3.66 mios, soit en valeur relative 2.3 %, s'explique notamment par les diminutions et hausses évoquées ci-dessous :

- Non-dépensé sur le groupe 30 de près de fr. 4.4 mios
- Augmentation du groupe 31 due notamment à la rubrique "Eau, énergie et chauffage"
- Hausse par rapport au budget du groupe 33 notamment due à la nouvelle règle de comptabilisation des pertes sur les amendes d'ordre qui étaient comptabilisées auparavant par imputation sur les revenus.

Le total des revenus effectifs est inférieur de fr. 4.6 mios aux revenus budgétés, soit, en valeur relative, de 6.6 %.

Cette insuffisance de recettes est due principalement à :

- une perte de fr. 4.87 mios sur le groupe 43 suite au retard de traitement, par la Commission de police, de près de huit mille rapports, dû à la mise en œuvre du nouveau programme de gestion des amendes d'ordre (GESTAO-SM) et à la diminution du nombre des amendes d'ordre infligées pendant l'Euro 08 (personnel occupé à d'autres tâches)

- diminution de la rubrique 434 "Redevances" au Service des sports. Malgré une augmentation du nombre d'entrées à la piscine de Bellerive en 2008 en rapport avec la saison estivale 2007, les objectifs financiers (moyenne de dernières années) n'ont pu être atteints compte tenu des conditions atmosphériques très variables de l'année (env. fr. 100'000.-) (groupe 43)
- la diminution du nombre d'heures de prolongation prises par les établissements et au fait que la taxe d'exploitation pour les débits de boissons à l'emporter n'a pas été introduite (groupe 41 : env. fr. 185'000.-)
- la réduction de la durée de la fête foraine de printemps (Luna Park) pour permettre l'organisation de la retransmission des matches de l'Euro08 à Bellerive et au fait que 40 places d'amarrage sont provisoirement restées disponibles dans le port d'Ouchy, en prévision des travaux prévus (groupe 42 : env. fr. 80'000.-)
- la diminution du nombre des incinérations de corps (groupe 43 : env. fr. 70'000.-)
- la diminution des prestations demandées par la clientèle à l'occasion des obsèques organisées par les PFO (groupe 43 : env. fr. 40'000.-).

Toutefois, cette insuffisance de recettes est partiellement compensée par :

- une hausse de fr. 142'000.- des montants encaissés au titre de l'impôt sur les divertissements, liée, notamment, à l'augmentation de prix des billets d'entrée du cirque Knie et à l'Euro08 (groupe 40)
- la dissolution de la réserve liée au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels partis durant l'année causant une hausse de fr. 481'000.- du groupe 42
- un remboursement, par l'assurance, du prix d'un véhicule de Police-secours, accidenté à fin 2008
- la participation, dès 2008, de la commune de Pully aux charges financières du stand de tir de Vernand (groupe 45)
- une hausse de la participation de l'ECA aux coûts des interventions en matière de secours routiers sur les routes nationales, hausse permettant de couvrir les frais de formation des sapeurs-pompiers dans ce domaine (groupe 45 : env. fr. 90'000.-)
- la hausse de la participation de l'ECA aux frais de maintenance et d'assurance des véhicules et engins, ainsi qu'aux frais d'équipement du personnel (groupe 46 : env. fr. 70'000.-).

3. Charges et revenus par service

a) Charges de fonctionnement	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. suppl.	Ecart		Comptes 2007
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Administratif	2'390'036.83	2'420'600	-30'563.17	-1.26	2'284'493.92
Sports	26'905'090.70	27'307'300	-402'209.30	-1.47	25'696'974.72
Police du commerce	6'377'565.01	6'534'700	-157'134.99	-2.40	6'282'550.04
Contrôle des habitants	3'943'967.83	4'026'000	-82'032.17	-2.04	3'785'268.75
Corps de police	76'883'034.74	79'909'100	-3'026'065.26	-3.79	73'223'421.73
Protection et sauvetage	40'031'835.69	40'001'200	30'635.69	0.08	38'045'585.09
	<u>156'531'530.80</u>	<u>160'198'900</u>	<u>-3'667'369.20</u>	<u>-2.29</u>	<u>149'318'294.25</u>
b) Revenus de fonctionnement					
Administratif	589'190.80	583'500	5'690.80	0.98	583'327.55
Sports	4'254'473.26	4'338'300	-83'826.74	-1.93	4'127'426.10
Police du commerce	12'211'943.10	12'244'000	-32'056.90	-0.26	11'833'664.54
Contrôle des habitants	1'528'980.05	1'569'000	-40'019.95	-2.55	1'522'346.59
Corps de police	23'594'166.56	29'110'200	-5'516'033.44	-18.95	27'075'625.55
Protection et sauvetage	22'458'508.53	21'376'500	1'082'008.53	5.06	21'111'551.62
	<u>64'637'262.30</u>	<u>69'221'500</u>	<u>-4'584'237.70</u>	<u>-6.62</u>	<u>66'253'941.95</u>

Voici quelques commentaires complémentaires à la brochure des comptes concernant les services de la direction.

3.1. Service administratif

Les comptes de ce service bouclent avec un boni de 30'000 francs par rapport au budget. La principale problématique du service est toujours liée aux taxis, puisque des recours ont été déposés contre les retraits de l'autorisation A de ceux qui ont refusé de s'affilier à la centrale des taxis de place.

3.2. Service des sports

Les commissaires notent avec satisfaction la participation d'une nouvelle commune aux charges du Stand de Vernand ainsi que le projet de réexamen du nombre et du type de cibles nécessaires.

Concernant le centre de glace de Malley, voici la répartition du déficit :

Communes de Lausanne-Région	fr.	430'000.-	14 %
Lausanne		1'954'270.-	61 %
Renens		397'320.-	12 %
Prilly		397'320.-	12 %
TOTAL	fr.	3'178'910.-	100 %

La commune de Lausanne assure plus de 60 % du déficit alors que cette infrastructure est utilisée par l'ensemble de l'agglomération lausannoise.

3.3. Service de la police du commerce

La Commission du Conseil communal de recours en matière d'impôt a plusieurs dossiers en suspens. Ce retard est préoccupant pour le service car plusieurs dossiers sont bloqués, dont certains bénéficient d'un effet suspensif automatique. Les montants en jeu sont importants. Cette situation inquiète les commissaires qui proposent à la Commission des finances d'adopter une recommandation à l'attention de la Municipalité (cf. chapitre des conclusions).

La taxe de prolongation est de fr. 25.- de minuit à 1h, de fr. 35.-/h jusqu'à 4h, puis de fr. 70.- de 4h à 5h (Base légale : LADB et règlement municipal).

Pour le Centre funéraire de Montoie, il y a un boni sur la rubrique 315 "Entretien" de 37'000 francs car les installations neuves demandent moins de travaux qu'estimé lors de l'élaboration du budget.

La diminution de recettes à la rubrique 434 est liée en partie à la décision de certaines familles de faire incinérer leurs morts dans d'autres centres funéraires, comme celui de Fribourg ou Neuchâtel, en fonction des tarifs pratiqués.

3.4. Corps de police

Deux grands événements ont marqué l'année 2008. Il s'agit de Euro 2008 et de la mise en service du M2. Par ailleurs, le Corps de police a finalisé sa démarche éthique et sa réorganisation. Le nouvel horaire sera également mis en place pour la fin de l'année. Le début du service devrait désormais passer à 6 h (contre 4 h actuellement) et le temps de récupération de 3 jours.

Aux comptes 2008, une importante perte de recettes est liée au retard de traitement par la Commission de police de près de 8'000 rapports suite à la mise en œuvre du nouveau programme d'amendes d'ordre (GESTAO-SM). Le service prévoit d'infliger une pénalité à l'entreprise qui n'a pas rempli son mandat correctement. Précisément, la perte est la suivante :

	Budget 2008	Comptes 2008	Manco	%
Amendes d'ordre	11'500'000	9'611'290	1'888'710	16.4
Amendes Commission de police	6'500'000	3'520'348	2'979'652	45.8
TOTAL	18'000'000	13'131'638	4'868'362	27.0

Cette situation inquiète les commissaires qui proposent à la Commission des finances d'adopter une recommandation à l'attention de la Municipalité. (cf. chapitre des conclusions).

Le service nous informe par ailleurs que pour 2008, seul 60 % environ du volume habituel a été traité en raison du changement de logiciel gérant les amendes et les sentences municipales. En effet, un peu plus

de 32'000 affaires ont été traitées sur le domaine public contre 58'000 en 2007. Cela a eu une influence inévitable et importante sur le montant des affaires facturées et encaissées.

Les commissaires notent donc que selon une simple règle de trois, le montant du budget aurait été largement atteint si toutes les amendes octroyées avaient été facturées.

Dans le cadre de l'analyse des effectifs, les commissaires notent que le nombre d'EPT est tout au long de l'année 2008 inférieur aux EPT autorisés qui sont de 419 unités avec une augmentation momentanée de 6 ETP permise. En août 2008, le nombre d'ETP était au plus bas avec 399 ETP, soit 20 ETP de moins que la dotation autorisée. Le nombre le plus élevé est de 410 ETP qui ont été atteints en mars et avril 2008.

A noter qu'en mars 2009, l'effectif des policiers était complet avec 420 EPT.

3.5. Service de protection et sauvetage

Les commissaires notent avec satisfaction que plusieurs conventions ont été passées avec des partenaires, augmentant ainsi les recettes de la Ville (CFF, SSP, OFROU ou encore l'ECA). Les recettes annuelles supplémentaires s'élèvent à fr. 1.36 millions depuis 2007.

Les commissaires sont également informés des réflexions autour de l'horaire de travail des pompiers et du crédit-retraite.

Lors de l'analyse des comptes des PFO, les commissaires notent que la situation financière est préoccupante. Un prélèvement sur les réserves, à savoir sur le fonds de péréquation des PFO, a été nécessaire pour compenser le déficit enregistré de cette division. Ce fonds est aujourd'hui épuisé. Quand bien même de nombreuses démarches ont été entreprises pour rendre cette division fonctionnelle (audit, diminution des EPT, nouvelles offres en menuiserie), la situation n'est toujours pas redressée. De nouvelles mesures devraient vraisemblablement être prises.

Enfin, le service fait mention de ses soucis par rapport au bâtiment du centre de La RAMA et celui de la caserne des pompiers. Ces deux infrastructures sont en très mauvais état et nécessiteraient des travaux d'entretien sérieux.

4. Thèmes transversaux

4.1. Mandats

Service administratif

- Mandat d'expert scientifique, confié à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne pour l'accompagnement de l'Observatoire de la sécurité dans ses travaux. Montant : fr. 15'000.-
- Mandat de réalisation pour l'Observatoire de la sécurité, d'un sondage sur la qualité de vie à Lausanne, confié à l'institut MIS Trend. Montant : fr. 31'000.-.

Service des sports

Installations sportives - expertises diverses	24'111.75
Sport Bien-être	7'047.60
Défi sportif lausannois	32'433.80
Sports-passion	8'005.75
Site internet	2'601.20
Prospectus	2'345.70
Euro 2008	50'000.00
TOTAL	126'545.80

Police du commerce

Aucun mandat pour 2008. Les mandats du service vont en principe pour des expertises techniques ou pour des avocats.

Contrôle des habitants

- Pas de mandat exceptés ceux déjà prévus et financés dans le cadre du préavis sur le nouveau logiciel.

Corps de police

- Mandat de fr. 40'000.- pour l'exercice du M2
- Tests et psychométrie pour fr. 10'000.-
- Système vidéo pour l'EURO08 fr. 26'000.-
- Communication de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) fr. 26'000.-.

Service de protection et sauvetage

- Aucun mandat, l'audit sur les Pompes funèbres officielles est fini.

4.2. Contentieux et débiteurs

Voici la liste des pertes et défalcatons :

Libellé	Service adm.	Taxis	Sports	POLCOM	Inhumations	CH	Corps police	Groupe sanitaire	Prot. & sauv.	Sécurité civile	PFO	Direction TOTAL
Débiteurs au 01.01.2008	0	230	1'448	252'049	30'036	353	58'991	208'847	42'350	910	159'351	754'565
Débiteurs au 31.12.2008	1'518	430	5'588	392'409	87'724	2'292	216'733	777'030	98'972	7'654	409'854	2'000'204
Total	1'518	660	7'037	644'458	117'759	2'646	275'724	985'876	141'322	8'564	569'205	2'754'769
Moyenne des débiteurs en 2008	759	330	3'518	322'229	58'880	1'323	137'862	492'938	70'661	4'282	284'602	1'377'384
Total de la facturation 2007	8'032	272'465	1'821'256	10'670'086	2'085'600	327'207	1'422'472	6'531'475	8'825'612	321'731	3'034'264	35'320'200
Total de la facturation 2008	3'087	268'986	2'336'619	11'533'501	2'149'358	313'249	1'894'294	6'356'204	9'080'915	432'713	2'985'397	37'354'323
Pertes et défalcatons	-975	150	128	95'438	-722	313	1'614	515'085	20'938	2'118	21'329	655'415
Taux pertes par rapport à la fact.	-31.57 %	0.06 %	0.01 %	0.83 %	-0.03 %	0.10 %	0.09 %	8.10 %	0.23 %	0.49 %	0.71 %	1.75 %

Et les motifs :

Motif	Nbre cas	Montant
A.D.B. faillite	12	12'128.05
A.D.B. saisie	782	387'218.90
Abandon/capital insuffisant	1	18.60
Débiteur à l'étranger	187	52'299.20
Débiteur inconnu	33	16'823.60
Décédé sans laisser de biens	8	3'539.40
Décision spéciale	19	45'459.27
Erreur de facturation	1	17.00
Insolvable	94	53'702.00
Parti sans laisser d'adresse	150	55'605.65
Solde < au minimum	7	45.02
Succession répudiée	103	65'531.59
(vide)	221	-36'973.55
Total	1'618	655'414.73

On observe dans tous les services, sauf au Groupe sanitaire, des pertes et défalcatons modestes (en dessous d'un pourcent). Ce faible taux est notamment dû au fait que plusieurs services de la direction ont souvent une contrepartie à "négocié" (permis pour les taxis, de la Police du commerce, du Contrôle des habitants, exclusion des terrains de sport ou d'une salle à louer, etc.). Faute de paiement, l'administré n'obtient plus les prestations dont il a besoin. Exemple de mode opératoire : au Service des sports, à l'échéance d'une facture et après l'envoi sans succès d'un premier rappel, puis d'un second rappel sous la forme d'une mise en demeure (pli recommandé) et enfin, on procède à la suppression de la réservation des terrains ou salles de sport, puis on retient le cas échéant une subvention, avant finalement (et rarement) d'engager des poursuites. Au Groupe sanitaire (factures d'ambulance) par contre, ces moyens de persuasion font défaut et la prestation est fournie en tous les cas. Il peut parfois être très difficile de recouvrer certaines créances.

Quelques précisions :

Dans le service de la Police du commerce, le montant des pertes et défalcatons est plus élevé que le montant prévu au budget. Cela découle notamment des éléments suivants :

- fr. 40'000.- d'impôt sur les divertissements perdus suite à un acte de défaut de biens pour une discothèque de la place.

- fr. 14'000.- perdus au Tribunal, suite à une décision cantonale contestée par une entreprise d'appareils de distribution.
- fr. 15'000.- perdus en raison du non-paiement de la taxe d'occupation du domaine public par un forain du Luna Park.

A mentionner, pour le Corps de police, essentiellement la facture pour la sécurité lors du match Baulmes-Bâle qui s'est déroulé à Lausanne, et les conséquences du Nouvel An chaotique à Beaulieu.

La sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2008 de la Sécurité publique et des sports ainsi que les **recommandations** suivantes à l'attention de la Municipalité :

La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour encaisser dans les délais les amendes d'ordre dont la facturation a pris du retard suite à l'introduction défectueuse d'un nouveau logiciel, comme par exemple l'engagement de ressources supplémentaires temporaires. Par ailleurs, la Commission souhaite que la Municipalité exige du fournisseur qu'il indemnise la Ville, s'il est avéré qu'il n'a pas rempli correctement son mandat.

La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour redresser la situation financière des pompes funèbres officielles, notamment pour qu'elles soient plus présentes au centre-ville.

La Commission des finances souhaite que la Municipalité prenne des mesures afin que la Commission du Conseil communal de recours en matière d'impôt ait les ressources administratives nécessaires pour effectuer son travail. Un retard important a été pris et plusieurs dossiers sont bloqués, dont certains bénéficient d'un effet suspensif automatique. Les montants en jeu sont importants et les délais de prescription courent.

Nous tenons à remercier l'ensemble des chefs de service, les collaborateurs et collaboratrices de la Direction et M. Diba, chef comptable pour leur disponibilité et les réponses pertinentes et précises qu'ils ont apportées à nos questions.

Les commissaires :

Florence Germond, rapportrice

Ulrich Doepper

Lausanne, le 2009

CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Les comptes 2008 de la direction de la culture, du logement et du patrimoine (CPL) font apparaître des charges inférieures de 1.1 % par rapport aux prévisions budgétaires, les revenus étant à peu de choses près dans la cible (-0.3 %).

En comparaison avec 2007, les charges ont augmenté de 2.7 %, tandis que les revenus reculent de 2.3 %. L'excédent de charges 2008 de la Direction est de fr. 64'074'017.

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./Bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
30	Personnel	21.30	26'121'662	26'999'700	-3.3	25'060'529	4.2
31	Biens, services, marchandises	23.43	28'728'944	28'169'100	2.0	27'078'447	6.1
33	Amortissements	7.93	9'721'442	9'664'200	0.6	8'706'724	11.7
36	Subventions accordées	27.71	33'976'523	34'838'400	-2.5	34'412'602	-1.3
38	Attributions aux réserves	0.01	11'843	1'000	1'084.3	70'000	-83.1
39	Imputations internes	19.63	24'072'780	24'366'800	-1.2	24'132'439	-0.2
	DIRECTION	100.00	122'633'194	124'039'200	-1.1	119'460'741	2.7

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./Bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
42	Revenus des biens	67.90	39'762'887	39'048'100	1.8	34'496'981	15.3
43	Taxes, ventes, prestations facturées	11.74	6'875'414	7'189'700	-4.4	7'604'037	-9.6
45	Dédom. de collectivités publiques	0.38	220'181	152'800	44.1	225'322	-2.3
46	Subventions acquises	1.41	828'212	750'000	10.4	843'725	-1.8
48	Prélèvements sur les réserves	0.05	27'214	85'000	-68.0	7'120	282.2
49	Imputations internes	18.52	10'845'269	11'487'100	-5.6	16'779'925	-35.4
	DIRECTION	100.00	58'559'176	58'712'700	-0.3	59'957'110	-2.3

Le tableau donne en un coup d'œil l'ensemble des charges et revenus par nature de CLP (2007-2008).

Analyse par service

320 Service des forêts, domaines et vignobles

Le chef de service observe que FODOVI (service commercialisé) subit actuellement les effets immédiats de l'économie réelle qui se traduisent dans son service par exemple par une baisse du prix du bois. En effet, les achats du bois, historiquement basés sur le principe de la provision, se font aujourd'hui sur celui du courtier, ce qui implique un frein sur les volumes «déjà vendus» et donc sur le prix. Il ne peut pas, par contre, qualifier la situation de «désastreuse». Son service envisage de développer, après les chambres d'hôtes chez les vigneron, le pendant «à la campagne» sur les domaines de la Ville. Finalement, FODOVI s'est renforcé en engageant un collaborateur en charge du marketing des produits FODOVI. En particulier, cette personne se concentrera sur la promotion des vins de la Ville. Ceci tombe bien : 20'000 litres n'ont pas trouvé preneur lors de la mise publique de 2008. La cuvée est de bonne qualité et le Chef de service est confiant que «l'on trouvera preneur».

Un commissaire s'inquiète du peu d'empressement à entretenir le patrimoine immobilier en gestion à FODOVI. En particulier, il s'étonne que l'on ait dû passer par la vente d'une parcelle du domaine des Cases à l'exploitant pour que celui-ci puisse contracter un prêt pour construire une nouvelle écurie, celle existant sur le domaine ne répondant plus aux normes. Le chef de service explique que l'investissement de la rénovation n'aurait pas pu être amorti avec le loyer demandé à l'exploitant (location du domaine env. fr. 20'000.- par an). Il se justifie par la «contrainte» du budget que lui alloue la Municipalité.

3200 Forêts

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

3201 Domaines

Pour rappel et en lien avec les échanges d'ordre général, le chef de service rappelle que FODOVI gère environ 50 bâtiments («de la cabane jusqu'au château»). D'où et au vu du maigre budget disponible, la difficulté de tous les entretenir ne serait-ce que de façon minimale. On en est plutôt aux réparations après la casse et dans l'urgence. La vente de terrain cité plus haut est symptomatique de la situation.

Les commissaires estiment qu'une réflexion doit être menée par la Municipalité sur l'avenir des domaines, de leur valeur stratégique (Roveréaz est en zone intermédiaire, la Villaire et les Rosses sont des «terrains d'échange») et surtout, sur leurs entretiens et modernisations.

314 "Entretien biens immobiliers" : sur le budget de fr. 100'000.- seul env. fr. 50'000.- ont été réellement utilisés. Ceci est dû, d'après le chef de service, au manque de personnel.

3202 Vignobles

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

3203 Compostière

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

3204 Chaufferie

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

330 Service du logement et des gérances

Dans la discussion générale, la Cheffe de service fait remarquer que l'exercice s'est conclu avec des comptes inférieurs (-7.75 %) au budget. Elle explique cette situation notamment avec des frais de personnel moins importants (-fr. 600'000.-), suite au report de la mise en place de l'unité concept de nettoyage et d'exploitation technique au 1^{er} janvier 2009, à l'engagement (remplacements suite à des retraites et/ou démission/licenciement) de collaborateurs plus jeunes et donc avec un nombre d'annuités en fonction.

3300 Gestion des immeubles

310 "Imprimés et fournitures de bureau" : la différence de fr. 25'000.- (env. 100 % entre B et C) est dû à la sous-évaluation des tarifs de développement de HOMEGATE et au nombre plus important que prévu d'annonces pour engager du personnel.

3301 Immeubles du patrimoine financier

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

312 "Eau, énergie et chauffage" : oubli dans budget des frais énergétiques de Port-Franc 18 et Chauderon 9 (locaux ORP). Au delà du fait qu'un oubli puisse être possible (des mesures ont été prises afin que cela ne se reproduise pas), ce qui a marqué les commissaires c'est le renvoi de la balle (c'est la faute des autres) : en effet, le problème viendrait des SIL.

*314 "Entretien des immeubles" : à la question (suite notamment aux incidents, quasiment coup sur coup, du MUDAC et au musée de l'Art brut) sur l'état de vétusté du patrimoine immobilier, la Cheffe de service annonce qu'une évaluation de **tout** le patrimoine immobilier est prévu.*

427 "Revenu des biens du patrimoine administratif" : quoiqu'aucune question de détail ne soit posée, la Cheffe de service rappelle au contour d'une phrase qu'aujourd'hui, les directions et services hébergés dans les bâtiments du patrimoine administratif, hormis les services commercialisés et ceux qui en ont explicitement fait la demande, ne se voient pas imputés de loyer. Par contre, les frais d'énergie, chauffage et eau sont comptabilisés.

Les commissaires reprochent la situation. **Ils suggèrent que lors d'une prochaine visite, la COFIN (pour rappel, cet élément était mentionné dans le rapport-préavis 2003/62) s'intéresse de près à la valeur locative des divers espaces occupés par l'Administration, par exemple en indiquant le prix annuel par collaborateur. Les commissaires souhaitent également que l'Administration utilise une même manière de comptabiliser les loyers et charges.**

3600 Service de la culture

Dans la discussion générale d'entrée en matière, le Chef de service estime que les charges respectent, à fr. 74'000.- d'économie près, le budget. Il souligne la rigueur dans le controlling dans les musées : ainsi les dépassements sont compensés sur le budget disponible. L'économie serait due en particulier à l'annulation ou au report de deux manifestations prévues au budget.

A propos de la situation 2009 et à la crise économique, le Chef de service anticipe que les grandes institutions semblent rester plutôt épargnées pour le moment continuant à être appuyées par des dons et des sponsors. Par contre, les institutions moins prestigieuses (Arts plastiques, Musiques actuelles, théâtre, ...) «subissent des coupes claires» côté dons et sponsors.

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

3700 Bibliothèque municipale

La Cheffe de service estime que les comptes 08 correspondent aux attentes. Elle relève des économies dues à la remise plus tôt que prévu de Mon-Repos et à un report de l'ouverture du samedi. Elle signale que le nouveau bibliobus est en construction (SAG). Il devrait être livré en fin été-automne 09. Un acompte a été versé en 2008, le solde le sera par une écriture transitoire sur les crédits 2009, ce qui évitera de demander un crédit supplémentaire.

Un employé de SAG serait intéressé à l'achat de l'ancien bibliobus. La Commission souhaite que la Cheffe de service et que la Municipalité étudient, à côté de la vente «à sa juste valeur (!)», la possibilité d'offrir l'ancien bus à un pays en voie de développement. Les commissaires rappellent qu'une ressource pour appuyer la réflexion est présente au sein de l'Administration suite à l'approbation du programme «centime par m³ d'eau».

Pas de commentaire particulier, les commentaires de la brochure sont complets et explicites.

Effectif du personnel

La CLP compte fin 2008 (31 décembre 2008) 315 collaborateurs pour un total de 214 EPT (-1 EPT depuis le 1^{er} janvier 08). Les effectifs passent de 309 personnes le 31 décembre 2007 à 318 le 1^{er} janvier 2008 pour redescendre à 315 le 31 décembre 2008. Les services qui ont augmenté leurs effectifs sont : Culture (régularisation de postes précédemment employés comme forces auxiliaires), Bibliothèque (ouverture le samedi) et Gérances (régularisation de personnels de nettoyage).

EFFECTIF DU PERSONNEL - COMPARAISON 2008-2007

Service	2008 - Personnel fixe				2008 - Apprentis		2007 - Personnel fixe				2007 - Apprentis	
	1 ^{er} janvier		31 décembre		1 ^{er} janv.	31 déc.	1 ^{er} janvier		31 décembre		1 ^{er} janv.	31 déc.
	nbre	EPT	nbre	EPT	nbre	nbre	nbre	EPT	nbre	EPT	nbre	nbre
FODOVI	34	33.20000	34	33.00000	7	7	33	32.40000	33	32.40000	6	7
Logement	28	24.25000	28	24.25000	0	0	26	23.65000	28	24.25000	0	0
Gérances	130	68.61781	128	68.97261	1	1	128	64.17885	128	68.76926	1	1
Total SLG	158	92.86781	156	93.22261	1	1	154	87.82885	156	93.01926	1	1
Culture	67	49.55000	65	47.95000	0	1	63	46.55000	64	47.85000	1	0
Bibliothèque	59	39.47308	60	39.97308	1	1	56	37.15700	56	37.84700	0	1
Total CLP 2008	318	215.09089	315	214.14569	9	10	306	203.93585	309	211.11626	8	9

Analyse débiteurs

Si la majorité des chiffres (détails à l'annexe 1) n'appellent pas de commentaires, on peut observer qu'avec l'introduction, partielle en 2007, de l'outil OFIGER, le suivi de la facturation des loyers est mis en évidence devenant ainsi plus aisé à contrôler/suivre. Une évaluation sur l'évolution entre 2007 et 2008 sur ce poste est prématurée. Par contre, le rapport entre «pertes» et «défalcations» 2008 par rapport à la

facturation est de 0.07 %, ce qui est acceptable. Plus inquiétant, même si les chiffres en absolu sont modestes, l'augmentation à Bibliothèque des montants «débiteurs» 2008 avec un taux de perte par rapport à la facturation est de l'ordre du 24 %. Serait-ce un indicateur indirect de la crise économique ou sociale que nous vivons ? Interrogée sur la question, la Cheffe de service estime qu'une comparaison sur deux ans n'est pas représentative de la situation.

Libellé	FODOVI Total	SLG Total	Culture Total	Bibliothèque Total	CLP TOTAL
Débiteurs ouverts au 01.01.2007	2'515.30	3'165'089.95	0.00	3'376.00	3'170'981.25
Débiteurs ouverts au 31.12.2008	5'281.80	4'710'251.35	2'747.00	19'742.00	4'738'022.15
Evolution en francs	2'766.50	1'545'161.40	2'747.00	16'366.00	1'567'040.90
Evolution en %	109.99	48.82	-	484.77	49.42
Total facturation 01.01 - 31.12.08	5'972'538.15	44'785'001.83	280'059.90	31'287.10	51'068'886.98
Pertes et défalcatons enregistrées en 2008	28'093.60	30'245.55	0.00	7'483.45	65'822.60
Taux pertes par rapport à la facturation	0.47	0.07	0.00	23.92	0.13

Si on s'en tient à la dernière ligne du tableau ci-dessus, on peut conclure qu'avec un taux entre les pertes et le facturé de 0.13 % (0.07 % pour SLG), CLP maîtrise la situation.

Mandats

L'année 2008 a connu son lot de mandats, au nombre de 36 pour CLP et pour un total de fr. 380'362.- (détail en annexe 2).

	nb mandat	total
Service du logement et des gérances	8	fr. 78'281.05
Commission immobilière et administration de la direction	1	fr. 1'667.80
Service des forêts, domaines et vignobles	20	fr. 133'824.00
Bibliothèque municipale	2	fr. 80'260.00
Service de la culture	5	fr. 86'329.80
	36	fr. 380'362.65

Sans vouloir faire une analyse fine de tous les mandats, on peut observer par exemple que certains mandats sont «obligatoires» (litiges, ...), d'autres viennent en appui à l'Administration dans le cadre de la recherche d'améliorations du fonctionnement (études ergonomie pour nouveaux postes de travail,...). D'autres encore, donnent lieu à des économies intéressantes pour la Ville (appel d'offre pour un tracteur forestier, où le mandat de conseil a été très largement amorti par un prix d'achat inférieur à ce qui était budgété). Concernant les honoraires des consultants, il est impossible de tirer une règle de la liste de mandats, mais dans aucun cas on a une impression de coûts exagérés.

Conclusions

Nous avons été sensibles à la disponibilité des Chefs et Cheffes de services qui nous ont reçus longuement, ont évidemment répondu à toutes nos questions et n'ont pas ménagé leur temps ni leurs explications pour que tout soit clair pour nous. Nous les remercions chaleureusement des renseignements fournis, et particulièrement Mme Nathalie Bovey, comptable de cette direction, qui n'a pas ménagé ses efforts pour nous fournir toutes les données demandées dans un format uniforme pour tous les services.

Nous vous recommandons d'adopter les comptes 2008 tels que présentés.

Les commissaires :

Claude Mettraux

Giampiero Trezzini, rapporteur

Libellé	FO/DO 320/324 + 321	CO/CH 322+325	Vignobles 323	FODOVI Total	Gérances 330	BIC-can 333	Logement 334	Hygiène 335	PAD 340	Locataires OFIGER	SLG Total
Débiteurs ouverts au 31.12.2007	400.00	927.00	1'188.30	2'515.30	22'555.05	500.00	0.00	560.00	12'330.50	3'129'144.40	3'165'089.95
Débiteurs ouverts au 31.12.2008	674.40	1'320.00	3'287.40	5'281.80	22'555.05	3'795.00	16'472.85	930.00	12'330.50	4'654'167.95	4'710'251.35
Evolution en francs	274.40	393.00	2'099.10	2'766.50	0.00	3'295.00	16'472.85	370.00	0.00	1'525'023.55	1'545'161.40
Evolution en %	68.60	42.39	176.65	109.99	0.00	659.00	-	66.07	0.00	48.74	48.82
Total facturation 01.01-31.12.07	1'153'398.05	1'490'064.90	2'915'825.10	5'559'288.05	39'211.65	12'010.00	729'757.30	145'500.30	74'689.40	74'689.40	1'001'168.65
Total facturation 01.01-31.12.08	927'868.70	1'826'628.25	3'218'041.20	5'972'538.15	34'696.90	37'663.80	701'166.55	107'080.95	21'457.35	43'882'936.28	44'785'001.83
Pertes et défalcons enregistrés en 2008	23'888.10	2'570.00	1'635.50	28'093.60	-322.00	1'750.00	0.00	0.00	0.00	28'817.55	30'245.55
Taux pertes par rapport à la fact.	2.57	0.14	0.05	0.47	-0.93	4.65	0.00	0.00	0.00	0.07	0.07

Libellé	Mudac 360	Art brut 361	MHL 362	MRV 363	Administr. 364+365	Culture Total	Bibliothèque 370	CLP TOTAL
Débiteurs ouverts au 31.12.2007	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'376.00	3'170'981.25
Débiteurs ouverts au 31.12.2008	43.00	29.00	35.00	0.00	2'640.00	2'747.00	19'742.00	4'738'022.15
Evolution en francs	43.00	29.00	35.00	0.00	2'640.00	2'747.00	16'366.00	1'567'040.90
Evolution en %	-	-	-	-	-	-	484.77	49.42
Total de la facturation 2007	51'716.30	76'204.95	84'645.70	827.50	272'661.50	486'055.95	21'338.80	7'067'851.45
Total de la facturation 2008	40'084.45	40'113.30	48'657.75	0.00	151'204.40	280'059.90	31'287.10	51'068'886.98
Pertes et défalcons enregistrés en 2008	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'483.45	65'822.60
Taux pertes par rapport à la fact.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23.92	0.13

Culture, logement, patrimoine
Service du logement et des gérances

Mandat	Coût	Tarif	Objectif	Atteint		Début mandat avant 2008
				Oui	Non	
GAY Bertrand	3'750.00	2'500.00 fr./jour	Accompagnement à la suite de la fusion logement/gérances	x		oui
COACHING SYSTEMS Sàrl	12'577.90	2'720.00 fr./jour	Soutien en vue d'une réorganisation interne de la division du logement	x		non
BMP Associés, avocats	10'120.15	Décompte	Litige VL contre DOMUS	x	La procédure se poursuit en 2009	non
COGITAS	16'000.00	Forfait	Gestion de l'aide au logement selon le règlement 840.11.3 du 05.09.2007	x	Les adaptations se terminent en 2009	non
Rossinelli, Capt & Gonzalez Etude d'avocats	23'171.65	Décompte	Litige VL contre Grande Riponne SA	x		oui
Rossinelli, Capt & Gonzalez Etude d'avocats	4'021.05	Décompte	Litige VL contre Fondation du Denantou	x		non
Institut universitaire romand de santé au travail	7'370.60	Décompte	Evaluation de la qualité de l'air dans les bureaux des bâtiments de Chauderon	x		non
Rossinelli, Capt & Gonzalez Etude d'avocats	1'269.70	Décompte	Litige VL contre Miodrag Colic et Borloz Lisette (Toises 14)	x		oui
Total : 8 mandats		78'281.05				

Commission immobilière et administration de la direction

Mandat	Coût	Tarif	Objectif	Atteint		Début mandat avant 2008
				Oui	Non	
MAIRE, FREYMOND & Ass. Me Luc Pittet	1'667.80	Forfait	Affaire pénale Emmanuel Gétez contre Silvia Zamora, plainte pour diffamation et calomnie	x		non

Culture, logement, patrimoine
Service des forêts, domaines et vignobles

Mandat	Coût	Tarif	Objetif	Atteint		Début mandat avant 2008
				Oui	Non	
Bureau Bourgeois	11753.00	85.00/heure	Suivi dossiers - Remplacement garde forestier en arrêt maladie de longue durée	x		non
Clot François	6036.00	75.00/heure	Rapport Aquilor - Surveillance des zones humides du Jorat	x		non
COTTON	800.00	160.00/heure	Conseils ergonomiques suite réaménagement des bureaux	x		non
Economie Forestière	2776.00	110.00/heure	Bouclément comptabilité analytique	x		non
Karakas & Français	7884.00	170.00/145.00/ 105.00/95.00/heure	Analyse de la stabilité du viaduc du funiculaire de Sauvabelin	x		non
Maibach	6036.00	85.00/heure	Analyse migrations batraciens - Bilan de l'efficacité du crapauduc	x		non
SGS Supervise	12266.00	2'200.00/jour	Certification ISO 9001 et 14001	x		non
TECNAT	2'154.00	145.00/95.00/heure	Taxation d'une parcelle	x		non
TEE MANAGEMENT	18'400.00	Forfait	Certification ISO du service	x		non
UNI Neuchâtel	10'000.00	Forfait	Participation au projet INTERREG ALPEAU	x		non
Rais Nathalie	1'500.00	500.00/jour	Rédaction carnet mise 2008	x		non
M.I.S. Trend SA	18'800.00	Forfait	Enquête téléphonique vins LS à LS	x		non
COLOMBO	900.00	Forfait	Travaux photo 206ème mise vins 2008	x		oui

Service des forêts, domaines et vignobles (suite)

Paccot Raymond	361.00	Forfait	Conseils en biodynamie	x			oui
Rais Nathalie	11'370.00	500.00/jour	Mandat décoration salle ADM	x			non
Danthe Anouk	5'400.00	140.00/heure	Mandat marketing - Fin de mandat	partiel		Agence, coût	oui
Pittet André	2'500.00	Forfait	Créée mise des vins	x			non
Jeannet Marc	1'208.00	135.00/80.00/heure	Vérification tirants hangar à plaquettes	x			non
Schaerrer Jacques	880.00	100.00/heure	Assistance périodique d'un expert en droit foncier rural et bail à ferme agricole dans le cadre de la gestion des baux agricoles	x			non
GSC Déchets	12'800.00	150.00/heure ing. et autres conditions s/devis préalable	Elaboration cahier des charges en vue de l'acquisition d'une nouvelle défibreuse, la préparation d'un appel d'offres s/procédure OMC et évaluation des offres renrées	x			non
Total : 20 mandats		133'824.00					

Bibliothèque municipale

Mandat	Coût	Tarif	Objectif	Atteint		Début mandat avant 2008
				Oui	Non	
Vicario Consulting SA	55'952.00	250.00/heure	Audit fonctionnement du service	x		non
Itéral Management SA	24'308.00	300.00/heure	Coaching développement BML		x	non
Total : 2 mandats		80'260.00				

Poursuite démarche en 2009

Culture, logement, patrimoine
Service de la culture

Mandat	Coût	Tarif	Objectif	Atteint		Début mandat avant 2008
				Oui	Non	
Vicario Consulting SA	39'274.00	250.00/heure	Evaluation des besoins en matière de RH à la Collection de l'art brut	x		non
Valverde Béatrice	27'000.00	2'250.00/mois	Promotion des musées 2008	x		non
Fernandez Joaquim	2'474.80	Forfait	Offre culturelle et attentes du public concernant le Festival de la Cité	x		non
Fernandez Joaquim	15'781.00	Forfait	Offre culturelle à Lausanne et les attentes du public (préavis politique culturelle)	x		oui
Scherrer A., Pastori J.-P., Robert G., Kuffer J.-L. et Blok S.	1'800.00	Forfait	En vue de la refonte du site internet Culture, rédactions textes sur : musique classique, danse, jazz, musiques actuelles et littérature	x		non
Total : 5 mandats						86'329.80

DIRECTION DES TRAVAUX

1. Introduction

Cette année les trois visites de la sous-commission des finances à la Direction des travaux ont eu pour but :

- D'examiner les comptes 2008 avec les chefs de service et leurs adjoints et Christian Enz, chef comptable de la direction.
- De questionner les chefs de service sur la liste des mandats et des expertises 2008 selon des critères prédéterminés par la Commission des finances.
- D'analyser l'évolution des débiteurs des services et des cas remis au contentieux.

Chaque cadre de la direction des travaux a défendu son service avec conviction. Les comptes 2008 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Nous tenons à remercier M. le directeur des Travaux, les chefs de service et leurs adjoints et tout particulièrement M. Yves Deillon, chef du Service du cadastre et M. Christian Enz, chef comptable de la Direction pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour leur grande disponibilité.

2. Comptes 2008

2.1 Charges et revenus de la direction

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	206'185'400.00			
Crédit supplémentaire	7'943'200.00			
Total des charges	214'128'600.00	207'376'692.79	-6'751'907.21	195'657'782.27
Revenus	157'071'100.00			
Crédit supplémentaire	3'755'000.00			
Total des revenus	160'826'100.00	154'300'627.79	-6'525'472.21	151'986'319.43
Excédents de charges	-53'302'500.00	-53'076'065.00	-226'435.00	-43'671'462.84

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2008 les charges sont inférieures de 3.15 % et s'élèvent à fr. 207'376'692.79 et les revenus sont inférieurs de 4.06 % et s'élèvent à fr. 154'300'627.79. L'excédent global des charges est de fr. 53'076'065.- ou 0.42 % inférieur au budget 2008 (fr. 53'302'500.-).

L'évolution des charges entre les comptes 2007 et les comptes 2008 subit néanmoins une augmentation de fr. 11'718'910.52. Elle est due notamment à l'incendie des AMV, au leasing des machines et véhicules de Routes et mobilité, aux festivités liées à l'inauguration du m2, aux transport et frais d'élimination des boues suite au remplacement de la chaudière de la STEP et à l'augmentation du prix des carburants, ainsi qu'à l'amortissement des dépenses d'investissements des services Routes et mobilité, Assainissement et Eauservice. Par contre les revenus sont en augmentation de fr. 2'314'308.36, ce qui donne une augmentation totale de l'excédent de charges entre l'année 2007 et l'année 2008 de fr. 9'404'602.16 soit 17.72 % par rapport aux comptes 2007.

Crédits supplémentaires

Durant l'année 2008, 27 demandes de crédits supplémentaires ont été effectuées pour un montant de fr. 7'943'200.-.

Parmi ces demandes, les festivités de l'inauguration du M2 ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire d'un montant de 1'731'000 francs entièrement compensé par des recettes (sponsors) sous la rubrique 4201.439 (Routes et mobilité). Une analyse détaillée a permis de relever que les dépenses inscrites au budget initial ont été dépassées de 382'691 francs. Ce montant a été compensé par des recettes supplémentaires (sponsors).

Les membres de la sous commission relèvent néanmoins que les montants présentés dans le crédit supplémentaire ont été modifiés en fonction de l'évolution du projet, comme indiqué dans le document "Festivités inaugurations" (annexe 1). La TVA à payer a été oubliée lors de l'établissement de ce budget et les recettes des stands de nourritures et boissons ont été surestimées. Par ailleurs, le montant de fr. 200'000.- de la RSR prévu en recettes et dépenses dans le budget de la manifestation n'a pas été introduit dans les comptes de la Ville, ce montant ne couvrant que du soutien et du matériel publicitaire et de communication pour la RSR uniquement. Le traitement de la TVA a nécessité des contacts directs avec l'administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée pour respecter le sens et les interprétations des ordonnances et directives fédérales de ce domaine particulier.

2.2 Charges et revenus de la Direction par service

Charges

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2007	Budget 2008	Cptes 07 Cptes 08 %	Comptes 2008	Bud. 08 Cptes 08 %
4100	4100	Service du cadastre	2.89	5'648'763	6'268'700	4.59	5'907'763	-5.76
4201	4201	Service des routes et mobilité	34.22	66'959'130	74'514'400	9.44	73'279'001	-1.66
4300	4300	Service d'urbanisme	2.94	5'743'479	6'246'900	6.15	6'096'957	-2.40
4400	4400	Service d'architecture	2.10	4'116'736	4'776'000	4.27	4'292'697	-10.12
460	4600	Administration et études	0.26	517'533	536'500	-4.77	492'824	-8.14
460	4601	Ramassage et tri des déchets	8.42	16'473'607	29'990'200	72.60	28'433'662	-5.19
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	5.15	10'069'447	10'470'600	-1.10	9'958'345	-4.89
460	4603	Traitement des eaux usées	7.11	13'902'134	15'949'900	7.57	14'954'800	-6.24
460	4604	Incinération des déchets	8.20	16'040'429	5'879'800	-64.21	5'740'844	-2.36
4700	4700	Eauservice Lausanne	28.72	56'186'524	59'495'600	3.62	58'219'800	-2.14
		DIRECTION	100.00	195'657'782	214'128'600	5.99	207'376'693	-3.15

Dans l'ensemble de la direction des travaux, les charges de la Direction ont augmenté (comptes 2007 - 2008), mais elles restent en diminution par rapport aux prévisions du budget (-3.15 %) dans chaque service, mais toutefois supérieures à la moyenne de la Ville (+0.74 %).

Revenus

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2007	Budget 2008	Cptes 07 Cptes 08 %	Comptes 2008	Bud. 08 Cptes 08 %
4100	4100	Service du cadastre	5.40	8'207'753	8'371'500	1.48	8'329'478	-0.50
4201	4201	Service des routes et mobilité	26.58	40'396'448	38'557'400	-1.41	39'825'876	3.29
4300	4300	Service d'urbanisme	0.49	750'203	630'600	19.65	897'654	42.35
4400	4400	Service d'architecture	0.05	68'958	37'100	2.89	70'951	91.24
460	4600	Administration et études (ASST)	0.16	235'638	209'500	-47.39	123'969	-40.83
460	4601	Ramassage et tri des déchets	6.73	10'233'292	12'327'500	13.42	11'606'787	-5.85
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	6.63	10'069'447	10'418'600	-1.10	9'958'345	-4.42
460	4603	Traitement des eaux usées	9.15	13'902'134	15'651'300	7.57	14'954'800	-4.45
460	4604	Incinération des déchets	3.54	5'378'058	5'787'200	7.94	5'804'934	0.31
4700	4700	Eauservice Lausanne	41.28	62'744'387	68'835'400	-0.03	62'727'833	-8.87
		DIRECTION	100.00	151'986'319	160'826'100	1.52	154'300'628	-4.06

Les revenus diminuent légèrement (-4.06 %) par rapport au budget, à l'inverse de ceux de la Ville (+2.58 %).

Le total des revenus de fr. 154'300'627.79, inférieur au budget, reste toutefois légèrement supérieur à celui des comptes 2007 (fr. 151'986'319.43).

2.3 Charges et revenus de la Direction par nature

Charges par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2007	Budget 2008	Cptes 07 Cptes 08 %	Comptes 2008	Bud. 08 Cptes 08 %
30	Personnel	45.92	89'855'827	96'943'000	3.02	92'573'443	-4.51
31	Biens, services, marchandises	24.30	47'542'587	57'538'700	18.10	56'147'701	-2.42
32	Intérêts passifs	0.00					
33	Amortissements	13.83	27'056'797	33'660'500	24.29	33'629'564	-0.09
35	Dédom. à des collectivités publiques	0.05	94'124	180'000	32.50	124'710	-30.72
36	Subventions accordées	0.00					
38	Attribution aux réserves	2.37	4'636'922	1'548'800	-67.87	1'489'812	-3.81
39	Imputations internes	13.53	26'471'526	24'257'600	-11.56	23'411'463	-3.49
	DIRECTION	100.00	195'657'782	214'128'600	5.99	207'376'693	-3.15

Les charges de personnel (rubrique 30) sont en baisse par rapport au budget. Ceci est dû principalement à la vacance de certains postes en raison de la difficulté à trouver des candidats répondant à la spécificité des missions et à l'engagement de nouveaux collaborateurs avec des salaires inférieurs. Celles des biens, services et marchandises (rubrique 31) sont en légère diminution de 2.42 %, dû principalement à la modification, en cours d'exercice, du mode de facturation des prestations de Tridel SA, lesquelles ne transitent plus par les comptes de la Ville mais sont facturées à Gedrel SA qui les refacture à son tour aux différents bénéficiaires; les amortissements (rubrique 33) sont en très légère diminution (-0.09 %). La nette diminution des dédommagements à des collectivités publiques (rubrique 35) (-30.72 %) ne concerne que 0.05 % du total; les attributions aux réserves (rubrique 38) sont en légère diminution par rapport au budget (-3.81 %), mais en très forte diminution par rapport au compte 2007 puisque le résultat de cet exercice n'a pas permis une attribution aux réserves pour les comptes de gestion du réseau et du traitement des eaux usées. Les imputations internes (rubrique 39) sont en légère diminution de 3.49 %.

Revenus par nature

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2007	Budget 2008	Cptes 07 Cptes 08 %	Comptes 2008	Bud. 08 Cptes 08 %
40	Impôts	0.00					
41	Patentes, concessions	0.47	719'391	693'500	40.98	1'014'194	46.2
42	Revenus des biens	13.72	20'860'083	21'357'800	3.42	21'574'062	1.0
43	Taxes, ventes, prestations facturées	65.15	99'012'530	110'069'500	3.76	102'734'494	-6.7
44	Part à des recettes sans affectation	0.00					
45	Dédom. de collectivités publiques	15.78	23'985'385	21'384'800	-10.23	21'532'565	0.7
46	Subventions acquises	0.02	33'906	50'000	-15.08	28'791	-42.4
48	Prélèvements sur les réserves	0.00	0	1'457'400		1'831'173	25.6
49	Imputations internes	4.85	7'375'025	5'813'100	-24.27	5'585'348	-3.9
	DIRECTION	100.00	151'986'319	160'826'100	1.52	154'300'628	-4.06

Patentes, concession (rubrique 41) affiche un résultat bien supérieur au budget (+46.2 %) qui est principalement dû à l'accroissement des permis de construire délivrés; cependant cette rubrique reste très fluctuante en fonction de la conjoncture. Les revenus de biens (rubrique 42) sont en légère augmentation (+1.0 %) ainsi que les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 45) (0.7 %). Les taxes, ventes et prestations facturées (rubrique 43) diminuent de 6.7 % en raison principalement de la modification du mode de facturation des prestations de Tridel SA, (-fr. 1'784'872.41) - cf. commentaire charge par nature - ce montant est en partie compensé par le remboursement par l'ECA des frais de remise en état du garage des AMV suite à l'incendie de février 2008. Les subventions acquises (rubrique 46) diminuent fortement (-42.4 %); elles concernent le financement des bornes hydrantes qui a été moins élevé que prévu ce qui a réduit d'autant les subventions; néanmoins elles ne représentent que 0.02 % du total. Le prélèvement sur les réserves (rubrique 48) a augmenté de 25.6 % par rapport au budget, les taxes annuelles d'épuration ayant été insuffisante pour couvrir l'excédent de charges. Les imputations internes (rubrique 49) diminuent légèrement de 3.9 %.

Effectifs EPT de la Direction et apprenti-e-s

Le point 30 du préavis 2009/20 (Comptes 2008 de la commune de Lausanne) précise que pour Travaux une diminution de 4'369'556.79 francs des charges du personnel est due à des postes vacants et de l'engagement de collaboratrices et collaborateurs à des salaires inférieurs malgré une augmentation du nombre d'ETP de 17 % entre les comptes 2007 et 2008.

Imputation	Effectif en EPT Comptes 2007 (31.12.2007)	Effectif en EPT		Evolution en EPT Comptes 07/08	Evolution en EPT Budget 08/Comptes 08	Ecart % évolution 07 / comptes 07	Ecart % évolution 08 / budget 08	Nbre apprentis
		Budget 2008	Comptes 2008 (31.12.2008)					
GEO - 4100.301	44.58	48.00	47.48	2.90	-0.52	6.51	-1.08	2
RM - 4201.301	328.40	340.30	332.30	3.90	-8.00	1.19	-2.35	13
URB - 4300.301	36.90	37.50	37.90	1.00	0.40	2.71	1.07	0
ARCH - 4400.301	29.20	30.00	28.20	-1.00	-1.80	-3.42	-6.00	1
ASST - 4600/a4604.301	223.20	236.00	232.40	9.20	-3.60	4.12	-1.53	0
EAU - 4700.301	122.50	124.95	123.50	1.00	-1.45	0.82	-1.16	1
Total de la Direction	784.78	816.75	801.78	17.00	-14.97	2.17	-1.83	17

2.4 Commentaires par service

Des explications complémentaires ne sont données que si celles fournies par la brochure des comptes n'ont pas paru suffisamment claires.

4100 Service du cadastre (47.48 ETP au 31 décembre 2008 et 2 apprenti-e-s)

Un crédit supplémentaire de 50'000 francs. Cette dépense a été compensée par une recette de 25'000 francs portée au crédit du compte 4100.439. (Préavis 2008/27).

4100.331 Amortissement de cinq véhicules de service et d'instruments de mesure.

4100.439 La ristourne liée aux jetons de présence du directeur des Travaux et les versements liés à la vente du plan officiel de la commune de Lausanne ont été plus importants que prévu.

4100.351 Financement de mensurations officielles pour le Canton.

4100.427 Taxe sur l'utilisation du domaine publique.

4100.434 Prestations de relevés géométriques en fouilles ouvertes (canalisations).

4100.435 Vente de :

- plans de situation (15 francs le plan)
- de géodonnées numériques
- de plaques d'immeuble (100 francs la plaque pour nouvelles constructions).

4201 Service des routes et de la mobilité (332.30 ETP au 31 décembre 2008 et 13 apprenti-e-s)

Sept crédits supplémentaires pour un montant total 3'823'000.00 francs ont été demandés. Ils ont été compensés par 1'760'000.00 francs de recette (Préavis 2008/27 et 2008/54).

4201.309 Certains collaborateurs du service ont participé à des foires, des symposiums et des congrès en Suisse et à l'étranger (Mobilis, Intertraffic, Ecoquartiers, Transports, SigFor, etc.). Les besoins en formation pour le personnel et les cadres du service (gestion de projets, informatique, management du personnel, conduite sur glace, etc.) ont été plus importants que prévu

notamment dans le domaine de la mobilité (sensibilisation aux problèmes liés au trafic, cours "Eco-drive" pour les chauffeurs, cours d'informatique pour un logiciel de gestion du temps : Equitime).

4201.317 Avec une augmentation de fr. 9'967.- entre les comptes 2007 et les comptes 2008, le détail du compte déplacements partiellement liés aux comptes 4201.309 a fait l'objet d'une demande détaillée du compte. Durant l'exercice passé en revue, un certain nombre de déplacements à l'étranger ont été faits et se justifient par la participation de quatre mécaniciens à un cours organisé par un fournisseur à Saint-Etienne (France) sur les appareils d'autodiagnostic pour les poids lourds; par la participation de deux chefs de projets à une visite sur l'éco mobilité en ville grâce au tram organisée à Chambéry (France), par la participation du délégué "deux roues" à une foire à Parme (Italie) pour marquer l'intérêt de la ville de Lausanne pour le système automatique de prêt de vélos, par la visite de la Foire Mobilis à Belfort (France) ou l'exposition Intertrafic 2008 à Amsterdam par des collaborateurs de la division Mobilité, par la visite d'une foire sur les véhicules de transports à Hanovre (Allemagne). Il est à relever que l'essentiel des déplacements s'est fait sur le territoire helvétique.

S'agissant des indemnités de subsistance versées au personnel, il faut savoir que le Service des routes et de la mobilité applique strictement les règles fixées par le RPAC en ne versant les indemnités de repas qu'au personnel maintenu en fonction pendant les heures de repas, essentiellement lors des opérations de déneigement. Lorsque cela a été possible, le versement d'indemnité a été remplacé par l'organisation de repas pris en commun organisé par la hiérarchie sur le lieu de travail. Outre le moindre coût pour la bourse communale, cela permet de resserrer les liens au sein des équipes de 15 à 20 personnes, essentiellement des chauffeurs, retenus sur le lieu de travail. (annexe 2 détail du compte).

4300 **Service d'urbanisme** (37.90 ETP au 31 décembre 2008 et 0 apprenti-e)

Deux crédits supplémentaires pour un montant de 72'600 francs (Préavis 2008/27 et 2008/54).

Les charges de ce service ont été particulièrement bien maîtrisées. Ce service vit une période de renouvellement avec 9 départs à la retraite sur une période de 4 à 5 ans.

4400 **Service d'architecture** (28.20 ETP au 31 décembre 2008 et 1 apprenti-e)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

4400.301 Engagements différés de trois collaborateurs plus jeunes avec des salaires plus bas.

4400.313 Achat non prévu d'une nouvelle palette de couleur NCS (Newl color système) pour un chromatographe définissant les couleurs. Cet appareil est nécessaire pour approuver les couleurs des façades lors des mises à l'enquête.

4400.317 Déplacement des inspecteurs en transport public ou utilisation du système "Mobility", ont permis une baisse des indemnités kilométriques.

460 **Service d'assainissement** (232.40 ETP au 31 décembre 2008 et 0 apprenti-e)

Sept crédits supplémentaires pour un montant de fr. 2'322'400 francs dont 1'970'000 compensés par des recettes supplémentaires sous la rubrique "Redevance et prestations facturées" (Préavis 2008/27 et 2008/54).

Malgré une légère augmentation des ventes (+0.7 %), les objectifs fixés pour la taxe d'épuration des eaux (-1.9 %) et pour les prestations facturées par le Service d'assainissement (-1.1 %) n'ont pu être atteint (préavis comptes 2008). En effet, la facturation de la taxe d'épuration est effectuée par la Direction des SI et gérée au moyen du logiciel SAP sur la base des relevés des compteurs d'eau potable. Le Service d'assainissement ne maîtrise ni les fluctuations de la vente d'eau, ni le mode de comptabilisation des montants dus. La baisse des revenus liés aux prestations effectuées est essentiellement due à une modification du mode de facturation des prestations fournies par TRIDEL et refacturée aux entreprises.

4700 eauservice Lausanne (123.50 ETP au 31 décembre 2008 dont 1 apprenti-e)

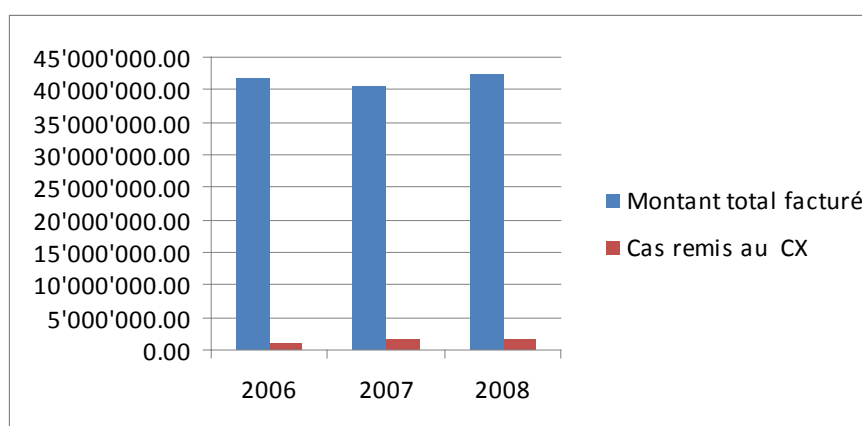
Un crédit supplémentaire de 110'000 francs pour des travaux d'entretien du parc immobilier locatif d'EauService. (Préavis 2008/27).

A relever que la vente d'eau a connu une baisse de (-6.5 %) (Préavis comptes 2008). Eauservice a modifié sa structure tarifaire au 1^{er} janvier 2008 avec l'introduction d'une nouvelle taxe fixe sur le débit liée à une diminution de 15 centimes au m³ sur les volumes d'eau facturés, d'où la baisse de 6.5 %. Ce glissement tarifaire réduit les risques de fluctuations des recettes liées aux volumes consommés. Les recettes consolidées du service sont restées stables sur les 2 exercices.

Thèmes transversaux

Contentieux

En 2008 la Direction des travaux a transmis 702 factures au contentieux pour un montant de 1'754'434 francs. Les personnes privées ne pouvant être distinguées de l'administration publique, la comptabilité n'a pu fournir de précision à ce sujet.



Annulation de factures (400.1382.3) tous services et genres confondus

Année	Montant
2006	479'523.15
2007	506'403.45
2008	368'183.60
Total	1'354'110.20

L'année 2008 a connu une baisse notable dans l'annulation des factures, sans explication particulière à la connaissance des services de la Direction.

Poursuites effectuées sans résultat (400.1382.4) tous services et genres confondus

Année	Montant
2006	130'347.40
2007	111'609.10
2008	144'714.89
Total	386'671.39

Ce montant en hausse entre 2007 et 2008 n'a pu être quantifié en nombre de factures. Les causes sont diverses notamment des faillites, des personnes introuvables suite à des déménagements, etc. Au vu de la diversité des factures effectuées par la Direction des travaux et de l'évolution de la société, il est difficile de mettre en place des mesures efficaces pour améliorer la situation qui est très complexe. Par contre, tous les cas sont suivis par le contentieux de manière à assurer une équité de traitement entre tous les débiteurs.

Mandats

Les mandats externes ont fait l'objet d'une discussion avec chaque service.

Les membres de la sous-commission ont relevé que :

- tous les mandats ne font pas l'objet systématiquement d'un appel d'offre publique car il peut exister des exceptions comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de prestations très spécifiques dont les compétences sont limitées à un seul spécialiste, lorsque les prestations doivent être accomplies dans un délai très serré ou lorsqu'il s'agit d'une suite au complément de mandat qui, lui, a déjà fait l'objet d'une mise en concurrence;
- aucun audit n'a été demandé durant l'année 2008;
- dans l'ensemble les mandats sont remplis à satisfaction à l'exception de :
 - Maibach : étude du volet "faune, nature, paysage". Erreur d'attribution (7'000 francs).
 - Bedag : installation d'un réseau informatique qui n'a jamais fonctionné (26'158 francs).
 - Ola Critères : Métamorphose - les propositions d'animation faites par Ola ne font pas suffisamment mouches et les lausannois-e-s devront voter l'initiative lancée par les opposants (198'802 francs).
 - Transitec : Métamorphose – Rapport sur le stationnements-nord a fait l'objet de nombreux correctifs (50'000 francs).
 - Cert-Aragio : étude accessibilité et niveau acoustiques – les délais pas respectés (7'481 francs).
 - Francfort communication : encart pour les déchèteries mobiles – le travail a été bâclé (1'283 francs).

Services	Mandats	Coûts
Cadastre	6	fr. 61'962.-
Route et mobilité	49	fr. 904'258.-
Urbanisme	53	fr. 703'210.-
Architecture	6	fr. 22'872.-
Assainissement	22	fr. 193'777.-
EauService	77 (y compris mandat non intellectuel)	fr. 568'122.-
Total	213	fr. 2'454'201.-

La sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2008 de la Direction des travaux.

Les commissaires :

Elisabeth Wermelinger, rapportrice

Claude Grin

Lausanne, le 8 juin 2009

Direction des travaux – comptes 2008

Service des routes et de la mobilité : détail de la Rubrique 317

Déplacement et subsistance

Objet	montant
km autos (a/autorisation municipale)	23'129.82
indemnité de subsistance (IA-RPAC 40.13 et 18)	18'591.60
repas de fin d'année (IA-RPAC 40.15)	4'739.15
frais de déplacements CFF + avion (congrès, foire, exposition, cours, séances, etc. - Suisse et étranger)	4'994.60
frais d'hébergement (congrès, foire, exposition, cours, séances, etc. - Suisse et étranger)	5'306.62
frais de subsistance (congrès, foire, exposition, cours, séances, etc. - Suisse et étranger)	3'153.53
frais de déplacements (apprentis)	996.20
frais d'hébergements (apprentis)	1'005.00
frais séance des chefs de service de la DT + directeur	308.49
frais séance des cadres de la DT (part du service)	782.20
frais séance nouveaux collaborateurs du service	313.50
abonnement tl au porteur pour le service	4'368.00
frais divers	399.65
Total	68'088.36

DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	161'151'400.00	161'000'603.16		158'071'889.83
Crédits supplémentaires	1'517'700.00			
Total des charges	162'669'100.00	161'000'603.16	-1'668'496.84	158'071'889.83
Revenus	37'703'100.00	40'500'019.36		41'158'905.01
Crédits supplémentaires	78'700.00			
Total des revenus	37'781'800.00	40'500'019.36	+2'718'219.36	41'158'905.01
Excédents de charges	124'887'300.00	120'500'583.80	-4'386'716.20	116'912'948.82

Les crédits supplémentaires de la Direction s'élèvent à fr. 1'517'700.-, compensés par une recette de fr. 78'700.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
	1'186'600.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
	45'700.00	Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2008
	285'400.00	Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2008
	-78'700.00	Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2008 – recettes
	1'517'700.00	
	-78'700.00	

L'examen des comptes de la Direction de l'enfance, jeunesse et éducation, nous permet de constater que le total des charges est en diminution de fr. 1'668'496.84 par rapport au budget 2008, y compris les crédits supplémentaires et en augmentation de fr. 2'928'7143.33 par rapport aux comptes 2007.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de fr. 2'718'219.36 par rapport au budget 2008, y compris les crédits supplémentaires et en diminution de fr. 658'885.65 par rapport aux comptes 2007.

Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
500	5000	Administration et comptabilité	1.11	1'782'262.30	1'822'800	-2.22	1'950'269.44	-8.61
500	5001	Activités musicales, théâtre. & autres	5.06	8'144'329.05	8'141'600	0.03	8'106'307.86	0.47
500	5002	Cultes et temples	2.73	4'397'950.50	4'483'700	-1.91	4'713'460.61	-6.69
540	5400	Service de santé des écoles	3.04	4'899'826.50	5'020'200	-2.40	4'890'946.47	0.18
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3.87	6'231'905.30	6'474'200	-3.74	6'004'865.94	3.78
541	5411	Enseignement spécialisé	0.88	1'411'475.02	1'592'300	-11.36	1'432'609.24	-1.48
550	5500	Service dentaire	2.58	4'160'868.53	4'231'300	1.66	4'020'412.48	3.49
561	5610	Adm. du service et fondations privées subventionnées	8.10	13'036'620.99	13'213'800	-1.34	12'876'260.20	1.25
561	5611	Accueil pour enfant en milieu scolaire	6.66	10'722'614.66	10'867'400	-1.33	9'794'428.27	9.48
561	5612	Accueil vacances	2.45	3'946'531.68	4'078'300	-3.23	3'830'113.29	3.04
561	5613	Institutions d'éducation	1.81	2'914'994.06	2'872'000	-1.50	2'818'617.62	3.42
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	28.21	45'423'404.55	45'890'600	-1.02	44'157'753.37	2.87
590	5900	Centres de vie infantine communaux	17.02	27'395'878.46	27'474'100	-0.28	25'769'904.73	6.31
590	5901	Institutions subventionnées	16.48	26'531'941.56	26'506'800	0.09	27'705'940.31	-4.33
		DIRECTION	100.00	161'000'603.16	162'669'100	-1.03	158'071'889.83	1.85

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
500	5000	Administration et comptabilité	1.02	412'598.83	391'300	5.44	446'007.03	-7.49
500	5001	Activités musicales, théâtre. & autres	0.07	30'000.00	30'000	0.00	30'000.00	0.00
500	5002	Cultes et temples	0.65	263'247.80	221'600	18.79	313'744.10	-16.09
540	5400	Service de santé des écoles	9.04	3'661'691.58	3'708'700	-1.27	3'672'420.13	-0.29
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	14.27	5'779'962.60	5'943'700	-2.75	5'646'423.96	2.37
541	5411	Enseignement spécialisé	4.99	2'021'611.81	1'698'600	19.02	1'920'333.10	5.27
550	5500	Service dentaire	5.71	2'314'525.45	2'123'500	9.00	2'092'355.20	10.62
561	5610	Adm. du service et fondations privées subventionnées	1.10	444'130.65	448'100	-0.89	456'307.56	-2.67
561	5611	Accueil pour enfant en milieu scolaire	10.51	4'256'800.15	3'575'000	19.07	5'004'808.65	-14.95
561	5612	Accueil vacances	1.70	687'706.90	670'500	2.57	695'872.00	-1.17
561	5613	Institutions d'éducation	7.17	2'904'439.05	2'816'200	3.13	2'699'373.71	7.60
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	18.80	7'612'168.11	7'707'700	-1.24	7'837'888.22	-2.88
590	5900	Centres de vie enfantine communaux	20.74	8'401'258.59	7'561'500	11.11	9'174'236.65	-8.43
590	5901	Institutions subventionnées	4.22	1'709'877.84	885'400	93.12	1'169'134.70	46.25
		DIRECTION	100.00	40'500'019.36	37'781'800	7.19	41'158'905.01	-1.60

Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
30	Personnel	46.04	74'127'624.79	75'160'800	-1.37	70'235'497.88	5.54
31	Biens, services, marchandises	27.95	44'993'509.74	45'288'600	-0.65	46'282'756.76	-2.79
33	Amortissements	6.69	10'767'573.10	10'747'100	0.19	10'726'410.99	0.38
35	Dédom. à collectivités publiques	0.53	859'815.45	868'700	-1.02	888'485.10	-3.23
36	Subventions accordées	12.38	19'929'238.07	20'038'200	-0.54	19'628'877.38	1.53
39	Imputations internes	6.41	10'322'842.31	10'565'700	-2.30	10'309'861.72	0.13
	DIRECTION	100.00	161'000'603.46	162'669'100	-1.03	158'071'889.83	1.85

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
42	Revenus des biens	3.09	1'249'766.05	1'295'100	-3.50	1'284'833.70	-2.73
43	Taxes, ventes, prestations facturées	31.21	12'641'831.70	10'767'600	17.41	11'021'194.93	14.70
45	Dédom. de collectivités publiques	56.55	22'900'826.45	21'884'900	4.64	25'147'412.31	-8.93
49	Imputations internes	9.15	3'707'595.16	3'834'200	-3.30	3'705'464.07	0.06
	DIRECTION	100.00	40'500'019.36	37'781'800	7.19	41'158'905.01	-1.60

Autorisations d'achats pour la direction

Véhicules, machines et matériels = néant
 Matériels et logiciels informatiques = fr. 25'050.00, soit :

Objet n°	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
102	Secrétariat Général	Adobe Acrobat Pro V.7	380.00		365.35
103	Dentaire	Imprimante couleur	500.00		0.00
104	Jeunesse et loisirs	PC portable	2'600.00	*	
105	Jeunesse et loisirs	PC fixe	1'800.00	*	*3'772.45
106	Jeunesse et loisirs	MindManager Pro 8.0	305.00		0.00
107	Jeunesse et loisirs	Adobe PhotoShop Elements V.2	115.00		78.25
108	Jeunesse et loisirs	FileMarker Pro V.7	550.00		749.15
109	Ecoles primaires et secondaires	PC portable	2'600.00		0.00
110	Petite enfance	PC fixe	16'200.00		8'095.80
			25'050.00		13'061.00

Concernant l'objet 103, une imprimante usagée a été remise par le SOI; pour l'objet 106, le poste a été équipé de ce programme sans imputation du montant sur les autorisations d'achats 2008, étant donné que la facture n'a été reçue qu'en 2009; en ce qui concerne l'objet 109, ce PC portable n'a pas été acheté; pour ce qui concerne l'objet 110, les PC fixes ont été acquis et la différence de coût peut être imputée à une offre inférieure au devis.

Suite à la communication de la Municipalité du 2 avril 2009 à la Commission des finances, des acquisitions supplémentaires de matériel micro-ordinateurs ont été autorisées sur le préavis 2007/50 (autorisation d'achats 2008), soit 2 PC portables (+fr. 3'200.-) pour Jeunesse et Loisirs, 8 PC portables + 1 PC (+fr. 13'340.-) pour Ecoles primaires et secondaires et 1 PC (+fr. 3'180.-) pour le Service dentaire.

Tableau de l'évolution des effectifs de la direction

Situation au 1^{er} janvier de l'année

		<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
5000	Secrétariat général	12.30000	11.50000	11.50000	12.50000
5001	Activités musicales, théâtrales et autres	0.00000	0.00000	0.00000	0.00000
5002	Cultes et temples	15.43805	15.15938	15.15553	14.99887
5400	Service de santé des écoles	28.60000	26.70000	26.70000	26.70000
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	39.75000	39.75000	40.25000	39.75000
5411	Enseignement spécialisé	0.70000	0.70000	0.70000	0.00000
5500	Service dentaire	25.15000	25.15000	25.25000	25.25000
5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	10.15000	13.95000	15.80000	17.40000
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire	68.56594	73.21594	81.33882	92.78882
5612	Accueil vacances	25.29500	25.72000	25.72000	26.82000
5613	Institutions d'éducation	29.07000	19.04567	19.05000	20.35000
5800	Ecoles primaires et secondaires	184.16472	183.81551	183.45583	183.05144
5900	Centres de vie infantine communaux	216.17750	219.84500	232.51500	232.51500
5901	Institutions subventionnées	0.00000	0.00000	0.00000	0.00000
		655.36121	654.55150	677.43518	692.12413

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction :

Au :	1 ^{er} janvier 2006	= +/-	0.00000	0.00000
	1 ^{er} janvier 2007	= -	0.80971	-0.80971
	1 ^{er} janvier 2008	= +	22.88368	+22.07397
	1 ^{er} janvier 2009	= +	14.68895	+36.76292

Tableau de l'évolution des apprentis de la direction

Apprentis au 1^{er} janvier		EPT 2006	EPT 2007	EPT 2008	ETP 2009
5000	Administration et comptabilité	1.00	1.00	1.00	2.00
5001	Activités musicales, théâtres et autres	0.00	0.00	0.00	0.00
5002	Cultes et temple	0.00	0.00	0.00	0.00
5400	Service de santé des écoles	1.00	1.00	1.00	1.00
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	1.00	1.00	1.00	1.00
5411	Enseignement spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00
5500	Service dentaire	0.00	0.00	0.00	0.00
5610	Administration du service et formations privées subventionnées	2.00	2.00	2.00	2.00
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire	4.00	4.00	2.00	2.00
5612	Accueil vacances	0.00	0.00	2.00	2.00
5613	Institutions d'éducation	0.00	0.00	0.00	0.00
5800	Ecoles primaires et secondaires	0.00	0.00	1.00	1.00
5900	Centre de vie infantine communaux	8.00	10.00	10.00	13.00
Total des apprentis au 01.01		17.00	19.00	20.00	24.00

500 Secrétariat général

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	14'401'900.00	14'324'541.85		14'770'037.91
Crédits supplémentaires	46'200.00			
Total des charges	14'448'100.00	14'324'541.85	-123'558.15	14'770'037.91
Revenus	642'900.00	705'846.63		789'751.13
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	642'900.00	705'846.63	+62'946.63	789'751.13
Excédents de charges	-13'805'200.00	-13'618'695.22	-186'504.78	-13'980'286.78

Les crédits supplémentaires de la rubrique 500 s'élèvent à fr. 46'200.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
301/303/304	46'200.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
	46'200.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 123'558.15 par rapport au budget 2008 et en diminution de fr. 445'496.06 par rapport aux comptes 2007.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 62'946.63 par rapport au budget 2008, mais en diminution de fr. 83'904.50 par rapport aux comptes 2007.

5000 Administration et comptabilité

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	1'798'200.00	1'782'262.30		1'950'269.44
Crédits supplémentaires	24'600.00			
Total des charges	1'822'800.00	1'782'262.30	-40'537.70	1'950'269.44
Revenus	391'300.00	412'598.83		446'007.03
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	391'300.00	412'598.83	+21'298.83	446'007.03
Excédents de charges	-1'431'500.00	-1'369'663.47	-61'836.53	-1'504'262.41

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5000 s'élèvent à fr. 24'600.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	19'700.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5000.303	1'200.00	
5000.304	3'700.00	
	24'600.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5000.301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 5000.310 "Imprimés et fournitures de bureau".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 5000.436 "Dédommagements de tiers" et 5000.439 "Autres recettes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5000.301 Traitements (-fr. 23'230.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement du taux d'activité d'un collaborateur qui a passé de 1 à 0.8 EPT.

5000.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 13'959.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5000.310 Imprimés et fournitures de bureau (-fr. 5'168.-)

La diminution provient de la distribution d'un seul numéro de la brochure "Grandir à Lausanne", le 2^{ème} ayant passé sur l'exercice 2009 (qui en comptera donc 3).

5000.316 Loyer et redevances d'utilisation (-fr. 2'400.-)

La diminution provient de la suppression de la location d'une place de parc dans le parking de Chauderon.

5000.436 Dédommagements de tiers (+fr. 14'584.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des remboursements APG et de l'assurance maternité.

5000.439 Autres recettes (+fr. 16'786.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des jetons de présence versés au directeur.

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	8'141'600.00	8'144'329.05		8'106'307.86
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	8'141'600.00	8'144'329.05	+2'729.05	8'106'307.86
Revenus	30'000.00	30'000.00		30'000.00
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	30'000.00	30'000.00	0.00	30'000.00
Excédents de charges	-8'111'600.00	-8'114'329.05	+2'729.05	-8'076'307.86

L'augmentation des charges résulte principalement d'une augmentation des rubriques 5001.301 et 303 "Traitements" + les cotisations y relatives et une diminution de la rubrique 5001.318 "Autres prestations de tiers".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières de la part des sous-commissaires aux finances.

5002 Cultes et temples

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	4'462'100.00	4'397'950.50		4'713'460.61
Crédits supplémentaires	21'600.00			
Total des charges	4'483'700.00	4'397'950.50	-85'749.50	4'713'460.61
Revenus	221'600.00	263'247.80		313'744.10
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	221'600.00	263'247.80	+41'647.80	313'744.10
Excédents de charges	-4'262'100.00	-4'134'702.70	-127'397.30	-4'399'716.51

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5002 s'élèvent à fr. 21'600.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	17'700.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5000.303	1'100.00	
5000.304	2'800.00	
	21'600.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5002.301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives.

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 5002.452 "Participation des communes aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5002.301 Traitements (-fr. 133'620.-)

La diminution de cette rubrique résulte du manque d'organistes titulaires pour les lieux de culte.

5002.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 9'631.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5002.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 28'974.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5002.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 4'474.-)

L'augmentation de cette rubrique provient de ce que le nombre de réparations est en diminution mais les remplacements sont plus nombreux.

5400 Service de santé des écoles

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	4'960'700.00	4'899'826.50		4'890'946.47
Crédits supplémentaires	59'500.00			
Total des charges	5'020'200.00	4'899'826.50	-120'373.50	4'890'946.47
Revenus	3'708'700.00	3'661'691.58		3'672'420.13
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	3'708'700.00	3'661'691.58	-47'008.42	3'672'420.13
Excédents de charges	-1'311'500.00	-1'238'134.92	-73'365.08	-1'218'526.34

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5400 s'élèvent à fr. 59'500.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	47'700.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5000.303	2'900.00	
5000.304	8'900.00	
	59'500.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5400.309 "Autres charges de personnel", 5400.310 "Imprimés et fournitures de bureau", 5400.318 "Autres prestations de tiers".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 5400.451 "Participation du Canton aux charges" et 5400.490 "Imputations internes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5400.439 Autres recettes (+fr. 12'001.-)

L'augmentation des recettes de cette rubrique provient de prestations facturées à des tiers plus importantes que prévues, lors de l'établissement du budget 2008.

5400.451 Participation du Canton aux charges (-fr. 10'764.-)

La diminution des recettes de cette rubrique résulte des économies réalisées dans les actions de santé.

541 Psychologie scolaire

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	7'964'400.00	7'643'380.32		7'437'475.18
Crédits supplémentaires	102'100.00			
Total des charges	8'066'500.00	7'643'380.32	-423'119.68	7'437'475.18
Revenus	7'642'300.00	7'801'574.41		7'566'757.06
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	7'642'300.00	7'801'574.41	+159'274.41	7'566'757.06
Excédents de revenus	0.00	158'194.09	+158'194.09	129'281.88
Excédents de charges	-424'200.00	0.00	-424'200.00	0.00

Les crédits supplémentaires de la rubrique 541 s'élèvent à fr. 102'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
301/303/304	102'100.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
	102'100.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 423'119.68 par rapport au budget 2008 et en augmentation de fr. 205'905.14 par rapport aux comptes 2007.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de fr. 159'274.41 par rapport au budget 2008, et en augmentation de fr. 234'817.35 par rapport aux comptes 2007.

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	6'373'500.00	6'231'905.30		6'004'865.94
Crédits supplémentaires	100'700.00			
Total des charges	6'474'200.00	6'231'905.30	-242'294.70	6'004'865.94
Revenus	5'943'700.00	5'779'962.60		5'646'423.96
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	5'943'700.00	5'779'962.60	-163'737.40	5'646'423.96
Excédents de charges	-530'500.00	-451'942.70	-78'557.30	-358'441.98

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5410 s'élèvent à fr. 100'700.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	80'800.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5000.303	4'700.00	
5000.304	15'200.00	
	100'700.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5410.301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 5410.309 "Autres charges de personnel", 5410.310 "Imprimés et fournitures de bureau", 5410.311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations", 5410.317 "Déplacements, débours, dédommagements", 5410.318 "Autres prestations de tiers", 5410.390 "Imputations internes".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 5410.450 et 451 "Participation de la Confédération et du Canton aux charges" et 5410.490 "Imputations internes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5410.301 Traitements (-fr. 156'957.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de l'engagement des nouveaux collaborateurs (jeunes collaborateurs en début de classe et de moins de congés de maternité).

5410.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 11'961.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5410.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 22'181.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5410.390 Imputations internes (-fr. 10'142.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la suppression de la facturation des prestations du médecin.

5411 Enseignement spécialisé

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecarts	Comptes 2007
Charges	1'590'900.00	1'411'475.02		1'432'609.24
Crédits supplémentaires	1'400.00			
Total des charges	1'592'300.00	1'411'475.02	-180'824.98	1'432'609.24
Revenus	1'698'600.00	2'021'611.81		1'920'333.10
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	1'698'600.00	2'021'611.81	+323'011.81	1'920'333.10
Excédents de revenus	+106'300.00	+610'136.79	+503'836.79	+487'723.86

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5411 s'élèvent à fr. 1'400.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	1'100.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5000.303	100.00	
5000.304	200.00	
	1'400.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5411.318 "Autres prestations de tiers", 5411.390 "Imputations internes".

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 5411.451 "Participation du Canton aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières de la part des sous-commissaires aux finances.

5500 Service dentaire

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecarts	Comptes 2007
Charges	4'124'900.00	4'160'868.53		4'020'412.48
Crédits supplémentaires	106'400.00			
Total des charges	4'231'300.00	4'160'868.53	-70'431.47	4'020'412.48
Revenus	2'123'500.00	2'314'525.45		2'092'355.20
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	2'123'500.00	2'314'525.45	+191'025.45	2'092'355.20
Excédents de charges	-2'107'800.00	-1'846'343.08	-261'456.92	-1'928'057.28

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5500 s'élèvent à fr. 106'400.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5000.301	51'000.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5000.303	2'700.00	
5000.304	9'000.00	
5500.301	38'300.00	Engagement d'un auxiliaire suite maladie d'une secrétaire
5500.303	2'400.00	Engagement d'un auxiliaire suite maladie d'une secrétaire
5500.304	3'000.00	Engagement d'un auxiliaire suite maladie d'une secrétaire
	106'400.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5500.318 "Autres prestations de tiers" et 5500.366 "Aides individuelles".

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 5500.434 "Redevances et prestations facturées".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5500.318 Autres prestations de tiers (-fr. 36'110.-)

Diminution des prestations confiées à l'extérieur.

5500.366 Aides individuelles (-fr. 28'660.-)

La diminution de cette rubrique résulte que durant l'année 2008, 210 demandes de "réduction d'honoraires" ont été examinées et parmi elles, 191 ont été prises en considération (-7 % de moins qu'en 2007).

5500.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 191'758.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'accroissement du nombre des traitements et de l'acceptation des devis acceptés par les parents.

561 Service de la jeunesse et des loisirs

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	30'594'900.00	30'620'761.39		29'319'419.38
Crédits supplémentaires	436'600.00			
Total des charges	31'031'500.00	30'620'761.39	-410'738.61	29'319'419.38
Revenus	7'431'100.00	8'293'076.75		8'856'361.92
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	7'509'800.00	8'293'076.75	+783'276.75	8'856'361.92
Excédents de charges	-23'521'700.00	-22'327'684.64	-1'194'015.36	-20'463'057.46

Les crédits supplémentaires de la rubrique 561 s'élèvent à fr. 436'600.-, compensés par une recette de fr. 78'700.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
561.301	189'300.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
561.303	11'500.00	
561.304	32'700.00	
561.301	27'000.00	Engagement d'un EPT suite absence de longue durée
561.303	1'700.00	
561.310	9'400.00	Imprimés et fournitures de bureau
561.311	500.00	Achats d'objets mobiliers et d'installations
561.313	15'000.00	Marchandises
561.314	28'500.00	Entretien des biens immobiliers
561.318	121'000.00	Autres prestations de tiers
561.434	-50'000.00	Redevances et prestations facturées - Recettes
561.436	-22'900.00	Dédommagements de tiers - Recettes
561.451	-5'800.00	Prestations du Canton aux charges - Recettes
	436'600.00	
	-78'700.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 410'738.61 par rapport au budget 2008 et en augmentation de fr. 1'301'342.- par rapport aux comptes 2007.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 783'276.75 par rapport au budget 2008, et en diminution de fr. 563'285.- par rapport aux comptes 2007.

5610 Administration du service et fondations privées subventionnées

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecarts	Comptes 2007
Charges	13'149'600.00	13'036'620.99		12'876'260.20
Crédits supplémentaires	64'200.00			
Total des charges	13'213'800.00	13'036'620.99	-177'179.01	12'876'260.20
Revenus	448'100.00	444'130.65		456'307.56
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	448'100.00	444'130.65	-3'969.35	456'307.56
Excédents de charges	-12'765'700.00	-12'592'490.34	-173'209.66	-12'419'952.64

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5610 s'élèvent à fr. 64'200.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5610.301	28'300.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5610.303	1'600.00	
5610.304	5'300.00	
5610.311	500.00	Achats de conteneurs à ordures demandés pas assainissement
5610.314	28'500.00	Réaménagement des locaux Borde 49b pour des associations interculturelles
	64'200.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5610.301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 5610.390 "Imputations internes".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5610.301 Traitements (-fr. 69'062.-)

La diminution de cette rubrique résulte de postes vacants suite à des démissions.

5610.309 Autres charges de personnel (-fr. 3'861.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'un nombre inférieur de demande de formation de la part du personnel.

5610.312 Eau, énergie et chauffage (-fr. 7'835.-)

La diminution de cette rubrique provient du fait que les locaux de la Borde n° 49 n'ont pas été occupés selon les prévisions budgétaires.

5610.317 Déplacements, débours, dédommagements (-fr. 4'048.-)

La diminution de cette rubrique provient spécialement de la suppression des indemnités kilométriques et de la location des places de parcs.

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecarts	Comptes 2007
Charges	10'614'600.00	10'722'614.66		9'794'428.27
Crédits supplémentaires	252'800.00			
Total des charges	10'867'400.00	10'722'614.66	-144'785.34	9'794'428.27
Revenus	3'525'000.00	4'256'800.15		5'004'808.65
Crédits supplémentaires	50'000.00			
Total des revenus	3'575'000.00	4'256'800.15	+681'800.15	5'004'808.65
Excédents de charges	-7'292'400.00	-6'465'814.51	-826'585.49	-4'789'619.62

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5611 s'élèvent à fr. 252'800.-, compensés par une recette de fr. 50'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5611.301	94'300.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5611.303	5'800.00	
5611.304	16'700.00	
5611.313	15'000.00	Achat de marchandises suite augmentation de la capacité d'accueil de l'APEMS de Vers-chez-les-Blanc
5611.318	121'000.00	Augmentation de la capacité d'accueil des APEMS, pondérée par une diminution de subvention (-fr. 45'200.-) et une augmentation de recettes (+fr. 50'000.-)
5611.434	-50'000.00	Hausse liée à l'accroissement de l'offre d'accueil - Recettes
	252'800.00	
	-50'000.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5611.304 "Cotisations à la caisse de pensions", 5611.309 "Autres charges de personnel", 5611.311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations", 5611.318 "Autres prestations de tiers" et 5611.365 "Subventions à des institutions".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 5611.434 "Redevances et prestations facturées", 5611.450 et 451 "Participation de la Confédération et du Canton aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5611.301 Traitements (+fr. 18'861.-)

Le dépassement de cette rubrique provient de l'engagement d'un collaborateur supplémentaire aux prévisions, suite à l'augmentation annuelle de la prise en charge d'enfants (environ +11 %) (1 collaborateur/pour 12 enfants).

5611.303 Cotisations aux assurances sociales (+fr. 7'054.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5611.304 Cotisations à la caisse de pension (-fr. 88'149.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5611.309 Autres charges de personnel (-fr. 29'070.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'un nombre inférieur de demande de formation de la part du personnel.

5611.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 29'011.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la non-ouverture des locaux de Victor Ruffy (pas d'achats de mobilier).

5611.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 15'503.-)

La diminution de cette rubrique provient principalement de la non-mise en exploitation du logiciel "Ariane".

5611.318 Autres prestations de tiers (+fr. 50'070.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'accroissement de la fréquentation des enfants (+ de 400).

5611.330 Pertes, défalcatons, moins-values (+fr. 10'131.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de prévisions budgétaires sous-estimées.

5611.365 Subventions à des institutions (-fr. 45'208.-)

La diminution de cette rubrique résulte de la municipalisation de l'APEMS de Vers-chez-les-Blanc dès le 1^{er} août 2008.

5611.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 490'762.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte d'une augmentation du nombre d'enfants et par conséquent d'une augmentation des prestations facturées.

5611.450 Participation de la Confédération aux charges (+fr. 34'221.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement du versement d'une subvention supplémentaire pour 3 ans suite au démarrage des APEMS de Chailly et de Vanil/Chissiez.

5611.451 Participation du Canton aux charges (+fr. 168'729.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement du versement d'une subvention unique suite au démarrage des APEMS de Chailly et de Vanil/Chissiez.

5612 Accueil vacances

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	4'034'400.00	3'946'531.68		3'830'113.29
Crédits supplémentaires	43'900.00			
Total des charges	4'078'300.00	3'946'531.68	-131'768.32	3'830'113.29
Revenus	670'500.00	687'706.90		695'872.00
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	670'500.00	687'706.90	+17'206.90	695'872.00
Excédents de charges	-3'407'800.00	-3'258'824.78	-148'975.22	-3'134'241.29

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5612 s'élèvent à fr. 43'900.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5611.301	35'700.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5611.303	2'200.00	
5611.304	6'000.00	
	43'900.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5612.301 "Traitements", 5612.304 "Cotisations à la caisse de pensions", 5612.313 "Marchandises", 5612.315 "Entretien d'objets mobiliers et d'installations", et 5612.318 "Autres prestations de tiers".

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 5612.436 "Dédommagements de tiers".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5612.301 Traitements (-fr. 61'583.-)

La diminution résulte principalement d'un poste occupé par un stagiaire AI, poste qui a été pérennisé avec l'accord de la Municipalité.

5612.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 6'119.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5612.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 10'615.-)

Conséquence de la rubrique 301.

5612.310 Imprimés et fournitures de bureau (+fr. 5'680.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de la fourniture d'imprimés par un tiers et non par le BIM/CADEV.

5612.313 Marchandises (-fr. 15'875.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une sur-évaluation lors de l'élaboration du budget 2008.

5612.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 11'123.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la non-mise en exploitation du logiciel "Ariane".

5612.318 Autres prestations de tiers (-fr. 25'420.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une surévaluation lors de l'élaboration du budget 2008.

5613 Institutions d'éducation

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	2'796'300.00	2'914'994.06		2'818'617.62
Crédits supplémentaires	75'700.00			
Total des charges	2'872'000.00	2'914'994.06	+42'994.06	2'818'617.62
Revenus	2'787'500.00	2'904'439.05		2'699'373.71
Crédits supplémentaires	28'700.00			
Total des revenus	2'816'200.00	2'904'439.05	+88'239.05	2'699'373.71
Excédents de charges	-55'800.00	-10'555.01	-45'244.99	-119'243.91

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5613 s'élèvent à fr. 75'700.-, compensés par une recette de fr. 28'700.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5613.301	31'000.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5613.303	1'900.00	
5613.304	4'700.00	
5613.301	27'000.00	Engagement d'un EPT suite absence de longue durée (accident)
5613.303	1'700.00	Engagement d'un EPT suite absence de longue durée (accident)
5613.310	9'400.00	Annonces pour recherche d'éducateurs/psychologue, etc.
5613.436	-22'900.00	Remboursement de traitements - Recettes
5613.451	- 5'800.00	Participation du Canton aux charges - Recettes
	75'700.00	
	- 28'700.00	

L'augmentation des charges de cette division résulte principalement des rubriques 5613.301/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives et 5613.390 "Imputations internes".

L'augmentation des revenus résulte principalement que cette division est subventionnée à 100 % par le Canton, suite à la signature d'un contrat de prestations d'une durée de quatre ans avec le SPJ.

L'examen des comptes rubrique par rubrique n'appelle pas de remarques particulières ou d'informations complémentaires de la part des sous-commissaires.

5800 Ecoles primaires et secondaires

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	45'576'800.00	45'423'404.55		44'157'753.37
Crédits supplémentaires	313'800.00			
Total des charges	45'890'600.00	45'423'404.55	-467'195.45	44'157'753.37
Revenus	7'707'700.00	7'612'168.11		7'837'888.22
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	7'707'700.00	7'612'168.11	-95'531.89	7'837'888.22
Excédents de charges	-38'182'900.00	-37'811'236.44	-371'663.56	-36'319'865.15

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5800 s'élèvent à fr. 313'800.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5800.301	258'600.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5800.303	15'500.00	
5800.304	39'700.00	
	313'800.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5800.301/302/303/304 "Traitements" + les cotisations y relatives, 5800.307 "Prestations à des retraités", 5800.318 "Autres prestations de tiers", 5800.319 "Impôts, taxes et frais divers", 5800.351 "Participation à des charges cantonales", 5800.366 "Aides individuelles", 5800.390 "Imputations internes".

La diminution des revenus résulte principalement des rubriques 5800.427 "Revenus des biens du patrimoine administratif", 5800.434 "Redevances et prestations facturées", 5800.451 "Participation du Canton aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5800.300 Rétribution des autorités (-fr. 12'000.-)

La non-utilisation du montant de cette rubrique résulte que le préavis 2008/46 concerne le Conseil d'établissement n'a été adopté qu'en 2009 (pas de paiements de jetons de présence).

5800.301 Traitements (-fr. 67'085.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une part du réexamen du taux d'activité de certains postes de nettoyage devenus vacants et d'autre part de l'engagement de jeunes collaborateurs.

5800.302 Traitements du personnel enseignant (-fr. 8'167.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'un nombre moins important d'experts aux examens.

5800.303 Cotisations aux assurances sociales (-fr. 72'218.-)

La diminution principale de cette rubrique résulte de la non-retention de l'AVS pour les personnes qui gagnent moins de fr. 2'200.- par année.

5800.310 Imprimés et fournitures de bureau (+fr. 13'847.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte d'un nombre supérieur de postes mis au concours dans "24 heures".

5800.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 79'151.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement des coûts de la fourniture de gaz et du chauffage urbain.

5800.314 Entretien des biens immobiliers (+fr. 18'914.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de travaux de remise en état suite à des actes de vandalisme.

5800.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (+fr. 14'136.-)

L'augmentation de cette rubrique concerne le remplacement de matériel de gymnastique devenu dangereux.

5800.316 Loyers et redevances d'utilisation (+fr. 10'481.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la location de locaux à St-Roch n° 9/11 non prévue lors de l'élaboration du budget.

5800.366 Aides individuelles (-fr. 27'126.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une réorganisation de la répartition des classes devant participer à des camps de vacances.

5800.390 Imputations internes (-fr. 110'743.-)

La diminution de cette rubrique provient des intérêts facturés.

5800.436 Dédommagements de tiers (+fr. 16'172.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des remboursements d'allocations de naissances.

5800.452 Participations des Communes aux charges (+fr. 53'110.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte d'un nombre plus important d'élèves provenant des communes voisines.

590 Service de la petite enfance

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	53'527'800.00	53'927'820.02		53'475'845.04
Crédits supplémentaires	453'100.00			
Total des charges	53'980'900.00	53'927'820.02	-53'079.98	53'475'845.04
Revenus	8'446'900.00	10'111'136.43		10'343'371.35
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	8'446'900.00	10'111'136.43	+1'664'236.43	10'343'371.35
Excédents de charges	-45'534'000.00	-43'816'683.59	-1'717'316.41	-43'132'473.69

Les crédits supplémentaires de la rubrique 590 s'élèvent à fr. 453'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
590.301	298'000.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
590.303	17'900.00	
590.304	52'900.00	
590.314	16'700.00	Entretien des biens immobiliers
590.318	67'600.00	Autres prestations de tiers
	453'100.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 53'079.98 par rapport au budget 2008 et en augmentation de fr. 451'974.98 par rapport aux comptes 2007.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 1'664'236.43 par rapport au budget 2008, et en diminution de fr. 232'234.92 par rapport aux comptes 2007.

5900 Centre de vie infantine communaux

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	27'021'000.00	27'395'878.46		25'769'904.73
Crédits supplémentaires	453'100.00			
Total des charges	27'474'100.00	27'395'878.46	- 78'221.54	25'769'904.73
Revenus	7'561'500.00	8'401'258.59		9'174'236.65
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	7'561'500.00	8'401'258.59	+ 839'758.59	9'174'236.65
Excédents de charges	- 19'912'600.00	- 18'994'619.87	+ 917'980.13	- 16'595'668.08

Les crédits supplémentaires de la rubrique 5900 s'élèvent à fr. 453'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
5900.301	298'000.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 1.8 % au 1 ^{er} janvier 2008
5900.303	17'900.00	
5900.304	52'900.00	
5900.314	16'700.00	Remplacement d'un lave-vaisselle + d'une armoire frigorifique, Centre vie infantine de l'Ancien Stand
5900.318	67'600.00	Surcoût sur la livraison de repas de midi pour les centres de vie infantine
	453'100.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 5900.303/304 "Cotisations aux assurances sociales et caisse de pensions", 5900.309 "Autres charges de personnel", 5900.311 "Achats d'objets mobiliers et d'installations".

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 5900.434 "Redevances et prestations facturées" et 5900.436 "Dédommagements de tiers", 5900.450 "Participation de la Confédération aux charges" et 5900.451 "Participation du Canton aux charges".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5900.301 Traitements (+fr. 47'263.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'engagement de personnes auxiliaires pour faire face aux exigences d'encadrement des enfants.

5900.304 Cotisations à la caisse de pensions (-fr. 198'993.-)

Conséquence de l'engagement de personnel auxiliaire non soumis à la caisse de pensions.

5900.309 Autres charges de personnel (-fr. 184'143.-)

La diminution de cette rubrique résulte du fait qu'un certain nombre de collaborateurs n'ont pas fait de demandes de formation malgré les obligations de formation imposée par les directives.

5900.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-fr. 13'273.-)

La diminution de cette rubrique résulte du fait qu'aucun développement complémentaire du logiciel "iCARE" n'a été nécessaire.

5900.312 Eau, énergie et chauffage (+fr. 8'419.-)

Le dépassement de cette rubrique résulte d'une augmentation du prix du mazout et du chauffage urbain.

5900.313 Marchandises (+fr. 79'372.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'un nombre supérieur de personnes à nourrir, non-prévu lors de l'établissement du budget 2008.

5900.318 Autres prestations de tiers (+fr. 25'059.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de la participation aux frais du colloque "petite enfance", organisé dans les locaux de Beaulieu dont les frais de location ont été plus élevés que prévus, et l'attribution d'un mandat à un tiers pour la formation des nouveaux collaborateurs au programme "iCARE".

5900.434 Redevances et prestations facturées (+fr. 105'919.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de la facturation de prestations aux parents en fonction de leurs revenus.

5900.436 Dédommagements de tiers (+fr. 182'246.-)

L'augmentation de cette rubrique provient du remboursement des frais de congé maternité et du remboursement des frais de formation pour un collaborateur.

5900.439 Autres recettes (+fr. 19'502.-)

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la vente à des tiers d'un DVD réalisé par le service ainsi que le remboursement de jetons de présence du chef de service et de la location à un tiers du logiciel "iCARE".

5901 Institutions subventionnées

	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart	Comptes 2007
Charges	26'506'800.00	26'531'941.56		27'705'940.31
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des charges	26'506'800.00	26'531'941.56	+25'141.56	27'705'940.31
Revenus	885'400.00	1'709'877.84		1'169'134.70
Crédits supplémentaires	0.00			
Total des revenus	885'400.00	1'709'877.84	+824'447.84	169'134.70
Excédents de charges	-25'621'400.00	-24'822'063.72	-799'336.28	-26'536'805.61

L'augmentation des charges de cette division résulte principalement des rubriques 5901.318 "Autres prestations de tiers".

L'augmentation des revenus résulte principalement de la rubrique 5901.436 "Dédommagements de tiers".

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires des comptes de la brochure 2008, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

5901.318 – Autres prestations de tiers (+fr. 62'017.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte de la décision d'ouvrir une nouvelle crèche à Primerose n° 25 dès le 1^{er} janvier 2009 (engagement de prestations en 2008 pour l'ouverture).

5901.365 – Subventions à des institutions (-fr. 14'942.-)

La diminution de cette rubrique provient d'une participation inférieure à "Halte-jeux/Halte-garderies".

5901.390 – Imputations internes (-fr. 14'483.-)

La diminution de cette rubrique résulte des intérêts facturés.

5901.436 – Dédommagements de tiers (+fr. 827'275.-)

L'augmentation de cette rubrique résulte des remboursements de subventions versées à des institutions, après contrôle de leur compte par le Service de la révision.

Tableau récapitulatif des pertes et défalcons de 2005 à 2008 pour la DEJE

Activités	Centre	Exercice	Pertes, défalcons	Recettes	en %
Secrétariat général	Total 5000	Total 2005		-32'259.30	
		Total 2006		-44'688.50	
		Total 2007		-46'217.60	
		Total 2008		-58'020.15	
				-	-181'185.55
Activités musicales	Total 5001	Total 2006		-300.00	0.00 %
Cultes et temples	Total 5002	Total 2005	244.20	-90'166.35	
		Total 2006		-82'991.40	
		Total 2007		-95'629.70	
		Total 2008		-103'593.05	
				244.20	-372'380.50
Santé	Total 5400	Total 2005		-22'282.35	
		Total 2006		-10'105.00	
		Total 2007		-21'748.25	
		Total 2008		-21'300.90	
				-	-75'436.50
Psychologie	Total 5410	Total 2005	35.00	-239.35	
		Total 2006	-26.78	-1'318.70	
		Total 2007		-496.35	
		Total 2008		-107.65	
				8.22	-2'162.05
Dentaire	Total 5500	Total 2005	20'581.80	-1'854'265.25	
		Total 2006	16'614.40	-1'876'648.05	
		Total 2007	40'646.00	-2'038'608.75	
		Total 2008	26'534.50	-2'242'492.25	
				104'376.70	-8'012'014.30
Adm SJL + fondations	Total 5610	Total 2005	20'400.00	-128'762.00	
		Total 2006	380.00	-171'569.50	
		Total 2007	16'860.00	-172'231.90	
		Total 2008		-157'772.60	
				37'640.00	-630'336.00
APEMS	Total 5611	Total 2005	26'734.40	-1'850'233.05	
		Total 2006	27'195.40	-2'055'679.40	
		Total 2007	46'156.85	-2'326'642.35	
		Total 2008	40'130.65	-2'713'936.85	
				140'217.30	-8'946'491.65
Centres de vacances	Total 5612	Total 2005	4'835.90	-710'247.90	
		Total 2006	5'311.20	-637'028.10	
		Total 2007	5'075.50	-624'681.55	
		Total 2008	4'102.95	-630'325.60	
				19'325.55	-2'602'283.15
Institutions d'éducation	Total 5613	Total 2005	1'645.05	-17'528.45	
		Total 2006	946.35	-27'973.85	
		Total 2007	1'556.15	-12'019.95	
		Total 2008	1'189.60	-8'855.40	
				5'337.15	-66'377.65
Primaires et secondaires	Total 5800	Total 2005	35'535.60	-1'541'209.55	
		Total 2006	29'478.35	-1'589'331.70	
		Total 2007	32'620.05	-1'532'109.60	
		Total 2008	29'145.15	-1'508'609.55	
				126'779.15	-6'171'260.40
CVE Communaux	Total 5900	Total 2005	29'460.80	-2'872'482.23	
		Total 2006	15'386.60	-3'312'035.85	
		Total 2007	43'075.45	-3'501'875.45	
		Total 2008	27'825.60	-3'931'920.54	
				115'748.45	-13'618'314.07
CVE privés subvent.	Total 5901	Total 2005	1'983.15	-382'857.35	
		Total 2006		-385'352.10	
		Total 2007		-385'002.05	
		Total 2008		-382'602.45	
				1'983.15	-1'535'813.95
DEJE	Total		551'659.87	-42'214'355.77	-1.31 %

Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2008

Rubrique	Concerne	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart
5001.365	Diverses aides pour les activités culturelles exclusivement dans le domaine de la jeunesse	20'000.00	19'954.10	-45.90
5001.366	Jeux internationaux des écoliers	30'000.00	31'023.25	1'023.25
5001.3903	Ecole sociales de musique - Mise à disposition de locaux	154'800.00	157'743.75	2'943.75
	Institut de Ribaupierre	70'100.00	70'128.00	28.00
	Petit Théâtre	94'500.00	94'450.00	-50.00
5400.365	Foyer éducatif en milieu ouvert l'Appar't Midi	321'000.00	328'502.82	7'502.82
5400.366	Aides individuelles - Participation sur achats de lunettes pour les élèves et vestiaires scolaires (enf. déshérités)	6000.00	5'132.85	-867.15
5500.366	Aides individuelles- Orthodontie et traitements conservateurs	130'000.00	101'339.05	-28'660.95
5610.365	Subventions casuelles "déléguée à l'enfance"	5'000.00	2'500.00	-2'500.00
	Subventions casuelles "déléguée à la jeunesse"	45'000.00	46'861.10	1'861.10
5610.3903	Imputations de subventions - Bergières, Centre de loisirs	48'000.00	46'557.10	-1'442.90
	Imputations de subventions - Chailly, Centre de loisirs	38'000.00	37'120.70	-879.30
	Imputations de subventions - Grand-Vennes, Centre de loisirs	115'000.00	110'567.40	-4'432.60
	Imputations de subventions - Local des éclaireurs, Mon-Repos	8'900.00	8'916.00	16.00
	Imputations de subventions - Local des éclaireurs, Parc Valency	600.00	530.00	-70.00
	Imputations de subventions - Union syndicale, Centre de loisirs J-J. Mercier	103'800.00	103'735.00	-65.00
	Imputations de subventions - Union syndicale, Centre de loisirs Palud 10	4'500.00	4'416.00	-84.00
5611.365	Familles actives des Râpes	11'000.00	64'792.00	45'208.00
5800.366	Aides individuelles - Subside pour l'organisation de camps et voyages d'études aux écoliers	280'000.00	252'874.00	-27'126.00
5901.365	Structures à temps d'ouverture restreint - Halte-jeux/Halte-garderies	375'000.00	360'058.00	-14'942.00

Liste des mandats "intellectuels" de la direction en 2008

Secrétariat général

- 2 mandats à une entreprise de graphisme pour un montant de fr. 5'000.-.

Service de santé des écoles

- aucun mandat

Service de psychologie scolaire

- 19 mandats pour des psychologues, logopédistes, psychomotriciens, etc. dont les coûts varient de fr. 40.- de l'heure à fr. 220.- de l'heure au maximum, soit un coût moyen de fr. 130.- de l'heure par mandat.

Service dentaire

- 1 mandat pour la présentation d'une nouvelle technique de soin en médecine dentaire (fr. 340.- par séance)
- 1 mandat d'expertise par un spécialiste extérieur au SDS pour 3 cas en orthodontie pour un tarif forfaitaire de fr. 883.50
- 1 mandat pour de la formation et intervention sur le logiciel Odontos au tarif de fr. 130.- par heure
- 1 mandat pour la réalisation d'appareils orthodontiques lors de la maladie du technicien dentiste pour un montant de fr. 1'179.50
- 1 mandat pour des copies de clichés au tarif de fr. 86.80 par reproduction
- 1 mandat pour des prestations effectuées par une entreprise ayant son siège aux USA, pour un montant de fr. 6'512.55.

Service de la jeunesse et des loisirs

- 1 mandat pour des séances de débriefing d'un collaborateur pour un montant de fr. 450.-
- 4 mandats pour de la supervision d'équipes pour un mandat de fr. 4'120.-
- 2 mandats pour un avocat suite à un litige avec un collaborateur pour un montant de fr. 3'309.80
- 1 mandat pour la réalisation d'un logo pour un montant de fr. 2'500.-
- 1 mandat de graphiste pour la réalisation de directives pour un montant de fr. 300.-
- 2 mandats pour de la supervision d'un collaborateur pour un montant de fr. 3'267.20
- 1 mandat pour l'organisation d'événements pour un montant de fr. 9'479.20.

Service des écoles primaires et secondaires

- 1 mandat de médiation suite à un litige avec un collaborateur pour un montant de fr. 2'451.15
- 1 mandat pour le développement du programme informatique Lagaperl pour un montant de fr. 13'287.25
- 1 mandat pour le développement d'un programme informatique pour gérer les distances de déplacements des écoliers afin de leur accorder des abonnements de transports publics pour un coût de fr. 9'673.-.

Service de la petite enfance

- 4 mandats pour de la supervision d'équipes éducatives pour un montant de fr. 14'991.-
- 1 mandat de coaching de directeurs et/ou de cadres supérieurs pour un montant de fr. 13'799.30
- 1 mandat d'accompagnement d'une équipe dans des situations complexes pour un montant de fr. 6'492.-, dont fr. 2'259.- ont été pris en charge par le Spel, soit un coût de fr. 4'233.- pour le service.

Petites caisses des services de la direction

Lors du rapport de 2007 sur les comptes de la ville de Lausanne établi par le Service de la révision, une observation et une remarque avaient été formulées concernant les petites caisses et le montant du solde de celles-ci au 31 décembre de l'année (solde négatif !).

Lors de l'examen des comptes 2008 par notre Commission, nous avons constaté que sur 100 fiches "attestation de soldes des petites caisses" au 31 décembre 2008, 14 de celles-ci présentaient des soldes négatifs.

Nous invitons dès lors le Directeur de la DEJE et les chefs de service à appliquer scrupuleusement les dispositions communales prévues au chiffre 1.542 du ROCF.

Conclusions

Nous tenons à remercier Monsieur Oscar Tosato, Directeur Enfance, Jeunesse et Education ainsi que Monsieur le Secrétaire général, Madame et Messieurs les chefs de service et leurs adjoints, Monsieur le Chef comptable de la Direction, pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2008 de la Direction Enfance, Jeunesse et Education.

Les rapporteurs :

Jean-François Cachin, rapporteur
Philippe Clivaz

Lausanne, le 8 juin 2009

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

CHARGES	part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
DIRECTION	6.67	104'395'760	105'822'200	-1.35	103'686'346	0.68
VILLE	100.00	1'564'511'189	1'552'968'100	0.74	1'561'913'785	0.17

REVENUS	part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
DIRECTION	2.80	43'779'825	42'947'700	1.94	2'552'538	1'615.15
VILLE	100.00	1'564'614'582	1'525'303'300	2.58	1'568'157'841	-0.23

Les charges de la direction représentent 6.7 % de celles de la Ville. Elles ont augmenté de 0.7 % par rapport au budget de l'année et se sont presque maintenues stables par rapport aux comptes 2007.

Les revenus de la direction représentent 2.8 % des revenus de la Ville. Ils ont augmenté par rapport au budget de 2.6 % et se sont maintenus stables par rapport aux comptes 2007.

1. Analyse des charges et revenus par nature

CHARGES	part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
Personnel	70.06	73'143'392	74'338'200	-1.6	71'682'292	2.0
Biens, services, marchandises	9.33	9'740'039	10'138'400	-3.9	10'215'211	-4.7
Amortissements	3.52	3'675'479	3'735'300	-1.6	3'641'587	0.9
Subventions accordées	13.98	14'597'022	14'366'900	1.6	14'736'224	-0.9
Imputations internes	3.10	3'239'828	3'243'400	-0.1	3'411'033	-5.0
DIRECTION	100.0	104'395'760	105'822'200	-1.3	103'686'346	0.7

REVENUS	part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	ec./bud. %	Comptes 2007	ec./2007 %
Revenus des biens	0.21	90'193	79'400	13.6	96'640	-6.7
Taxes, ventes, prestat. fact.	17.24	7'549'287	6'681'100	13.0	6'704'818	12.6
Dédom. de collect. publiques	79.72	34'900'321	34'904'800	0.0	34'616'125	0.8
Subventions acquises	1.91	838'284	879'000	-4.6	871'920	-3.9
Imputations internes	0.92	401'740	403'400	-0.4	404'235	-0.6
DIRECTION	100.00	43'779'825	42'947'700	1.9	42'693'738	2.5

Le "personnel" représente la charge la plus importante de la direction (70 % des charges). Bien que ce poste ait légèrement baissé par rapport au budget, il a augmenté dans la même proportion par rapport aux comptes 2007.

Service	01.01.2008		31.12.2008		
	n	ept	n	ept	
TOTAL	empl.	727	655.25	733	659.65
	app.	22		24	

Dont la répartition par service :

SAS	empl.	68	61.8	69	62.7
	app.	3		3	
SSL	empl.	233	191.1	234	192.5
	app.	1		1	
STI	empl.	140	123.8	141	123.5
	app.	2		4	
SPP	empl.	286	278.55	289	280.95
	app.	16		16	

Le deuxième poste grevant les charges (14 %) est celui des "subventions", qui a augmenté de 1.6 % par rapport au budget, mais légèrement diminué par rapport aux comptes.

Quant au compte "biens services, marchandises", il a régressé de 4 % par rapport au budget de l'année, ainsi que de 4.7 % par rapport aux comptes.

De manière générale, nous relevons que le budget a été bien maîtrisé, un effort se faisant particulièrement au niveau des dépenses de marchandises.

Lausanne étant un des 11 centres régionaux en charge de l'aide sociale, il est évident que le poste "dédommagement des collectivités publiques", représente la plus grande rentrée de fonds de la direction. Ces 80 % de revenus de la direction résultent donc du remboursement par le Canton des charges de personnel et de loyers; elles sont restés très stables par rapport au budget ainsi qu'aux comptes 2007. En effet l'aide sociale a peu évolué grâce à une collaboration accrue avec l'ORP et à la fin de la prise en charge des étrangers en situation irrégulière.

2. Analyse des charges et revenus par services

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
610	6100	SAS - Secteur assurances sociales	6.63	6'917'802	7'043'000	-1.78	7'002'165	-1.20
610	6101	SAS - Secteur administratif	1.19	1'246'189	1'285'300	-3.04	1'817'843	-31.45
630	6300	SSL - Administration du service	1.61	1'678'801	1'580'200	6.24	1'377'402	21.88
630	6301	SSL - Unités de support	2.61	2'727'142	2'799'700	-2.59	2'722'832	0.16
630	6302	SSL - Unités de prestations	19.56	20'424'895	21'529'800	-5.13	19'741'838	3.46
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	13.05	13'622'987	13'309'300	2.36	13'806'962	-1.33
640	6400	STI - Administration du service	2.93	3'056'071	3'067'400	-0.37	2'859'171	6.89
640	6401	STI - Office du travail	0.89	924'263	894'300	3.35	954'787	-3.20
640	6402	STI - Office régional de placem.	8.84	9'229'143	9'298'700	-0.75	9'221'850	0.08
640	6404	STI - Emplois temp. subv.	6.41	6'696'916	7'027'900	-4.71	7'163'886	-6.52
660	6600	SPP - Parcs et promenades	36.28	37'871'551	37'986'600	-0.30	37'017'609	2.31
		DIRECTION	100.00	104'395'760	105'822'200	-1.35	103'686'346	0.68

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2008	Budget 2008	Ec./bud %	Comptes 2007	Ec./2007 %
610	6100	SAS - Secteur assurances sociales	7.97	3'490'200	3'141'900	11.09	3'094'571	12.78
610	6101	SAS - Secteur administratif	0.52	229'480	230'300	-0.36	242'477	-5.36
630	6300	SSL - Administration du service	1.46	641'133	555'700	15.37	563'361	13.80
630	6301	SSL - Unités de support	5.69	2'489'636	2'443'400	1.89	2'449'103	1.66
630	6302	SSL - Unités de prestations	39.84	17'444'053	17'045'400	2.34	16'588'598	5.16
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	2.75	1'203'989	986'600	22.03	1'015'748	18.53
640	6400	STI - Administration du service	0.68	296'016	245'100	20.77	259'875	13.91
640	6401	STI - Office du travail	0.22	95'392	94'000	1.48	86'479	10.31
640	6402	STI - Office régional de placem.	20.66	9'046'904	9'114'500	-0.74	9'035'096	0.13
640	6404	STI - Emplois temp. subv.	14.21	6'222'245	6'372'800	-2.36	6'805'892	-8.58
660	6600	SPP - Parcs et promenades	5.99	2'620'777	2'718'000	-3.58	2'552'538	2.67
		DIRECTION	100.00	43'779'825	42'947'700	1.94	42'693'738	2.54

"Le Service social Lausanne" représente environ 37 % des charges de la direction. L' "administration du service" a vu ses charges augmenter de 6.25 % par rapport au budget, de 22 % par rapport aux comptes 2007, mais ses revenus ont augmenté d'autant plus, 15 % par rapport au budget, 14 % par rapport aux comptes 2007. Ces évolutions sont dues à la réorganisation du service.

"Parcs et promenades" est le poste qui représente la plus lourde prestation pour la direction (36 %) puisqu'elle n'est pas prise en charge par le Canton. Pourtant les dépenses sont bien maîtrisées par rapport au budget, elles augmentent légèrement par rapport aux comptes 2007 : mise à disposition de compétences dans le cadre d'études ou de groupes de travail (M2, restructuration des lignes tl ou Métamorphose).

"Le Service du travail et de l'intégration" grève la direction de 19 % des charges. L' "ORP" qui représente 9 % des charges de ce service, s'est maintenu particulièrement stable, le marché du travail ayant été porteur jusqu'en septembre. Cependant, dès octobre, on assiste à une forte poussée des inscriptions au chômage, laissant augurer une année 2009 difficile.

Les "emplois temporaires subventionnés", représentant 6.5 % des charges de la direction, ont diminué leurs charges par rapport au budget de 4.7 % et par rapport aux comptes de 6.5 %. Ils rapportent 15 % des revenus à la direction, ces revenus ont hélas baissé de 2.4 % par rapport au budget et de 8.6 % par rapport aux comptes 2007. Une rigueur au niveau de l'organisation et la suppression de certains programmes spécifiques non concluants qui entraînaient des subventions fédérales ont abouti à ces évolutions.

L'examen des comptes, rubriques par rubriques, n'appelle pas de remarque particulière, sinon les compléments d'information suivants à titre de clarification.

610 Service des assurances sociales

6100 Secteur assurances sociales

- 301 : La diminution des charges résulte essentiellement de la vacance de postes non immédiatement repourvus et de mutations. A noter que le remplacement de personnes parties à la retraite par quelqu'un de plus jeune peut conduire à une diminution de charge allant jusqu'à fr. 60'000.-.
- 311 : L'informatique est comprise dans cette rubrique. Or la migration vers les produits Globaz au Noirmont a permis des économies. Rappelons que les 27 caisses qui s'adressent à cette même entreprise informatique sont devenues actionnaires de la dite entreprise, comme accepté par le Conseil communal.
- 317 : Les déplacements et débours ont augmenté vu les déplacements au Noirmont, ainsi qu'à Genève pour des cours.

- 317 : Le montant n'avait pas été budgété parce que les indemnités kilométriques n'étaient alors pas séparées des autres frais de déplacement comme le demande la nouvelle instruction donnée par le Service financier.
- 318 : S'il y a diminution par rapport au budget, en revanche un crédit supplémentaire de fr. 45'000.- a été demandé pour refaire tous les dossiers suite au changement de n° AVS.
- 434 : La différence de fr. 251'000.- provient des indemnités versées par l'agence de Clarens pour le travail accompli pour cette caisse.
- 439 : L'augmentation est due aux frais de sommation facturés d'office suite à la migration vers les produits Globaz.

6101 Secteur administratif DSS+E

- 301 : Economie due à des vacances non immédiatement repourvues et à des mutations. Une personne partie à la retraite, engagée à 100 %, a été remplacée par une personne à 50 %.
- 311 : Fr. 1'000.- non utilisés un lecteur BVR n'ayant pas été acheté.
- 366 : Economie due à la diminution des allocations communales de naissance et du nombre de nonagénaires fêtés.
- 436 : La différence provient du remboursement d'allocations de naissance versées.

630 Service social Lausanne – CSR

6300 Administration du service

- 301 : Le transfert interne d'une collaboratrice explique la différence qui est par ailleurs compensée en 6302.301.
- 309 : La formation est décidée en fonction des besoins, d'où difficulté de prévoir à l'avance le montant nécessaire.
- 310 : La parution d'une brochure prévue en 2008 a été reportée en 2009 et des abonnements à des quotidiens n'ont pas été renouvelés.
- 311 : Des rabais ont été obtenus lors de commandes importantes et un collaborateur n'a pas voulu changer de mobilier, mais suite à la demande de crédits supplémentaires pour le regroupement de divers services le point 311 devra être augmenté l'année prochaine.
- 318 : Peu de mandats externes.
- 319 : Participation financière au RAS (régionalisation de l'action sociale) inférieure que prévu.
- 390 : Moins de charges en particulier de nettoyage.
- 436 : Récupération de salaire dû aux versements de l'assurance-accidents.
- 451 : La participation de l'Etat se fait en fonction des dossiers (fr. 3'950.- par dossier d'aide sociale par année).

6301 Unités de support

- 301 : Différence due aux délais de recrutement, recrutement de cadres d'autant plus difficile que la prise en compte des années de service ne permet pas d'offrir à un jeune dans un poste de responsabilité un salaire qui rivalise avec le privé.
- 304 : Emplois essentiellement féminins d'où congé maternité et taux de rotation du personnel particulièrement élevé.
- 310 : Multiplication des offres d'emploi dans la presse suite à départs et vu difficultés de recrutement.
- 318 : Conditions avantageuses obtenues de Swisscom pour communications téléphoniques.

- 319 : Les frais de déplacements des enquêteurs, au nombre de 3 pour 4200-4300 cas, avaient été comptés un peu larges. Ils interviennent sur demande d'un assistant social ou en cas de dénonciation.
- 390 : Il s'agit des loyers des appartements de secours.
- 436 : Encaissement d'allocations de maternité plus important que prévu.

6302 Unités de prestations

- 301 : Economie due à des vacances de postes et au transfert mentionné en 6300.301.
- 310 : Moins de frais d'annonces et achat de nouveaux dossiers cartonnés prévu en 2008 reporté en 2009.
- 314 : Prestataire moins cher pour le nettoyage de l'abri PC utilisé pendant la période hivernale.
- 315 : Prestataire moins cher pour nettoyage de la literie.
- 316 : Pas de déménagement de Chauderon 4, faute de locaux, et reprise de locaux de l'unité d'insertion par le Service du logement et des gérances.
- 318 : Installation d'un nouveau logiciel de gestion à l'unité de logement non achevée. Crédit supplémentaire prévu au budget 2009. Les montants pour le traitement des déchets Tridel en cas d'évacuation n'ont pas été utilisés.
- 319 : Moins d'achat de parts sociales auprès de coopératives d'habitation.
- 434 : Augmentation de la participation des locataires aux frais de logement.
- 436 : Encaissement d'allocations maternité et remboursement de dommages dans les logements par assurance RC.

6303 Subventions et aides individuelles

- 365 : Il a été versé moins que budgété à certaines institutions dont la fondation Mère Sofia qui n'est pas organisée pour assurer un second repas par jour; celui-ci peut être pris au Passage ou à Caritas.
- 426 : Restitution de subventions non utilisées suite à des changements ou annulation d'activité (par ex. Français en jeu n'a pas donné un des cours de français prévu, le Parachute a cessé ses activités d'accueil à bas seuil), vérification étant faite que les institutions ont utilisé les subventions dont elles ne peuvent garder le solde éventuel qu'en partie.
- 461 : La restitution de subventions entraîne la diminution de la part de l'Etat (50 %) aux charges d'exploitation de ces institutions (Marmotte et Sleep'in).

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

- 300 : Il s'agit de montants payés par le BLI.
- 301 : Economie liée à des vacances de postes. Deux programmes ont été fermés (Papier froissé) ou transférés (Chantiers communaux intégrés à un autre programme, le résultat en matière d'intégration professionnelle étant jugé trop faible; désormais regroupé avec Atelier 26, financé par l'assurance chômage fédérale).
- 310 : La personne reprenant le poste vacant au bureau de l'intégration a demandé un crédit supplémentaire pour une brochure informative prévue en 2008 mais qui ne sera faite qu'en 2009. On projette une seule brochure avec le service de développement et de la communication.
- 318 : Les mandats externes intellectuels sont en augmentation par rapport à 2007. Mais les honoraires prévus pour 300.2 n'ont pas été versés, d'où économie par rapport au budget 2008.
- 365 : Subventions casuelles non dépensées.

- 436 : Remboursements de traitements par indemnités pour perte de gain (grossesse, accident, service militaire).
- 450 et 460 : Tant le Canton que la Confédération subventionnent certains projets dans le cadre de l'intégration des étrangers. La subvention de la Confédération est destinée en partie aux tâches ordinaires de conseil aux migrants, le BLI étant reconnu comme centre de compétences, en partie à des projets ponctuels comme, par ex. la Semaine d'action contre le racisme.

6401 Office du travail

- 310 : Il a fallu mettre des annonces pour remplacer un juriste.
- 317 : Les frais de déplacement et débours dépendent du lieu et de la fréquentation des cours de formation continue.
- 318 : Concerne un cours de gestion d'équipe (la différence par rapport aux comptes 2007 s'explique par le fait qu'en 2007 le déménagement de l'inspection du travail a nécessité la demande d'un crédit supplémentaire).
- 431 : L'inspection du travail se prononce sur les plans des entreprises industrielles avant construction et ces avis sont soumis à émolument, de même que les autorisations de travail de nuit.

6402 Office régional de placement

- 301 : Vacances de postes suite à des départs à la retraite mais aussi à manque de bureaux à disposition.
- 310 : La gestion électronique des documents par l'ORP devrait commencer dans quelques mois; le système Plasta relie tous les ORP du pays.
- 311 : Economie sur le coût de remplacement des PC.
- 314 : Les frais de nettoyage facturés par le Service logement et gérance le sont au prorata des surfaces utilisées. Il n'a pas été entrepris de transformations en 2008.
- 318 : L'interprétariat pour l'office régional de placement fait appel à une fondation. Les frais d'affranchissement et de téléphones ont été surestimés.
- 319 : Les relations publiques et les contacts avec des entreprises privées (le café offert à votre arrivée !) ne dépendent pas de la Ville.
- 436 : Récupération de salaire plus importante (accidents, allocations maternité).
- 450 : Le travail de l'ORP est couvert à 100 % par la Confédération sauf les allocations de résidence la part d'assainissement de la caisse de pensions et la supervision d'où l'écart mentionné.

6404 Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

- 301 : 2 programmes (Papier froissé et Chantiers communaux) ont été arrêtés et le programme Syni emploi ralenti, car ce dernier sera supprimé en 2009 (Syni emploi se déroulera à Genève), d'où diminution du personnel. Le budget avait été calculé pour 11 programmes différents. Il en est resté 8.5.
- 310 : L'impression des supports de cours prévue a été abandonnée.
- 311 : Dépassement dû au développement et à l'achat de licences supplémentaires pour la création d'une base de données centralisée pour les ETSL. Les honoraires liés à cet objet figurent sous 318.
- 313 : Economie suite à la fermeture du programme "Chantiers communaux" qui nécessitait l'achat de matières premières.
- 314 : Economie sur les frais de nettoyage désormais confiés au programme "SIC".
- 316 : Une erreur avait conduit à compter un loyer à double !
- 317 : Frais occasionnés par des 2 conflits juridiques ayant abouti à des procès.

- 318/19 : L'ensemble de la réalisation de la base de données centralisée n'a pas été menée à terme.
- 434 : Diminution de revenus due à l'arrêt du programme "Chantiers-Ville".
- 435 : La cafeteria 36, le restaurant à Sévelin et la boutique Esquisses à la Palud n'ont pas rapporté les bénéfices escomptés.
- 450 : Le ralentissement du programme Syni emploi ayant entraîné la diminution des frais effectifs, la subvention de la Confédération a diminué d'autant puisqu'elle est fonction de ces frais.
- 451 : La subvention cantonale est calculée d'après le système dit de la commande d'un certain nombre de places-année. En 2008 il y a eu 159 places-année au lieu des 150 prévues à fr. 26'000.- par place et par année. S'ajoutent quelques revenus annexes.

660 Service des parcs et promenades

6600 Parcs et promenades

- 301 : Economie due à des vacances de postes non immédiatement repourvus.
- 311 : L'achat a été reporté à 2009, mais les bennes sont là.
- 312 : Les dépenses sont dépendantes de la météo, en matière d'arrosage particulièrement. Plutôt que multiplier les bouches d'eau, récupération de l'eau de pluie et pompage de l'eau du lac pour le bas de la Ville. Les frais d'électricité sont à rediscuter avec les SI. A noter que les fontaines (musée olympique, pl. de la Navigation, Riponne, etc.) coûtent très cher en électricité à l'exploitation.
- 313 : Augmentation du prix du carburant, mais option plus écologique.
- 314 : Le remplacement d'une citerne ne pouvant se faire en hiver, report à 2009.
- 316 : Il s'agit de location de locaux pour les jardiniers, de location de nacelles et de location de programmes informatiques.
- 317 : Les déplacements et débours concernent particulièrement les apprentis qui se rendent à Marcelin.
- 318 : En 2008 un mandat a été confié à un avocat dans l'affaire du parking de Mon-Repos.
Deux audits ont été demandés, l'un pour un problème relationnel dans une équipe (env. fr. 40'000-), l'autre parce que le travail d'une personne ne correspondait pas à son cahier des charges (env. fr. 16'000.- pour un conseiller en coaching). La personne est finalement partie dans un autre service. Par ailleurs, il y a un minimum de personnel ce qui peut nécessiter en cas de pique de travail l'engagement de personnel supplémentaire.
- 390 : Dépassement dû à la location d'un local au chemin de Renou.
- 424 : Les camions usagés n'ont pas été vendus mais transférés à Routes et mobilité.
- 427 : Loyer de l'Orangerie de Mon-Repos, du plantage de la Bourdonnette et autres lopins de terre loués, location de terrain pour pose d'antennes et d'armoires de téléphonie.
- 434 : Baisse des abonnements d'entretien au cimetière, de remboursements d'arbres après accidents et de travaux d'entretien pour des tiers.
- 435 : Il s'agit des ventes dans les 3 magasins, 1 à Montoie, 2 au Bois-de-Vaux.
- 436 : Moins il y a d'accidents, moins il y a de remboursements !

3. Thèmes transversaux

3.1. Contentieux (facturation des débiteurs)

6101 Secteur Administratif DSS+E

Beaucoup de contentieux, traité à part par le groupe recouvrement. La comptabilité de la DSSE nous a fourni un document précis sur le contentieux et les débiteurs, portant sur ces 3 dernières années qui montre une augmentation des factures non honorées et de la somme totale impayée; la majorité des factures concerne des personnes physiques (98 %).

- 6404** **ETSL**
Le contentieux se monte à fr. 97'944.27, total du solde dû au 31.12.08.
- 6600** **Parcs et promenades**
Le contentieux se monte à fr. 90'000.-. Augmentation des dégradations et du vandalisme.
- 3.2.** **Mandats (expertises, audits)**
- 6100** **Secteur assurances sociales**
Point d'audit, ni de mandats externes à signaler.
- 6101** **Secteur administratif DSS+E**
Ni audit, ni mandat externe en cours.
- 6300** **CSR administration**
Peu de mandats externes, sinon pour des supervisions ou médiations dans des équipes, afin de respecter le principe de confidentialité en dehors de toute hiérarchie, ou face à certaines difficultés avec les usagers, voire dans le cas d'engagement de cadres dirigeants.
- 6400** **STI administration**
Les mandats externes intellectuels sont en augmentation par rapport à 2007. Mais les honoraires prévus pour 300.2 n'ont pas été versés, d'où économie par rapport au budget 2008.
- 6404** **ETSL**
Il nous a été remis un document extrêmement précis et détaillé avec tous les mandats externes (objet du mandat, nom du mandataire, nombre d'heures et prix de l'heure) d'où il ressort que, sur les 75 mandats signalés, 38 mandats avaient débuté avant 2008; le montant total s'élève à fr. 451'889.87.
- 6600** **Parcs et promenades**
Des mandats externes peuvent être confiés à des architectes, biologistes ou écologistes. En 2008 un mandat a été confié à un avocat dans l'affaire du parking de Mon-Repos.

Deux audits ont été demandés, l'un pour un problème relationnel dans une équipe (env. fr. 40'000.-), l'autre parce que le travail d'une personne ne correspondait pas à son cahier des charges (env. fr. 16'000.- pour un conseiller en coaching). La personne est finalement partie dans un autre service.

Conclusions

Nous remercions MM. les chefs de service et les collaborateurs de la comptabilité ainsi que M. le municipal Jean-Christophe Bourquin de leur accueil, de leur disponibilité à répondre à toutes nos questions et à notre demande de mieux comprendre les enjeux de leur service lors de nos visites de la direction. M. Bourquin nous a laissé entendre qu'il n'est pas exclu que des économies puissent être réalisées dans sa direction, le surcroît de travail dû à la crise étant compensé par la participation de l'Etat calculée au prorata des cas traités.

Après examen des comptes 2008, les commissaires proposent à la Commission des finances de les accepter.

Les commissaires :

Myriam Tétaz, rapporteur
Isabelle Truan

Lausanne, le 20 mai 2009

DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

1. Généralités

Les résultats de l'exercice se présentent comme suit :

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
Charges	521'335'229	496'074'500	25'260'729	5.1%	532'362'888	-11'027'659	-2.1%
Revenus	590'754'979	566'991'700	23'763'279	4.2%	590'690'631	64'348	0.0%
Excédents	69'419'750	70'917'200	-1'497'450	-2.1%	58'327'743	11'092'007	19.0%

L'exercice 2008 laisse apparaître un résultat positif de fr. 69'419'750.-. Les charges sont supérieures de 5.1 % et les revenus de 4.2 % par rapport au budget. Au final, le résultat est inférieur au budget de fr. 1'497'450.- ou 2.1 %.

Il faut, cependant, relever une baisse de 2.1 % des charges pour des revenus 2008 quasi semblables à ceux de l'année précédente. Les comptes 2008 laissent, ainsi, apparaître un bénéfice supérieur de fr. 11'092'007.- (hausse de 19 %) par rapport aux comptes 2007.

Notons enfin que les revenus annuels des Services industriels représentent ~ 38 % de ceux de la ville de Lausanne, et ses charges ~ 33 %. Sans l'apport financier de cette direction, les comptes de la capitale vaudoise présenteraient théoriquement un déficit de plus de fr. 69'000'000.-.

2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 08	Budget 08	Ecart C.08/B.08		Comptes 07	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
CHARGES	521'335'229	496'074'500	25'260'729	5.1	532'362'888	-11'027'659	-2.1
30 Charges de personnel	63'734'800	65'135'100	-1'400'300	-2.1	60'714'420	3'020'380	5.0
31 Biens, services et march.	334'643'275	321'019'200	13'624'075	4.2	267'144'875	67'498'400	25.3
32 Intérêts passifs	29'028'583	25'850'500	3'178'083	12.3	19'642	29'008'941	147'688.3
33 Amortissements	44'045'452	37'683'000	6'362'452	16.9	41'122'410	2'923'042	7.1
36 Subventions accordées	691'760	550'000	141'760	25.8	636'243	55'517	8.7
38 Attributions aux réserves	9'474'029	2'968'000	6'506'029	219.2	2'143'000	7'331'029	342.1
39 Imputations internes	39'717'330	42'868'700	-3'151'370	-7.4	160'582'298	-120'864'968	-75.3
REVENUS	590'754'979	566'991'700	23'763'279	4.2	590'690'631	64'348	0.0
42 Revenus des biens	2'115'549	1'055'000	1'060'549	100.5	1'533'615	581'934	37.9
43 Taxes, ventes et prest. fact.	548'577'879	520'468'000	28'109'879	5.4	454'172'006	94'405'873	20.8
48 Prélèv. sur les réserves	344'221	2'600'000	-2'255'779	-86.8	6'013'105	-5'668'884	-94.3
49 Imputations internes	39'717'330	42'868'700	-3'151'370	-7.4	128'971'905	-89'254'575	-69.2

2.1 Analyse générale

L'examen détaillé des charges par nature indique une hausse de 5.1 % des charges (B08-C08), ainsi qu'une hausse des revenus de 4.2 % par rapport au budget 08. Par contre, par rapport au compte 2007, les charges baissent de -2.1 % et les revenus sont stables (+0.0).

Les intérêts et les amortissements méritent des explications complémentaires.

- 32 Modification de la méthode de calcul des intérêts sur investissements rétrocédés à la Ville (5 %), suite à son automatisation dans SAP.
- 33 Augmentation due à l'amortissement des projets terminés et financés par les extensions ordinaires 2006 et 2007.

2.2 Charges de personnel (30)

	Comptes 08	Budget 08	Ecart C.08/B.08		Comptes 07	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
30 Charges de personnel	63'734'800	65'135'100	-1'400'300	-2.1	60'714'420	3'020'380	5.0

Les charges de personnel (30) sont en légère diminution par rapport au budget 08 -fr. 1'400'300.- (-2.1 %) mais en augmentation de fr. 3'020'380.- (+5.0 %) par rapport aux comptes 2007.

Ces augmentations s'expliquent par :

- une augmentation des EPT (détail et explications ci-dessous)
- l'indexation et l'engagement d'un personnel plus qualifié. En effet, le personnel qualifié et formé sur le marché du travail est rare.

Evolution EPT 2007-2008

Structure organisationnelle	Comptes 2007	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart C par rapport au B08
Service développement stratégique	36.48	47.24	36.10	-11.14
Service comptabilité et finances	70.30	72.70	30.60	-42.10
Service MAGESI	25.70	25.60	38.20	12.60
Service du gaz et CAD	106.50	108.00	94.80	-13.20
Service de l'électricité	200.50	213.70	192.20	-21.50
Service du multimédia	45.40	50.20	49.00	-1.20
Service commercial	0.00	0.00	62.10	62.10
Effectif total	484.88	517.44	503.00	-14.44

2.3 Biens, services et marchandises (31)

	Comptes 08	Budget 08	Ecart C.08/B.08		Comptes 07	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
31 Biens, services et march.	334'643'275	321'019'200	13'624'075	4.2	267'144'875	67'498'400	25.3

Les charges (31) **Biens, services et marchandises** sont en augmentation de 4.2 % par rapport au budget 2008 et en augmentation de 25.3 % par rapport aux comptes 2007.

2.4 Amortissements (33)

	Comptes 08	Budget 08	Ecart C.08/B.08		Comptes 07	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
33 Amortissements	44'045'452	37'683'000	6'362'452	16.9	41'122'410	2'923'042	7.1

Les charges (33) **Amortissements** sont en augmentation de 16.9 % par rapport au budget 2008 et également de 7.1 % par rapport aux comptes 2007.

2.5 Subventions accordées (36)

	Comptes 08	Budget 08	Ecart C.08/B.08		Comptes 07	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
36 Subventions accordées	691'760	550'000	141'760	25.8	636'243	55'517	8.7

Sous (36) **Subventions accordées**, la hausse constatée entre les comptes 2008 et le budget 2008 est de +25.8 % et de 8.7 % par rapport aux comptes 2007. Cette forte hausse est due à la prise en charge de l'abonnement Téléseu, suite à une forte augmentation des personnes qui sont exonérées de la taxe

2.8 Taxes, ventes et prestations facturées (43)

	Comptes 08	Budget 08	Ecart C.08/B.08		Comptes 07	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
43 Taxes, ventes et prest. fact.	548'577'879	520'468'000	28'109'879	5.4	545'172'006	94'405'873	20.8

Les **Taxes, ventes et prestations facturées (43)** sont en augmentation de 5.4 % par rapport au budget 2008, et de 20.8 % par rapport aux comptes 2007.

3. Autofinancement des Services industriels

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. suppl.	Comptes 2007	Comptes 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Bénéfice sur compte de fonctionnement	69.4	70.9	58.3	76.6	77.6	77.7
Amortissements	44.0	37.7	41.1	41.5	38.5	38.2
Variations de réserve	9.1	0.4	-3.9	-2.9	0.4	-6.5
Excédent (+), insuffisance (-) d'autofinancement	122.5	109.0	95.5	115.2	116.5	109.4
Investissements	48.4	40.4	40.2	29.3	22.6	30.7
Excédent (+), insuffisance (-) d'autofinancement après investissements	74.1	68.6	55.3	85.9	93.9	78.7

Investissements	52.6	41.4	43.2	32.2	25.3	32.5
Autorisations d'achats	0.9	1.3	0.8	0.3	0.8	0.0
Recettes (taxes de raccordement)	-5.1	-2.3	-3.8	-3.2	-3.5	-1.8
Investissements nets	48.4	40.4	40.2	29.3	22.6	30.7

L'excédent d'autofinancement (74.1 mios) est en hausse de 18.8 mios par rapport aux comptes 2007 et de 5.5 mios par rapport au budget 2008.

4. Résultats par service

Le tableau ci-dessous présente le résultat par activité et service des Services généraux, avant répartition de leurs excédents de charges aux services techniques :

700 Services généraux

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
700 Service développ. stratégique	-13'622'648.19	-14'051'000	428'352	3.0	-12'346'415.27	-1'276'232.92	10.3
7010 Service comptabilité et finances	-6'489'914.25	-7'082'300	592'386	8.4	-8'582'885.51	2'092'971.26	-24.4
702 Service du Magesi	-8'651'077.03	-9'336'700	685'623	7.3	-7'624'738.79	-1'026'338.24	13.5
	-28'763'639.47	-30'470'000	1'706'361	5.6	-28'554'039.57	-209'599.90	-0.7

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SIL par activité et par service se présente de la façon suivante :

SERVICES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
700 SDS - Portail énergies	-578'949.84	-675'300	96'350	-14.3	0.00	-578'949.84	-
74 Service du gaz et du CAD	32'766'863.55	20'236'300	12'530'564	61.9	5'580'868.99	27'185'994.56	487.1
760 Service de l'électricité	29'738'452.14	44'908'000	-15'169'548	-33.8	46'143'648.93	-16'405'196.79	-35.6
7700 Service multimédia	7'493'383.94	6'448'200	1'045'184	16.2	6'603'225.37	890'158.57	13.5
Résultat global	69'419'749.79	70'917'200	-1'593'800	-2.2	58'327'743.29	11'670'956.34	20.0

Les grands écarts sont constatés pour le Service du gaz (61.9 %) et celui de l'électricité (-33.8 %). Des détails sont donnés lors de l'analyse du service.

700 Développement stratégique

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	-13'622'648.19	-14'051'000	428'352	3.0	-12'346'415.27	-1'276'232.92	10.3
700 SDS - Portail énergies	-578'949.84	-675'300	96'350	-14.3	0.00	-578'949.84	-

Les montants entre le budget 08 et les comptes 08 sont stables avec une hausse de 3.0 %. L'augmentation est de 10.3 % entre les comptes 08 et 07. Cette augmentation s'explique par l'engagement de personnel auxiliaire durant la transition vers SILCom.

Commentaires significatifs du Service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 08 :

700.311 -fr. 55'814.-

Suite au déménagement du centre de formation à Malley et à la création de C-For, les prestations effectuées pour le compte de tiers sous rubrique 700.434 ont fortement diminué ce qui a, par conséquent, réduit les achats de matériels.

700.331 -fr. 477'963.-

Amortissement moins importants consécutivement à la réalisation de C-For pas encore terminé et à divers développements SAP différés en 2009.

700.425 +fr. 68'425.-

Dividendes de Neo Technologie SA, active dans le domaine du développement de SAP, pas prévus au budget.

710 Service de la comptabilité et des finances

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
			fr.	%		fr.	%
710 Service comptabilité-finances	-6'489'914.25	-7'082'300	592'386	8.4	-8'582'885.51	2'092'971.26	-24.4

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 08 :

701.301 -fr. 204'442.-

Economies réalisées notamment par le non-renouvellement de postes au Bureau des redevueurs.

701.311 -fr. 24'040.-

Economies réalisées sur l'équipement du service d'appel du Service commercial toutefois ces coûts devraient réapparaître en 2009.

701.318 +fr. 111'115.-

Augmentation des frais liés aux envois de factures.

701.424 +fr. 245'734.-

Comptabilisation des escomptes obtenus des fournisseurs.

702 MAGESI

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
			fr.	%		fr.	%
702 Service du Magesi	-8'651'077.03	-9'336'700	685'623	7.3	-7'624'738.79	-1'026'338.24	13.5

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 08 :

- 702.312 +fr. 52'324.-
Augmentation des tarifs d'énergies et prise en charge de la consommation consécutivement à la transformation des ateliers de Malley.
- 702.313 +fr. 69'606.-
Achat de carburants pour les autres Directions comptabilisées sous cette position selon la note à la Commission des finances du 04.12.2008, compensé au niveau de la rubrique 434.
- 702.318 -fr. 202'531.-
Coût du partenariat avec Spontis SA pas entièrement comptabilisé, le décompte définitif parviendra courant 2009. Remplacement des détecteurs incendie repoussé en 2009.
- 702.330 +fr. 246'517.-
Sorties d'articles du stock pour montage et déplacement dans la halle de stockage. Cette charge est compensée sous la position 424.
- 702.424 +fr. 489'540.-
Entrées en stock d'articles après montage en compensation de la sortie de stock mentionnée sous rubrique 330 ci-dessus. Comptabilisation de la ristourne de Spontis SA pour les prestations 2007.
- 702.434 +fr. 99'649.-
Vente de carburants pour d'autres directions, comptabilisée sous cette position (voir rubrique pour 313 ci-dessus).

74 Service du gaz et du chauffage à distance

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
			fr.	%		fr.	%
74 Service du gaz et du CAD	32'766'863.55	20'236'300	12'530'564	61.9	5'580'868.99	27'185'994.56	487.1

Commentaires significatifs du service sur les comptes par rapport au budget 07 :

- 74.301 -fr. 316'837.-
Economies consécutives aux difficultés sur le marché du travail pour l'engagement de cinq collaborateurs.
- 74.311 -fr. 564'357.-
Report du déménagement du personnel du réseau du gaz sur le site de Pierre-de-Plan en 2009 pour des raisons de disponibilité de locaux et surestimation du matériel nécessaire aux nouveaux branchements et à la réparation de fuites.
- 74.312 +fr. 16'333'789.-
Forte augmentation du prix d'achat du gaz (voir aussi rubrique 74.435 ci-dessous).
- 74.315 -fr. 294'171.-
Diminution des travaux d'entretiens des postes de quartiers (différés).
- 74.318 -fr. 104'379.-
Report des études tarifaires sur le gaz en 2009 et non réalisation de diverses études.
- 74.380 +fr. 4'038'165.-
Attributions supplémentaires aux fonds de péréquation du gaz et chauffage à distance.

74.435 +fr. 33'682'069.-.-

Augmentations importantes dues aux trois hausses des prix de vente du gaz ainsi qu'aux deux hausses tarifaires du chauffage à distance.

76 Service de l'électricité

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
			fr.	%		fr.	%
760 Service de l'électricité	29'738'452.14	44'908'000	-15'169'148	-33.8	46'143'648.93	-16'405'196.79	-35.6

L'écart entre le budget 2008 et les comptes 2008 est de -33.8 %. La différence entre les comptes 07 et 08 est de -35.9 %.

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 08 :

76.301 -fr. 534'214.-

Sursis à l'engagement suite à la réorganisation de la division "Exploitation" et recherches infructueuses pendant quelques mois pour l'engagement de plusieurs collaborateurs.

76.311 -fr. 230'041.-

Reports de certains travaux suite au départ du responsable de la division "Exploitation".

76.312 +fr. 3'223'266.-

Achats d'électricité à terme ce qui a augmenté les coûts d'achats et prix moyen du marché plus élevé d'environ 1ct/kWh que budgété (voir toutefois 435 ci-dessous).

76.319 -fr. 2'450'429.-

Frais de transport d'énergie facturés par EOS plus faibles que prévu.

76.330 +fr. 565'028.-

Défalcation des prestations effectuées pour le compte de la Serpentine.

76.434 -fr. 96'499'225.-

Les revenus liés au timbre de distribution sont encore inclus pour cette année sous la rubrique 435 car le dégroupage de la facture a été repoussé.

76.435 +fr. 92'671'401.-

Les achats à terme (voir ci-dessus 312) ont aussi permis des reventes à terme. Les hausses du prix de l'électricité budgétées ne seront entièrement perceptibles qu'en 2009.

76.480 +fr. 330'568.-

Prélèvement sur le compte communal de péréquation de l'éclairage public pour insuffisance de financement.

7700 Service multimédia

	Comptes 2008	Budget 2008 y c. cr. supp.	Ecart C.08/B.08		Comptes 2007	Ecart C.08/C.07	
			fr.	%		fr.	%
7700 Service multimédia	7'493'383.94	6'448'200	1'045'184	16.2	6'603'225.37	890'158.57	13.5

Commentaires significatifs du service sur des comptes spécifiques par rapport au budget 08 :

77.301 +fr. 122'133.-

Engagement d'auxiliaires en faveur du Helpdesk.

- 77.311 -fr. 515'200.-
Economies sur les prestations télécom et diminution de l'activité de télésurveillance (voir aussi 434 ci-dessous et les remarques conclusives).
- 77.315 -fr. 228'983.-
Economie sur l'entretien des équipements Internet et télécom (report dans le temps).
- 77.318 -fr. 458'211.-
Economie de sous-traitance Internet (installation par les clients) et moins de clients téléphonie que prévu.
- 77.366 +fr. 141'760.-
Budget sous-évalué par rapport aux personnes bénéficiant de la gratuité du teleréseau (voir remarques conclusives).
- 77.434 -fr. 472'122.-
Chiffres d'affaires des prestations de location de fibre optique et de télésurveillance moins élevé que prévu (voir 311) et revenu des prestations de TV numérique reporté sous rubrique 439 ci-dessous.
- 77.435 -fr. 186'270.-
Forte diminution des ventes liées à la non-concrétisation de nouveaux contrats de télésurveillance, voir remarques conclusives.
- 77.439 +fr. 161'581.-
Revenu des prestations de TV numérique prévue sous rubrique 434 ci-dessus.

5. Contentieux et débiteurs SIL

Montants défalqués en 2008 ⇨

947'170.44 francs

⇩

Répartitions par prestations

Répartition défalcatons par prestation 2008	
Prestation	Montants
Electricité	788'280.38
Gaz	79'710.54
Multimédia	48'488.59
Eau	30'690.93
Total	947'170.44

Répartitions par motif de défalcatons

Défalcation par typologie 2008	
Motifs	Montants
Parti sans laisser d'adresse	47'809.10
Parti à : (l'étranger)	32'479.08
Suite à sursis concordataire	307.20
Suite à faillite, dividende reçu	24'829.04
Suite à faillite, aucun dividende	36'907.09
Personne physique avec ADB	67'621.43
Personne morale sans activité	9'701.60
Commination de faillite	4'744.20
Autre à préciser : (*)	575'647.84
Montants abandonnés (< 10 francs)	31'539.30
Dossiers inférieurs à 400 francs	115'584.56
Total	947'170.44

* Dont 511'835.55 francs pour la société CN Serpentine SA.

Evolution des défalcatons ces 5 dernières années :

Années	Montants
2004	360'700.00
2005	367'300.00
2006	775'400.00
2007	654'700.00
2008(*)	947'100.00

Nombre de rappels

Années	Rappels
2004	67'478
2005 (*)	79'742
2006	94'227
2007	101'242
2008	98'239

* Introduction d'un 3^{ème} niveau de rappels dès le mois de septembre.

Nombre de suspensions de fournitures

Années	Suspensions
2004	1513
2005	1315
2006	1'695
2007	1'765
2008	2'082

Type de débiteurs concernés

Les SIL n'ont pas de statistiques sur le type de débiteurs concernés.

Taux de la facturation qui est passée en pertes et profits par rapport à la facturation totale

Pertes par rapport au chiffre d'affaires

Année	Taux en %
2004	0.07
2005	0.07
2006	0.16
2007	0.14
2008	0.17

A titre de comparaison, le taux de pertes sur chiffre d'affaires s'est élevé en général et en moyenne en Suisse à 1.8 % en 2008 (réf. : étude Intrum Justitia "Risk Index 2008 Suisse").

Gestion des poursuites : quelles sont les pratiques

La gestion du recouvrement aux SIL a ceci de particulier qu'elle est principalement axée sur les suspensions de fournitures et la pose de compteurs à prépaiements, d'où, à notre sens, les faibles taux de pertes.

Si les suspensions de fournitures ont pour but primaire de ne plus livrer une prestation impayée, elles induisent bien souvent un fort taux de paiement de nos factures.

Ainsi le contentieux est limité aux cas suivants :

- Clients ayant quittés les réseaux SIL avec des impayés.
- Installations qu'il est impossible de couper (compteurs intérieurs, clients avec appareils médicaux, etc..).
- Prestation d'eau, voire de multimédia (télé réseau).

Les SIL ont introduit 180 procédures de poursuites et avons encaissé au total 125'577.42 francs en 2008.

Gestion des actes de défauts de biens

Actuellement, faute de temps, les SIL n'assurent plus aucune gestion des actes de défauts de biens hormis les relances des ADB après saisies de salaires lorsque celles-ci sont fructueuses.

Les SIL possèdent 1'137 actes de défauts de biens de moins de 20 ans pour un montant total de 1'022'566.26 francs.

6. Mandats

Conformément à la décision de la Commission des finances, les sous-commissaires ont interrogés les chefs de services sur les éventuels mandats. Rien de significatif ne peut être retenu. Le nombre des mandats par Service, l'ampleur des sommes en jeu et la diversité des objectifs ne permettent pas de conclure à une externalisation dommageable des tâches devant relever prioritairement du personnel communal ou lié à une sous-dotation. Les mandataires apparaissent pour ce qu'ils sont, des spécialistes ponctuellement nécessaires pour des tâches définies. Il n'y a rien de remarquable également s'agissant de l'identité de ces entreprises et des modes de désignation.

7. Conclusions

Les sous-commissaires remarquent le soin et la diligence avec lesquels les SIL sont gérés et conduits.

Ils formulent, sur la base de leurs observations trois questions :

- Les changements touchant les prestations de télésurveillance ne mériteraient-elles pas à tout le moins une information au Conseil communal. Quand ces prestations ont été conçues, selon quelle stratégie, pour quelles recettes et à quels coûts et enfin quelles sont les bases légales de ces prestations ?

- Les défalcatons relatives à la Serpentine ne devraient-elles pas aussi faire l'objet d'un rapport (final ?) au Conseil communal ?
- Avec quelle fréquence les conditions d'obtention de la gratuité du téléseu sont-elles contrôlées ?

Sur ces bases, les sous-commissaires vous proposent d'adopter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et adressent leurs plus chaleureux remerciements au Directeur ainsi qu'à l'ensemble des chefs de services et collaborateurs pour le temps et les informations qu'ils ont mis à leur disposition, en particulier à M. Pichon.

Les commissaires :

Pierre-Antoine Hildbrand, rapporteur

Jean-Charles Bettens

Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission de gestion (exercice 2008)

Première observation : *Pour faciliter la lecture du rapport de gestion et permettre de suivre l'évolution des postes, la Municipalité est invitée à faire figurer, en plus du nombre d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et du nombre de personnes les occupant, le nombre d'EPT budgétisé pour chaque service.*

Réponse : Les nombres d'EPT au 1^{er} janvier et au 31 décembre et les nombres de personnes les occupant au 1^{er} janvier et au 31 décembre sont extraits de la base de données du personnel. La production des chiffres demandés pour le rapport de gestion annuel peut être automatisée par le SPeL et soulager ainsi chaque service de cette tâche. Cette nouvelle manière de procéder apporte une grande cohérence de présentation aussi bien au niveau du contenu que de la forme.

Afin d'obtenir le même résultat pour les EPT budgétisés, il est nécessaire et indispensable que les plans des postes de chaque service soient informatisés et que chaque mouvement de personnel soit mis en lien avec le poste occupé. Le progiciel PeopleSoft dispose de ce module. Le comité de pilotage PeopleSoft, conscient de l'importance de disposer d'une véritable gestion des postes, avait planifié la mise en oeuvre de ce module pour le deuxième semestre 2009. En raison d'une surcharge de travail, cette échéance a dû être revue et la réalisation de ce module devrait débuter début 2010 pour être opérationnelle fin 2010. Selon ce planning, la demande de la Commission sera satisfaite en 2011 pour le rapport concernant l'année 2010.

La Municipalité tient à préciser que la gestion des postes telle que prévue dans PeopleSoft permettra de connaître l'origine des nouveaux postes créés (préavis, décision municipale, transfert de compétences, ...) et de disposer de l'historique de l'occupation d'un poste et d'un journal des mutations. Ces nouveautés répondront en grande partie au postulat Longchamp.

En conclusion, la Municipalité prendra les mesures nécessaires et mettra à disposition du SPeL les moyens suffisants pour la mise en oeuvre du module des postes et ainsi permettre la production automatique des ETP budgétisés par service, ainsi que le flux des postes au sein de la Ville (créations, transferts, suppressions).

^{ème}
2^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à mettre à disposition du Service du personnel les outils nécessaires à transmettre les statistiques des absences à la Commission de gestion au début du mois de mars de chaque année.*

Réponse : Afin d'obtenir des données fiables et comparables d'une année à l'autre, un effort important a été consenti ces trois dernières années pour produire le rapport annuel des statistiques absences entre les mois d'avril et de juin. Cet effort a permis que les services enregistrent les absences survenues dans un délai de 5 à 6 semaines après le premier jour d'absence annoncée. Pour remettre le rapport absences à la Commission de gestion au début du mois de mars de chaque année, un effort supplémentaire doit être demandé à chaque service afin que l'ensemble des absences survenues en novembre et décembre soit enregistré dans le système dans le courant du mois de janvier. Ainsi, les travaux d'extraction des données, d'analyses, de contrôles et de mises en forme devront tous être effectués par le Service du personnel et le SOI durant le seul mois de février. En 2009, afin de tenir le délai demandé par la présidente de la commission de gestion, le SPEL avait recouru temporairement à du personnel auxiliaire.

Vu l'importance de ces statistiques, la même opération sera relancée au début de 2010. La charge de travail représente une ressource de 0,15 EPT.

De plus, le Syndic adressera une communication aux services afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires afin que leur personnel en charge de la gestion des absences (*RRH, CAP ou gestionnaire d'absences*) puisse s'acquitter de toutes leurs saisies d'absence jusqu'au 31 janvier de chaque année.

^{ème}
3 observation : *La Municipalité est invitée à intensifier la sensibilisation de ses services à la nécessité et à l'utilité des mesures de protection de la santé préconisées par les branches correspondant aux secteurs d'activité de ses différents services.*

Réponse : Dès l'entrée en fonction du médecin du travail, la Municipalité le chargera de procéder à une analyse de la situation et à une évaluation des besoins en matière de protection de la santé au travail. Si ceux-ci sont avérés, un préavis demandant des ressources supplémentaires sera présenté au Conseil communal dans le courant de 2010.

Remarque : S'agissant du contenu du rapport de la commission précédant l'énoncé de la troisième observation et plus particulièrement des actions entreprises par l'ingénieur de sécurité de concert avec le médecin conseil de la Ville, la Municipalité rappelle que la Loi sur le travail exige que l'employeur protège les membres de son personnel contre les risques auxquels ils sont exposés. A ce titre, tous les services se sont vu proposer une protection vaccinale pour leur personnel à risque. A la suite de cette initiative, la vaccination contre le tétanos, l'hépatite A et B et/ou l'encéphalite à tiques a été administrée à plus de 500 collaborateurs sur environ 1500 personnes à protéger. Une secrétaire auxiliaire a été engagée pour l'organisation et le contrôle du suivi. Pour les vaccinations, une infirmière auxiliaire sera engagée en septembre pour sept mois.

^{ème}
4 observation : *Après toutes les vicissitudes qu'a connues le projet GIDE et son remplacement par Goéland, il semble se dessiner un mouvement au sein de l'Administration pour remplacer Goéland par un autre système, Alfresco. La Municipalité est invitée à préciser dans les meilleurs délais les options qu'elle privilégie en matière de gestion informatique des documents et à se déterminer rapidement sur les investissements à consentir pour faire évoluer Goéland ou pour le remplacer par un autre système, tel Alfresco, par exemple. Pour que les problèmes entre les différents services ne prennent pas le dessus, elle est invitée à commander un audit externe.*

Réponse : Après l'échec du projet GIDE, un développement interne à l'administration communale (projet Goéland) a permis, dès 2002, de mettre en place un environnement informatique pour la gestion des procédures administratives et techniques. Utilisé dans un premier temps pour la police des constructions, Goéland été adapté progressivement pour traiter d'autres processus dans certains services de l'administration, principalement à la Direction des travaux, en utilisant essentiellement des composants *open source*.

La stratégie en matière de gestion électronique des documents de l'administration est élaborée par le groupe de travail ECM animé par le SOI, créé conformément à la décision de la Municipalité du 5 novembre 2008. Celui-ci inclut des représentants de toutes les Directions, dont les responsables de Goéland rattachés à la Direction des travaux, pour élaborer des recommandations sur les choix informatiques concernant la gestion de toutes les données non structurées. Ce groupe de travail a également pour mission d'élaborer les recommandations sur la stratégie à suivre pour faire évoluer ou remplacer les applications existantes dans ce domaine, Goéland n'étant pas la seule application de ce type utilisée par l'administration communale. Un certain nombre de projets dans le domaine de la gestion électronique des documents et des affaires utilisant les nouvelles plateformes collaboratives modernes telles qu'*Alfresco*, *Sharepoint* et *SugarCRM*, conformes aux principes d'architecture du système d'information communal, sont déjà en production et beaucoup d'autres sont planifiés dans le cadre du projet de mise en oeuvre de la cyberadministration.

Le Comité de pilotage informatique (COPILINF) a traité à l'occasion des réunions tenues en 2009 la problématique du système d'information communal et de Goéland. Il en est ressorti les éléments suivants :

- l'application Goéland devra évoluer en intégrant les composants standard du système d'information communal pour lesquels les investissements seront définis dans le préavis de mise en oeuvre du socle technologique de la cyberadministration, qui sera présenté en automne 2009;

- les participants à cette évolution sont appelés à collaborer et à coopérer en bonne intelligence afin d'assurer la réussite du projet;
- L'application Goéland restera limitée aux services qui l'utilisent à ce jour et toute nouvelle mise en oeuvre de Goéland ne pourra être considérée qu'après l'intégration des composants standard et sa mise en conformité avec les principes de gouvernance de l'évolution du système d'information communal.

En l'état actuel de la situation, la Municipalité n'estime pas nécessaire de lancer un audit sur le futur socle technologique du système d'information communal et sur l'application Goéland, car les compétences et la collaboration entre les services sont bonnes et une telle opération freinerait les démarches en cours pour améliorer la cohérence du système d'information. Par contre, la Municipalité n'exclut pas, en cas de besoin, de demander des audits spécifiques sur certains composants ou logiciels existants ou nouveaux, dans la mise en place du projet.

^{ème}
5 observation : *La Municipalité est invitée à décrire précisément la façon dont la Ville traite le problème de la TVA lors des facturations internes entre les services.*

Réponse : La loi sur la TVA (LTVA) fixe clairement les règles en matière de TVA. Toute une série de brochures sont en outre publiées par l'Administration fédérale des contributions (AFC), brochures qui ont force de loi. Il existe en particulier la brochure no 18 consacrée entièrement à la problématique de la TVA dans les collectivités publiques et qui traite de manière très précise tous les aspects liés à cette taxe, y compris les prestations internes entre les services.

La Municipalité n'a donc pas d'autres choix que de suivre la loi et de se conformer aux instructions relatives aux prestations internes.

Dans les faits et de manière très résumée, un service de l'administration ne sera assujéti à la TVA que s'il remplit une série de conditions. S'il est assujéti, cela ne signifie pas encore que ses prestations internes en faveur d'autres services sont soumises à la TVA. En effet, ces prestations internes ne seront soumises que si la part des prestations analogues à des tiers autres que collectivités publiques est supérieure à 50% (et ceci pour autant, bien sûr, que la nature de la prestation soit imposable selon la LTVA). Les comptabilités de direction appliquent à la lettre les différentes dispositions légales. A noter qu'une non-facturation de prestations à l'interne ne met pas à l'abri d'un rattrapage lors d'une éventuel contrôle TVA par l'AFC, avec intérêts moratoires et éventuelle amende.

La bonne application des dispositions légales par l'administration communale a été confirmée lors du contrôle TVA qu'ont subi l'ensemble des services communaux en 2002-2003 et qui n'avait abouti qu'à quelques correctifs mineurs.

^{ème}
6 observation : *La Municipalité est invitée à fournir au Conseil communal, ou à tout le moins à la Commission de gestion, un rapport-bilan sur l'opération Perspectives 2004.*

Réponse : Etablir un rapport-bilan détaillé de Perspectives 2004 poserait des problèmes presque insurmontables, notamment en raison du grand nombre de phénomènes qui interfèrent avec les orientations prises et qui en ont amplifié ou masqué les effets. La Municipalité présentera néanmoins un bilan sommaire de l'opération qui portera principalement sur ses effets en termes d'effectifs ainsi que d'économies. Même circonscrite à ces paramètres, la rédaction de ce rapport impliquera un volume de travail important qui ne permettra pas de le remettre avant mi-2010.

^{ème}
7 observation : *La Municipalité est invitée à réfléchir à l'opportunité de rattacher la gestion du Casino de Montbenon à la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.*

Réponse : La Municipalité prend acte de cette suggestion. Elle informe la Commission que plusieurs études sont en cours concernant les activités logées dans ce bâtiment, notamment la Cinémathè-

que. Des réflexions concernant son avenir entièrement sur ce site sont actuellement menées. En parallèle, le Service du logement et des gérances poursuit l'étude de pistes d'amélioration de la gestion du restaurant du Casino en adéquation avec les activités spécifiques du bâtiment. La Municipalité considère donc prématuré de prendre une décision sur un éventuel transfert de la gestion du Casino de Montbenon au Service du logement et des gérances.

^{ème}
8 observation : *La Municipalité est invitée à se déterminer rapidement – avant l'échéance du bail – sur le maintien des Archives communales à la rue du Maupas ou sur l'achat, voire la construction, d'un bâtiment moderne et adapté aux exigences de sécurité actuelles.*

Réponse : L'expertise menée par un ingénieur civil mandaté par la Ville de Lausanne a permis de constater non seulement qu'il était impossible de densifier l'espace disponible mais que la mise à disposition d'espaces nouveaux pour accueillir les versements administratifs futurs s'imposait pour ne pas risquer de catastrophe.

Une réflexion a été menée entre le service BAVL et le service du logement & gérances qui a permis de chiffrer le coût d'un renforcement du bâtiment, solution finalement techniquement et financièrement irrécevable dans le contexte actuel de location.

Les deux services travaillent conjointement à la recherche de dépôts complémentaires pour le court terme. Le service BAVL doit remettre, d'ici octobre 2009, un rapport détaillé de ses besoins en matière de stockage et chiffrer l'accroissement des collections pour les vingt années à venir, horizon de rigueur en matière d'archives. Ce document permettra à la Municipalité de comparer les coûts entre les différentes solutions retenues par la commission de gestion et lui donner les moyens de se prononcer sur la suite à donner à cette affaire dans les meilleurs délais.

^{ème}
9 observation : *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil sur les défauts recensés dans le rapport d'audit PeopleSoft, sur les mesures prises pour les corriger et sur les moyens dont elle dispose pour s'assurer de la fiabilité du système utilisé pour le paiement des salaires.*

Réponse : Le rapport d'audit remis en février 2009 aux deux services concernés (SPEL et SOI) a été lu et analysé en détail durant le premier semestre 2009. Cela a donné lieu à plusieurs séances de travail réunissant les membres du comité de pilotage du projet PeopleSoft Paie. Le 1^{er} juillet 2009, une séance de synthèse a eu lieu avec le service de la révision. Lors de cette rencontre, il a été convenu qu'un rapport serait élaboré et remis à la Municipalité d'ici décembre 2009. Ce rapport devra contenir, en regard de chaque recommandation de l'auditeur, les mesures prises (ou celles planifiées) pour les corriger ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation.

Depuis la remise du rapport, des mesures générales ont déjà été prises telles que l'octroi de ressources supplémentaires (personnel auxiliaire) à l'unité en charge du contrôle des salaires. De plus, les processus paie sont en cours de documentation .

La Municipalité après avoir pris connaissance du rapport du SPEL sur les mesures et moyens envisagés pour répondre aux recommandations de l'audit informera le Conseil Communal sur cet objet.

^{ème}
10 observation : *La Municipalité est invitée à étudier les possibilités de garantir une exploitation correcte du domaine public et protéger le service proposé par les Taxis lausannois (A et B) contre les maraudeurs.*

Réponse : Au vu du nombre important de taxis "sauvages" qui proposent leurs services à Lausanne, la Police lausannoise, sous l'impulsion de la Brigade des taxis, a accru ses contrôles. Sur l'ensemble des dénonciations concernant les taxis, la part relative à ceux qui viennent de l'extérieur est ainsi passée de 12 % en 2008 à 28 % sur les premiers mois de 2009.

Lors de la séance du 28 mai 2009 du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après l'Association de communes),

cette situation a engendré le dépôt d'une interpellation intitulée "Pour remettre un peu d'ordre dans la jungle des taxis ". Après avoir relevé que la situation est problématique certains soirs à Lausanne, l'auteur de l'interpellation demande quelles mesures le Comité de direction entend prendre pour limiter la venue de taxis dépourvus des autorisations nécessaires pour exercer dans l'arrondissement formé par les communes membres de dite association.

C'est l'occasion de rappeler, ici, que le domaine d'activité des taxis est géré par l'Association de communes, dont Lausanne fait partie. Cela étant et concernant la réponse qui sera apportée à cette interpellation, il apparaît que la création de stations de taxis nocturnes aux abords des établissements les plus fréquentés pourrait contribuer à diminuer l'afflux des taxis "sauvages". En effet, la clientèle serait ainsi moins encline à se laisser accoster par des taxis non autorisés à la prendre en charge. Parallèlement, un effort publicitaire des centraux d'appel des taxis de l'arrondissement auprès de ces mêmes établissements serait souhaitable. De fait, il semble que certains chauffeurs, qui ne sont pas enregistrés au Service intercommunal des taxis, remettent à leur clientèle des cartes de visite. Or, dès lors que le client fait appel à un taxi pour venir le chercher, le chauffeur qui exécute la course n'est pas en infraction, d'où qu'il vienne. C'est pourquoi, il s'avère parfois difficile pour la police d'établir que le taxi n'a pas été appelé.

Quoi qu'il en soit et bien évidemment, les contrôles vont continuer à être organisés, notamment les nuits de week-end.

^{ème}
11 observation : *La Municipalité est invitée à communiquer ses intentions quant aux associations Athletissima et Lausanne-Marathon, en tenant compte dans sa communication des risques de retraits de sponsors privés et des conséquences financières qui en résulteraient.*

Réponse : La Municipalité suit avec attention les résultats financiers d'Athletissima et du Lausanne-Marathon, deux des principales manifestations sportives annuelles organisées à Lausanne. Si elle partage l'inquiétude de la Commission quant aux conséquences de la crise financière actuelle sur la survie de ces grands rendez-vous, elle reste, toutefois, confiante.

Ainsi, s'agissant d'Athletissima, selon les informations fournies par ses organisateurs, la majorité des contrats de partenariat, en particulier avec une grande banque, ont été renouvelés pour plusieurs éditions. De plus, son accession à la « Diamond's League » (réunion des plus importants meetings d'athlétisme mondiaux) va lui assurer des ressources financières supplémentaires. L'assainissement des comptes, tel que prévu dans le préavis N° 2005/25 du 28 avril 2005 « Athletissima Aide financière », se poursuit, toutefois, en raison de la situation économique, pas au rythme initialement prévu. Il s'agit donc de l'ajuster et de rester rigoureux dans l'établissement et le respect des budgets, ce que les dirigeants d'Athletissima se sont engagés à faire.

Quant à Lausanne-Marathon, là également, plusieurs contrats de partenariat ont été renouvelés ou sont en cours de renouvellement. D'autres sont encore en cours ou échoient cette année et font l'objet de discussions. L'édition 2008 ayant dégagé un bénéfice d'un peu plus de 51'000 francs, la dette a pu être ramenée d'autant. Les organisateurs espèrent pouvoir faire de même cette année et, ainsi, ramener la dette cumulée à moins de 200'000 francs. De ce fait, la Municipalité ne considère pas devoir présenter à votre Conseil une demande d'aide financière, comme ce fut le cas, en son temps, pour Athletissima.

^{ème}
12 observation : *La Municipalité est invitée à rappeler à tous les clubs bénéficiaires d'une aide le point suivant du Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif 8.1.3 Sport d'élite et éthique sportive : « Le bénéficiaire (club ou individu) d'une aide en faveur du sport d'élite convaincu de dopage, d'acte de violence, de tricherie ou de tout autre acte contraire aux valeurs du sport telles que définies par la Loi fédérale sur l'encouragement du sport et Swiss Olympic se verra interdit d'aide par la Ville de Lausanne. La Municipalité détermine la durée de l'interdiction.*

Réponse : Cette disposition sera rappelée par le Service des sports dans la correspondance qu'il adresse annuellement aux clubs concernés pour le renouvellement du soutien financier qui leur est accordé. De plus, d'une manière générale, les dispositions liées à l'éthique et les conséquences de leur

non-respect seront rappelées à l'ensemble des clubs sportifs lausannois, dans le cadre de l'enquête annuelle menée par le service précité.

^{ème}
13 observation : *La Municipalité est invitée à donner à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales les moyens lui permettant de rendre ses décisions dans des délais raisonnables.*

Réponse : Une première mesure a déjà été prise en 2009 avec un renfort de 0.6 EPT obtenu, sans augmentation globale d'effectif, par une légère réorganisation interne au Service financier (le candidat initialement retenu s'est malheureusement désisté de sorte qu'il a fallu procéder à un nouveau recrutement ; le renfort attendu débutera ainsi le 1^{er} octobre 2009).

Enfin, une deuxième mesure a consisté à prévoir un nouveau renfort de 0.5 EPT qui a été inscrit au projet de budget 2010.

Ainsi, à partir de cet automne, et surtout depuis l'hiver 2010, la CCRI devrait être apte à traiter ses dossiers de manière plus rapide.

^{ème}
14 observation : *La Municipalité est invitée à donner une visibilité à l'action de prévention de la Police du commerce, en faisant apparaître dans son rapport de gestion le nombre de contacts, d'infractions, d'avertissements, etc.*

Réponse : Il est nécessaire de rappeler que, de manière générale, les actions de prévention ne relèvent pas du Service de la police du commerce. Cependant, l'activité de contrôle qu'il lui appartient de mener permet effectivement, dans certaines situations, d'expliquer les règles à observer. Le Service de la police du commerce fera donc figurer, dans les futurs rapports de gestion, davantage de chiffres concernant cette partie de son activité.

^{ème}
15 observation : *La Municipalité est invitée à introduire dans la statistique des appartenances religieuses des catégories « sans religion » et « pas de réponse ».*

Réponse : L'article 6 de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres du 23 juin 2006 fixe les données minimales que les registres des habitants doivent contenir. Parmi celles-ci figure l'appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton. L'article 4 de la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants compte la religion au nombre des données à fournir lors de la déclaration d'arrivée.

Cela étant, le recensement de la population selon la religion, figurant dans le rapport de gestion, pourra sans autre être étendu aux personnes se déclarant "sans religion" ou dont l'appartenance religieuse n'aura pas pu être déterminée. Dans ce cas, la personne concernée sera inscrite dans la catégorie intitulée : "non déterminé", conformément à la codification introduite dans la nouvelle application informatique du contrôle des habitants.

^{ème}
16 observation : *La Municipalité est invitée à affiner la statistique des interventions dans le domaine de la drogue pour distinguer les deux catégories interpellées par la police, les dealers et les consommateurs.*

Réponse : Le rapport de gestion, dans sa présentation actuelle, fait une différenciation claire entre les dénonciations de vendeurs et de consommateurs.

En effet, outre le nombre global de dénonciations (trafic et consommation), qui s'élève à 2'510 pour l'année 2008, figure le nombre total de trafiquants déferés aux instances judiciaires (433 en 2008). La différence, même si elle n'est pas directement indiquée, constitue le nombre de dénonciations de consommateurs, soit 2'077. De plus, par souci de complétude, une différence est faite entre les gros

trafiquants, avec des quantités de plus de 50 g. (155 en 2008), et les petits trafiquants, ainsi que les consommateurs-revendeurs (278 en 2008).

La Municipalité estime ainsi que les catégorisations demandées figurent déjà dans le rapport annuel de gestion.

^{ème}
17 observation : *La Municipalité est invitée à garantir les missions de la police de proximité, qui devrait bénéficier d'effectifs suffisants (à fixer) afin de pouvoir assurer la sécurité publique et ménager la santé des collaborateurs.*

Réponse : Le Corps de police lausannois s'efforce, dans le cadre du concept de police de proximité, d'être le plus souvent sur le terrain (brigades des stupéfiants, de la jeunesse, cycliste, patrouilles pédestres, par exemple). De même, depuis quelques années, il participe à de nombreuses réunions avec des associations diverses ou des comités de quartier pour traiter tel ou tel problème lié à la sécurité. Le Corps de police entend continuer dans cette voie.

Pour mieux atteindre ce but, une réorganisation opérationnelle du Corps de police, qui se basera sur le nouvel horaire de travail actuellement en préparation, est à l'étude. Elle impliquera la réévaluation du concept global de proximité, avec, en point de mire, une amélioration de la qualité des prestations, par le développement de synergies et la mise en oeuvre de processus innovants, modernes, efficaces et simples, qui permettront de garantir l'accomplissement des missions avec des effectifs suffisants et des policiers bien formés.

^{ème}
18 observation : *La Municipalité est invitée à intervenir auprès des instances compétentes pour que le travail de terrain des inspecteurs de la PJ ne soit pas compromis par des lenteurs administratives de l'instruction judiciaire.*

Réponse : En raison du principe cardinal de notre Etat de droit que constitue la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la Municipalité doit s'imposer une certaine réserve dans ses interventions à l'endroit de l'ordre judiciaire. De plus, ni la Municipalité, ni les membres du Corps de police n'ont d'influence sur les lois et les procédures applicables, de la seule compétence des législateurs fédéral et cantonal. Ils n'ont pas beaucoup d'influence sur les processus de fonctionnement des différentes autorités cantonales concernées. En effet, l'ordre judiciaire n'est pas le seul partenaire intéressé de la chaîne de répression, qui comprend également la Police cantonale (dont le commandant est le chef de la police judiciaire pour tous les agents oeuvrant sur l'ensemble du territoire cantonal), le Service pénitentiaire (en charge du processus d'incarcération) et le Service de la population (s'agissant du séjour de délinquants étrangers).

Les enquêtrices et enquêteurs de la Police judiciaire lausannoise, comme d'ailleurs ceux de la Police de sûreté, sont dirigés par les magistrats, seuls formellement responsables des enquêtes pénales. Du fait de la séparation des processus d'enquête judiciaire et de sanction (instances différentes pour l'instruction et le jugement), le Corps de police ne peut que sensibiliser les partenaires de la chaîne pénale qui lui sont proches aux problèmes rencontrés. Si le Corps de police peut ainsi facilement aborder ces questions avec les juges d'instruction ou les juges des mineurs, il lui est beaucoup plus difficile d'accéder aux instances de décision supérieures, celles qui prononcent les sanctions les plus graves.

Les cadres du Corps de police prennent néanmoins régulièrement langue avec la magistrature et les autres services cantonaux concernés pour évoquer ces questions et pour tenter d'améliorer les relations et le rythme de travail.

Enfin, le Directeur de la sécurité publique et des sports, respectivement la Municipalité, entretiennent des contacts réguliers, au minimum annuels, avec la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, respectivement avec le Conseil d'Etat, pour aborder diverses questions nécessitant une amélioration de la coordination entre la Ville et le Canton ou une approche plus globale ; c'est tout particulièrement le cas de celles concernant la sécurité publique.

^{ème}
19^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à demander un audit de sécurité externe qui garantisse des conditions de sécurité suffisantes avant tout nouveau transport de passagers dans le tunnel d'accès à Tridel.*

Réponse : L'organisation de journées portes ouvertes avec transport de personnes entre Sébeillon et l'usine Tridel est de la responsabilité de la société TRIDEL S.A. Consciente des risques liés au transport de passagers dans le Tunnel, et suite aux remarques émises par le Directeur des travaux et le service de protection et sauvetage, la société TRIDEL S.A. a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisés pour un audit de sécurité externe. Le rapport d'audit a été rendu le 31 mars 2009 et est en cours d'examen par les responsables de l'usine.

De surcroît et en parallèle à cet audit, la société TRIDEL S.A. a mandaté un autre bureau d'ingénieurs pour une étude de la faisabilité de la mise en oeuvre d'un système de télécommunication dans le tunnel d'accès à l'usine Tridel permettant aux potentiels intervenants d'être au besoin en contact avec l'extérieur.

^{ème}
20^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à revoir la facturation du travail des experts de la police du feu.*

Réponse : Les experts de la police du feu sont principalement chargés d'assurer le respect des normes en matière de défense contre l'incendie, dans le cadre de la construction ou de la réfection de bâtiments faisant l'objet de mises à l'enquête publique. Ils ont également pour mission de veiller à ce que la sécurité en matière de défense contre l'incendie soit assurée et que les capacités d'accueil des locaux ne soient pas dépassées, lors de demandes d'autorisation d'organiser une manifestation. Dans tous les cas, la police du feu est chargée de contrôler que les exigences formulées soient respectées.

Jusqu'ici, ces prestations n'ont fait l'objet d'aucune facturation. Le Service de protection et sauvetage a, dès lors, été chargé de lister l'ensemble des prestations fournies en matière de police du feu et de proposer un tarif de facturation basé sur des forfaits.

^{ème}
21^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à compléter ou développer les moyens à disposition de l'Office des pompes funèbres (orientation stratégique, locaux, collaborateurs) pour remplir sa mission et atteindre les objectifs de rentabilité.*

Réponse : Depuis quelques années, diverses mesures de rationalisation et d'économie ont été prises, afin de tenter de diminuer, puis de supprimer le déficit de l'Office des pompes funèbres officielles (PFO). Malheureusement, ces mesures s'avèrent encore insuffisantes. C'est pourquoi, de manière à permettre aux PFO de se montrer compétitives face à la concurrence, le Service de protection et sauvetage a été chargé d'analyser dans quelle mesure les ateliers de menuiserie pourraient être réorganisés, de manière à en diminuer les coûts de production. Par ailleurs, suite à l'audit déjà évoqué au Conseil communal, d'autres mesures ont été prises ou sont à l'étude pour augmenter la part de marché des PFO.

^{ème}
22^{ème} observation : *La Municipalité est invitée, lors d'aménagements dans les zones 30, à intégrer davantage d'espaces verts (arbres, buissons, bandes herbeuses, etc.).*

Réponse : Depuis 1995, plus de 35 zones ont été aménagées en zone urbaine sous le régime de la limitation à 30 km/h. De ce fait, plus de 40% des habitants du territoire urbain résident actuellement à l'intérieur d'une zone modérée. Ces secteurs ont été principalement choisis en fonction d'un inventaire général des quartiers nécessitant une amélioration des conditions de sécurité et des demandes de modération du trafic émanant des habitants. Le groupe de travail responsable de la planification et des études d'aménagement des zones 30 est constitué de représentants des services techniques concernés, dont celui des parcs et promenades.

La politique municipale en matière d'aménagement des zones 30 consiste à favoriser dans un premier temps des mesures légères et ne nécessitant qu'un minimum de dépenses afin de répondre aussi rapidement que possible aux nombreuses demandes des habitants en la matière. Dans un deuxième temps, des mesures constructives améliorant significativement la qualité de l'espace public sont réalisées au fur et à mesure des opportunités liées à des interventions lourdes sur la chaussée (reconstruction, travaux importants sur les canalisations, etc.).

En tout état de cause, le Service des parcs et promenades est associé à la démarche au travers de différentes structures intervenant dans le processus de conception des projets d'aménagement, telles que Comité des espaces publics (CEP) ou groupe « zones 30 ». L'aspect de l'arborisation est traité systématiquement et des plantations sont réalisées quand cela est jugé opportun. Citons, à titre d'exemples, les zones 30 de Boisy, de Marterey ou du Stade, ainsi que la zone de rencontre des Fleurettes où de nouvelles plantations ont été intégrées.

Il faut également relever que, pour des raisons budgétaires de coûts d'entretien et de viabilité dans le temps, il n'est pas envisageable de mettre en place de « petits » espaces verts.

Enfin, il est utile de souligner que l'instauration d'une signalisation de type zone 30 n'est pas un but en soi, mais un outil parmi d'autres permettant d'atteindre des objectifs de modération du trafic, de sécurité routière ou de qualité de vie. Ainsi, la Municipalité ne se repose-t-elle pas sur l'unique choix de la signalisation par zone pour améliorer l'environnement de ses citoyens. Elle propose également des solutions alternatives axées sur la conception des aménagements de l'espace public. A titre d'exemples, signalons les récents aménagements de l'avenue de Cour, qui ont permis non seulement de modérer le trafic, mais également d'améliorer la qualité de l'espace public par une réflexion spécifique sur son arborisation, ou le réaménagement de la rue Centrale dont la requalification de la chaussée et des trottoirs a également permis de maîtriser les vitesses de circulation et une nouvelle arborisation.

^{ème}
23 observation : *La Municipalité est invitée à donner des informations sur le contrôle des déchets importés, en particulier leur provenance, leur contenu et par qui ce contrôle est effectué.*

Réponse : L'importation de déchets étrangers est soumise à l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEN) et à l'approbation du Canton, soit du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) pour le Canton de Vaud. Ces importations sont planifiées et organisées par les usines d'incinération, en l'occurrence par la société TRIDEL S.A, en fonction de leur capacité libre. Chaque importation fait l'objet d'une demande de notification mentionnant en particulier quelle est la société remettante à l'étranger, le type de déchets, les quantités importées prévues et la période d'importation.

Une fois la notification émise, un contrat est établi entre la société TRIDEL S.A. et la société remettante à l'étranger. Avant les premières livraisons, un contrôle de la qualité des déchets est effectué sur place par TRIDEL S.A. Ensuite, pour chaque livraison régulière à l'usine d'incinération, un premier contrôle permet de détecter si les déchets contiennent des matières ionisantes. Puis, à l'ouverture des conteneurs de déchets, un contrôle visuel effectué par le personnel d'exploitation permet de s'assurer que les déchets importés correspondent bien à la qualité prévue. Finalement, une fois en fosse, le grutier effectue un contrôle lors du mélange des déchets, principalement pour vérifier la taille des déchets livrés.

A noter encore que chaque livraison est accompagnée d'un document douanier qui doit être complété par le personnel d'exploitation et remis ensuite au transporteur, faute de quoi ce dernier ne peut rentrer dans le pays d'origine des déchets.

Pour l'année 2008, 8% des déchets traités provenaient de zones transfrontalières, à savoir le sud de l'Allemagne et le nord de l'Italie.

^{ème}
24 observation : *La Municipalité est invitée à identifier les causes d'absences pour maladie dans les unités de la STEP et du CIL et à prendre des mesures pour y remédier en menant une politique de prévention de l'absentéisme, en particulier en accompagnant les collaborateurs en congé maladie et accidents.*

Réponse : Pour répondre à la question de l'absentéisme au sein des unités de la STEP et du CIL, le Service d'assainissement a créé, en mars 2009, un groupe de travail – composé des chefs d'exploitations, de quelques cadres issus du terrain, du responsable RH et du répondant sécurité – dont les objectifs sont de sensibiliser le personnel à la question de l'absentéisme et d'instaurer une procédure systématique de suivi des absences pour chaque unité, afin de permettre à la personne concernée une réintégration à son poste de travail dans les meilleures conditions et délais.

Le projet s'articule en cinq étapes dont la première (identification des causes possibles) est terminée. L'équipe se concentre actuellement sur l'analyse des résultats (2^{ème} étape) pour agir sur les causes et non sur les effets. Suivront l'élaboration des mesures et la définition des moyens, la mise sur pied d'un plan d'action, puis l'évaluation et le suivi des résultats (étapes 3 à 5). Le responsable RH et le répondant sécurité ont suivi un cours de formation d'une demi-journée le 28 mai 2009, à Genève (« comprendre et prévenir l'absence au travail »). Il sera complété par une formation de deux jours cet automne, pour être parfaitement équipés pour mener à bien le projet. Le groupe a en outre étroitement travaillé, dès le départ, avec le SPeL dont une collaboratrice intégrera le projet. Le responsable RH et le répondant sécurité s'associeront de leur côté aux travaux menés par le SPeL, qui fera des propositions à la Municipalité d'ici à la fin de l'année pour initier le démarrage d'un projet visant à réduire l'absentéisme au sein de l'administration communale.

Dans la phase d'identification des causes possibles des absences pour maladie à la STEP et au CIL, les éléments suivants sont apparus: conditions de travail difficiles (horaires irréguliers, pénibilité physique, nuisances liées au bruit, odeurs), manque de motivation (peu de responsabilités et de polyvalence, tâches répétitives, absence de perspectives professionnelles), manque de responsabilités individuelles, problèmes d'ordre privé (famille, endettement) et défauts de communication avec la hiérarchie et entre collègues.

Les types d'absences identifiés à la STEP et au CIL sont souvent incompressibles en raison de la fonction exercée (ouvriers essentiellement). En effet, les motifs sont principalement d'ordre physique (douleurs articulaires ou dorsales) et rendent un retour rapide au poste de travail difficile (contrairement à un employé administratif) malgré un accompagnement de la hiérarchie et un suivi par le médecin-conseil.

A noter que près d'un tiers du personnel de la STEP a plus de 20 ans d'activité à la Ville de Lausanne et que l'âge moyen des collaborateurs/trices de cette exploitation est de 47,7 ans. La pénibilité du métier, mise en corrélation avec ces deux facteurs d'ancienneté et d'âge, fait apparaître un accroissement des absences pour cause de maladie, et un allongement de leur durée.

^{ème}
25 observation : *La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais.*

Réponse : A l'origine, la salle de commande du compactage du CIL ne devait pas être occupée en permanence, raison pour laquelle le mandataire n'a pas prévu de fenêtre. Il avait été décidé d'installer des caméras de surveillance qui permettaient d'observer les mouvements de chargement et de compactage des bennes sur la place extérieure.

Par la suite, une modification des exigences de la SUVA – à savoir l'imposition d'une intervention manuelle de validation lors de l'accouplement et du désaccouplement des bennes du compacteur – a rendu nécessaire la présence de l'opérateur dans la salle de commande une bonne partie de la journée. Il s'avère dès lors nécessaire de créer une ouverture sur l'extérieur dans ce local de travail, désormais assimilé à un bureau.

La modification figure dans le préavis n°2009/42 de demande de crédit complémentaire pour la construction du CIL adopté par la Municipalité en sa séance du 12 août 2009.

^{ème}
26 observation : *La Municipalité est priée d'envisager un autre système de transbordement des bennes sur les wagons.*

Réponse : La technique de transbordement des bennes sur les wagons se fait actuellement au moyen d'un camion multilift. Les autres systèmes de transbordement potentiels seraient un pont roulant ou un engin de manutention.

Le premier système, un pont roulant se déplaçant au-dessus de la zone de chargement, aurait des dimensions trop importantes, puisqu'il faudrait qu'il couvre toute la superficie de chargement des compacteurs. Ce dispositif, d'un coût élevé, ne répondrait pas à la nécessité de pouvoir charger des bennes d'autres déchets, qui ne proviennent pas du compacteur sur l'autre voie ferrée du CIL, soit le long du bâtiment. Il nécessiterait aussi de modifier les bennes standard utilisées afin d'y intégrer des points de suspension, et présente enfin le désavantage de ralentir les manutentions.

Le deuxième système, un engin de levage spécifique, reste proche sur le plan de la conception et au niveau du coût d'acquisition d'un camion, mais n'en offre pas la mobilité.

La réflexion sur les différents modes de transbordement des bennes sur les wagons a amené à la conclusion que le camion restait le mode le plus avantageux autant sur le plan du coût d'acquisition, mais aussi de la souplesse d'utilisation. La Municipalité n'entend donc pas modifier le système actuel de transbordement des bennes.

^{ème}
27 observation : *La Municipalité est invitée à prévoir un plan d'investissements pour l'entretien des immeubles appartenant à eauservice.*

Réponse : Le parc immobilier d'eauservice se compose d'immeubles d'exploitation (usines de filtration, réservoirs, etc.) et d'immeubles locatifs.

Hormis les contrats d'entretien (par exemple pour les ascenseurs), leur maintenance se fait par crédits cadres de législature. Si le parc d'immeubles d'exploitation est bien entretenu, tel n'est pas le cas des immeubles locatifs, ceci pour plusieurs raisons. Ces immeubles sont anciens. La plupart d'entre eux ont été construits au début du siècle passé ou dans les années 1960, à une époque où les standards de constructions étaient bien moins élevés qu'aujourd'hui.

La Municipalité est consciente que ces ouvrages doivent être prochainement fortement rénovés. A cet effet, elle a confié depuis quelques années la gestion de ces ouvrages aux services en charge du patrimoine et du logement afin de garantir leur suivi par des unités spécialisés. Fort de la prise de connaissance de ces ouvrages, il devrait être proposé prochainement une planification pour des travaux d'entretien des immeubles locatifs d'eauservice. Enfin, aucun crédit cadre n'a été octroyé pour cette législature. Certains immeubles non stratégiques pourraient être cédés en droit de superficie.

^{ème}
28 observation : *La Municipalité est invitée à fournir des informations sur les problèmes posés par la climatisation des locaux et le cas échéant à y remédier.*

Réponse : Il convient préalablement de préciser que les locaux de Chauderon 4 ne sont pas climatisés mais refroidis et ventilés. Courant 2008, le Service du logement et des gérances, en collaboration avec l'ingénieur communal de sécurité, a mandaté l'Institut universitaire de santé au travail (IST) afin d'analyser l'air. Les résultats (très satisfaisants) de l'analyse ont confirmé que les conditions au niveau de l'air étaient optimales dans cet immeuble. Ces résultats ont été communiqués à l'ensemble des chefs de service concernés par une note datée du 6 août 2008. En 2009, des travaux de remplacement des équipements (tours de refroidissement) ont été réalisées et ont encore amélioré la qualité de l'air, son humidité et sa température.

^{ème}
29 observation : *La Municipalité est invitée à ne pas laisser se poursuivre la dégradation du Temple d'Ouchy et de procéder à des travaux d'entretien.*

Réponse : Il faut se rappeler que le remarquable édifice de style Louis-Philippe érigée par H. Fraisse en 1840, grâce à l'aide de W. Haldimand et à une souscription publique, a été considérablement malmené par une série d'interventions au début du 20^e siècle : adjonction d'un transept en béton moulé avec baies néo-gothiques et reconstruction du clocher et du porche (1903), création d'une pseudo abside à trois côtés au chevet (1912). Force est donc d'admettre que, malgré sa note 3 au recensement architectural, l'ancien temple des Jordils n'est plus aujourd'hui qu'une construction sans intérêt particulier. L'église de la Croix d'Ouchy est néanmoins entretenue au même titre que les 35 autres lieux de cultes dont la Commune a la respon-

sabilité. Ainsi, pour ce qui la concerne, les dépenses d'exploitation et de maintenance courante se sont-elles élevées à 155 845 francs pour 2008 alors que le beffroi a fait l'objet d'une révision générale au printemps 2009, pour un coût de 27 700 francs. Il est vrai qu'au regard de son utilisation, l'avenir du bâtiment pose question : d'une capacité de 495 places, il accueille des assemblées dont l'effectif se mesure plutôt à l'aune de la dizaine, et le nombre de services (cultes principaux, cultes de jeunesse et fêtes religieuses) a été réduit à 65 par an. Lors de discussions avec les représentants de la paroisse, en 2005-2006, ceux-ci ont eux-mêmes évoqué la possibilité de renoncer à ce sanctuaire, pour autant que des salles soient réaménagées dans les locaux occupés par la bibliothèque municipale dans le temple de Montriond. Des études pour une réaffectation de l'édifice au profit d'activités collectives ont donc été conduites à la même époque, et on imaginait que ce vaste édifice de 7'000 m³ ECA pourrait abriter, notamment, une bibliothèque, une antenne de la Maison de quartier sous-gare, des espaces pour l'accueil extra-familial et des locaux de réunions. Les premières estimations ont toutefois laissé apparaître que ces transformations représenteraient des investissements que la Commune ne peut envisager ni aujourd'hui, ni à court et moyen termes. Diverses communautés, auxquelles leur statut ne permet pas de bénéficier de subventions publiques ont demandé et demandent encore occasionnellement si le bâtiment ne pourrait pas leur être transféré (gratuitement) pour leurs célébrations. L'exigence qu'elles partagent les lieux avec d'autres requérants et les coûts de maintenances qu'elles devraient alors assumer les ont amenées à renoncer. Pour l'heure, cette église conserve donc sa vocation originale et fait, à ce titre, l'objet de l'entretien assuré aux autres lieux de cultes relevant de la responsabilité communale.

^{ème}
30 observation : *La Municipalité est priée d'étudier une meilleure zone couverte pour l'entrée et un aménagement mieux ombragé pour les jeux à l'extérieur à l'Espace Enfance Vinet.*

Réponse : La garderie de l'Espace Enfance Vinet résulte de la volonté du Conseil Communal de créer un lieu d'accueil extra-familial destiné en particulier aux collaborateurs de l'administration communale (Rapport-préavis N° 2007/34 accepté par le Conseil Communal le 20.11.2007). Cette garderie a vu le jour en février 2008.

Ce lieu d'accueil dispose d'un bel espace vert orienté plein sud mais, après une année d'exploitation, le comité de l'association et le personnel éducatif ont constaté que ce jardin ne pouvait pas être utilisé en période de grosses chaleurs. Une demande d'investissement a été adressée au service de la petite enfance. Il a été décidé d'investir une somme de 75 000 francs prélevée sur l'aide fédérale au démarrage pour réaliser une meilleure zone couverte pour l'entrée et un aménagement mieux ombragé pour les jeux à l'extérieur. Ces travaux seront terminés en septembre 2009.

^{ème}
31 observation : *La Municipalité est invitée à trouver une harmonisation de l'encadrement des apprentis et des stagiaires apprenant le métier d'assistant socio-éducatif.*

Réponse : Le réseau d'accueil de jour de Lausanne (RéseauL) qui regroupe toutes les institutions d'accueil de jour pré- et parascolaire participe activement au processus de formation de base des jeunes intéressés aux métiers de l'éducation de l'enfance. Cet engagement s'exprime aux trois niveaux de la formation professionnelle, à savoir :

- secondaire II, niveau CFC, avec 3 types de formation :
 - CFC / Dual : formation de 3 ans en entreprise (garderie) et cours professionnels
 - CFC / Ecole : formation de 4 ans, 3 années au gymnase en option socio-éducative avec 7 semaines de stage et une 4e année avec 42 semaines de stage en entreprise (garderie)
 - CFC / Accélééré : formation en emploi de 2 ans avec des cours professionnels pour les collaborateurs ayant acquis une expérience professionnelle de 5 ans et désirant obtenir un CFC.
- tertiaire non HES, niveau écoles supérieures (ES)
- tertiaire niveau HES, hautes écoles spécialisées.

Les deux formations tertiaires peuvent s'accomplir sous une forme :

- accompagnée dite à plein temps qui voit l'étudiant acquérir des compétences théoriques en école et les mettre en pratique dans des stages,

- ou rémunérée dite en emploi, qui voit un collaborateur déjà engagé compléter sa connaissance pratique du métier par une base théorique complète.

Au niveau de l'encadrement par des professionnels formés au suivi des apprentis ou des stagiaires, il existe deux types de formation :

- formateur en entreprise, anciennement maître d'apprentissage pour le suivi des jeunes au niveau du CFC
- praticien formateur pour le suivi des stagiaires de niveau ES et HES.

Actuellement, la Municipalité soutient la formation secondaire II (CFC) de la manière suivante :

- cours de formateur en entreprise financé en temps et en argent par la Ville de Lausanne
- temps et prime octroyés pour le suivi d'un apprenti.

Type de CFC	Temps	Prime annuelle prorata temporis (en francs)
CFC / Dual	0,1 EPT	550.—
CFC / Ecole (4 ^e année)	0,1 EPT	—.—
CFC / Accélééré	0,1 EPT	—.—

Pour les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, le canton de Vaud octroie 4 800 francs aux institutions qui accueillent des CFC / Ecole (4^e année).

En 2010, une partie de cette somme identique au CFC dual sera proposée au formateur en entreprise des CFC / Ecole (4^e année).

Dès l'année scolaire 2010-2011, un projet d'harmonisation avec les CFC / Dual sera mis en place pour les CFC / Accélééré.

Pour les formateurs de niveau HES (formation accompagnée ou rémunérée), une convention existe qui permet d'octroyer l'équivalent d'un 0,15 EPT de praticien formateur financé par les HES.

Par contre, pour les formations de niveau ES (formation accompagnée ou rémunérée), l'acquisition du certificat de praticien formateur est entièrement financée par la Ville mais il n'est octroyé ni temps ni prime pour le suivi des étudiants. Cette situation déséquilibrée est analysée par les services concernés et une proposition sera faite en 2010.

^{ème}
32 observation : *La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal au plus vite sur le coût des transformations des locaux recevant des APEMS, en particulier en regard de la demande pour des journées continues et non seulement en regard des nouvelles exigences légales.*

Réponse : La Municipalité a prévu un montant de 700 000 francs répartis entre 2010 et 2017 à raison de 50 000 à 100 000 francs par an. Ces montants permettront de mettre aux normes les locaux déjà utilisés comme APEMS et ceux qui seront loués pour faire face à l'augmentation des effectifs. En regard de la journée continue de l'écolier, il y a lieu d'attendre les résultats de la votation sur l'initiative cantonale. Toutefois, nous relevons que les écoliers des cycles primaires bénéficient actuellement grâce aux APEMS de la journée continue de l'écolier. L'extension de l'accueil aux 11-12 ans ou encore aux 12-16 ans fera l'objet d'une étude et d'une projection des coûts durant l'année 2010.

^{ème}
33 observation : *La Municipalité est invitée à renseigner la Commission de gestion sur ses intentions relatives à la prévention des risques engendrés par les nouvelles technologies.*

Réponse : La Municipalité est consciente que les nouvelles technologies, qui constituent une source d'information inépuisable et multiplient les possibilités de communications constituent certes un outil extraordinaire de formation, d'enrichissement personnel, de contacts sociaux et d'échanges pour les enfants et les adolescents d'aujourd'hui, mais aussi un risque important pour leur sécurité, leur épanouissement, leur équilibre personnel et leur santé.

Face à des problèmes qui dépassent largement le domaine de la formation et englobent tous les secteurs de la société, la Municipalité n'est ni habilitée ni en mesure de formuler à elle seule ses intentions quant aux mesures de prévention dans un domaine aussi vaste et qui implique d'abord les familles. En effet, le temps de l'usage et surtout du « mésusage » de ces technologies, qui s'étend 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, concerne essentiellement celui où enfants et adolescents ne sont pas en situation de prise en charge collective, mais sous la responsabilité des parents, dont il faut rappeler qu'ils sont, selon la loi scolaire en vigueur, prioritairement responsables de leur éducation.

Il va de soi que la Municipalité prend ces questions très au sérieux et encourage systématiquement tous les programmes et activités qui contribuent à la sensibilisation et à l'éducation des enfants et des adolescents dans ce domaine essentiel. A cet effet, elle met tout en oeuvre pour un appui logistique à la mise en place du programme cantonal « Ecole et informatique », dont l'objectif principal est de permettre la connexion à Internet d'au moins trois postes informatiques dans chacune des classes, ce qui permet un accès de tous les enfants à la toile, mais favorise aussi un apprentissage aux règles de base du bon usage de l'Internet. Les services communaux concernés prennent une part active dans l'organisation d'actions ponctuelles sur les méfaits directs de la diffusion d'informations par Internet, comme cela a été le cas en 2008 sur la problématique du « Jeu du foulard ».

Quant aux téléphones portables et aux « smartphones », qui constituent un vecteur d'information de plus en plus généralisé, la Municipalité considère qu'il serait illusoire de croire que les seules mesures de prévention constituent un moyen efficace pour éviter les conséquences néfastes d'un mauvais usage de ces appareils. Actuellement, seuls les règlements internes des établissements scolaires, la diffusion de chartes éthiques et les règles habituelles de discipline permettent d'enrayer le phénomène. La Municipalité souhaite que les autorités cantonales ne se contentent pas de laisser le soin à chaque directeur d'établissement de fixer les règles à l'usage des élèves mais qu'elles édictent des directives générales applicables à l'ensemble des établissements.

^{ème}
34 observation : *La Municipalité est invitée à donner plus de visibilité au programme ALEX.*

Réponse : Il est prévu d'organiser deux fois par an une rencontre des personnes impliquées dans le programme ALEX afin de faire un bilan sur l'application auprès des élèves, de favoriser l'échange entre responsables dans les établissements, et de diffuser les connaissances nouvelles. Un cours sur la nutrition, déjà opérationnel depuis quatre ans et mis à disposition dans le cadre de la formation du personnel communal et cantonal, sera donné par le chef de service à toutes les équipes des établissements qui en feront la demande. De plus, la participation de ce dernier au groupe de l'ODES pour l'élaboration du programme prioritaire cantonal activité physique-alimentation a permis de diffuser le concept de programme local basé sur des références scientifiques communes, qui va exactement dans le sens d'ALEX.

^{ème}
35 observation : *La Municipalité est invitée à étudier le problème récurrent du taux d'absentéisme au sein du Service social et à proposer des solutions tenant compte de la nature et de la charge de travail dans ce service.*

Réponse : Le service social compte 14.19 jours d'absence par ETP en 2008. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de l'administration communale (11.6 jours d'absence par ETP) mais inférieur à celui de nombreux autres services de cette administration. Par conséquent, rien ne permet de conclure à l'existence d'un absentéisme, autrement dit d'une pratique d'absences injustifiées. Les absences de plus de trois jours doivent être justifiées par un certificat médical attestant d'une incapacité de travail et lorsque cela se justifie, le service demande ce certificat dès le premier jour.

En revanche, la Municipalité est consciente que les collaborateurs du Service social peuvent être exposés à une charge de travail importante et qu'ils sont régulièrement confrontés à des situations de détresse et d'urgence, ce qui peut générer des états de fatigue importants voire des situations de *burn out*. Elle compte à la fois sur la réforme en cours au sein du service et sur l'introduction de l'aménagement du temps de travail pour améliorer la situation à moyen terme. Par ailleurs, l'unité « ressources humaines » du service sera renforcée et chargée de mener des entretiens avec les collaborateurs pour mieux cerner le phénomène, entendre les doléances et les suggestions, proposer de nouvelles pistes tendant à réduire le nombre de jours d'absence par ETP.

^{ème}
36 observation : *La Municipalité est invitée à augmenter le nombre d'apprentis dans ce service.*

Réponse : Suite au rejet du préavis 2009/19 qui devait permettre au Service social de disposer des locaux dont il a besoin, les engagements de nouveaux collaborateurs ont dû être reportés ou suspendus, faute de place pour les accueillir. Il n'est donc pas possible, dans l'immédiat, d'accueillir de nouveaux apprentis ou de nouveaux stagiaires (un service social forme autant de stagiaires HES que d'apprentis). Mais le nécessaire sera fait, dès que possible, pour l'engagement de nouveaux apprentis.

^{ème}
37 observation : *La Municipalité est invitée à faire toute la lumière sur le problème de facturation de l'abonnement au téléreau.*

Réponse : Un groupe de travail interservices comprenant des collaborateurs du Service commercial des SIL (SILCom), du Service du développement stratégique (SDS) ainsi que du Service multimédia (SIMA) a réalisé une analyse approfondie qui a mis à jour des dysfonctionnements structurels dans la gestion de la facturation de certains branchements clients. Un nouveau processus SAP est appliqué depuis le 3 août 2009. Il a permis de corriger les erreurs récurrentes. Une cellule spéciale a été créée pour rétablir une situation normale avant la fin de l'année pour l'ensemble des cas problématiques identifiés. Des contrôles de plausibilité seront également régulièrement effectués pour éviter qu'un tel problème structurel ne puisse se reproduire.

^{ème}
38 observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures pour améliorer l'encadrement et le soutien des releveurs de compteurs.*

Réponse : Le chef de service de SILCom a accompagné les releveurs sur le terrain à plusieurs reprises pour prendre la mesure de la pénibilité de cette fonction. Il a pu ainsi constater la difficulté à entrer dans certains locaux (absence de clé ou de concierge – l'installation de coffrets cylindriques sécurisés dans un mur à l'extérieur des immeubles contenant les clés nécessaires commence à être utilisé sous l'impulsion des SIL –, chiens de garde, notamment) ainsi que la nécessité d'améliorer la qualité de l'équipement personnel des releveurs pour mieux l'adapter aux conditions climatiques.

Une séance de deux heures consacrées à la formation à la sécurité et à la prévention sanitaire a été organisée en février 2009 avec tous les collaborateurs du bureau des releveurs. L'achat de chaussures plus résistantes a déjà été réalisé. Différents modèles de vestes d'hiver seront testés dès cet automne. La veste retenue portera les couleurs des SIL pour permettre une identification immédiate de la part des clients.

^{ème}
39 observation : *La Municipalité est invitée à prendre des mesures de soutien pour les employés des centrales d'appel des SIL (Service commercial et Service multimédia).*

Réponse : Deux mesures ont été prises pour limiter l'importante rotation du personnel de la centrale d'appels des SIL. Une analyse psychologique des meilleurs collaborateurs du « front office » a été effectuée avec l'accord des personnes concernées et sous la supervision du SPeL. Cette analyse a montré les fortes parentés du profil de ces collaborateurs et a permis de définir les caractéristiques majeures qui permettent de remplir au mieux cette fonction difficile. Ces informations permettent désormais de mieux cibler les recrutements, ce qui devrait garantir un niveau de satisfaction au travail des collaborateurs engagés plus important qu'à ce jour et réduire la rotation.

Une formation pour améliorer la résistance au stress provoqué par des entretiens téléphoniques difficiles a également été proposée à l'ensemble des collaborateurs du « front office ». Après le module de base, un cours de rappel est donné chaque trimestre sur une période d'un an.

Des postes d'auxiliaires et des contrats à durée déterminée ont été reconduits et placés au budget pour permettre une stabilisation de la situation. Toutefois, le meilleur moyen de limiter le stress de ces collaborateurs nécessite un travail en amont : meilleure maîtrise du système SAP par des actions de formation et l'engagement de spécialistes confirmés pour réduire les erreurs de facturation et l'insatisfaction qu'elles provoquent chez les clients (cf. aussi réponse à la 37^e observation). Le travail d'information est également très important pour préparer les changements de tarifs ou le lancement de nouveaux produits de sorte à limiter les questions au centre d'appels.

^{ème}
40^{ème} observation : *La Municipalité est invitée à trouver une solution rapide au problème des frais des repas pris par les employés actifs sur des chantiers éloignés de leur lieu d'attache.*

Réponse : Le problème des frais de repas est intimement lié à celui du temps des déplacements sans travail productif. La solution que la Municipalité s'engage à définir, si possible pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010, doit permettre de limiter le temps de transport pour se rendre sur les chantiers. Le principe qui sera étudié, et qui concernera également la Direction des travaux, visera à accorder une indemnité de repas aux collaborateurs de profession technique obligés de manger à midi sur les chantiers (ajout d'une occurrence aux « cas spéciaux » listés à la lettre D de l'instruction administrative 40.13 « Indemnités de déplacement et de repas », qui prévoit une indemnité de repas, généralement de 15 francs par repas, sous certaines conditions). En contrepartie, pour les collaborateurs concernés, le lieu d'engagement sera défini en fonction des chantiers par le chef de service. Cette mesure permettra d'éviter le temps de déplacement sur certains chantiers, facilement accessibles par les collaborateurs par leurs propres moyens, en début et en fin de journée, ainsi que l'aller et retour pour la pause de midi. L'indemnité ne sera évidemment pas versée de manière systématique et un système de contrôle devra garantir une application correcte en fonction des engagements sur les différents chantiers. Le gain de temps pour du travail productif et les économies de carburant permettront très largement de compenser le coût de cette mesure.

La Municipalité souhaite au surplus demander à la Commission de gestion et au Conseil communal de prendre acte des précisions suivantes :

Page 8 du rapport de gestion – dernier paragraphe

Le Service du personnel n'utilise pas le logiciel **Alfresco** pour la gestion électronique des documents. Cet outil avait été préconisé par le SOI pour la gestion électronique des descriptions de poste de la Ville. En cours de réalisation du projet, le SOI a modifié son choix en matière de logiciel et le projet sera réalisé avec le produit **Share Point**.